

Revue paix et sécurité en Afrique subsaharienne

Les offres et espaces alternatifs
de production de la sécurité en
Afrique de l'ouest et centrale:

Étude des marginalités, informalités et complémentarités
locales à l'action des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

Vol. 1, n°03 Septembre 2021



**Revue Paix et Sécurité
en Afrique subsaharienne**

Vol. 1, n°03, septembre 2021

ISSN 1659-5246

Dépôt légal No 13272 du 06/09/2021,
Bibliothèque Nationale du Bénin

SOMMAIRE

Editorial

Avant-propos

Le Comité scientifique et de coordination

Les auteurs

Introduction

Atouts et inconvénients des pratiques d'autodéfense communautaire en Afrique : le cas des « Koglweogo » et « Dana Amassagou » au Burkina Faso et au Mali.....15

Alternative security sources in Nigeria: the ambiguity of vigilante groups.....38

Le cyberspace comme lieu de (co)production de la sécurité : essai sur les usages (géo)politiques de l'internet dans le conflit contre les sécessionnistes au Cameroun (2016-2021).....59

Vers une société de vigilance : analyse comparée des groupes d'autodéfense et des sociétés privées de sécurité au Cameroun.....86

Volontaires pour la Défense de la Patrie : Outil stratégique de co-production de sécurité.....107

Figures alternatives et processus locaux de réponse au phénomène de prise d'otages dans la région de l'Adamaoua au Cameroun.....129

Les sociétés de secours mutuel à la rescousse de l'État : Cas des communautés transfrontalières comme acteurs alternatifs de production de la sécurité à la frontière septentrionale camerounaise.....152

Les pratiques de défense communautaire anti-insurrectionnelles : Le cas du rite controversé du cadî dans le département du Moungo.....172



Pr. Yves Paul MANDJEM

*Pr. Agrégé de science politique, Professeur Titulaire CAMES
Secrétaire Permanent du Centre de Recherches et d'Etudes
Politiques et Stratégiques (CREPS-Université de Yaoundé II)*

Editorial

La sécurité est une valeur essentielle et suprême de toute société. Si l'on se réfère à la théorie politique, notamment chez Thomas Hobbes, la sécurité est la racine même du contrat social, donc du droit et de la morale. Elle est la condition de viabilité de l'Etat. Elle est à la fondation, à la consolidation et la refondation de l'Etat. Fort de ce constat, Joseph Nye affirmait : « *La sécurité, c'est comme l'oxygène. Tant qu'il y en a, on ne le remarque pas. Quand on en manque, tous les autres problèmes deviennent secondaires.* ». C'est dire, si l'on s'en tient aux théories contractualistes que la sécurité est une fonction dévolue à chaque individu en société qui, par nécessité ou par calcul, décide de la confier ou de la déléguer à une entité supérieure, un Léviathan ou un Etat. Avec l'institutionnalisation de l'Etat moderne, celui-ci semblait s'approprier de manière exclusive cette valeur et exerçait les fonctions qui en découlent sans partage et la plupart du temps, de manière monopolistique (Weber, 1919). Mais l'Etat comme fournisseur et pourvoyeur de la sécurité a connu son âge d'or. Sous l'effet de la mondialisation et de l'accélération des échanges, l'on assiste à un décentrement des pratiques sécuritaires, nés soit du développement des réflexes sécuritaires chez la plupart des acteurs internationaux (organisations internationales notamment), soit d'un changement paradigmatique inaugurée par les théories de la sécurité humaine et de la sécurité globale chez certaines organisations intergouvernementales, celles non gouvernementales, les fondations et autres acteurs de la société civile nationale et internationale (Balzacq, 2016 ; Crouzatier, 2008). Bien plus, avec la montée de la pression d'une éthique environnementale marquée la percée conceptuelle de la Responsabilité sociale des Entreprises (RSE), les entreprises et firmes multinationales font désormais partie de la liste des pourvoyeurs de la sécurité (Strange, 1994). À l'inverse, les dynamiques de la mondialisation ont également érodé les capacités sécuritaires de la plupart des Etats, même si, à l'expérience, cette érosion est graduée. Il s'en est suivi soit la défaillance constatée du Léviathan,

soit une capacité sécuritaire mal assumée de la part de celui-ci. Quand vient le temps de l'insécurité, tout bouge, tout change. Les valeurs fondamentales qui fondaient les nations ne sont pas en reste : les attentats du 11 septembre 2001 ont infléchi dans un sens autoritaire l'équipe au pouvoir aux Etats-Unis, avec l'extériorisation d'un état d'exception appliquée notamment au centre de détention de Guantanamo au Cuba. Poussée par une opinion publique en état de choc, l'administration américaine a renoncé à sa tradition multilatéraliste et contractualiste pour arborer le manteau d'un unilatéralisme déconcertant pour certains de ses partenaires classiques (la France en particulier). Elle a boycotté la Cour pénale internationale, le Protocole de Kyoto, et tout récemment sous la houlette du président Donald Trump, l'Accord de Paris sur le climat, tout ceci, sans oublier qu'elle avait déjà déclenché une « guerre préventive » sans l'aval de l'ONU en Irak en 2003. La Russie aussi, au nom de la lutte contre le terrorisme et de sa sécurité nationale, s'est engagée dans des guerres identitaires et de conquêtes territoriales en Tchétchénie, en Ossétie du Sud, en Abkassie et en Ukraine. En France, et un peu partout en Europe, la campagne médiatique autour de l'insécurité est probablement la principale raison de changement des majorités dirigeantes. Autant la sécurité, considérée comme une valeur suprême (Galichet, 2004) dans ces contextes, prime sur toutes les autres et rend légitime, si nécessaire, les atteintes aux droits et libertés qui constituent le socle de ce qu'on appelle les droits humains ou les libertés démocratiques, autant l'insécurité en Afrique remet en cause notre conception de la sécurité et de la défense nationale, selon laquelle « l'uniforme fait le régime » (Mandjem, 2004 : 39-69), modifie la doctrine militaire stratégique classique (Augé, 2006) et commande des agendas sécuritaires nouveaux et originaux (Mandjem, 2020 : 27), parmi lesquels le « sursaut sécuritaire civique ». C'est dire que contrairement à une idée très répandue dans la littérature savante, l'Afrique ne s'accommode pas toujours de l'insécurité. La sécurité y est perçue comme valeur suprême. À ce titre, elle provoque des réflexes et des comportements sécuritaires chez les acteurs classiques de la sécurité et lorsqu'elle est mise à mal, ou constatée comme étant défailante chez ces security provider classiques, elle réveille les réflexes défensifs chez des peuples et sociétés qui ne tardent pas à se transformer en « capacités défensives », au travers d'une ingénierie innovante, suppléant là où elle n'existe pas et complétant là où elle est faible et inadaptée par le fait militaire classique. Les peuples et les sociétés, présentés comme étant vulnérables et à la merci des menaces de tout ordre : grand banditisme, preneurs d'otages, criminalité transnationale, le maquis, le terrorisme jihadiste, etc., sont

devenus ainsi dépositaires d'une clé essentielle de la stabilité des Etats d'Afrique Centrale et de l'Ouest, et parfois de la stabilité régionale. La sécurité constitue pour la plupart de ces pays – et par contrecoup pour la doctrine militaire qui en dérive – quelque chose comme un impensé qui, en temps ordinaire, ne fait pas problème, tant il va de soi, il est le fait des forces de défense et de sécurité, mais qui se révèle, en cas de crise, comme le point crucial, la tâche aveugle que la pensée stratégique ne saurait affronter sans tomber dans des contradictions insurmontables. Il vaut donc la peine d'y regarder de plus près et de préciser, autant que faire se peut, la sécurité comme valeur suprême. La sécurité apparaît ainsi comme la condition première du pacte social, sa motivation radicale. Elle n'est pas qu'un droit, mais le préalable à tous les droits, ce qui rend possible l'instauration même d'un ordre éthique et juridique qui, sans elle, n'est qu'illusion ou imposture (Galichet, 2004 : 2). Signalons que la sécurité est entendue ici au sens d'un état dans lequel les citoyens disposent librement de leur personne et de leurs biens, sans courir de risque pour leur intégrité physique, ni subir d'entraves dans la jouissance de leurs libertés individuelles et collectives, si ce n'est à l'issue d'un processus judiciaire équitable. De plus, les citoyens devraient se sentir en confiance devant des menaces de toute nature, qu'elles soient réelles ou appréhendées.

La vie, menacée par l'insécurité en Afrique est de l'avis de Hobbes, le plus grand de tous les biens, celui qui rend possible tous les autres ; ce qui justifie que le sacrifice initial consenti par l'ensemble des citoyens pour permettre au Souverain d'assurer la paix et la sécurité de tous et de chacun se transforme en sacrifice des peuples et des sociétés pour la défense et la sécurité du territoire ou des terroirs, quand celui-ci n'est pas inspiré ou encouragé par les dirigeants des Etats eux-mêmes. C'est cet esprit de sacrifice suprême des peuples et des sociétés volontaires ou inspirés face à « des menaces non accommodantes », c'est-à-dire celles qui s'attaquent aux valeurs fondamentales de nos sociétés modernes : paix, sécurité, démocratie, droits de l'homme, libertés publiques, développement, et font peser de lourdes hypothèques sur le sens de notre existence et de notre liberté. C'est ce que nous appelons ici le « sursaut sécuritaire civique ».

Le « sursaut sécuritaire civique » est donc un réflexe ou un comportement sécuritaire défensif, volontaire ou suscité, chez les peuples d'Afrique Centrale ou de l'Ouest dans les situations d'urgence ou de nécessité. Il doit être compris et inscrit dans le cadre de l'exercice des droits et libertés fondamentaux du citoyen, il permet d'inclure la sécurité dans ce qu'il convient d'appeler, tout en paraphrasant John Rawls, « les libertés de base supérieures ».

Cette perspective permet de démontrer qu'il n'y pas de peuple prédestiné à vivre dans le désordre et le conflit, qu'il y a un seuil de violence sociale tolérable, qu'elle vienne de l'Etat ou surtout de nouvelles menaces à la sécurité, au-dessus de laquelle les peuples et les sociétés cessent d'être indifférents à leur sort et à leur destin.

L'observation attentive du comportement sécuritaire des peuples et des sociétés à l'épreuve de nouvelles menaces permet de délégitimer la thèse de la disparition des Etats africains, due à la généralisation de la violence et du conflit, et de révéler les stratégies de survie de ces derniers face à « des menaces non accommodantes ». La sécurité confère aux peuples et sociétés d'Afrique Centrale et de l'Ouest une « identité de rôle » (Lindemann, 2008) nationale, et parfois régionale, qui entend prendre en charge et éradiquer les nombreuses menaces à la sécurité auxquelles leurs Etats sont confrontés. Certes, l'idée de « sursaut sécuritaire civique » n'est pas une idée neuve, elle trouve son pendant théorique autour de l'idée de conscription chère à Machiavel, selon laquelle, un Etat fort n'est possible que si son armée prend appui sur la mobilisation de la jeunesse et du peuple (Mandjem, 2020 : 29). Dans les pays étudiés (Burkina Faso, Cameroun, Mali, Nigeria), elle fait historiquement partie intégrante de l'équation sécuritaire du maintien de l'ordre et de conjuration de l'ennemi interne ou du collaborateur-traitre par la mobilisation de la culture et des cultes africains dans la production de la sécurité¹. Toutefois, l'originalité de celle-ci réside dans le fait que le sursaut n'est pas toujours suscité ou inspiré par l'Etat, il est parfois à l'initiative propre des peuples et des sociétés. Et ce n'est que par la suite, qu'il est récupéré ou encadré par l'Etat.

L'argumentaire de cette réflexion, et des communications contenues dans ce numéro, est que la sécurité est la source, un peu partout en Afrique de l'Ouest et Centrale, d'un tournant politique majeur, celui du « sursaut sécuritaire civique » des peuples et sociétés, plus ou moins organisés en une horde d'« arrières » d'une équipe de Handball pour empêcher qu'une menace ne fasse irruption sur leur territoire, d'éviter que si elle a émergé, elle ne se transforme en calvaire pour les populations, et d'endiguer la menace qui a commencé à faire des ravages dans la localité. Il révèle les « capacités défensives » des peuples et des sociétés souvent présentés comme des victimes résignées de cette insécurité grandissante et qui, dans certains cas, décident de prendre leurs responsabilités, poussés par une opinion publique en état de choc, lassés par l'impuissance et parfois la démission des hommes

¹ Voir les contributions du Lieutenant-Colonel Didier Yves Bamouni Djomagné, d'Aimé Protais Bounoung Ngonon et de Ferdinand Martial Nana dans ce numéro.

en uniforme, le plus souvent sous-équipés, démotivés, et, dans les cas extrêmes, désabusés, comme on a pu le voir au Nigeria face à Boko Haram. Dans d'autres cas, ils sont investis des fonctions ou des rôles par l'Etat, pour pallier aux problèmes technologiques en matière de renseignement ou au manque d'effectifs suffisants dans les zones périphériques.

Dans tous les cas, que leur initiative soit propre ou suscitée ², les peuples et les sociétés sont devenus des collaborateurs bénévoles et circonstanciels de l'Etat ou des supplétifs de l'armée régulière sur le front de la lutte contre l'insécurité en Afrique de l'Ouest et Centrale ³. Leurs « capacités défensives » révélées, éprouvées et approuvées par l'Etat et les autres acteurs du champ social participent de la démocratisation du fait militaire et de la démonopolisation du métier des armes (Koungou, 2010). L'analyse du « sursaut sécuritaire civique » entendue ici comme un moment circonstancié de l'histoire des Etats de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, où les peuples et les sociétés décident d'assumer leur destin sécuritaire pour échapper à leur propre éradication, et par extension au dépècement et à l'effondrement de l'Etat, introduit une triple rupture à partir de laquelle nous fondons la démarche de ce numéro.

La première rupture est théorique. En effet, la théorie classique de la sécurité est restée prisonnière de la veine hobbesienne, dans laquelle la sécurité était principalement conçue sur une base nationale, héritage des grandes guerres (David, 2013 : 34) ; et aujourd'hui, elle est davantage régionale, internationale ou globale, du fait de la prédominance des Etats confrontés à de nouveaux problèmes de sécurité : trafics de drogue, rébellions, prises d'otages, terrorisme jihadiste, menaces sécessionnistes, terrorisme cybernétique, criminalité transfrontalière, etc. La sécurité, limitée ici à son aspect purement militaire, est assurée en solitaire ou en coalition, par les forces de défense et de sécurité d'un ou de plusieurs (coalitions, alliances militaires ou organisations de sécurité collective). L'on est demeuré obnubilé par une approche de la sécurité uniquement fondée sur l'institution militaire. Or ce numéro revendique l'idée selon laquelle les peuples et les sociétés sont des « security provider » en Afrique de l'Ouest et Centrale. Qu'ils prennent la figure des groupes d'auto-défense communautaires (« Koglweogo » et « Dana Amassagou » au Burkina et au Mali), des communautés de sécurité virtuelles comme « Honneur et fidélité » au Cameroun, des groupes armés communautaires (GACs) au Nigeria, des communautés transfrontalières à la frontière septentrionale camerounaise, des paysans organisés dans la région de l'Adamaoua au Cameroun, des pratiques de défense communautaire anti-insurrectionnelles pendant la guerre du Cameroun (Deltombe et al., 2016),

ou les chasseurs traditionnels (Dozos) au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali, les peuples et les sociétés sont devenus des acteurs alternatifs de production de la sécurité, à la rescousse des Etats, au travers de leur comportement de sentinelle : surveillance, renseignement, dénonciation et délation, et de leur participation à la guerre et à l'effort de guerre.

La deuxième rupture est d'ordre épistémologique. Malgré les déconvenues observées çà et là sur les terrains de l'insécurité grandissante en Afrique (armées de déserteurs, factions de l'armée capitulant devant le caractère intrépide de la menace, armées mal entraînées et sous-équipées), il nous semble que la thèse favorite sur la « mort de l'Etat » (David, 2013 : 67) en Afrique du fait de son affaiblissement, voire de son effondrement se rapproche davantage d'une chimère. Les contributions de ce numéro nous montrent que l'Etat survit en Afrique de l'Ouest et Centrale, et mieux, se reconstruit dans un environnement national transformé, où le self help est un nouveau mode de préservation de soi et de l'Etat. Il en découle que l'émergence des groupes armés non statutaires dont le rôle est néanmoins validé, si l'on s'en tient à la « théorie des fonctionnaires de fait » (Mandjem, 2020 : 30), la multiplication des formes de lutte et la fragmentation des formes d'administration de la sécurité ne sont le signe ni de la disparition de l'Etat, ni de son affaiblissement inéluctable (Grajales et Le Cour Grandmaison, 2019 : 7), mais d'un redimensionnement populaire du service public de la sécurité qui, en cas de circonstances graves, libère une horde de réservistes, y compris dans l'arrière-pays, pour défendre les valeurs communes et le territoire.

La troisième rupture est méthodologique. Elle revient sur les conditions d'admission des peuples et sociétés dans la catégorie des « security provider ». Plusieurs biais méthodologiques obstruent cette admission. Si, de par les fonctions qu'ils assument, les autorités s'en accommodent formellement ou non, il reste que les groupes armés communautaires sont sujets à de nombreuses controverses quant à leur statut et au sort qui leur sera réservé après l'éradication de l'insécurité. Tout se passe comme si c'est le statut qui fait la fonction. L'on oublie alors que l'exception crée le droit. De plus, pour s'enfermer dans la bonne conscience de nos sociétés qui voudraient que l'état de paix succède à un état de guerre, l'on commence à penser au sort des groupes armés communautaires après l'insécurité. Or au regard des déconvenues de la mondialisation, la fin de l'insécurité n'est pas pour demain. Il est important pour nos Etats d'apprendre à produire l'autorité même dans l'insécurité. Par ailleurs, par le fait qu'il ait contribué à consolider le lien armée-nation, aidant ainsi à donner un contenu empirique au concept de

« défense populaire » ou de « peuple en armes » (Kotoko, 2020 : 54), l'enrôlement des peuples dans le métier des armes ne sert pas seulement la cause de la sécurité. Dans de nombreuses situations étudiées dans ce numéro, le sursaut sécuritaire civique est une façon courante d'entrer dans le jeu social, parfois difficile d'accès pour certains jeunes, de recevoir la considération d'un pouvoir central et d'une élite très éloignée des préoccupations locales, et dans certains cas, de prendre sa revanche sur la société.

En somme, la communalisation de la production de la sécurité introduite par les contributions de ce numéro dévoile une participation citoyenne aux activités de restauration de la sécurité dans leur localité, région ou Etat, dans une configuration où les citoyens, premières victimes de l'insécurité, la dénoncent et s'organisent pour y mettre un terme. L'affaiblissement des Etats en Afrique de l'Ouest et Centrale s'accompagne paradoxalement de la construction progressive d'une « société de vigilance » (Cadaccioni, 2021) en Afrique face à l'insécurité. L'expérience sécuritaire des groupes d'autodéfense, des communautés de sécurité virtuelles, des pratiques de défense communautaire anti-insurrectionnelles, des sociétés privées de sécurité dévoile le difficile attelage entre le besoin de servir la cause de la sécurité nationale, le respect des normes fixées par l'Etat et la préservation du monopole étatique de la violence légitime.

Bibliographie sélective

Augé, Axel, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine*, vol. 218, no. 2, 2006, pp. 49-67.

Balzacq, Thierry, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 4, n° 52, 2003, pp. 33-50.

Balzacq, Thierry, *Théories de la sécurité. Les approches critiques*, Paris, Presses de SciencesPo, 2016.

Boulanger, Philippe, *Géographie militaire et géostratégie. Enjeux et crise du monde contemporain*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 2015.

Codaccioni, Vanessa, *La société de vigilance. Auto-surveillance, délation et haines sécuritaires*, Paris, Edition Textuel, 2021.

- Crouzatier, Jean-Marie, « Le principe de la responsabilité de protéger : avancée de la solidarité internationale ou ultime avatar de l'impérialisme ? », *Revue Aspects*, n°2, 2008, pp. 13-32.
- David, Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de SciencesPo, 2013.
- Deltombe Thomas, Domergue, Manuel et Tatsitsa, Jacob, *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2016.
- Finner S. E., *The Man on the Horseback. The Role of the Military in Politics*, Transaction Publishers. 2002.
- Grajales, Jacobo et Le Cour Grandmaison, Romain, *L'Etat malgré tout. Produire l'autorité dans la violence*, Paris, Karthala, 2019.
- Hameni Bieleu, Victorin, *Politique de défense et de sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- Koungou, Léon, *Culture stratégique et concept de défense au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- Koungou, Léon, « Comment construire la paix dans un espace postconflictuel ? Le cas de Bakassi », *Afrique contemporaine*, vol. 234, no. 2, 2010, pp. 11-24.
- Kotoko, Mahamat Ahmed, *La défense populaire au Cameroun. Comprendre un concept*, Paris, L'Harmattan, 2020.
- Mandjem, Yves Paul, « Les institutions militaires face aux situations révolutionnaires dans les Etats arabes et ailleurs en Afrique subsaharienne », *Polis. Revue Camerounaise de Science Politique*, Vol. 18 & 19, N° 1 & 2, 2014, pp. 39 à 69.
- Mandjem, Yves Paul, « Les groupes jihadistes et les relations internationales : contribution à une sociologie d'un acteur controversé. Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad », *Cahier Thucydide n° 27*, 2020, pp. 1 à 58.
- Molesworth, William (éd.), *The English Works of Thomas Hobbes of Malmesbury*, Londres, John Bohn, 1839 (réédité en 1845 et 1966).
- Strange, Susan, Traîtres, agents doubles ou chevaliers secourables ? Les dirigeants des entreprises transnationales, in Girard, Michel, *L'individu dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994.
- Weber, Max, *Le savant et le politique*, 1919 (réédité en 2003).



Roland STEIN

Représentant Résident / Directeur du Programme SIPODI
(Dialogue de Politique Sécuritaire en Afrique subsaharienne)

Avant-propos

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer la livraison du n°3 de votre Revue « Paix Sécurité en Afrique Subsaharienne » éditée dans le cadre du partenariat entre le Programme pour le Dialogue des politiques sécuritaires (SIPODI) de la Fondation Konrad Adenauer et l'Association Béninoise d'Etudes Stratégiques et de Sécurité (ABESS). Cette fois-ci, le Comité scientifique et de coordination a voulu quelque peu décentrer le débat sécuritaire en plaçant le curseur sur un thème plus original et évocateur : « *Les offres et espaces production de la sécurité en Afrique de l'Ouest et centrale : Étude des marginalités, informalités et complémentarités locales à l'action des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)* ». A travers ce déplacement de focale, nous avons voulu susciter la réflexion des contributeurs sur les voies marginales, peu ordinaires et souvent inexplorées de production des politiques sécuritaires. Les mutations contemporaines liées aux défis sécuritaires (terrorisme, guerres asymétriques, nouveaux conflits armés, cyberguerre, etc.) ont rendu possible l'implication de nouveaux acteurs dans l'offre des services sécuritaires. En dehors de l'Etat, des organisations internationales et régionales et des acteurs non-étatiques, ces acteurs contribuent à la production des instruments et outils de politiques sécuritaires.

Face à la constante du fait militaire et sa prévalence dans la quête de la sécurité, les rapports de force sont valorisés comme horizon de référence dans la création de la paix. À l'aune de l'expérience africaine en proie à toute sorte de violence et où les ripostes armées permanentes menées tant par les formations militaires internationales que par les armées africaines, n'ont pu,

jusque-là, produit un environnement de paix durable, ne serait-il pas possible de reconsidérer l'approche de la paix par les marginalités et informalités locales ? Cette question pose la problématique du questionnement des espaces alternatifs de production de la sécurité, des voies peu ou inexplorées. Certes, l'idée d'une permanence de la paix semble exclue de la vie des humains et du vivant, mais l'improductivité de l'usage de la force dans les théâtres africains soulève la question de leur rationalisation, à l'aide d'autres instruments démilitarisés de régulation de la sécurité.

Un nouvel horizon de paix ne serait-il donc pas possible ? Ce numéro a suscité de l'intérêt auprès des chercheurs tant dans l'innovation que dans l'originalité des sujets traités par les contributeurs. En somme, ils invitent à sonder les voies durables, originales, marginales, moins coûteuses, complémentaires et préfigurant l'usage de la force. Le nexus sécurité-développement est en soi une catégorie majeure mais il a un ancrage théorique indéniable. L'emphase sera mise, non pas sur l'objectivité du réalisme porté par la puissance, mais sur les structures intersubjectives comme les cultures, les systèmes de croyances, les idées, les valeurs et surtout les identités dans les politiques de sécurité en Afrique.

Espérant que ce numéro puisse nourrir et/ou enrichir vos réflexions futures, je vous souhaite de l'accueillir et d'en faire une très bonne lecture.

Le comité scientifique

Président

Professeur Yves-Paul Mandjem, Agrégé de science politique, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Chef de Département de l'Intégration et de la Coopération pour le Développement - Université de Yaoundé II.

Membres

- Dr. Adolphe BLE-KESSE, Maître-Assistant en Science Politique, Enseignant-Chercheur à l'Université Gon Péléforo Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire)
- Colonel (ER) Babacar DIOUF, ancien Conseiller Spécial du Directeur Général du Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal
- Dr. Toussaint KOUNOUHO, Enseignant-Chercheur en science politique, Chargé de programme à la Fondation Konrad Adenauer
- Dr. Mireille MANGA EDIMO, Epse EWANGUE, Maître-Assistante en Science Politique, Enseignante-Chercheuse à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) - Université de Yaoundé II, Enseignante à l'École Supérieure Internationale de Guerre de Yaoundé
- Dr. Oswald PADONOU, Directeur de Programme à l'École Nationale Supérieure des Armées (ENSA) – Bénin, Président de l'Association Béninoise d'Études Stratégiques et de Sécurité (ABESS)
- Dr. Sabine TOUNGAKOUAGOU SAMA, Assistant des Universités en Socio-anthropologie, Université de Parakou (Bénin)

LES AUTEURS

Aimé Protais BOUNOUNG NGONO Félix OYOSORO

Il est doctorant au Département de science politique de l'Université de Maroua, au Cameroun. Il finalise actuellement une thèse de Doctorat sur les « Les Bureaucraties en transition ». Ses recherches précédentes tournent autour du néopatrimonialisme dans les armées, l'insécurité dans les périphéries étatiques africaines ; la communauté internationale et les forces de présence dans la (dé)construction de la paix en Afrique ; Covid-19, guerre silencieuse à la course à la nouvelle arme et sécurité en Afrique ; les affinités électives entre la dimension symbolique de l'État et son remodelage en Afrique, etc.

Il est enseignant-chercheur en études stratégiques de Veritas University, Abuja, Nigeria. Il a obtenu son doctorat à l'Université de Calabar, au Nigeria, et fait ses études de premier cycle à l'Université catholique d'Afrique centrale, au Cameroun. Il est impliqué dans de nombreux projets de recherche collaborative et est actuellement membre de Edinburgh Catalyst Fellowship de l'Université d'Édimbourg, en Écosse et est aussi membre de L'Association Canadienne des Etudes Africaines. Ses domaines de recherche portent sur les études de sécurité, la consolidation de la paix et la résolution des conflits.

Aristide MENGUELE MENYENGUE Serge NTOLO

Il est enseignant-chercheur au grade de Maître de Conférences au Département de Science politique à l'Université de Douala-Cameroun. Membre du Groupe de Recherche sur le Parlementarisme et la Démocratie en Afrique (GREPDA), il est auteur d'une vingtaine d'articles et de deux ouvrages. Il s'intéresse ici à l'art de la guerre en ligne c'est-à-dire dans le cyberspace, lieu de (co)production de la sécurité. À partir de cette contribution, il renseigne sur les usages géopolitiques de l'internet dans le conflit contre les sécessionnistes au Cameroun entre 2016 et 2021.

Il est titulaire d'un Ph.D en science politique et études stratégiques. Enseignant au département de science politique à l'université de Ngaoundéré. Chercheur au centre africain d'études stratégiques pour la promotion de la paix et le développement (CAPED), www.capedassociation.org.

Alex MINDJA

Il est titulaire d'un PhD en Science Politique à l'Université de Yaoundé II.

Djomagné Didier Yves BAMOUNI Lionel AMAHATA KIABEGA

Le Lieutenant – colonel BAMOUNI Djomagné Didier Yves, du Burkina Faso, a occupé des fonctions de commandement, de formateur, et opérationnelles tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Burkina Faso. Il a aussi effectué tous ses stages qualifiants, incluant celui de l'École de Guerre. Il est actuellement le Commandant de l'Académie Militaire Georges NAMOANO de Pô. Au plan académique, le Lieutenant – colonel BAMOUNI est titulaire d'un « postgraduate diploma » en études de défense et des conflits de l'Institut Ghanéen de Management et d'Administration (GIMPA), d'un master en sciences et économie des changements climatiques du Centre Africain de Recherche Scientifique et de Formation (CRES), et enfin d'un master en études stratégiques de l'École de Guerre de l'Armée de Terre Américaine.

Il est enseignant au Département de Science politique de la Faculté des Sciences juridiques et politiques à l'Université de Ngaoundéré. Il est par ailleurs Chercheur associé au Centre de Recherche d'Etudes Politiques et Stratégiques (CREPS) de l'Université de Yaoundé II. Ses domaines de recherche sont les études stratégiques et les relations internationales. Auteur de plusieurs articles et d'un ouvrage, il a fait partie de nombreuses équipes de recherche.

Moïse TSALA

Il est Doctorant en Science politique à l'École Doctorale des Sciences Sociales et Humaines (EDSSH) de l'Université de Douala, Laboratoire des études internationales (Lei). Il est actuellement en troisième année de thèse et en cours de rédaction. Il travaille sur la sécurité régionale transfrontalière à l'aune de la question des peuples frontières. L'espace choisi étant les zones frontières camerounaises (les frontières septentrionales à l'Extrême-Nord, orientales à l'Est, méridionales au Sud et occidentales dans le Sud-Ouest et Nord-Ouest). Une thèse de Doctorat sous la direction du Professeur Yves Paul MANDJEM, chef de département de l'intégration et de la coopération pour le développement à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Un établissement de l'Université de Yaoundé II.

Ferdinand Nana

Il est titulaire d'un Doctorat Ph. D. en Histoire politique, États et relations internationales obtenu à l'Université de Douala. Il s'intéresse particulièrement aux interactions entre les autorités traditionnelles et les luttes de libération en Afrique, la question sécuritaire, la promotion et la culture de la paix. La promotion de la démocratie et de la gouvernance locale font partie de ses champs d'action. Il a par ailleurs, publié plusieurs articles sur la question sécuritaire et les savoirs endogènes dans la mouvance nationaliste et contre-insurrectionnelle au Cameroun.

Marie-Thérèse NGAH

Elle est doctorante en Science politique à l'Université de Douala.



Dr. Oswald Padonou,

Enseignant-Chercheur en science politique

Directeur de programme à l'École Nationale Supérieure des Armées (ENSA Bénin)

Président de l'Association Béninoise d'Études Stratégiques et de Sécurité (ABESS)

Introduction

Chers lecteurs,

Grâce à votre intérêt régulièrement manifesté de plusieurs manières, votre revue devient progressivement une référence en Afrique subsaharienne. Nos contributeurs venant des États d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale et de la diaspora, - évalués et accompagnés par le comité scientifique et de coordination-, ont, en quatre (4) numéros produits, mené des enquêtes, mobilisé et analysé des données de première main, conduit des réflexions avant-gardistes, élaboré des concepts novateurs et formulé des recommandations pratiques aux décideurs sur les problématiques sécuritaires du sous-continent subsaharien.

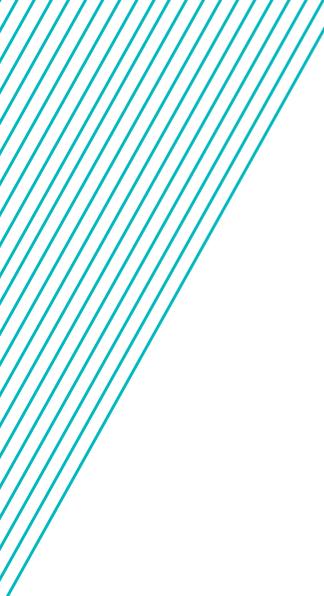
Le présent numéro consacré aux « [...] *offres et espaces alternatifs de production de la sécurité en Afrique de l'Ouest et centrale : Étude des marginalités, informalités et complémentarités locales à l'action des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)* » ne déroge pas à la vocation de la revue de servir à la fois, les spécialistes, les décideurs et le public. Il reste donc ouvert à la fois aux chercheurs et universitaires mais également aux professionnels du secteur de la sécurité, avec les exigences de rigueur et d'originalité dans la réflexion et l'écriture.

La belle aventure continue avec le soutien de la Fondation Konrad Adenauer que je voudrais remercier à nouveau, de même que le dévouement des membres du comité scientifique et de coordination.

Le thème de ce numéro nous renvoie à une réalité à la fois simple et complexe. La sécurité n'a jamais pu être le seul fait de la puissance publique. Pour autant, elle y joue le rôle prépondérant. En Afrique subsaharienne, la défaillance de l'État qui laisse des territoires et des communautés sans système de gouvernance décentralisé, effectif et efficace, ouvre des perspectives d'organisation de la vie sociale où la sécurité et la justice ont « horreur du vide ».

En anticipation ou en réaction à une situation d'anarchie et de menace à l'intégrité des personnes et de leurs biens, diverses formes de production collaborative, communautaire ou citoyenne de la sécurité émergent en substitution ou en complément de l'action des Forces « régulières » de Défense et de Sécurité (FDS). Nos contributeurs les ont étudiées et partagé leurs réflexions avec nous. Je vous invite à les lire et à nourrir le débat sur ce sujet qui nous concerne tous et conditionne notre devenir, et surtout, à vous protéger de l'épidémie de la Covid-19 dont le monde peine à se relever.

Bonne lecture donc et cap sur le numéro 04 !



Atouts et inconvénients des pratiques
d'autodéfense communautaire en Afrique :
le cas des « Koglweogo » et « Dana Amassagou »
au Burkina Faso et au Mali



Aime Protais BOUNOUNG NGONO

*Doctorant en Science Politique
Université de Maroua/Cameroun*

Résumé

Quel est l'apport des pratiques d'autodéfense communautaire dans la gouvernance et l'administration de la sécurité en Afrique aujourd'hui ? En d'autres termes, quel est le rôle, la place et la pertinence des Koglweogo et Dana Amassagou dans la gouvernance des ordres politiques burkinabè et maliens ? Cette réflexion tente d'y répondre à partir d'une étude comparée de l'action socio-sécuritaire des Koglweogo et de Dana Amassagou au Burkina Faso et au Mali. Il ressort que ces deux mécanismes communautaires de sécurité font désormais partie du décor politique et sécuritaire des deux États. Autrement dit, Koglweogo et Dana Amassagou ont, par leurs interventions sociales et sécuritaires, su se construire une « identité de rôle » qui fait désormais d'eux, des acteurs non négligeables de la gouvernance locale et communautaire. La réflexion ainsi initiée permet d'observer la communauté représentant à la fois, un enjeu, un acteur, un moyen, ainsi qu'un cadre de sécurité, de production et d'administration de la sécurité. Une sécurité palliative et compensatrice de celle de l'État. Même si, certains risques sont attachés aux pratiques communautaires de sécurité, cela ne saurait démentir le fait que les mécanismes communautaires de sécurité constituent aujourd'hui, des partenaires incontournables des États dans la gestion de l'insécurité et la lutte contre le terrorisme notamment.

Mots-clés : Sécurité, autodéfense, communauté, identité de rôle, gouvernance locale.

Introduction

Les pratiques d'autodéfense communautaire sont une réalité en Afrique (Padanou, 2020). Toutes les régions du continent en ont fait, à un moment donné de leur histoire, l'expérience de la montée en régime des initiatives locales de sécurité. Le pilotage de la sécurité par les communautés fait en effet partie intégrante de l'équation sécuritaire dans de nombreux pays africains (Traoré, 2020). Au Burkina Faso et au Mali, ce phénomène ne constitue nullement une nouveauté (Camaroff et Camaroff, 2006). Mais, depuis 2014, les pratiques communautaires de sécurité ont gagné en importance dans les deux ordres politiques, avec la mise en visibilité des phénomènes Koglweogo et Dana Amassagou (Hagberg et al, 2017b ; Hagberg, 2018, 2019b ; Bojsen et Compaoré, 2019 ;). Localement identifiés comme « *chasseurs se confient ou se sont confiés à Dieu pour sauver le pays dogon* »¹ et « *sauvegarder ou sécuriser les intérêts de la communauté mossi* »,² Dana Amassagou et Koglweogo se sont progressivement imposés dans le paysage politico-sécuritaire, le débat public et la recherche scientifique. Si plusieurs versions coexistent sur la sociogenèse de ces groupes (Hagberg, Koné et al, 2017 ; Tisseron, 2021), un consensus se dégage toutefois sur les facteurs à l'origine de leur implication dans le champ de la sécurité (Cissao, 2018). D'une part, leur basculement dans la traque des voleurs et des malfrats est une réponse à la recrudescence de la criminalité, à la banalisation de la violence et à l'insuffisance des réponses de l'État. Tandis que l'engagement dans la lutte contre les groupes armés jihadistes vise à pallier la crise sécuritaire de l'État, à renfoncer et à compenser sa capacité martiale d'autre part. Dans un contexte d'absence de l'État, d'insécurité croissante puis d'extension de l'activité des groupes armés jihadistes,

¹ Selon Mamoudou Goudienkilé, président du mouvement d'auto-défense, Capitaine de l'armée malienne à la retraite et Benjamin Sangala, ancien porte-parole dudit mouvement, Dana Amassagou ou Dana Ambassagou signifie *Les chasseurs se confient à Dieu ou se sont confiés à Dieu pour sauver le pays Dogon. Chez les Dogons, Ama ou Amba désigne Dieu ou Allah et Dana chasseur. Cette appellation Ama ou Amba dépend d'une localité à une autre. A Koro, un cercle de la région de Mopti, on dit Ama et à Bandiagara, un autre cercle, on dit Amba. En écrivant ou en prononçant Ama ou Amba, cela ne change en rien son sens*. Entretien à Bamako, le 22 juin avec Mamoudou Goudienkilé et Benjamin Sangala.

²Le terme « Koglweogo » est mooré et veut dire *koglgo* (« surveiller », « garder ») et *weogo* (« brousse ») ; la brousse ou la forêt étant perçues dans la cosmogonie locale comme la richesse de la communauté. Entretien à l'École de guerre (ESIG) de Yaoundé, le 16 juillet 2021.

les communautés Dogon et Mossi du Mali et du Burkina Faso se sont organisées en groupes d'autodéfense pour s'occuper elles-mêmes de leur sécurité et celle de leurs biens ³ .

Si les pratiques d'autodéfense communautaire, dans la recherche africaniste sont généralement rangées dans la catégorie de « vigilantisme » (Pratten, 2010 ; Kirsch et Grätz, 2010 ; Favarel-Garrigues et Gayer, 2016), il est cependant à noter qu'avec les Koglweogo et Dana Amassagou, on ne se trouve ni dans le cadre des problématiques générales sur le vigilantisme (Fourchard, 2008, 2012), ni dans les problématiques classiques de chasseurs miliciens engagés dans les conflits armés (Koné, 2013). Dès lors, tenter une réflexion sur les pratiques d'autodéfense communautaire dans les ordres politiques burkinabè et malien, et de manière plus globale en Afrique, commande, de faire la lumière sur un certain nombre de biais conceptuels, analytiques et méthodologiques.

Le premier débat qu'une telle réflexion suscite, est celui de la caractérisation de ces pratiques au regard de la floraison des concepts qui tentent de les identifier : milices communautaires ou privées, groupes d'autodéfense communautaire ou populaire, comités ou groupes de vigilance, mouvements et associations d'autodéfense, confréries ou associations de chasseurs, combattants, volontaires pour la défense de la patrie, entité de défense traditionnelle. Faire la lumière dans ces conceptualisations est une précaution consistant à éviter une définition a priori et d'aborder le phénomène de manière inductive, à travers une analyse des pratiques attentive à leur historicité et de leurs référents culturels spécifiques ; étant donné que l'appréciation du rôle ou de l'apport de la communauté à l'effort de défense s'avère tributaire de l'identité qu'on affecte aux groupes qui s'y emploient.

³ Ces deux communautés ne constituent pas les seules qui ont su, dans l'histoire, s'organiser en « communauté de sécurité ». Il existe un grand corpus de recherches anthropologiques sur les Dozos (Cashion, 1984 ; Cissé, 1964, 1994 ; Bassett, 2004 ; Hagberg et Ouattara, 2010 ; Hellweg, 2011 ; Kedzierska-Manzon, 2014). En plus des ouvrages et des thèses, il convient de noter que des numéros thématiques des revues *Africa Today* (2004) et *African Studies Review* (2019) ont été consacrés aux Dozos. La communauté Peul à l'Extrême-Nord du Cameroun s'est également illustrée dans la lutte contre l'insécurité transfrontalière et dans la lutte contre la secte jihadiste Boko Haram (Ntuda Ebodé et Koungou, 2014 ; Yogo, 2015 ; Fanyim, 2015, 2017, 2019).

Le référent commun de tous ces concepts est de rapprocher les pratiques actuelles d'organisation communautaire de la défense d'avec le vigilantisme ou de les présenter comme des mécanismes incarnant une forme de sécurité locale plus ou moins encrée dans les valeurs culturelles (Da Cunha, 2019 ; Doubia, 2019 ; Bojsen et Compaoré, 2020). Seulement, si l'éthos et l'habitus traditionnels, les référents et le répertoire d'actions attachés aux dispositifs de sécurité traditionnels et au vigilantisme n'ont pas disparus dans l'organisation et le fonctionnement des Koglweogo et Dana Amassagou, il reste que les expériences actuelles ne peuvent s'assimiler ou se confondre avec les expériences anciennes. Les deux organisations procèdent par reconfiguration fonctionnelle et tactique des mécanismes classiques de défense des communautés. Koglweogo et Dana Amassagou représentent ainsi des mécanismes locaux de sécurité, initiés et réalisés par des communautés ethniques, plus ou moins politisés, variablement organisés et institutionnalisés, mobilisant un répertoire d'actions complexe et ayant pour but de fournir une couverture sécuritaire à leurs communautés d'appartenance. Cette définition a le mérite d'aller au-delà de la conception statique et essentialiste qui assimile les dispositifs de défense communautaire à des expériences informelles et officieuses du maintien de l'ordre, qui prospère dans les recherches sur le vigilantisme en sciences sociales (Codaccioni, 2021 : 12). Elle permet d'appréhender les pratiques d'autodéfense communautaire comme des pratiques sécuritaires parmi tant d'autres.

Le second débat a trait à la dichotomie substitution/complémentarité consacrée par la littérature dominante sur la naissance des groupes d'autodéfense communautaire (Tisseron, 2021). Cette conception institue une analyse normative, linéaire et finaliste des interactions entre l'État et les mécanismes communautaires de sécurité. Or, cette posture n'épuise pas la complexité des relations entre les deux entités qui sont loin d'avoir été linéaires et antagoniques. Aussi, réduire l'existence des Koglweogo et Dana Amassagou à une érosion des fonctions régaliennes de l'État représente un prisme analytique obstruant et limitatif. Une telle approche escamote d'abord l'historicité plus ancienne des pratiques locales de sécurité, n'interroge pas la multiplicité de leurs formes et les modalités de leur articulation avec l'État et ses représentants (Tisseron, 2021 : 13). En d'autres termes, le champ de la sécurité n'a en effet, « jamais été le monopole de l'État et des parties de la population se sont toujours senties légitimes à y prendre

part » (Quidelleur, 2018). La seconde limite d'un tel raisonnement est celle de l'enfermement de l'analyse dans une vision irénique de l'État comme détenteur du monopole de la violence légitime articulée autour d'approches centrées sur le renforcement de l'État ⁴ ou, à l'inverse, de sa faillite ⁵ au détriment d'approches insistant sur le caractère hybride de la sécurité ou l'existence d'oligopoles sécuritaires. Historiquement, on observe plutôt un phénomène de co-construction de la sécurité, avec des formes variant selon les lieux et les moments.

« Cette fluidité implique de réfléchir en termes de continuum historique et sociologique, c'est-à-dire de concevoir les pratiques sociales du maintien de l'ordre comme des processus en recomposition permanente, exposés à la critique et objets de négociations entre acteurs publics, parfois divisés, et intérêts privés ». (Bazenguissa-Ganga, 2012 ; Favaral-Garrigues, 2016 : 28).

De même, Koglweogo ou Dana Amassagou ne se positionnent pas dans un refus de l'État, contrairement aux groupes jihadistes et leurs alliés, mais plutôt comme des alternatives à sa présence déficiente. Ce qui ne les empêche pas d'entretenir un rapport de force avec les autorités nationales et de s'opposer à des représentants de l'État ou à leurs décisions.

Aborder l'apport des Koglweogo et Dana Amassagou dans la défense et la sécurité au Burkina Faso et au Mali n'est pas une idée neuve. Bien avant cette réflexion, cette thématique a fait l'objet de maints développements. Mais les mécanismes d'autodéfense communautaire sont appréhendés à partir des développements issus de la littérature sur le vigilantisme (Hagberg, 2018 ; Kibora et al, 2018 ; Bojsen et Compaoré, 2019, 2019b). L'on apprend alors d'un côté que ceux-ci constituent une sorte d'épée de Damoclès pour les ordres politiques africains ; qu'ils représentent une épée à double tranchant (ICG, 2021), une boîte de Pandore (Tisseron, 2021). De l'autre côté, les groupes d'autodéfense sont essentialisés comme la solution idoine à l'insécurité en Afrique (Hagberg, Koné et al, 2017 ; Hagberg, Kibora et al, 2019). Mais ce qui est frappant dans ces analyses, c'est leur extrême normativité, leur linéarité et leur finalisme. Elles se résument à penser l'action de ces groupes non pas pour ce qu'elles sont, font ou représentent, mais uniquement par rapport à l'État, aux forces armées et de sécurité.

⁴ Par exemple par un phénomène d'absorption ou de réduction de groupes d'autodéfense considérés comme anachroniques.

⁵ Du fait de son incapacité à assurer la sécurité, de son absence de contrôle sur les acteurs miliciens et d'une autonomisation de groupes rejetant l'autorité de l'État.

Cette réflexion a la particularité d'analyser les pratiques d'autodéfense communautaire comme des dynamiques de (re)construction incrémentale et processuelle du rôle sécuritaire de la communauté. En effet, en tant qu'espace et acteur de production de la sécurité dans les deux États, la communauté, par devers l'action des groupes qui agissent en son nom, reconfigure, recompose, renégocie ou reconstruit sa pertinence en tant que cadre de régulation et de contrôle sociales. Notre argument est de dire que Koglweogo et Dana Amassagou ont su se construire une « identité de rôle », qui fait désormais des deux groupes, des acteurs non négligeables de la gouvernance locale dans les deux pays.

Cette réflexion envisage à partir de quelques hypothèses théoriques mettre en exergue les atouts et les inconvénients des initiatives locales de sécurité en Afrique, à partir d'une analyse comparée des Koglweogo burkinabè et de Dan Amassagou au Mali. D'abord parce qu'elle est nourrie à partir d'une analyse documentaire. À cet effet, les analyses qui en ressortent, reposent sur la lecture des sources académiques, de documents divers ainsi que l'exploitation attentive de la presse internationale et de la littérature grise. Une cinquantaine d'échanges et d'entretiens formels et informels avec nos collègues universitaires et chercheurs, des acteurs gouvernementaux, des représentants de groupes armés d'autodéfense, des forces de défense et de sécurité, des membres de la société civile, des journalistes, des partenaires extérieurs, réalisés au Cameroun, au Burkina Faso et au Mali par une équipe de cinq enquêteurs⁶, entre avril 2019 et juillet 2021, sans oublier l'analyse secondaire des données (Heaton, 2004 ; Sandelowski et Barroso, 2007) ont également nourri cette réflexion.

Dans la construction de notre recherche, nous avons insisté sur trois aspects, plus spécifiques au travail comparatif : le choix des cas et leur comparabilité, la symétrie des méthodes d'investigation et la vigilance quant au risque d'introduction de biais culturels. Tout d'abord, notre démarche a consisté à bâtir une réflexion sur des cas empiriquement fondés et établis à partir desquels, nous cherchons à procéder à des généralisations maîtrisées. L'objectif étant de comprendre comment des initiatives « informelles », nées dans des contextes politiques et sécuritaires relativement différents qui,

⁶ Il s'agit notamment du journaliste Yoro Sow, du Journal l'Inter du Mali, et de quatre officiers maliens et burkinabè dont nous préférons taire l'identité pour des considérations liées à leur statut officiel.

mobilisent des répertoires d'action tout aussi différents, se sont construits un rôle quasi identique dans les deux ordres politiques. Le concept de « pratiques d'autodéfense communautaire » nous a permis de procéder à l'homogénéisation conceptuelle d'une réalité hétérogène (Gazibo et Jenson, 2004 : 62). L'une des difficultés majeures de cette analyse a consisté à construire une démarche au croisement de la construction théorique et de l'observation empirique dans un contexte d'asymétrie de données (Sa Vilas Boas, 2012). La seconde difficulté consistait à mener de front l'analyse des expériences de sécurité communautaire en prenant le soin de contrôler la tension entre la généralisation et la singularité des cas (Béal, 2012), étant entendu que l'administration de la preuve et une montée en généralisation validée par l'épreuve de terrain constituent des exigences de la politique comparée. Cet élément de méthode indique l'option pour une comparaison universalisante car nous cherchons à mettre en lumière, les propriétés communes et les similarités entre les deux cas ; tout en tentant d'élargir ces communes propriétés à d'autres expériences africaines. Les variables d'analyse choisies sont historiques et contextuelles et le cadre théorique, le constructivisme (Le Moigne, 1995).

Pour rendre compte ou apprécier l'apport des groupes d'autodéfense Koglweogo et Dana Amassagou dans la gouvernance et l'administration de la sécurité dans le Burkina Faso et le Mali d'aujourd'hui, il serait opportun de s'appuyer sur deux considérations. D'abord partir de leur commune identité d'acteurs de la gouvernance locale (I), avant de dévoiler les risques potentiels afférents à ces pratiques dans le moyen et à long terme (II).

I - Les groupes d'autodéfense Koglweogo et Dana Amassagou comme acteurs de la gouvernance locale dans les ordres politiques burkinabè et maliens

Le scénario de la mise en place des groupes d'autodéfense Koglweogo et Dana Amassagou est connu (ICG, 2020 : 9 ; Tisseron, 2021). Ils prennent place dans un contexte de détresse sécuritaire, sociale et humanitaire, caractérisé par une montée du sentiment d'insécurité et de banalisation de la violence (Yahaya et Zapata, 2018 ; Soré et Coté, 2021). Fruits d'un contexte fait de « flou et d'embouteillage sécuritaires », Koglweogo et Dana Amassagou vont se démarquer par un ensemble d'actions, de comportements et de conduites qui, de manière processuelle et graduelle vont fonder, puis consolider leur légitimité et leur pertinence socio-sécuritaire.

1. Une identité de rôle laborieusement construite mais graduellement affirmée dans la croisade contre l'insécurité, le grand banditisme et la lutte contre le terrorisme

Partant de la définition du concept de rôle compris comme un « *ensemble de comportements liés à la position qu'on occupe et qui permettent de faire exister cette position, de la consolider, et surtout de la rendre sensible aux autres* » (Lagroye, 1997 : 8), l'argument que nous défendons dans cette partie de notre réflexion est celle de la communauté comme *Security provider*.

Dans la littérature consacrée aux pratiques d'autodéfense en Afrique, deux ordres d'utilité leur sont généralement attachés. D'abord, ils améliorent l'accès au renseignement⁷. Ensuite, en étant employés comme supplétifs pour des missions consommatrices en ressources humaines, les volontaires permettent aux forces armées d'utiliser des moyens comptés dans des zones prioritaires ou pour d'autres missions (Tisseron, 2021). Si cet aspect est important, il faut dire qu'il est réducteur. En scrutant l'organisation, le fonctionnement et les actions des deux groupes dans la défense et la sécurisation de leurs zones d'actions respectives, Koglwéogo et Dana Amassagou constituent de véritables entrepreneurs de la sécurité dans les localités qu'ils occupent.

Notre démarche ici se fonde sur l'argument selon lequel, c'est la structuration à la fois organisationnelle, fonctionnelle et même identitaire qui détermine et fonde leur identité d'acteurs de la gouvernance sécuritaire locale dans les ordres politiques burkinabè et maliens. En effet, les succès ou les résultats positifs que ces dispositifs ont enregistrés dans leur mobilisation contre le vol et les agressions, la croisade contre l'insécurité et le terrorisme, ne sont pas le fruit d'un hasard. Ils procèdent non seulement de leur organisation, mais aussi d'un processus de rationalisation et de professionnalisation de leurs actions sécuritaires et martiales (Da Cunha Dupuy, 2020). Bien qu'elle ne soit pas identique, la structure organisationnelle des deux groupes d'autodéfense a la même finalité : procéder à un maillage territorial total et avoir à chaque échelon, un responsable qui répond de la situation sécuritaire de chaque localité dans laquelle les groupes sont implantés.

⁷ Leur connaissance des langues locales et des terroirs, tant d'un point de vue géographique que social, permet aux militaires de mieux cibler leurs opérations. De plus, les civils locaux ont une meilleure perception de ce qui est normal et de ce qui ne l'est pas, et ils sont davantage motivés que les forces de défense et de sécurité pour la défense de leur localité.

Lors de son officialisation en 2016, Dana Amassagou se présente comme une force d'autoprotection de la communauté dogon contre les attaques de groupes armés, au départ essentiellement jihadistes. Il s'agit d'une fédération de camps de défense installés à proximité des villes et des villages où se concentrent les communautés dogon⁸. Elle recrute principalement des Dozos, mais elle a aussi accueilli de nombreux autres combattants issus d'horizons divers⁹. La direction du mouvement est scindée en deux : une branche militaire, dont l'Etat-major est dirigé par Youssouf Toloba¹⁰, assisté d'adjoints et une branche politique censée servir d'interface avec le monde extérieur, dirigée par Mamadou Goudienkilé¹¹. Ces deux branches sont basées près de Bandiagara. Disposant d'un effectif de plus de 7000 hommes,¹² Dana Amassagou est organisé à l'image d'une armée nationale. Il est composé d'équipes, de groupes, de sections, de compagnies et de bataillons. Et à la tête de chaque structure est nommé un chef. Ces unités sont implantées dans chaque cercle que le mouvement d'auto-défense couvre. Il est aussi créé dans chaque village une brigade de vigilance. Elle est postée à l'entrée et à la sortie de chaque village, dont le rôle est résumé à la fouille et aux patrouilles.

Les Koglweogo quant à eux, se forment à partir d'initiatives locales structurées par des entrepreneurs politiques locaux. La campagne et les zones périurbaines, dépourvues de commissariat de police ou de gendarmerie, constituent leur terrain de prédilection (Tisseron, 2021). Ils sont notamment composés de jeunes éleveurs et agriculteurs dont il s'agit du premier engagement dans des initiatives locales de sécurité, ainsi que de personnes ayant fait « carrière » dans celles-ci (Soré, 2019).

⁸ Il est présent dans quatre cercles sur les huit que compte la région de Mopti (ancien découpage administratif du Mali) : Bandiagara, Bankass, Douentza, Koro. Les Dogons, majoritaires dans ces zones, cohabitent avec les Peuls, les Mossi, les Dafin, les Sonraï. Entretien à Bamako, le 22 juin avec Mamoudou Goudienkilé.

⁹ Il s'agit notamment du journaliste Yoro Sow, du Journal l'Inter du Mali, et de quatre officiers maliens et burkinabè dont nous préférons taire l'identité pour des considérations liées à leur statut officiel.

¹⁰ Ce dernier est un ancien milicien des années 1990. Il a servi dans les mouvements d'autodéfense Gandakoye (propriétaire de terre) et Ganda Izo (enfant du pays). Majoritairement composés des Noirs, qui étaient victimes de pillages, de vol de bétail, de destruction de villages, d'assassinats ciblés, les deux groupes avaient été créés pour tenir tête aux rebelles touareg qui s'adonnaient à ces pratiques dans les régions de Tombouctou et de Gao. Entretien à Bamako, le 22 juin avec l'ancien porte-parole du mouvement, Benjamin Sangala.

¹¹ La milice étant dissoute par le gouvernement en 2019, le bureau politique est chargé des négociations, des rencontres avec le gouvernement et la MUNISMA. Au niveau de la mission onusienne, il est créé un cadre de concertation dont il est membre au même titre que Tapital Pulaku (association des Peul). Il se réunit chaque mardi au siège de la MINUSMA. Entretien à Bamako, le 10 janvier 2020 avec un responsable de la MINUSMA.

¹² Estimation faite par Mamoudou Goudienkilé. Entretien du 22 juin à Bamako.

Leur nombre sur l'ensemble du territoire burkinabè était estimé, début 2020, à 45 000, sans toutefois que ce chiffre puisse être confirmé¹³. Les Koglweogo sont particulièrement actifs dans les zones rurales du Plateau central, principalement Mossi, avant d'étendre par capillarité et mimétisme leur action dans des zones périurbaines et des régions ethniquement plus mixtes où la police et la gendarmerie sont parfois présentes¹⁴. Si tous ne sont pas armés, la plupart utilisent des armes de chasse et des armes blanches. Les Koglweogo sont structurés autour de trois organes : un État-major, un conseil des sages et un conseil suprême national¹⁵. Enfin, ils ont en commun avec les combattants de Dana Amassagou d'arborer un uniforme.

Par la force de leur organisation qui, va permettre un fonctionnement en réseau, Dana Amassagou et Koglweogo vont s'affirmer comme de organisations sérieuses au sein de leurs communautés respectives. Cette puissance organisationnelle va se répercuter sur le terrain de la guerre ouverte contre les voleurs et les terroristes. Le tableau ci-après reconstruit, à partir, des données produites et consolidées par le GRIP, ACLED, Event Data et ICG, l'indice de sécurité dans les zones irradiées par l'action des deux groupes.

Tableau 1 : Évolution de l'insécurité dans les zones avoisinantes et couvertes par Dana Amassagou et Koglweogo

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombres d'incidents sécuritaires	564	800	267	77	128	72	62

Source: Auteur

L'interprétation des données de ce tableau fait ressortir l'impact positif que ces groupes ont sur la sécurité des régions sous leur contrôle et sur les localités avoisinantes, même si l'insécurité n'est pas ramenée au degré zéro. Par des actions d'éclat réalisées dans des localités réputées comme zones de grande criminalité et de brigandage : Centre-Est et notamment Pouytenga¹⁶

¹³Entretien à Bobo-Dioulasso le 2 janvier 2021.

¹⁴Ils se présentent comme issus du peuple, proches de celui-ci et capables de protéger les personnes et les biens.

¹⁵D'un point de vue formel, ils sont sous l'autorité du Rassamkandé Naaba, désigné par le Moogho Naaba, Empereur des Mossi.

¹⁶Plaquette tournante du commerce de bétail, auparavant écumée par les coupeurs de routes et autres criminels.

Nogo (Loroum), Kombori (Kossi), Tanwalgou (Gourma), Pensa (Sanmatenga), Tialgo, Koudougou, Tenkodogo, Doudou, Ténado au Burkina Faso et Borko, Boulikessi, Dinangourou, Sobane-Da, Ogossagou, Bankass, Koulogon, Douentza au Mali, Koglweogo et Dana Amassagou ont pu ramener le sentiment de sécurité au sein de leurs communautés (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2018).

Sur la base d'une stratégie et d'une synergie d'action basées sur la mise en place d'un système de renseignement communautaire¹⁷, la pratique des enquêtes, les réunions de concertations, la veille stratégique et militaire, la formation initiatique traditionnelle et martiale, les patrouilles régulières, l'installation des barrages et des check-points, les fouilles etc., les deux groupes d'autodéfense ont su construire des réflexes sécuritaires et sédimenter une expertise et des savoir-faire opérationnels, tactiques et logistiques qui ont contribué à ramener d'une part, le degré de grand banditisme à un niveau résiduel ; et d'autre part, à dissuader les jihadistes à prospérer dans leurs traditionnelles expéditions ravageuses et punitives dans les villages. Ils constituent de ce fait des dispositifs quotidiens et du quotidien de fabrication de la sécurité dont l'action force l'admiration (Hagberg et Ouattara, 2010 ; Bounoung Ngono, 2020). C'est en fait la profondeur et la pertinence stratégique et opérationnelle de leurs faits d'armes guerriers qui, augmentent leur capacité de recrutement et permettent aux forces de défense et de sécurité de s'ajuster à la menace et d'améliorer leur planification stratégique¹⁸.

Aujourd'hui, les activités de ces groupes ne se limitent plus uniquement à la traque des voleurs, délinquants et jihadistes. Elles incluent des entreprises liées à la fourniture des packages sécuritaires à la communauté qui débordent le cadre d'une simple mobilisation foncière. Ils mettent en place des patrouilles de nuit au sein des villages, peuvent être amenés à sécuriser des mariages, des baptêmes ou même des marchés à la demande de notables ou des autorités locales, ou encore contrôler la provenance du bétail dans les marchés les plus importants du pays.

¹⁷À partir, d'un réseau d'indics opérationnels dans chaque village.

¹⁸ Des opérations militaires d'envergure (comme celle menée au Mali en octobre 2015 : Opération Seno) s'appuient notamment sur les renseignements fournis par des autorités locales pour l'identification des cibles terroristes. Les Opérations Otapuanu, Ndofo, Taanli, Bélier et bien d'autres encore n'auraient pas eu le retentissement qu'elles ont eu, sans leur appui.

Cette « diversification » des activités de maintien de l'ordre les maintient en contact non seulement avec des agents de l'État, mais aussi avec des acteurs privés (Bojsen et Compaoré, 2019). Ceci traduit l'important rôle que ces groupes sont désormais appelés à jouer au sein des communautés locales burkinabè et maliennes.

2. Le phénomène Koglweogo et Dana Amassagou comme dynamique de (re)constitution ou de reconfiguration d'un ordre social et moral

Outre l'action sécuritaire et militaire, la construction de la légitimité locale des Koglweogo et Dana Amassagou, comme acteurs de la gouvernance locale, repose sur leur capacité à pallier l'absence de l'État et à reproduire l'imaginaire étatique au sein des communautés périphériques. L'observation de leur fonctionnement laisse transparaître la mobilisation de variables culturelles à des fins de construction d'un ordre politique communautaire stabilisé. Le recours constant à la tradition couplée à un certain mimétisme des organisations de l'État sont des éléments qui permettent la ré-institutionnalisation du maintien de l'ordre et le contrôle social au niveau local. Pour illustration, les membres des deux groupes sont contraints de prêter serment sur le Coran et la Bible, lors de leur adhésion aux groupes ; et, lors des procès, l'accusé n'est pas seulement placé sous l'autorité des juges. Ces deux livres sont invoqués lors des procès, auxquels s'ajoutent des références animistes. D'autre part, Koglweogo et Dana Amassagou copient les pratiques et l'organisation des administrations publiques. Les deux groupes se réapproprient ainsi les logiques de classification, d'identification et de sanction propres aux mécanismes bureaucratiques étatiques. Ce souci de la bureaucratie permet d'écarter les accusations d'arbitraires. En effet, la mobilisation de ces dispositifs de contrôle donne ainsi l'illusion d'une neutralité dans les procédures et donc dissout les actions ou les volontés individuelles au sein d'une « objectivité bureaucratique ». Les amendes sont également tarifées selon l'acte commis. Même si dans les faits, cette grille n'est pas toujours respectée. La volonté de mettre en place un tel dispositif témoigne de l'importance de l'imaginaire bureaucratique comme moyen de se rendre légitime et d'obtenir du pouvoir ¹⁹.

¹⁹ Un vocabulaire similaire à celui utilisé dans les secteurs de la sécurité et de la justice est mobilisé. Ils mènent des « enquêtes » prennent des « dépositions » mettent en scène des « procès » distribuent des « récépissés » calquent leur organisation nationale sur les cadres administratifs ou encore se font appeler soldats, juges, agents, conseillers, etc., (Hagbeg, 2004 ; Bosjen et Compaoré, 2020 : 673).

Il s'institue au sein des communautés un processus de négociation, de digestion, d'adaptation culturelle/culturelle, de ritualisation et de mise en scène et en sens d'une communauté morale coercitive et dissuasive (Da Cunha Dupuy, 2019). Au sein des communautés périphériques en effet, les groupes d'autodéfense Dana Amassagou et les Koglweogo vont jouer un rôle important dans la régulation des rapports intra et inter communautaires²⁰. Au Burkina Faso, pour ne prendre que cet exemple, les Koglweogo ont permis à l'État de s'ajuster à la conjoncture sécuritaire fluide ; et d'initier une réforme sécuritaire qui lui a permis de compenser ses carences de gouvernement par des initiatives de gouvernance pilotées par les communautés²¹. Ces groupes jouent donc un rôle politique important, même si ce dernier peut s'avérer latent (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2019). Leurs membres se comportent comme des individus prêts à prendre des risques et à se mettre en danger pour assurer la sécurité et la quiétude de la nation. La volonté des deux groupes à se démarquer des forces de sécurité et des représentants de l'État séduit.

S'opère donc un double mouvement de « popularisation » et de « moralisation » de la gouvernance, du maintien de l'ordre et du contrôle social (Kirsch et Gräts, 2010). Justifiant leur engagement par des raisons morales, les membres des deux groupes font de la communauté un réservoir de valeurs à la rescousse et pour la restauration d'une gouvernance vertueuse et la construction d'un avenir meilleur et radieux. C'est l'argument de la communauté comme ressource morale légitime de salut de la nation. Comme en témoigne en effet ce propos d'un Koglweogo de la périphérie de Ouagadougou, l'enrôlement est présenté comme une forme d'acte civique qui s'appuie sur le soutien populaire :

²⁰ En effet, dans une conjoncture sociopolitique où l'absence de l'État est soulignée et marquée, les deux groupes représentent une solution de gouvernance palliative et alternative qui remédie à l'effondrement total de la structure étatique.

²¹ Voir, Loi no : 002-2020/AN, portant Institution de Volontaires pour la Défense de la République (VDP), du 30 décembre 2020.

²² L'une de leurs stratégies discursives consiste à rejeter la lourdeur bureaucratique de l'administration judiciaire et des actes administratifs jugés socialement discriminants, car rédigés en un langage complexe, inaccessible pour des habitants des zones rurales, qui n'ont pas tous été scolarisés. Koglweogo et Dana Amassagou prônent au contraire la simplicité.

« les Koglweogo c'est toute la population alors que la police c'est un ministère. Tout le monde doit être Koglweogo, tout le monde est citoyen (...) Koglweogo, c'est la population qui se mobilise pour sa sécurité ». ²³ Leurs discours évoquant des valeurs de discipline, d'honneur ou le sens du sacrifice renforcent la cohésion des groupes et marquent leur domination auprès du reste de la population ²⁴. Les deux mécanismes d'autodéfense se placent donc dans l'optique de capter les ressources de l'État plutôt que de lutter contre lui, même si cette configuration peut varier en fonction des spécificités locales (Okobé et Adingra, 2018 ; Douce, 2019).

Au cours de nos séjours de terrains, nous avons pu remarquer que Koglweogo et Dana Amassagou étaient largement acceptés par les populations parce que leur action a permis, jusque-là, d'obtenir des résultats appréciables. Ce qui indique que l'autodéfense communautaire est à prendre davantage en compte dans les systèmes de sécurité africains. Toutefois, les enquêtés identifient les rackets, les amendes exorbitantes, les violations des droits de l'Homme dont les sévices corporels, les tortures et autres traitements inhumains dégradants comme traits communs des interventions des groupes de sécurité communautaire. Ce qui pose la problématique des insuffisances de telles initiatives.

II - Les risques potentiels associés aux pratiques d'autodéfense communautaire en Afrique

L'apparition des phénomènes Dana Amassagou et Koglweogo ainsi que, leurs actions ont remis au goût du jour non seulement les questions de sécurité locale, mais aussi la place des initiatives locales de sécurité et de gouvernance au sein des États. En effet, si les groupes bénéficient désormais d'un soutien des populations, étant réputés très efficaces, ce soutien se trouve fragilisé depuis qu'ils ont été accusés de tortures, mais aussi d'avoir commis des exécutions arbitraires visant d'autres communautés ethniques et notamment les Peuls, très fortement stigmatisés dans les deux pays. Il se dégage de notre analyse deux types d'inconvénients liés aux initiatives de sécurité communautaire. Il y'a d'une part, ceux qui touchent la structuration communautaire des États et d'autre part, ceux qui affectent l'État lui-même.

²³ Entretien en Entretien, périphérie de Ouagadougou, mars 2020.

²⁴ Ces discours visent aussi à rassurer l'État quant à leur sérieux et à ouvrir la possibilité d'une collaboration avec celui-ci.

1. La segmentation identitaire et la militarisation des revendications sociocommunautaires comme menaces à court terme

Dans le Centre du Mali, zone dans laquelle opère Dana Amassagou, l'action du groupe s'est accompagnée d'une forte augmentation des violences contre les civils, contribuant à transformer²⁵ le conflit en violences inter-communautaires et à accentuer auprès d'une partie de la population, le rejet de l'État (Tisseron, 2021). Depuis leur implication dans le conflit malien, les groupes d'autodéfense communautaire et autres groupes armés et jihadistes se sont individuellement et mutuellement taillé la réputation de ne pas faire dans la dentelle. De nombreuses accusations d'exactions leurs sont imputées, comme le massacre d'Ogossagou, du 23 mars 2019 attribué au groupe d'autodéfense Dogon Dana Amassagou. La violence des milices et groupes rebelles suit très souvent les lignes d'appartenance communautaire. Elle intensifie la violence armée et renforce les divisions sociales entre les communautés. En effet, les communautés, par milices interposées, se ciblent mutuellement avec le soutien présumé de leurs réseaux d'appartenance, de sociabilité et de solidarité. Le soutien informel, que d'aucuns qualifient de « parrainage », accordé aux milices par les gouvernements et des acteurs internationaux, ne fait qu'alimenter l'animosité entre communautés dont l'inimitié est pourtant instrumentale et instrumentalisée. Ainsi, au nom de la protection ou pour des opportunités économiques, de jeunes hommes s'arment eux-mêmes ou s'engagent dans des groupes djihadistes, puisqu'ils considèrent leur gouvernement comme complice des actions violentes des milices. Cette dynamique, qui s'auto-entretient, institue un cercle vicieux de violence armée dans les régions où les milices opèrent ; cercle vicieux dont les effets s'avèrent profonds à court et à moyen termes (Sandor, 2017, Campana, 2018).

Si le Mali est un cas paradigmatique, il n'est pas isolé. Ces dernières années, au Burkina Faso, « *les Koglweogo [...] ont perturbé les équilibres entre communautés locales au Centre-Nord* » (ICG, 2020). En s'arrogeant des

²⁵ Tout comme d'ailleurs dans les régions du Nord dans les années 1990 dans le contexte d'une rébellion touareg,

²⁶ Les endroits où le conflit armé est actuellement le plus intense, au centre du Mali et à la frontière entre le Mali et le Niger, suivent cette tendance.

²⁷ Par des entrepreneurs politiques et guerriers soucieux de se construire une légitimité et une réputation pour des probables échéances de négociations à venir. Voir le rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali, 2018.

prérogatives de police et de sécurité, ils se sont, volontairement ou non, rendus complices de règlements de comptes, souvent autour d'enjeux fonciers et au détriment non seulement de la communauté peulhe, mais aussi de celle des Gourmantchés dans l'Est ou de celle des Mandingues dans l'Ouest. C'est dans ce climat de méfiance réciproque et de forte stigmatisation communautaire que sont survenus les massacres de Yirgou (Centre-Nord) et d'Arbinda (Sahel), respectivement en janvier et en mars 2019, ainsi que ceux de Barga, Dinguila-Peulh et Ramdolla- Peulh (Nord) un an plus tard. Ces massacres ont eu pour conséquence de susciter des réactions de vengeance et des rapprochements de membres des communautés ciblées avec les groupes armés jihadistes. De même, la question des affrontements communautaires militarisés ne se limite pas aux Koglweogo. Durant l'année 2020, les chasseurs Dozos et les Volontaires pour la Défense de la République (VDP) ont été accusés à plusieurs reprises d'avoir commis des violences contre les civils, notamment dans la Boucle de Mahoun. Ainsi, la multiplication des groupes d'autodéfense communautaire et des groupes armés à connotation ethnique ou tribale nourrit, en partie, ce qui est qualifié de « tensions communautaires » déjà exacerbées par la multiplication des attaques terroristes.

En outre, les antagonismes ethno-communautaires, en posant le principe d'inimitié entre les communautés, peut prendre la forme d'une segmentation identitaire (Dembélé, 2002). En effet, la question des clivages ethno-communautaires, loin d'être un simple avatar de la configuration terroriste, génère des tensions et structure des inimitiés qui très souvent débouchent sur des affrontements aux allures de carnages entre Peulhs et Dogons, entre Mossis et Peulhs. Le risque est de parvenir à une identisation étroite s'appuyant sur des traits tribaux ou alors ethno-territoriaux ; c'est-à-dire, à une conception absolue de « l'autre », qui est celui qui n'est pas de mon groupe ethnique ou de mon groupe d'autodéfense, et qui, s'il n'est pas l'ennemi, est suspecté de pouvoir entrer en collusion avec celui-ci. L'hypothèse de la segmentation identitaire atteste en partie, l'existence d'une fracture sociale, communautaire et politique en cours de construction dans les deux ordres politiques. Ce qui a souvent donné lieu à des dénonciations abusives, l'instrumentalisation des autorités coutumières et des chefs de villages, comme c'est le cas aujourd'hui où Peulhs et Dogons se regardent en chiens de faïence ; vivant dans une atmosphère de suspicion permanente,

de dénonciation et de délation mutuelle (Cadaccioni, 2021 : 79-103). Mais en réalité, la tendance à s'identifier avant tout au prisme de l'ethnie et de la communauté, qu'il devient nécessaire de défendre, dans une configuration où, Koglweogo et Dana Amassagou ne peuvent se résumer à des initiatives des Mossi et des Dogons de se défendre, cache un risque plus pernicieux. Ce qui constitue en fait l'enjeu central d'une telle posture, c'est le contrôle ou la redéfinition communautaire des territoires des États maliens et burkinabè ; étant entendu que les pratiques de maintien de l'ordre sont perçues comme potentiellement lucratives et synonymes de prestige social²⁸. Les conflits entre communautés, et de manière générale entre groupes armés sont moins l'expression de l'irréductibilité des rapports intercommunautaires, que celle d'une dynamique de fabrication des « *lands* » des territoires maliens et burkinabè.

2. La dynamique de constitution des fiefs et des potentats communautaires

« Pour nous, le Pays Dogon existait avant le Mali, l'attachement à notre patrie est culturel, nous sommes liés à notre culture et chez nous la terre, c'est la patrie », explique, en observant les manœuvres des jeunes recrues d'un regard attentif, Boureima Sagara, président de la coordination Dana Amassagou pour le cercle de Bandiagara (Dubois, 2021). Il serait hasardeux d'assimiler ce type d'énoncés à une simple clause de style. Il décrit en filigrane une dynamique de construction/consolidation des fiefs locaux en cours dans les deux ordres politiques. En effet, si l'on prend en compte le socle constitutif des différents groupes d'autodéfense en présence, la dynamique des oppositions et des affrontements entre ceux-ci, les référents identitaires, il se profile un risque réel d'établissement de fait d'un État des fiefs. Si la chasse aux voleurs, le front contre la criminalité armée, ainsi que la croisade contre les jihadistes initiés, assumés et assurés par les deux communautés ont permis aux États maliens et burkinabè de remédier de manière variable à la désinstitutionnalisation partielle de leurs ordres politiques, la mobilisation communautaire pour des fins de sauvegarde accentue les logiques de repli territorial. On note ainsi que le travail de sécurisation de la communauté s'accompagne d'une stratégie de construction d'une identité des

²⁸ Il ne s'agit pas de nier la dimension ethnique dans l'analyse de ces initiatives locales, mais plutôt de montrer comment il s'agit aussi d'une mise en place de circuits économiques parallèles et d'un contrôle « morale » des corps et des pratiques.

territoires. Cette dynamique d'identisation du territoire institue la possibilité de mise en sens et de mise en œuvre d'un processus de « *landisation* ». Une landisation synonyme d'un mouvement de (re)balkanisation ou un redécoupage communautaire du territoire des États en enclaves communautaires dont, la violation est très souvent pensée et vécue comme une déclaration de guerre (Mandjem, 2014 ; Dofini, 2018). Pour illustration, à la fin du mois de mai 2017, pendant deux jours, des Koglweogo et la population de Tialgo (situé à l'Ouest du Burkina Faso) se sont affrontés, entraînant la mort de six personnes. Les Koglweogo en provenance d'un village voisin étaient venus récupérer une amende impayée, amende jugée beaucoup trop élevée par les habitants de Tialgo. Le groupe d'autodéfense s'est alors heurté à un refus de la communauté de Tialgo de se soumettre à leur autorité et ainsi de reconnaître leur légitimité (Hellweg, 2012). Dans une configuration où, groupes armés jihadistes et groupes d'autodéfense prennent progressivement le contrôle des territoires, et où la présence de l'État s'amointrit dangereusement, les groupes s'organisent et soulignent leur particularisme et leur identité, comme c'est le cas à Fada N'Gourma à l'Est du Burkina Faso. Cette zone, occupée historiquement par la communauté Gourmantché, met en avant une culture distincte de celle des Mossi (Tisseron, 2021) pour extraire le territoire communautaire de l'emprise et de l'empire Koglweogo-Mossi.

Toutefois, à côté des grands fiefs incarnés par les Koglweogo et Dana Amassagou, on ne saurait ignorer l'irruption des sous-fiefs à l'intérieur de ceux-ci. À titre d'illustration, le pouvoir acquis par les chefs militaires des camps sous contrôle des groupes armés fait de ces derniers de véritables chefs de fiefs dans les zones sous leur commandement. En effet, la désinstitutionnalisation qui a accompagné la dynamique de crise sécuritaire et de gouvernance au Burkina Faso et au Mali a permis aux initiatives locales de sécurité de prospérer aussi bien matériellement que symboliquement. C'est pour cette raison que les groupes ne connaissent pas une expansion territoriale importante. L'expansion d'un groupe est interprétée par les autres comme une menace à la survie des empires et emprises qu'ils se sont taillés au sein des territoires maliens et burkinabè et comme une menace à l'existence même des fiefs, aux privilèges et autres avantages matériels et symboliques que ces derniers (fiefs) procurent, à la survie des groupes, et à la perte de la valeur stratégique que ces fiefs représentent sur la place nationale de répartition et de gestion du pouvoir au sein de l'État.

Les administrations installées çà et là par les différents groupes armés dirigent d'une main de fer leurs fiefs, gardent la mainmise sur l'ensemble de leurs potentats et sont peu réceptives au discours sur la légalisation de leurs pratiques ou le désarmement. Même si la logique et l'intensité sont variables dans les deux pays, les stratégies territoriales et fiscal-douanières mises en place par les groupes d'autodéfense communautaire au Mali, au Burkina Faso et ailleurs en Afrique constitueront un point d'achoppement au moment de la sortie de crise. En effet, la dynamique de construction des fiefs communautaires peut s'apparenter à une logique de crucifixion de l'intérêt général, de l'intérêt du peuple au profit des intérêts égoïstes qui se trouveront menacés par la fin de la guerre, lorsqu'on sait que ces chefs de fiefs n'ont obtenu leurs pouvoirs et avoirs que par la logique des armes.

Conclusion

Au sortir de cette analyse sur les pratiques d'autodéfense communautaire en Afrique, basée notamment sur les Koglweogo et Dana Amassagou, nous pouvons déduire quelques constantes. En premier lieu, vient le fait que la sécurité pilotée par les communautés est une réalité qui date en Afrique. En effet, même si l'organisation, le fonctionnement, les rôles ainsi que les répertoires d'action des initiatives locales de sécurité ne sont pas identiques et que les expériences actuelles diffèrent des approches traditionnelles de la sécurité communautaire, cela ne fait que confirmer le fait que, les pratiques communautaires de sécurité constituent une donnée indéniable sur le continent. En second lieu, et étroitement lié à la première réalité, vient le fait que la communauté constitue aujourd'hui simultanément, un enjeu, un acteur, un moyen, ainsi qu'un cadre de production et d'administration de la sécurité. Elle constitue une entité de veille stratégique et sécuritaire de facture citoyenne. Dans ce sens, les pratiques d'autodéfense communautaire participent des expériences ou des initiatives qui visent à (re)construire la capacité et la pertinence des communautés à agir comme espaces et agents de sécurité ; sécurité d'essence palliative ou compensatrice de la sécurité produite par l'État. Elles représentent des dynamiques qui participent des logiques de construction des comités locaux de sécurité, que l'on peut rapprocher des expériences des communautés de sécurité (Deutsch, 1988 ; Pouliot et Lachmann, 2004). En dernier lieu s'affirme le fait que les groupes d'autodéfense communautaire sont devenus des partenaires

incontournables pour l'État dans la lutte contre l'insécurité et les groupes jihadistes. Cette posture permet de montrer, au-delà du cas des Koglweogo et Dana Amassagou et des contextes burkinabè et maliens, une dynamique de co-construction de la sécurité, avec des formes variant selon les lieux et les moments (Tisseron, 2021). Une dynamique de co-construction qui est d'essence à faciliter la fourniture d'une offre sécuritaire complète et intégrée, si l'on a le courage et la volonté politiques de transformer ces initiatives en réserve opérationnelle et/ou citoyenne. Dans ce sens, des initiatives de contrôle de l'action de défense populaire comme celles des VDP en cours d'expérimentation au Burkina Faso sont à suivre avec une attention particulière. Toutefois, il est à noter que certaines de ces conclusions, malgré la force de leur pertinence, restent provisoires. Seules, la multiplication des monographies, des analyses intensives et comparatives basées sur des échantillons plus représentatifs en Afrique centrale et de l'Ouest permettront de procéder à des généralisations plus poussées.

Bibliographie

Basenguisa-Ganga, Rémy et Sylvie, Makki (sous la dir), 2012, *Sociétés en guerres. Ethnographies des mobilisations violentes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Bojsen, Heidi et Ismaël Compaoré, Compaoré, 2020, « Sécurité d'en bas au Burkina Faso. Koglweogo, gardiens de la brousse gardiens de la société ? », *Cahiers d'Études Africaines*, n°239, p.671-697.

Bounoung Ngonon, Protais Aimé, 2020, « Les forces endogènes dans la construction de la paix et la gouvernance de la sécurité locale en Afrique : le cas des comités de vigilance dans les configurations de fluidité politique au Cameroun », 17p, inédit.

Bounoung Ngonon, Protais Aimé et Ongono, Louis Paul, 2020, « Les périphéries étatiques africaines : des poudrières sécuritaires ? », 28p, inédit.

Da Cunha Dupuy, Romane, 2019, « Logiques d'un maintien de l'ordre moral : le cas des groupes d'autodéfense Koglweogo au Burkina Faso », bulletin n°30-31 de l'Observatoire international du fait religieux, 13p.

Da Cunha Dupuy, Romane et Quidelleur, Quentin, 2018, « Mouvement d'autodéfense au Burkina Faso : Diffusion et structuration des groupes Koglweogo », *Noria* <https://www.noriaresearch.com/fr/mouvement-dautodefense-au-burkina-fasodiffusion-et-structuration-des-groupes-koglweogo> (consulté le 12/07/2021).

Bounoung Ngonon, Protais Aimé et Ongono, Louis Paul, 2020, « Les périphéries étatiques africaines : des poudrières sécuritaires ? », 28p, inédit.

Dofini, Romuald, 2018, « *Grand Ouest du Burkina : Le chef des Dozo, Aly Konaté, toujours opposé à l'installation des Koglweogo* », Lefaso.net (Consulté, le 24 juillet, 2021).

Douce, Sophie, 2019, « *Au Burkina Faso, face à l'impuissance des autorités à enrayer le cycle des violences, des citoyens s'engagent* », Le Monde (consulté, le 16 juillet 2021).

Doubia, Nabi Youla, 2019, « *Le problème du contrôle des groupes de vigilance en Afrique de l'Ouest francophone : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal* », Bulletin FrancoPaix, vol 4, n°2, 8p.

Favarel-garrigues, Gilles et Gayer, Laurent, 2016, « *Violer la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat* » *Politix*, n°115, p.7-33.

Fourchard, Laurent, 2012, « *Mobilisations contre le gangstérisme et production d'une communauté morale coercitive en Afrique du Sud* », *European Journal of Turkish Studies* [En ligne], 15 |, mis en ligne le 25 mars 2013, URL : <http://journals.openedition.org/ejts/4692>; DOI :10.4000/ejts.4692, (consulté le 22 juillet, 2020).

Fourchard, Laurent, 2018, « *État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché* », *Critique internationale*, n°78, p.169-186.

Hagberg, Sten, 2002, « *Enough is Enough* » : An Ethnography of the Struggle against Impunity in Burkina Faso, *The Journal of Modern African Studies*, n°40, p.217-246.

Hagberg, Sten, 2004, « La chasse aux voleurs : une association de chasseurs et l'administration de l'État dans l'Ouest du Burkina Faso », in Serges Latour, Pierre-Larent, Joseph et al, (sous la dir), *Les raisons de la ruse : une perspective anthropologique et psychanalytique*, Paris, La Découverte.

Hagberg Sten, 2019, « *Performing Tradition while Doing Politics: A comparative study of the Dozos and koglweogos selfdefense movements in Burkina Faso* », *African Studies Review*, vol. 62, n°1, p. 173-193.

Hagberg, Sten et Ouattara, Syna, 2010, « Vigilantes in War : Boundary Crossing of Hunters in Burkina Faso and Côte d'Ivoire », in Thomas Kirsch et Tilo Graitz (sous la dir), *Domesticating Vigilantism in Africa*, Woodbridge et Rochester, James Currey et Boydell et Brewer.

Hagberg, Sten, Kibora, Ludovic O. et al, (sous la dir), 2019, *Sécurité par le bas. Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. 2019, Uppsala Papers in Africa Studies 3, Uppsala, Uppsala University.

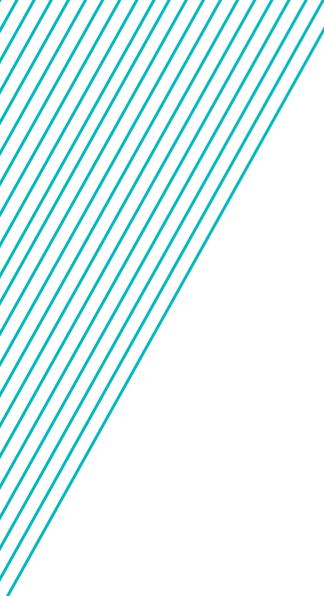
Hellweg, Joseph, 2012, « *La chasse à l'instabilité : Les Dozos, l'état et la tentation de l'extra-légalité en Côte d'Ivoire* », *Migrations Société*, n°144, p. 163-182.

International Crisis Group, 2020, « Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali, Rapport Afrique n°293, (consulté, le 22 juillet 2021).

Padonou, Oswald, 2020, « *Burkina Faso : penser la sécurité hors de "l'informel"* » Wathi, (consulté, le 13 juillet 2021).

Soré, Zakaria, 2019, « S'adosser à la chefferie traditionnelle pour se développer : la stratégie d'implantation des *Koglweogo* au Burkina Faso », Nouvelle Série, *Revue africaine et malgache de recherche scientifique, Sciences Humaines*, n°013 -2ème Semestre, p.221-239.

Tisseron, Antonin, 2021, « Une boîte de pandore. Le Burkina Faso, les milices d'autodéfense et la loi sur les VDP dans la lutte contre le jihadisme », Friedrich-Ebert-Stiftung, 44p.



Alternative security sources in Nigeria:
the ambiguity of vigilante groups





Felix Idongesit OYOSORO

*PhD, Department of History & International Relations
Veritas University, Abuja, Nigeria*

Abstract

The rise in crime and insecurity across West Africa and the Sahel has led to the expansion of several regional Non-State Armed Groups (NSAGs). In Nigeria, particularly, the sense of low performance by the security forces has further caused an increase of Community-Based Armed Groups (CBAGs), who have become a fixture in the national security landscape. These CBAGs present a complex challenge to communities, governments, development implementers, and security providers. One of these CBAGs is the Vigilante Groups which are operational at the local and state level. Despite being prohibited by the Constitution of the Federal Republic of Nigeria, armed vigilante groups carry out law enforcement activities in an ever-growing number of states and communities with the tacit, and sometimes explicit, endorsement from the state governments and local authorities. Vigilante Groups have become a double-edged sword: though they provide an apparent needed localized security, they also undermine central authority, violate human rights and commit sporadic violence. Elucidating this ambiguous characteristic of vigilante groups as alternative security sources in Nigeria is the main focus of this paper. We argue that vigilante groups cannot represent a robust and sustained security source due to inadequate security training and the absence of an acclaimed authority, which are inherent characteristics to these groups. This paper utilizes both primary and secondary sources of data collection to arrive at the conclusion that the failure of the federal authorities to both contain and control vigilante groups will further deteriorate and/or disintegrate the internal security apparatus and social fabrics/cohesion of the Nigerian society.

Résumé

La montée de la criminalité et de l'insécurité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel a conduit à l'expansion de plusieurs groupes armés non étatiques régionaux. Au Nigéria particulièrement, le sentiment de faible performance des forces de sécurité a en outre provoqué une augmentation des groupes armés communautaires (GACs), qui sont devenus incontournables dans le paysage de la sécurité nationale. Ces GACs présentent un défi complexe pour les communautés, les gouvernements, les responsables de la mise en œuvre du développement et les fournisseurs de sécurité. L'un de ces GACs est constitué des groupes de vigilance qui sont opérationnels au niveau local et étatique au Nigéria. Bien qu'ils soient interdits par la Constitution de la République fédérale du Nigéria, ces groupes d'autodéfense armés mènent des activités d'application de la loi dans un nombre toujours croissant d'États et de communautés avec l'approbation tacite, et parfois explicite, des gouverneurs des États et des autorités locales. Les groupes de vigilance sont devenus une arme à double tranchant : bien qu'ils fournissent une sécurité localisée apparemment nécessaire, ils sapent également l'autorité centrale, violent les droits humains et commettent des violences sporadiques. L'objectif principal de cet article est d'élucider cette caractéristique ambiguë des groupes d'autodéfense en tant que sources de sécurité alternatives au Nigéria. Nous soutenons que les groupes d'autodéfense ne peuvent pas représenter une source de sécurité solide et soutenue en raison d'une formation inadéquate en matière de sécurité et de l'absence d'une autorité reconnue, qui sont des caractéristiques intrinsèques à ces groupes. Ce document utilise à la fois des sources primaires et secondaires de collecte de données pour arriver à la conclusion que l'échec de l'autorité fédérale à contenir et à contrôler les groupes d'autodéfense va encore détériorer et/ou désintégrer l'appareil de sécurité interne et la cohésion sociale de la société nigériane.

Introduction

As fragile African states are confronted with increasing insurgencies, they do what weak states have a tendency to do: commission certain security roles to non-state actors or Community Based Armed Groups (CBAGs), many of which defend their communities. This approach most times viewed as a necessity is often dangerous, predominantly in politically fickle and fractious states. The weaker the state, the more it is reliant on CBAGs, but also the less competent it is to police them or avert abuse of power. The more efficacious the CBAGs against criminality and insurgency, the harder it may be to demobilise them. As a result of ethnic rivalries and allegiances, community defence groups can metamorphose into predatory, quasi-criminal organisations or enemies of the central state. Yet even when risks outweigh benefits, African leaders may not have the luxury of choice. At a minimum, African governments and their international sponsors should learn from the past, try to prevent abuses, guard against community defence groups' mission creep and plan how to manage them once the conflict deescalates (International Crisis Group, 2017).

Unfortunately, especially in West Africa, the failure to provide and/or meet such functions by a state are obvious manifestations of the state's weakness, which gives rise to the emergence of alternative security providers. Additionally, the rise in crime and insecurity across West Africa and the Sahel has led to the expansion of several regional Non-State Armed Groups. These alternative security sources, often called non-state security actors, informs of formal, informal, community-based or private security.

In Nigeria, the police force, the armed forces and the intelligence community are the three core agencies of the state originally mandated by the constitution to provide certain security services. Today, the internal security provision and other public order maintenance are the responsibilities of the Nigeria Police Force (NPF) and other paramilitary agencies. However, even with the existence of these agencies in the state's security sector, the non-state security outfits have continued to grow and gain prominence and acceptance within the society due to the failure of the state agencies and invariably a continuation of the culture of self-reliance (Baker 2002). The state security agencies' failure in dealing with these challenges are attributed to many negative conditions including inadequate labour force (personnel),

poor training, lack of modern policing and security techniques, inadequate and outdated equipment, insufficient fund, low remuneration, low morale, understaffing of the state security sector against the population, language differences, arbitrary exercise of power, institutionalisation, lack of political will to reform the security sector and non-decentralisation of operations (Bashiru 2018; Onyeozili 2005: 40). The citizens are left with the option of alternative means of guaranteeing their security and safety. Therefore, the state's failure to provide security to its citizens is boldly linked to the growing trend of non-state security agencies in the country and most other fragile countries. Ogbozor (2016: 3) pointed out that, "vigilantes flourish not only in places where the state lacks the capacity to protect citizens from crime, but also where the state is believed to be corrupt or untrustworthy."

The major CBAGs in Nigeria are the Vigilante Groups. These groups are inherently unstructured, mono-ethnic, highly unstratified and often have an identical political ideology. These characteristics are both weaknesses and strengths, a double-edged sword phenomenon: though they provide an apparent needed localized security, they also undermine central authority, violate human rights and commit sporadic violence. Elucidating this ambiguous characteristic of vigilante groups as alternative security sources in Nigeria is the main focus of this paper which is divided into two major sections: the first gives an account of the historical background of vigilante groups in Nigeria with an emphasis on the typology and contemporary structure, while the second part delves into the focal point of this paper on the discussion of the ambiguous nature of vigilante groups in Nigeria with emphasis on their positive contributions to peace as well as the inherent risk they represent for the central authorities and the citizenry.

I - Brief Historical Background of Vigilantism in Nigeria

Vigilante groups have existed in Nigeria for decades, not only under civilian rule but also during the previous military governments of Generals Babangida, Abacha and Abubakar. They have habitually been seen as an extension to the work of law enforcement officers in a country with high levels of crime and a lack of policing education, equipment and personnel. For example, in the South-East of Nigeria there traditionally existed groups generally referred to as "Ndinche"; who were community sentinels formed by volunteers in villages who would bring suspected criminals to the community

council, often called “Amala”, and then display them in front of the village to their shame before being handed over to the police. Effectively, vigilante in Nigeria is a denomination originally proposed by the police in the mid-1980s to substitute an older practice present since the colonial period and referred to as the “hunter guard system” or the “night guard system”. Colonial administration has either authorized it or legalised it in the West and there has been since then a continuity of these non-state forms of policing (Bashiru 2018). Hence, instead of looking at vigilante groups as a response to a supposed increase of crime or of a supposed decline of police force, we should consider them - initially at least - as a first attempt of introducing some forms of community policing in order to improve the appalling image of the police. As such vigilante in South-western Nigeria is not only a response to “the Nigerian politics of plunder” endemic since the beginning of the oil boom (Gore and Pratten, 2003: 212), it is also a new name for an old practice of policing which should be considered in a larger historical sequence (from the 1930s onward), a period in which violent crime has been perceived as a recurrent danger for various communities.

Effectively, vigilante in Nigeria is a denomination originally proposed by the police in the mid-1980s to substitute an older practice present since the colonial period and referred to as the “hunter guard system” or the “night guard system”. Colonial administration has either authorized it or legalised it in the West and there has been since then a continuity of these non-state forms of policing (Bashiru 2018). Hence, instead of looking at vigilante groups as a response to a supposed increase of crime or of a supposed decline of police force, we should consider them - initially at least - as a first attempt of introducing some forms of community policing in order to improve the appalling image of the police. As such vigilante in South-western Nigeria is not only a response²⁶ to “the Nigerian politics of plunder” endemic since the beginning of the oil boom (Gore and Pratten, 2003: 212), it is also a new name for an old practice of policing which should be considered in a larger historical sequence (from the 1930s onward), a period in which violent crime has been perceived as a recurrent danger for various communities.

1. Conceptualisation and typology of vigilante groups in Nigeria

As Nigeria's ungovernable spaces continue to grow by the day, with government's presence receding to state capitals and major cities, most rural

areas and some 'peripheral towns', often referred to as slums, are left desolate and with less or no government control or presence. Over ten years and on as witnessed by the people, documented in various works as Osumah (2013), Campbell (2016) and in the reports of Human Rights Watch (HRW), Norwegian Refugee Council (NRC), International Crisis Group (ICG), the United States Department of State's Overseas Security Advisory Council (OSAC) and United Nations (UN), there is vicious rising insecurity, intensified in the last five years, as a result of the breakdown (a failure) of the social contract of the state (HRW 2012; HRW 2019; NRC 2019; UN 2019; ICG 2020; OSAC 2020). Some regions of the country like the north-west, with states like Zamfara, Kaduna, Katsina, Sokoto and even north-central states of Niger and Kogi are experiencing much more increasing banditry, kidnapping and other forms of violent criminalities, especially in the rural areas (Nwokolo, 2020).

In many cases, recognised non-state actors either contracted by the locals for a levy or through volunteerism - even those with insurgent ideology - arise and hold sway in such places that some become informal authorities. By the day, the responsibility to protect Nigerians, especially those living outside the administrative headquarters of the states or local councils, is being ceded to the non-state security providers. Vigilantism is "an organized attempt by a group of ordinary citizens to enforce norms and maintain law and order on behalf of their communities, often by resorting to violence, in the perceived absence of effective official state action through the police and courts." (Fourchard, 2011). According to Alemika and Chukwuma, there are four main types of vigilantism: (a) Neighbourhood or community: Neighbourhood watch and community vigilante groups organized by community associations. (b) Ethnic: Vigilante groups organized along ethnic lines to defend ethnic interest. (c) Religious: Vigilantes with faith roots (d) State-sponsored: Groups that operate with the support of local governments (Alemika and Chukwuma, 2004).

These types are not rigid or exclusive; one group might combine the features of two or more of these types (Ibid). For example, Hisba is an informal security group that has faith and state-sponsored roots. Another classification that has been used to distinguish among the different types of informal security actors is militant and non-militant groups. This classification is used loosely, however, because a non-militant group could become militant and vice versa, or even combine both features, thus making it difficult to draw a line between the two categories. Laurent Fourchard writes that

vigilante groups protect lives and properties, defend ethnic groups, and work as thugs on behalf of elite political leaders (Fourchard, 2008). As Usman Jahun notes, unlike the Nigeria Police Force or the Nigeria Security and Civil Defence Corps, which are coordinated through formal established systems with rules, informal policing units differ in structure and operation and operate independently from each other, with various methods of providing and ensuring security (Ogbozor, 2016: 3).

2. Contemporary Vigilantism in Nigeria: Structure, Composition and Mode of Operation

In 2000, the various state chapters of the VGN agreed to form a unified group at the national level to improve coordination and service delivery. Before then, VGN activities at the regional and national levels were non-existent or limited. The purpose of a national platform was to attract support from the national authority by aligning the VGN's activities with those of federal government agencies. Regional and national coordination offices were set up as platforms for lobbying and advocacy with the relevant federal government agencies. The core support for these VGN operations was from state and local government authorities.

In 2011, Commandant Jahun moved the national secretariat of the organization from Kaduna state to Abuja. The move to Abuja brought VGN headquarters closer to the federal government ministries; however, the resources needed to sustain a national office in the nation's capital have almost overwhelmed the organization's budget. The federal government does not fund the VGN, although contributions from some state chapters have enabled it to maintain physical presence in Abuja. The VGN has a four-level governance structure: national, regional, state, and LGA; districts/members are units within the LGA. At the national level, twelve members, including the national commandant and the deputy national commandant, constitute the national executive council, which coordinates activities at the national level. Program areas include general operations, administration, finance, logistics, intelligence, training, anti-human trafficking, community policing, and government interrelations.

Six regional commandants are in charge of the six VGN regional offices. The regional offices are in the six geopolitical zones of the country—northwest,

north-central, northeast, southwest, south-south, and southeast—that encompass thirty-six states. Each regional commandant controls five to seven states, and all regional commandants report directly to the national commandant. The regional offices coordinate activities at the state level. The structures at the state and LGA levels are similar to that of the national level, consisting of a management team and executive councils. There are 36 state 744 LGA commands (Ogbozor, 2016). The foot soldiers of the vigilantes are the members of the local government districts and units. However, a study carried out by Oponnaya (2020) reveals that these numbers may not represent actual figures (See Table 1). This is because vigilante groups spring up wherever there is a need for it from the communities. Hence, there exists informal vigilante groups not registered with the Vigilante Group of Nigeria.

Table 1: Profile of Non-State Security Providers in Some Selected States of Nigeria

ZONE	STATE	NAME OF NON-STATE ACTOR	SPONSORS
South-East ZONE	Abia	Abia State Vigilante Group	Abia State Government
		Neighbourhood Watch	Host Communities
	Anambra	Anambra State Vigilante Services	Anambra State Government
		Neighbourhood Watch	Host Communities
	Ebonyi	Ebonyi State Neighbourhood Watch	Ebonyi State Government
		Community Vigilante	Host Communities
	Enugu	Enugu State Neighbourhood Association and Watch Groups	Enugu State Government
		Community Vigilante	Host Communities
	IMO	Imo Security Watch and Vigilante Group	Imo State Government
		Vigilante Group of Nigeria	Private Individuals
Neighbourhood Watch		Host Communities	
South-West Zone	Ekiti	Ekiti State Vigilante Group	Ekiti State Government
		Oodua People 's Congress	Private Individuals
		Vigilante Group of Nigeria	
	Lagos	Lagos Neighbourhood Safety Corps (LNSC)	Lagos State Government
		Oodua People 's Congress	Private Individuals
		Vigilante Group of Nigeria	
	Ogun	Vigilante Service of Ogun State	Ogun State Government
		Oodua People 's Congress	Private individuals
		Vigilante Group of Nigeria	
	Osun	Harmonized Vigilante Group	Osun State Government
		Oodua People's Congress	Private Individuals
		Vigilante Group of Nigeria	
	Oyo	YorubaK 'OYA Movement	
Oodua People 's Congress			
Vigilante Group of Nigeria			
South-South Zone	Akwalbom	Mboho Mme Ettetdungke Akwalbom	Akwalbom
		Vigilante Group of Nigeria	Private Individuals
		Community Vigilante Groups	Host Communities
	Bayelsa	Bayelsa State Volunteer Service	Bayelsa State Government
		Egbesu Boys of Africa	Private Individuals
	Delta	Vigilante Group of Nigeria	
		Niger Delta Vigilante	Private Individuals

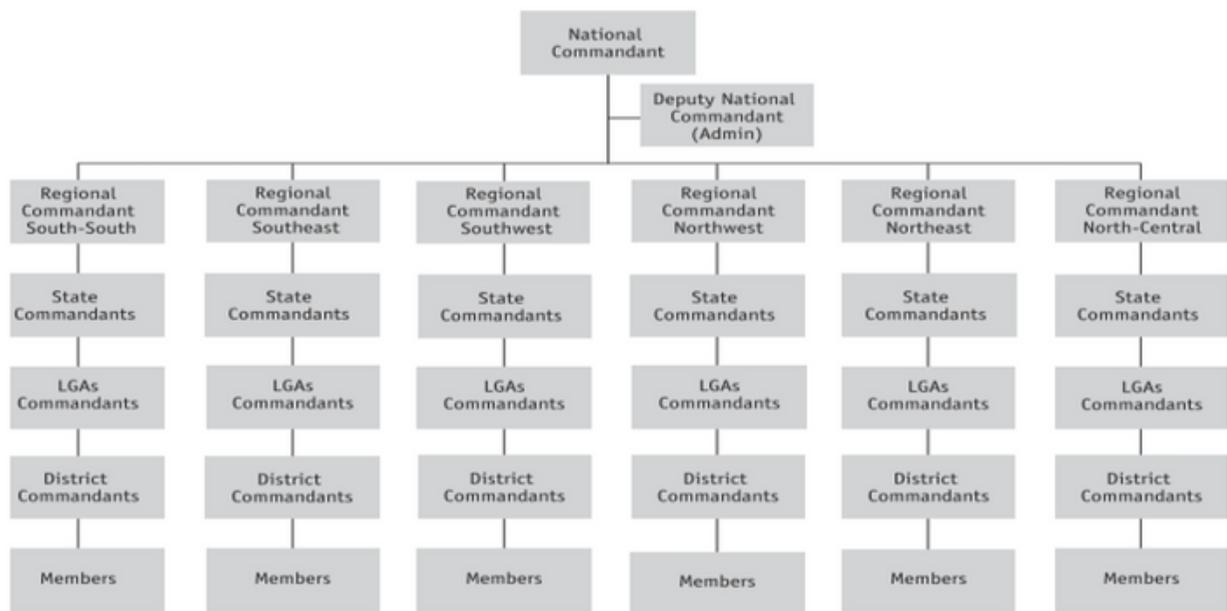
South-South Zone	Edo	Edo State Integrated Vigilante Service	Edo State Government
		Vigilante Group of Nigeria	Private Individuals
	Rivers	Neighbourhood Safety Agency of the Rivers State Government	Rivers State Government
		Vigilante Group of Nigeria	Self-Sponsored
North-Central Zone	Benue	Vigilante Group of Nigeria	
		Civilian Joint Task Force (CJTF)	Benue State Government
		Neighbourhood Watch	Host Communities
	Nasarawa	Nasarawa State Youth Empowerment Scheme (NSYES)	Nasarawa State Government
		Vigilante Group of Nigeria	Self-Sponsored
		Neighbourhood Watch	Host Communities
Kogi	Vigilante Group of Nigeria		
	Enyidudu Community	Host Communities	
North-Central Zone	Plateau	Operation Rainbow	Plateau State Government
		Vigilante Group of Nigeria	Self-Sponsored
		Neighbourhood Watch	Host Communities
		Yan Banga (Night Watch)	
	Adamawa	Vigilante Group Adamawa State	Adamawa State Government
		Civilian Joint Task Force (CJTF)	
		Amalgamated Union of Nigerian Hunters	Self-sponsored
	Bauchi	The Sarasuka	Host Community
		The Vigilante Group of Wunti	
	Borno	Civilian Joint Task Force (CJTF)	Self-Sponsored
North-East Zone		Borno Youth Empowerment Scheme (BOYES)	Borno State Government
	Gombe	Gombe Vigilante Group	Gombe State Government
		The Hunters Association	Self-Sponsored
		The Kalare Youth	
	Taraba	The Vigilante Group of Nigeria (VGN) also Known as the Taraba State Vigilante Group (TSVG)	Taraba State Government
	Yobe	Civilian Joint Task force (CJTF)	Gombe State Government
		The Hunters Association	Self-Sponsored
		The Youth Vigilante group	Host Local Governments
North-West Zone	Jigawa	Jigawa State Vigilante Group of Nigeria (JVGN)	Jigawa State
	Kaduna	Kaduna Vigilante Group of Nigeria (K-VGN)	
		Civilian Joint Task force (JTF) also known as Kabala Concern Forum (Mammal dafora)	Kaduna State Government
	Kano	Kano State Vigilante Group of Nigeria (KVGN)	
		Hisbah	Kano State Government
	Zamfara	Zamfara State Vigilante Service	
Hisbah		Zamfara State Government	

Source: (Opbonnaya, 2020)

With lots of members at the federal, regional, state, and local government levels, the VGN is more widely distributed than any other policing group in the Nigeria. Hence its ability to play a complementary role to the formal security sector. As the VGN national commandant has highlighted, “By virtue of VGN’s structure and rural base, it could serve as an auxiliary agency to the national security forces” (Opbonnaya, 2020: 5).

Assessments steered in 2005, 2006, and 2007 by the Security, Justice and Growth Program of the United Kingdom’s Department for International Development Nigeria confirms the leadership role of the VGN and ranks it above other unauthorised policing groups in the country. The vision of the VGN is “to reduce criminal activities and fear of crime in the society; reduce hazards to the community as a whole; and provide reassurance to the community.” Its mission is “to help secure a safe and just society in which the rights and responsibilities of individuals, families, and communities are properly safeguarded” (Ibidem).

Fig. 1: Structure of the Vigilante Group of Nigeria



Source: Ogbozor, 2016

With no financial backing, however, the VGN’s capability to function effectively is unclear. The federal government does not recognize or provide financial support to the VGN, and there is no national legislation to guide group operations. As the Vigilante magazine indicated in 2014, “The federal government does not recognize the vigilante group of Nigeria, but the services of the group are felt all over the country” (Okeowo, 2014).

However, the impact of the VGN and the Civilian Joint Task Force to the federal security forces to contain Boko Haram have been acknowledged¹. According to the VGN Commander in Borno, Abdullahi Muhammad, by mid-2014, three hundred officers from the Borno VGN chapter had been killed fighting Boko Haram. “For instance, our former commander which I took over from was killed alongside his wives...our state secretary, and many others” (Okeowo, Op.Cit.). The VGN national commandant admitted that the national headquarters struggles to support the widows and orphans of deceased members.

The composition and modus operandum of the vigilante groups in the states and local governments differ from those of the federal and regional organization and operation. State and local government VGN chapters obtain substantial financial backing from local authorities. In some states, there are existent laws guiding the activities of the vigilantes. Such endorsement makes the VGN an agent of the state security apparatus, with financial implications on the part of the local authority. Abuja and seventeen states, including Plateau, Kaduna, and Kano, have enacted laws guiding the activities of the VGN. Six states—Sokoto, Katsina, Zamfara, Edo, Delta, and Bayelsa—have vigilante laws pending in their respective state governments. The VGN is working to persuade the remaining twelve states to enact legislation to guide vigilante operations. (Ogbozor, 2016).

II - The Ambiguity of Vigilante Groups in Nigeria: A Double-Edged Sword Phenomenon

Vigilante groups in violent conflict pose a dilemma: they can protect civilians and help regular forces overcome deadly insurgent groups but also risk attacking rival communities or preying on towns and villages they are supposed to protect. In the worst local vigilante groups can end up as powerful ethnic militias or outright insurgents that help drag the country further into civil war. This risk is inherent to the circumstances in which vigilantes are most likely to emerge – where weak states cannot on their own confront armed groups. Insofar as vigilante groups tend to form within local communities, members typically share the same ethnic or political identity, collective interests and threat perceptions.

¹ The civilian Joint Task Force (JTF) emerged, first as a community effort, and later as a joint effort with the security forces to help fight Boko Haram. The civilian JTF has helped recover towns and villages from Boko Haram, rescued women in the northeast and helped identify Boko Haram members shielded by some local people. Although doubts have been expressed in some quarters that the civilian JTF could transform into ethnic militias, the Boko Haram security threat neutralized by the group indicates an untapped security potential in Nigerian communities.

As a result, they are prone to have agendas that diverge from that of the central state or even bring them into confrontation with it. States too weak to protect communities from insurgents more often than not will be too weak to prevent vigilantes from using their power to pursue those agendas or abusing civilians.

By their very nature, CBAGs carry inherent risk. Typically recruited from local communities, their members often share the same political or ethnic identity, collective interests and threat perceptions, raising the odds that they will act as local militias – potentially more powerful than fragile state authorities – and pursue narrow ethnic agendas; a short-term necessary evil that could pave the way for longer-term conflict. A solution for states in dire need of backing, CBAGs too often take advantage of their newfound capacity – and compensate for inadequate support and resources – by seeking to maximise their power and wealth through extortion, kidnapping, and other violent abuses. However, there are positive lessons to be learned too. Community Defence Groups can be far more effective than state actors in providing local security. They generally enjoy greater legitimacy by virtue of community roots, and can be more efficient in identifying, tracking and combating insurgents thanks to their familiarity with local languages, geography and culture. Successfully managed by the state they can enable national leaders to forge lasting political pacts with provincial elites and bolster state legitimacy among local communities. In short, and while African and international policymakers rightfully may be concerned that empowering non-state forces will undermine the state, CBAGs also can serve as valuable intermediaries between local communities and central authorities.

1. The Contributions of Vigilante Groups to Peace and Security in Nigeria

Vigilante groups in Nigeria have been credited with varying degrees of successes, which can be attributed to their efficiency in responding to security threats. In some communities, the use of traditional voodoo in fishing out out criminals has become a potent instrument in addressing the challenges posed by insecurity. In others, vigilante groups go on the hunt against idle people in the late hours of the night, arresting and even detaining them in cells for possible trial in the morning. All this occurs under a security regime in which the formal state institutions have failed to gain or even seek the legitimacy,

confidence, and respect of the people they are supposed to protect. Thus, the atmosphere of mistrust that characterize the relationship between the formal security institutions and the citizens has become a key driver and incentive that make people seek alternative solutions as a coping strategy (Ogbozor, 2016).

The Civilian Joint Task Force as a vigilante organisation has contributed positively to the ongoing war against terrorism being fought by the Federal Republic of Nigeria. One cannot but applaud them for their various counter-insurgency activities which are responsible for the earlier feats recorded by the Nigerian side. They were responsible for the identification, apprehension and killings of the Boko Haram terrorists (Table 2). This is largely part of the reason major cities such as Maiduguri and Biu where the CJTF are highly present have not fallen to the Boko Harams.

Table 2: Summary of the Contributions of the CJTF towards the Eradication of Terrorism (2013-2014)

DATE	INCIDENT	LOCATION
September 9, 2013	CJTF killed 5 Boko Haram members and seized 4 AK47	Benisheik
September 17, 2013	Vigilante group arrests 19 Boko Haram terrorists	Konduga
May 13, 2014	200 Boko Haram insurgents killed by the aid of CJTF	Kala/Balge district
May 15, 2014	8 Boko Haram skilled and several others arrested	Kwarangilam near Chibok
May 16, 2014	70 terrorists killed and 7 arrested in ambush laid by the vigilantes	Madagali town
May 24, 2014	CJTF arrested suspected Boko Haram informant	Baga Road, Near Maiduguri
June 13, 2014	Top Boko Haram member arrested	Maiduguri
June 16, 2014	CJTF killed 8 armed Terrorists	Chibok Town
June 21, 2014	28 Boko Harams killed during a clash	Kwarangilam
October 31, 2014	CJTF beheaded 41 suspected Boko Haram sect members	Biu

Source: Aina, M. & Odiji, O. (2019) with edits by Author.

In most communities, the informal security sector is preferred to the formal agencies. Perceptions of the informal security sector are based on three factors: availability, trust, and effectiveness. According to one respondent, the police are often unavailable when they are needed in rural communities. Most of the respondents expressed this concern as a reason for their preference for vigilante groups. There are general perceptions about police being corrupt and untrustworthy; some respondents said that they prefer the local settlement of disputes without recourse to the police, even when the police are available. Other factors that contributed to general preference of the vigilantes over the police were the informal actors' knowledge of the local environment, making vigilantes more effective in their local environments.

The role of the vigilante organisations in crime prevention and detection/control is mainly in the area of assistance rendering to constituted authorities. Their specific functions are that of providing intelligent information on crime and threats to the military and police, apprehending criminals where law enforcement agencies are absent and handing them over to appropriate security agencies. These feats notwithstanding, some negative attitudes of the group must be condemned. There exists some risk of vigilante groups to challenge state authority.

2. Vigilante Groups as Inherent Risk to the Citizenry and Central Authorities

The activities of vigilante groups are largely obscure because they operate without a legal mandate. The VGN officially registered on February 18, 1999, with the Corporate Affairs Commission Companies and Allied Matters, the federal agency charged with registering not-for-profit organizations. The status of the VGN as a not-for-profit organization reflects the perception of the group as a social welfare organization rather than as an auxiliary state security agency. In the absence of formal recognition by the state, the VGN gained some legitimacy with its not-for-profit status, even as the actions of some VGN actors in regard to alleged human rights violations continues to undermine its status. It is worth noting that the VGN registration coincided with Nigeria's return to democratic governance after fifteen years of military rule.

The increasing incidence of crime since the end of the military regime has favoured the proliferation of heavily armed vigilante groups of various

conditions and interests in nearly every corner of Nigeria. There is no pattern to define who creates them, what they fight for or the methods they employ, and most importantly, there is not a clear code of conduct binding them, nor an official register of legal vigilante groups. "Armed vigilante groups in Nigeria are reported to carry out extrajudicial executions and killings of suspected criminals and perpetrate acts of torture, cruel, inhuman and degrading treatment, unlawful detention and "disappearances" (Amnesty International, 2002: 4). Allegations of extortion, harassment, arson, destruction of public property or armed robbery are often made against members of these groups. (Amnesty International, 2002: 4). Allegations of extortion, harassment, arson, destruction of public property or armed robbery are often made against members of these groups.

Basically, vigilante groups have their origin in political or militant organizations aimed to ensure that the interests of particular ethnic groups in different parts of the country triumph. Such is the case of OPC (O'odua People's Congress) established for the promotion of the interests of the Yoruba ethnic group in south-west Nigeria, MASSOB (Movement for the Actualisation of the Sovereign State of Biafra) which claims to represent the Igbo ethnic group in eastern Nigeria or Egbesu Boys, based in the oil-producing Delta region, to promote the rights of the Ijaw ethnic group (Amnesty International, 2004). With the general concern over crime, most of these groups have extended their scope to vigilante activities. Although none of the above-mentioned armed groups have been expressly endorsed by state governments, some state governors have failed to condemn their existence. On several occasions governors have expressed the convenience of counting on the vigilante activities of these groups to combat crime in their states, despite the fact that the majority of these groups, based on ethnic, religious or political lines, clearly seek to protect these interests rather than those of the community as a whole.

In general, vigilante groups have weak internal and external accountability systems. A group manager or local community leader may oversee the group's activities. In the absence of standard disciplinary procedures or measures, leaders use their own discretion to direct activities and sanction members for misconduct. Externally, community members may find it difficult to hold vigilantes accountable for their actions. There is no formal system for complaints and feedback from the community about the activities of

vigilantes, leaving communities at the mercy of the groups. For state-sponsored actors, the law that establishes the group spells out oversight mechanisms, but implementation of the law is often difficult due to the remote nature of most Voluntary Policing Security (VPS) activities. Some VPS activities are carried out in rural communities with no access to communication infrastructures.

Several state governments have amplified the profile of vigilante groups in Nigeria by tacitly or openly validating armed vigilante groups as part of a crusade against crime. The validation of such groups has become popular among a population often discouraged by the poor record of the police in curbing crime. Armed vigilante groups officially endorsed by state authorities have also been accused of human rights violations in the shape of extrajudicial executions, torture and other cruel, inhuman and degrading treatment of alleged criminals, illegal detention and “disappearance” of suspects.

However, the position of the federal government towards armed vigilante groups remains blurred, since they are often regarded as an internal matter of the states and not as a federal issue. The police and the Armed Forces (both under the responsibility of the federal government) have been accused of inaction and neglecting to investigate, and when required, arrest and prosecute members of armed vigilante groups. In February 2001, the Inspector General of the Nigeria Police Force, declared illegal the detention of suspected offenders by vigilance groups, and warned that individuals or groups who flouted the order would be prosecuted. In fact, although the police have arrested several members of vigilante armed groups, the suspects are often released after a few months through the intervention of authorities of the state and their charges dropped before going through trial.

Conclusion

Community Based Armed Groups emerge in Nigeria in communities where the formal security agencies have done little to maintain law and order. At its core, two factors define CBAG identity: (1) the external factor of the group's relationships with the state and communities, and (2) the internal function of the group's exercise of violence. These two core typifying factors are interrelated and dynamically influence one another. Both state-community relations and the exercise of violence can be characterized as either coercive or negotiated; these two categories encompass diverse practices and meanings, but they demonstrate the underlying fluid socio-political and cultural relationships that create the identity.

In this paper we argue that relying on non-state armed actors to police communities and counter insurgencies might well be a necessary evil – but it ought to be a limited and finite one. The gravest dangers are posed when vigilantes pursue their own political-ethnic agenda; lack strong command and control structures, enabling battlefield commanders to promote their own interests; are largely unsupervised by either local or national authorities; or are ignored, unrecognised and cast aside once their military utility has expired. Support by an outside power against the wishes of the central state also increases the risk that vigilantes will fuel greater insecurity. The odds of undermining central authorities can become even high with the federal government centralising the state police and for many decades failing to deliver public goods and provide basic welfare and secure environment for citizens. The need to achieve such protection has arisen and being proliferated by the people in many parts of the country and even state governments supporting them. Contentious political elites have also failed to promote equal citizenship for all members of the public leading to acrimonious relations among citizens.

To limit the odds that vigilantes will turn from community protectors into insurgent forces, national leaders need to cooperate closely with local leaders and patrons to agree on a narrowly circumscribed mandate, geographic focus, and effective demobilisation, disarmament and reintegration. Under the best of circumstances, such an approach can do more than achieve short-term security gains. It also can help the central state

forge closer ties to local communities, earning it the legitimacy needed to build longer-term peace. More so, the privatization of security in Nigeria will have significant implications for an [in]effective and democratically [un]accountable security sector. To address this challenge, one should strengthen the mechanisms and institutions of governance; to emphasize the democratic control of the security sector on one hand, and the professionalization of the security sector in responding to the security needs of the citizens on the other. In the final analysis, the proliferation of informal security providers represents a potential and real security challenge – if they are not integrated within the overall framework of security sector governance.

References

Alemika, E.E.O and. Chukwuma, I. C. (2004): “The Poor and Informal Policing in Nigeria: A Report on the Peoples’ Perceptions and Priorities on Safety, Security and Informal Policing in the A2J Focal States in Nigeria” (Lagos: CLEEN). Available at: <http://www.gsdr.org/docs/open/ssaj126.pdf> Consulted on 18/07/2021.

Aina, M. & Odiji, O. (2019): Role of Vigilante Groups in War Against Terrorism in North Eastern Nigeria. *Global Journal of Politics and Law Research*. Vol.7, No.2, pp.49-58. Published by European Centre for Research Training and Development UK (www.eajournals.org).

Baker, B. (2002): Living with Non-State Policing in South Africa: The Issues and Dilemmas. *Journal of Modern African Studies* 40 (1): 29-53.

Bashiru, A. A. (2018, July 19): Challenges of Policing Nigeria. *Daily Trust Newspapers*. <https://www.dailytrust.com.ng/challenges-of-policing-nigeria-261616.html>

Campbell, J. (2016, February 17): Northern Nigeria’s Multifaceted Humanitarian Crisis. Council on Foreign Relation (CFR). *Africa in Transition*. <https://www.cfr.org/blog/northern-nigerias-multifaceted-humanitarian-crisis>.

Fourchard, L. (2008): A New Name for an Old Practice: Vigilantes in South-Western Nigeria. *Africa: The Journal of the International African Institute* 78(1), 535-558. <https://www.muse.jhu.edu/article/238179>. Consulted on the 16/7/2021.

Fourchard, L. (2011): The politics of mobilization for security in South African townships, *African Affairs*, Volume 110, Issue 441, October, Pages 607–627, <https://doi.org/10.1093/afraf/adr046>.

Gore C. and Pratten D. (2003): 'The politics of plunder: The rhetorics of order and disorder in Southern Nigeria', *African Affairs* 102: 211-240.

Human Rights Watch (2012, October 11): Spiralling Violence: Boko Haram Attacks and Security Force Abuses in Nigeria. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/report/2012/10/11/spiraling-violence/boko-haram-attacks-and-security-force-abuses-nigeria>

(2019, January 17): Nigeria: Heightened Insecurity Threatens Rights. Slow Progress on Justice for Security Force Abuses. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/news/2019/01/17/nigeria-heightened-insecurity-threatens-rights>

International Crisis Group. (2017): Double-edged Sword: Vigilantes in African Counter-insurgencies, *Africa Report* N°251. Available at: <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/sierra-leone/251-double-edged-sword-vigilantes-african-counter-insurgencies>

(2020, May 18): Violence in Nigeria's North West: Rolling Back the Mayhem. *Africa Report* 288. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/288-violence-in-niperias-north-west.pdf>.

Norwegian Refugee Council (2019): Nigeria. Wealth, Poverty and Rising Violence. Norwegian Refugee Council <https://www.nrc.no/perspectives/2019/wealth-poverty-and-rising-violence/>.

Baker, B. (2002): Living with Non-State Policing in South Africa: The Issues and Dilemmas. *Journal of Modern African Studies* 40 (1): 29-53.

Nwokolo, N.N. (2020, July): Non-State Security Sector in Nigeria: Trends and Challenges. Friedrich-Ebert-Stiftung in collaboration with the Civil Society Legislative Advocacy Centre and co-funded by the European Union. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/17638.pdf>.

Ogbonnaya, U. M. (2020): Informal Security Sector and Security Provisioning in Nigeria: Trends, Issues and Challenge. In C Varin and F Onuoha (eds) Security in Nigeria: Contemporary Threats and Responses. United Kingdom: Bloomsbury Publishing PLC.

Okeowo, A. (2014): Inside the Vigilante Fight Against Boko Haram, The New York Times. Available at: <https://wallacehouse.umich.edu/wp-content/uploads/2016/02/okeowo.pdf> Consulted on 17/7/2021.

Onyeozili, E. C. (2005): Obstacles to Effective Policing in Nigeria. African Journal of Criminology and Justice Studies): 32- 54 (April). Available at: <https://www.nigerianlawguru.com/articles/general/OBSTACLES%20TO%20EFFECTIVE%20POLICING%20IN%20NIGERIA.pdf>.

OSAC (2020): Nigeria 2020 Crime & Safety Report: Lapos. U.S. Department of State Overseas Security Advisory Council (OSAC) Crime and Safety Report. https://www.osac.gov/Content/Report/b4_c7348c-8cd8-4ej_b-bf01-188e5b7ee9b9.

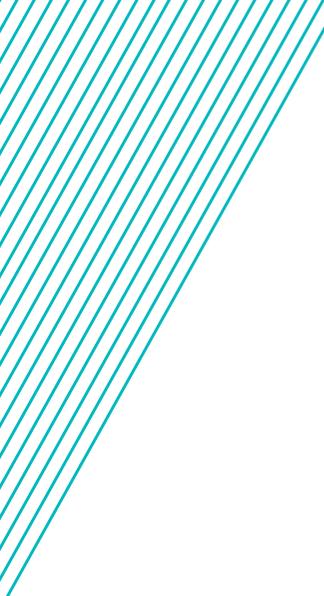
(2019, January 17): Nigeria: Heightened Insecurity Threatens Rights. Slow Progress on Justice for Security Force Abuses. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/news/2019/01/17/nigeria-heightened-insecurity-threatens-rights>.

Osumah, O. (2013): Boko Haram Insurgency in Northern Nigeria and the Vicious Cycle of Internal Insecurity. Journal of Small Wars and Insurgencies 24 (3). Online: Taylor and Francis <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09592318.2013.802605>.

Sesay, A. M. Ukeje C., Aina O., Odebiyi A. (eds), (2003): Ethnic Militias and the Future of Democracy in Nigeria, Ile-Ife: Obafemi Awolowo University Press.

UN (2019, August 1): Ten Years on, Crisis in Nigeria 'Far from Over'; UN and Humanitarian Partners Urge Support for Millions Still Affected. United Nations Global Perspective Human Stories. <https://news.un.org/en/story/2019/08/1043581>.

Weber, M (1946): Essays in Sociology. Translated, edited and with an Introduction by H. H. Gerth and C W Mills. New York: Oxford University Press.



Le cyberspace comme lieu de (co)production de la sécurité : essai sur les usages (géo)politiques de l'internet dans le conflit contre les sécessionnistes au Cameroun (2016-2021)





Aristide M. Menguele MENYENGUE

*Maître de Conférence-Département de Science
politique/Université de Douala – Cameroun*

Résumé

La présente contribution renseigne sur les usages (géo)politiques de l'internet dans le conflit contre les sécessionnistes au Cameroun. À l'aune de cet enjeu de (de)stabilisation de l'État unitaire du Cameroun, elle considère le cyberspace comme un lieu de (co)production de la sécurité. C'est pourquoi, à l'instar des Forces de défense, les sécessionnistes, aussi appelés « ambaboyas » n'ont pas fait l'économie des réseaux sociaux dans l'art de la guerre en ligne. À travers l'internet, les belligérants ont, non seulement procédé au repérage, à l'identification et à la désignation de l'ennemi, mais aussi, ils ont chacun, en ce qui le concerne, transposé le conflit dans le cyberspace. À grand renfort de discours de haine, de vidéos virales, les réseaux sociaux ont contribué à déporter et à transmuter le conflit dans le cyberspace à partir d'une communication de guerre particulièrement violente. Cette communication de guerre qui sert à impressionner l'ennemi obéit à un rapport de force virtuel qui recourt aux usages (géo)politiques des massacres comme le renseignent les vidéos virales sur les faits d'armes de chacun des belligérants (corps mutilés, décapités et exposés, destructions des camps ennemis, mise à feu et à sang des camp(ement)s ennemis, immolation et mise à mort des « traîtres »), etc. In fine, l'art de la guerre en ligne qui capitalise les fakenews, les vidéos virales, les mises en scène de la terreur et de l'horreur renseigne sur ce que veut dire vaincre l'ennemi en ligne et travailler à revendiquer le monopole de la violence physique, symbolique et virtuelle.

Mots-clés : cyberspace, sécurité, réseaux sociaux, État unitaire du Cameroun, terroristes- sécessionnistes, guerre en ligne.

Abstract

This contribution provides information on the (geo) political uses of the Internet in the conflict against the secessionists in Cameroon. In the light of this stake of (de) stabilization of the unitary state of Cameroon, it considers cyberspace as a place of (co) production of security insofar as, like the Defense Forces, the secessionists alternatively called "ambaboyes" have not made the economy of social networks in the art of online warfare. Through the internet, the belligerents have not only spotted, identified and named the enemy, but also, as far as they are concerned, have transposed the conflict into cyberspace. Social networks have contributed to the process of downloading and the deportation of the conflict into cyberspace. This war communication which serves to impress the enemy obeys a virtual balance of power which resorts to the (geo) political uses of massacres as indicated by the viral videos on the feats of arms of each of the belligerents (mutilated, beheaded and exposed, destruction of enemy camps, setting fire and bloodshed of enemy camps, immolation and killing of "traitors", etc. Ultimately, the art of online warfare that capitalizes on fake news, viral videos, staged terror and horror ultimately teaches what it means to defeat the enemy online and work to claim the monopoly of physical, symbolic and virtual violence.

Keywords : cyberspace, sécurité, réseaux sociaux, État unitaire du Cameroun, terroristes- sécessionnistes, guerre en ligne.

Introduction

La crise sécuritaire dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun a mis à rude épreuve le monopole étatique de la violence légitime. La privatisation de la violence et l'économie de l'insécurité dans ces régions, où les sécessionnistes travaillent à promouvoir l'État imaginaire de l'Ambazonie à partir d'une entreprise de partition du Cameroun, n'a pas fait l'économie de la cybercriminalité. L'émoi suscité par la vidéo devenue virale du mauvais traitement des étudiants de l'Université de Buea au début de cette crise sociopolitique et surtout la prolifération insatiable des groupes virtuels pratiquant la cybercriminalité à grand renfort de fake news, permettent de considérer la crise anglophone comme une coproduction d'Internet. Dans cette procédure de (re)politisation de « la question anglophone » au Cameroun, la cybercriminalité occupe une place de choix. Cette cybercriminalité se réalise à travers les groupes virtuels comme « nous sommes seulement ambazoniens », « le Cameroun c'est le Cameroun », « Débat sur l'actualité camerounaise », « Biya, carton rouge ! », etc. qui ont été érigés en instrument favori de relai de la terreur. L'option gouvernementale de suspendre l'accès à internet dans les régions anglophones du pays renseigne sur la capacité de nuisance des réseaux sociaux et de la cybercriminalité. Il s'est agi, à grand renfort d'actes de cybercriminalité, de remettre en cause l'indivisibilité de l'État et de contester la revendication du monopole étatique de la violence physique, symbolique et virtuelle. Le cyberspace devient un théâtre d'affrontement entre forces de maintien de l'ordre et « ambazoniens » promoteurs de la partition de l'État du Cameroun. Il participe à la fois de « la politisation de l'insécurité » et de la « démonopolisation étatique de la violence organisée » (Chouala, 2001 : 4-26). La présente contribution met en rapport le cyberspace et la (co)production de la sécurité au Cameroun. Il s'agit de démontrer comment le cyberspace devient un lieu de (co)production de la sécurité dans le contexte de la guerre contre les sécessionnistes. La banque de données collectées à travers des techniques d'enquêtes comme la collecte documentaire, les récits de vie numériques et analysés dans une perspective interactionniste permettent de formuler l'hypothèse selon laquelle le cyberspace est un lieu de (co)production de la sécurité et de (re)conquête du monopole étatique de la violence, comme le renseigne la plateforme de communication « honneur et fidélité ». La vérification de cette hypothèse passe par la prise en compte de

l'érection du cyberespace comme lieu de promotion de la partition de l'État du Cameroun (I) et de la restauration de l'indivisibilité de l'État et du monopole étatique de la violence à partir du cyberespace (II).

I - Quand la guerre se télécharge : discours de haine et promotion du sécessionnisme dans le cyberespace

L'un des facteurs décisifs de la dé-pacification des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est l'instrumentalisation des réseaux sociaux à des fins de radicalisation et de mobilisation dans la perspective de l'épreuve de force (Owono, 2018). La vulgarisation de l'internet a contribué à crispier l'ordre politique en promouvant les discours de haine et dans une large mesure le communautarisme (International crisis Group, 2020 :12). Du fait de cette démocratisation de l'accès aux réseaux sociaux, la criminalité se déporte de la réalité au virtuel, profitant d'une fenêtre d'opportunité presque inédite : la vulgarisation et la démocratisation d'internet et des réseaux sociaux (Fambeu et Bekehe, 2015 : 421-460) en tant que vecteurs de (re)socialisation au chaos. La cybercriminalité inhérente à cette banalisation de l'internet participe des enjeux d'identification et de désignation de l'ennemi sous fond de clivage « République du Cameroun » vs « Republic of Ambazonia » (1). De par son rapport aux discours de haine, elle est par ailleurs un vecteur de radicalisation et un facteur promoteur de l'extrémisme violent (2).

1. Le cyberespace comme lieu de construction de l'inimitié : la cristallisation contemporaine du clivage « République du Cameroun » vs « Republic of Ambazonia »

Si le clivage d'inspiration sécessionniste « République du Cameroun » vs « Republic of Ambazonia » (Aboya Endong, 2005 : 115-134) n'est pas une génération spontanée dans le contexte de la fabrique contemporaine de la crise dite anglophone, il reste cependant constant que ledit clivage a pu se cristalliser dans le cyberespace. Le fait qu'internet et les réseaux sociaux offrent la possibilité de transcender la lâcheté en « écrivant masqué » grâce au recours aux « pseudonymes » (Tcheuyap, 2014 : 135) est un facteur décisif dans cette « virtualisation » de « la politique de l'inimitié » (Mbembé, 2016). Les relents centrifuges des discours de promotion de l'État imaginaire de l'Ambazonie sont une construction des entrepreneurs cybercriminels acquis à la cause de la sécession de l'État unitaire du Cameroun considéré comme « un et indivisible ». Cette volonté de promotion cybercriminelle de la sécession

se manifeste par l'investissement dans la fabrique de l'inimitié « anglophones » vs « francophones ». Du point de vue de la communication de crise, cet investissement dans le cyberspace mobilise à fond la rhétorique du génocide et de la fin de l'État unitaire pour promouvoir le séparatisme en désignant le francophone comme l'ennemi à abattre. Sous ce rapport, « purifier et détruire » (Semelin, 2005) apparaissent comme des manifestations du fantasme du génocide et de la fin du mythe de l'indivisibilité de l'État.

1.1 « Purifier et détruire » : le fantasme de la fin de l'indivisibilité de l'État dans le cyberspace.

La mise sur agenda de la formation d'un État à partir d'une dynamique de scission du territoire camerounais ne fait manifestement pas l'économie de la violence. La projection fantasmagorique d'un État dit d'Ambazonie se fait à grand renfort de menaces sécuritaires et de combinaison entre mouvement sécessionniste et terrorisme. Considérant la présence des autorités politico-administratives déployées dans la partie anglophone de l'État du Cameroun comme une occupation coloniale, les activistes de ce courant terroriste sécessionniste ont déployé des stratégies de terreur dont le but était de susciter une phobie généralisée de la présence francophone en régions dites anglophones (Machikou, 2018 : 115-138). L'une de ces stratégies de suggestion de la peur est la généralisation de la terreur. Elle consistait à répandre l'effroi, à propager un discours anti-francophone pour susciter le retrait des fonctionnaires, agents publics et entrepreneurs économiques ressortissants de la partie francophone du pays. Pour y parvenir, parallèlement au développement du grand banditisme pratiqué par « les ambaboyes » comme activité de rente, il est mis en exécution un plan de ciblage des ressortissants francophones considérés comme des « colons », des « envahisseurs », des « oppresseurs », etc. À cette étape de l'identification et de désignation de l'ennemi, il s'est agi de provoquer la xénophobie anti-francophone (Bouopda, 2018).

Rendre les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest invivables pour l'élite politico-administrative originaire des régions francophones signifiait alors répandre une rhétorique du génocide assortie d'un discours de haine à vocation mobilisatrice et fédératrice (Bodo, 2021 : 7). Cette fonction mobilisatrice de la rhétorique anti-francophone débouche automatiquement

sur une politique de légitimation de l'entreprise sécessionniste qui prend prétexte de la contestation de la politique manifestement assimilationniste des élites francophones envers les ressortissants des régions anglophones, pour produire des effets d'adhésion. La fabrique de l'hostilité des régions anglophones contre les ressortissants de la partie francophone n'a pas seulement consisté à détruire les propriétés, les biens meubles et/ou immeubles de ceux qu'on étiquette comme des « envahisseurs », et des « oppresseurs coloniaux ». Elle a aussi consisté à mettre à contribution la cybercriminalité afin de provoquer le retrait des « colons d'occupation » francophones des régions anglophones, pour traduire la volonté d'auto-détermination et d'émancipation politique des populations ressortissantes des régions dites anglophones.

« Purifier et détruire » au sens de Jacques Semelin (2005) a fait partie d'un répertoire d'action ethnocide dont l'enjeu était de débarrasser les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest de la présence encombrante et frustrante des francophones dont la mission est de consolider l'hégémonie francophone insitu. « Purifier et détruire », c'est en d'autres termes (menacer de) pratiquer une sorte de génocide anti-francophone pour reproduire dans le contexte camerounais, une guerre de sécession présentée comme la seule issue d'autonomisation et d'affranchissement de l'Ambazonie. Cette légitimation du recours au terrorisme et à l'extrémisme violent par la rhétorique mobilisatrice de la lutte pour l'indépendance donne un sens mélioratif à l'ensauvagement et à la barbarie. La promotion virtuelle de l'eugénisme n'est pas loin. « Les usages politiques des massacres » au sens que leur donne Jacques Semelin (2005) ont permis de pratiquer et de manifester une hostilité *suigeneris* contre l'élite francophone ciblée prioritairement par les actes terroristes et l'extrémisme violent auxquels font recours les entrepreneurs de la sécession à travers la « Ambazonian défense forces ». Le traitement (bio)politique de l'ennemi préalablement identifié et désigné ne fait pas l'économie des procédures d'étiquetage qui servent à stigmatiser le francophone.

« Purifier et détruire » comme option d'imposition de l'État d'Ambazonie, à partir des « usages politiques des massacres » dont les cibles sont les autorités politico-administratives de la République du Cameroun, se systématisa dès la déclaration symbolique d'indépendance de l'Amba Land par Sisiku Ayuk Tabe sur les réseaux sociaux, présenté comme le Président de l'État d'Ambazonie ; ce qui déclencha une répression de la part des Forces

de Maintien de l'Ordre (FMO) acquises à la cause de l'unité et de l'indivisibilité de l'État du Cameroun. D'où l'option pour « la résistance » à travers la guerre d'indépendance. Cette option pour la guerre dite d'indépendance et de sécession provoque des déplacements en masse des populations apeurées par la violence inhérente à la guerre qui oppose les ambazoniens aux FMO. D'après les Nations-Unies, ces violences inouïes qui se donnent à voir dans la guerre qui oppose les séparatistes aux forces de défense depuis 2016 auront fait en vingt-trois (23) mois mille huit cent cinquante (1850) morts et de nombreux déplacés estimés à cinq cent trente mille (530 000) personnes.

La déclaration d'indépendance du président autoproclamé de l'Amba Land, Sisiku A. Tabe, par voie des réseaux sociaux, est en soi révélateur d'une instrumentalisation du cyberspace à des fins autonomistes et indépendantistes. C'est dans ce contexte que le président de l'État imaginaire d'Ambazone déclara : « nous restons engagés dans l'indépendance totale ou la résistance pour toujours » (Actu Cameroun, 08 février 2020). Cette mobilisation sécessionniste et indépendantiste pour la libération du territoire de l'AmbaLanda a d'abord consisté à s'attaquer aux symboles de la République du Cameroun. Elle va ensuite systématiser les attentats, les assassinats, les enlèvements, les prises d'otages avec demande de rançons contre le personnel politico-administratif de l'État unitaire. Et, in fine servir de source de rente pour les Ambabois. L'enjeu, c'est « l'épuisement du mythe fondateur de l'État camerounais » (Keutcheu, 2021 : 16).

La guerre vire à la cybercriminalité avec l'institutionnalisation des revendications sécessionnistes des attentats, viols, enlèvements, assassinats, et prises d'otages avec demande de rançons par réseaux sociaux interposés ; d'où le défi démocratique du cyberspace (Sidi Njutapwoui A. et Fewou Ngouloure, 2015). On assiste à des actes de revendication de l'horreur et de la terreur à grand renfort de vidéos virales. Il en est ainsi par exemple des revendications de l'attaque de la garde d'un pont reliant le Cameroun au Nigéria à Akwem dans la nuit du 09 au 10 novembre 2017, de l'assassinat de six (06) soldats de l'armée camerounaise, assassinat revendiqué par les leaders du mouvement séparatiste en novembre 2017. Dans le même ordre d'idées, on peut citer l'attaque des gendarmes au poste de pesage de Bombé-Bakundu, près de la ville de Kumba (dans la nuit du 05 au 06 décembre), l'invasion et l'attaque de la caserne de la gendarmerie de Mamfé par plus de 200 assaillants (du 07 au 08 décembre 2017), l'attaque d'un avion

de Camair-co par des tirs des séparatistes à l'amorce de l'atterrissage le 1er décembre 2019. La systématisation des massacres, à l'instar de ceux de Ngarbuh (14 février 2020), de Ntumbo (16 février 2020) ou encore le massacre des élèves âgés de 12 à 14 ans lors d'une fusillade à la Mother Franscisca School de Kumba le 24 octobre 2020, montre que la logique « purifier et détruire » qui préside à l'usage politique des massacres est un élément du répertoire d'action terroriste dans le contexte de crise sécuritaire en région anglophone. Cette logique de guerre structurée autour du mot d'ordre « Kill francophones and eradicate their supporters » travaille aussi à marquer les esprits à la faveur de l'instrumentalisation des réseaux sociaux pour des enjeux de promotion cybercriminelle de la cause séparatiste. D'où la fabrique mémorielle et virtuelle de la révolte (1.2).

1.2 La fabrique mémorielle et virtuelle de la révolte : « gouverner par les fake news », désigner l'ennemi et fantasmer sur « le génocide »

Les usages politiques des massacres dans le cadre de la crise sécuritaire dans les régions anglophones du Cameroun n'ont pu produire des effets (dé)mobilisateurs qu'à partir de la mise à contribution des réseaux sociaux dans l'entreprise sécessionniste. Le recours à cette forme de promotion cybercriminelle du terrorisme participe en réalité de la fabrique mémorielle et virtuelle de la révolte qui sert les velléités autonomistes et indépendantistes des entrepreneurs de la sécession de l'État imaginaire de l'Amba Land. La mémoire de la révolte et de l'ambition indépendantiste se nourrit de la réactualisation permanente des arguments séparatistes. On assiste à une forme de re-politisation de la question anglophone. Cette re-politisation bénéficie d'une fenêtre d'opportunité inédite dans le contexte camerounais : la démocratisation des réseaux sociaux. La mémoire de la révolte re-politise l'histoire contemporaine du Cameroun en dénonçant ce que les entrepreneurs de la sécession appellent la duperie francophone. Visiblement, la création de la page Facebook « Nous Sommes Seulement Ambazoniens », consacrée au relai des frustrations anglophones en son et en image, a contribué à cette re-politisation opportuniste du problème anglophone. Il s'est agi de resocialiser conséquemment les ressortissants des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à la culture de la résistance au gré des bavures de l'armée républicaine. La mémoire de la résistance et de la révolte anglophone s'entretient à travers les réminiscences de la sociogenèse

du mouvement sécessionniste et sa résurgence contemporaine à la (dé)faveur de la gestion répressive des revendications corporatistes formulées par des enseignants et avocats des régions dites anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (Dougeli, 2016 : 50-530).

La récupération politique de la crispation qui conduit à l'amalgame entre revendications corporatistes, volonté nostalgique de retour au fédéralisme et radicalisation du mouvement sécessionniste (Mathieu Olivier, 2017 : 50) est une coproduction des réseaux sociaux instrumentalisés pour servir la cause séparatiste que contribue à légitimer et à justifier de nombreux groupes virtuels cybercriminels, à l'instar de « BBC News Ambazonians », « Ambacoin », « Ambazoniafreedom fighters », « Amba Breaking News », « Ambazonians for groundzero », « Amba News 24 », « Amba new Update », « Southern Cameroons Ambazonians », « Ambazonians », « Latest Amba news infos », etc. spécialisés dans la promotion du projet sécessionniste.

Cette promotion du projet séparatiste ne fait pas l'économie des « vidéos virales » publiées et partagées sur les réseaux sociaux, à partir des groupes virtuels de promotion du projet indépendantiste, pour susciter l'empathie et/ou la sympathie à travers l'entreprise cyber criminelle de stigmatisation du « francophone », le bouc-émissaire par excellence. Dans cette promotion cybercriminelle du séparatisme, la banalisation des fake news participe d'une stratégie globale de manipulation. Il s'agit d'une entreprise de formatage et de conditionnement de l'opinion publique qui vise soit à convaincre celle-ci sur l'existence fantasmagorique d'un projet génocidaire ou d'ordinaire à donner à voir le rapport de force à géométrie variable qui travaille la guerre en ligne. Faire la guerre par la fabrique opportuniste des fake news, c'est pratiquer la manipulation dans le contexte de rapport de force discursif et communicationnel pour attirer l'attention de la Communauté internationale et procéder à une internationalisation certaine de la crise (Mua Mughe, 2017 : 2). En effet, dans la stratégie de communication de guerre des « ambaboyes », les fake news apparaissent comme des ressources de suggestion de l'inimitié et de propagande terroriste qui oscillent entre victimisation et auto-glorification, dans la perspective de la mise en confiance et de l'héroïsation des combattants indépendantistes : « les ambazonians freedom fighter ». Sous ce rapport, les fake news à partir desquels on gouverne (Beau, 2020), entretiennent l'illusion du charme héroïque du terrassement de l'ennemi à la manière de la figure mobilisatrice de David contre Goliath.

Les caricatures du terrassement de l'armée régulière (Goliath) par les Ambazonian Defense Forces, disséminés sur le territoire correspondant à l'État imaginaire d'Ambazonie, sont révélatrices de ce fantasme de la désétatisation du Cameroun « un et indivisible ». La partition de l'État unitaire apparaît comme une démonstration de force qui se manifeste par la mise en scène cybercriminelle d'exécution des éléments des FMO, et des auxiliaires d'administration ou des autorités politico-administratives représentant le pouvoir d'État. Le mot d'ordre « kill francophones », partagé sous forme de « voice » sur les réseaux sociaux depuis le début de la crise sécuritaire, renseigne sur le projet cybercriminel d'agitation du fantasme du génocide. Il s'agit manifestement d'instrumentaliser les réseaux sociaux pour agiter le spectre du génocide et ainsi, parvenir à (re)mobiliser la partie anglophone au tour du projet de sécession. Pour ce faire, la part de la suggestion cybercriminelle de la radicalisation est grande, ce d'autant plus qu'elle permet de basculer dans l'extrémisme violent en resocialisant les ressortissants des régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à la culture de la radicalisation (2).

2. L'option de la radicalisation et la résolution pour l'extrémisme violent : comment le cyberspace (re)socialise

Les représentations sociales qui prédominent le rapport à l'anglophone considéré nolens volens comme « le ressortissant de l'une des régions constitutives de l'anglophonie politique, c'est-à-dire « le Nord-Ouest et/ou le Sud-Ouest » (Mathieu Olivier, 2017 : 50-53) convergent vers la loyauté, la fidélité et dans une certaine mesure la passivité et la docilité. De par les types de cultures politiques qui le travaillent et auxquels il est socialisé et resocialisé, l'anglophone est considéré comme un homme de principe et de conviction, moulé dans les gentlemen gréments, caractéristique de la culture britannique dont il se revendique pour se démarquer de son compatriote francophone.

Cette caractéristique de la personne anglophone au Cameroun a été pervertie, dans sa fonction et sa vocation sociale, par l'émergence contemporaine d'une étiquette particulièrement péjorative : « le Bamenda ». Cette étiquette qui sert dans les représentations populaires à désigner l'anglophone trahit une perception sociale dominante qui structure le rapport à l'anglophone. Sémiotiquement, « le Bamenda » est symptomatique des

représentations socio-culturelles qu'on se fait in situ de l'anglophone, considéré de par sa capacité d'endurance dans les épreuves les plus insupportables comme « un forçat des temps contemporains » (Menguéle Menyengue, 2018 : 79). Cette perversion francophone de la culture anglophone, à partir de l'étiquette défavorable et péjorative de « Bamenda », est l'une des variables explicatives des pratiques de resocialisation dont les réseaux sociaux apparaissent comme des vecteurs commodes à l'aune de la crise anglophone. Il s'agit de resocialiser l'anglophone à la culture de la révolte par les réseaux sociaux. Ce processus de resocialisation par les vecteurs des réseaux sociaux amène à intégrer la cybercriminalité dans les procédures de suggestion de la radicalisation et de l'extrémisme violent face au rejet institutionnel de la partition par les dirigeants de la République du Cameroun (2.1).

2.1 Le cyberspace : une instance de socialisation à l'extrémisme violent

La fonction socialisatrice des réseaux sociaux mobilisés, comme vecteurs de socialisation dans le contexte de mise en perspective de la sécession, a permis de mobiliser les populations pour la cause de la partition de l'État du Cameroun. La culture de la radicalisation, culture qui d'après le président de l'État imaginaire d'Ambazonie fait encore défaut à l'homme du Sud-Ouest et du Nord-Ouest (Douguéli G., 2016 : 50-53), a pu être intériorisée à partir des usages (géo)politiques du cyberspace. Dès lors, la mise à contribution des réseaux sociaux dans la propagande sécessionniste apparaît comme la traduction et la manifestation d'une volonté de suggestion explicite de la radicalisation. Les « directs » des promoteurs de *l'Amba Land*, qui prennent rendez-vous avec les internautes pour leur expliquer le bien-fondé de la résolution sécessionniste, participent de ce processus de resocialisation des masses à la culture de la radicalisation et de la révolte. Tels de véritables prédications assorties de thèmes de méditation, les discours propagandistes et les liturgies de la partition du Cameroun mobilisent du fait de leur caractère osé et inédit dans l'ordre politique camerounais.

Dans cette instrumentalisation des réseaux sociaux dans la volonté de suggestion de la radicalisation et de la révolte, un thème particulièrement mobilisateur est popularisé : le thème de la révolte à travers un champs lexical conséquent : « Rise up ambazonians », « anglophones, stand up for your independance ! » alternativement reformulé selon les orateurs qui se relaient sur la toile « anglophones, stand up for your freedom and liberty ! » ou encore « Ambazonians/anglophones, wake up ! You deserve, more than compassion ». La propagande sécessionniste, longtemps timorée et étouffée par l'importance des moyens de dissuasion et de répression de « la République », connaît une intensification dans les fora et les plateformes et groupes virtuels créés pour les besoins de la cause sur les réseaux sociaux. Entre l'argot pratiqué dans les deux régions anglophones (pidgin) et les dialectes pratiqués dans cette partie du territoire revendiquée par le mouvement sécessionniste comme propriété de l'ambazonie, la propagande terroriste n'a pas fait l'économie des discours de haine anti-francophone pour espérer fédérer et mobiliser dans la perspective du rapport de force dans un monde qui communique au rythme des discours haineux (Agatha de Latour et al., 2017 : 47). L'un des faits d'armes les plus spectaculaires de cette propagande de la partition promotrice de la détestation anglophone du francophone dans le contexte de socialisation à la radicalisation par le recours aux réseaux sociaux comme vecteurs de socialisation à l'extrémisme violent, reste incontestablement la grande parade des milliers de populations le 1er octobre 2017 sorties spontanément pour prendre part à la déclaration d'indépendance de l'État d'Ambazonie, après un appel sans précédent à la mobilisation générale des anglophones pour la cause, appel lancé et partagé sur les réseaux sociaux quelques heures seulement avant la date culte du 1er octobre 2017.



Source : Image virale mettant en scène la popularité du mouvement sécessionniste

2.2 Les mises en scènes virtuelles de l'ensauvagement et de la cruauté : comment construit – on la terreur à partir des « vidéos virales » ?

Les mises en scènes virtuelles de l'ensauvagement, du cynisme et de la cruauté à travers des vidéos virales publiées sur les plateformes virtuelles créées à dessein pour servir de site de retransmission des événements en cours sur le front de guerre sont des modalités d'internationalisation de la crise dans les régions anglophones. Du fait de la défaveur manifeste du rapport de force sur le front de la guerre, il est certain que la mise en ligne de vidéos prises sur le front de la guerre participe d'une stratégie de mobilisation de la communauté internationale. Il s'agit manifestement de contraindre celle-ci à s'intéresser à ce qui se passe concrètement dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour qu'à travers ce droit de regard, elle exerce des pressions sur les dirigeants de la République. Vu comme tel, l'investissement dans la cybercriminalité participe à la fois d'une stratégie de victimisation et de démonstration de la capacité à faire échec aux assauts et plans de guerre de l'armée régulière dans une perspective qui s'apparente à « l'art du faible ».

Dans sa capacité à traduire et relayer la victimisation, le recours aux réseaux sociaux dans la guerre en ligne participe d'une stratégie de mobilisation des ressortissants du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays dans la perspective de sensibilisation autour des desseins de l'ennemi. Ce qui se joue, c'est la réalisation du projet de suggestion de la communauté du conflit par identification et désignation du francophone comme l'ennemi de l'anglophone à partir d'une mise en ligne des vidéos à charge contre les francophones. L'essentiel de ces vidéos de victimisation de la communauté anglophone présente les francophones comme les bourreaux des anglophones. Cette version de la guerre en ligne est relayée dans la plupart des vidéos virales qui diffusent les événements en cours sur le front de la guerre comme ce sera systématiquement le cas lors de l'épisode de Ngarbuh.

Construire et imposer socialement la représentation selon laquelle la guerre en régions anglophones est la mise en œuvre d'un projet de génocide anglophone se nourrit essentiellement de cette popularisation de la guerre via les réseaux sociaux. Sous cet angle, la guerre en ligne permet d'agiter le spectre du génocide d'autant plus qu'elle se fait à partir d'un travail de

sélection des faits de guerre susceptibles de convaincre l'opinion de l'existence d'un projet génocidaire en zone anglophone. On a pu évoquer des cas de simulations et de mises en scènes des meurtres et assassinats des populations par des milices amba boys arborant des treillis des FMO qui ont beau jeu d'accuser l'armée régulière. Cette forme de cybercriminalité a souvent suscité beaucoup d'amalgames dans les rapports des ONG de défenses de droits de l'Homme dont les versions ont souvent été contestées par des autorités camerounaises pour travestissements des faits, comme le suggère l'épisode effroyable de Ngarbuh.

L'épisode de Ngarbuh intervient dans un contexte où les sécessionnistes sont suspectés de travailler à forcer et à précipiter une intervention de la communauté internationale en attribuant des massacres et atrocités aux Forces de Défenses et de sécurité (FDS) de la République du Cameroun¹. Sur le front de guerre, cette stratégie d'internationalisation de la crise sécuritaire dans les régions anglophones est certainement la plus cynique mise en scène de l'ensauvagement et de la socialisation à la terreur. Cette stratégie d'intéressement de la Communauté internationale apparaît certainement comme *L'ultima ratio* des arguments sécessionnistes d'internationalisation du conflit. Elle est à l'œuvre dans le massacre des peuples nomades et éleveurs, à l'instar des Mbororo dont femmes, enfants et bétails ont été assassinés en juillet 2020. Elle serait aussi à l'œuvre dans l'affaire des massacres de Ngarbuh, affaire qui a fait l'objet d'un traitement sui generis sur les réseaux sociaux, donnant à la guerre en ligne une tout autre envergure.

¹ En effet, le 14 février 2020, aux environs de 14 heures, des membres des Forces de défense et de sécurité en patrouille dans la localité de Ngarbuh, un quartier de la ville de Ntumb dans le Nord-Ouest vont répliquer à une attaque des ambazoniens. À l'issue des échanges de tirs nourris, vingt-trois (23) personnes trouvent la mort parmi lesquelles onze (11) filles. Neuf (09) des onze (11) filles étaient âgées de moins de cinq (05) ans. L'armée régulière et les sécessionnistes ambazoniens vont se rejeter la responsabilité de ce massacre. Mais les enquêtes officielles vont aboutir à l'arrestation et à l'inculpation des éléments des forces armées régulières coupables du massacre.



Source : liste des victimes du massacre de Ngarbuh le 14 février 2020, publiée sur la plateforme « Le Cameroun c'est le Cameroun », le 21 avril 2020 ²

L'épisode de Ngarbuh est un analyseur fécond de cette stratégie d'instrumentalisation des réseaux sociaux dans la guerre en ligne. Il participe de la construction du complot anti-anglophone, qui suspecte et fantasme sur le projet génocidaire des francophones contre les anglophones, dans la perspective d'une suggestion ou d'un appel à contribution de la Communauté internationale. Il consacre la mise en accusation de l'armée régulière dont les bavures sont interprétées comme les manifestations d'une volonté évidente d'éradication des ressortissants anglophones. Ngarbuh est l'ultime argument d'appel à l'intervention de la Communauté internationale dans la procédure de victimisation des sécessionnistes, résolu à obtenir par tous les moyens leur indépendance à l'égard de la République, malgré la réticence caractérisée des dirigeants politiques. C'est pourquoi, Sisiku Ayuk Tabe, président autoproclamé de la République d'Ambazonie a pu plaider, à la suite des événements de Ngarbuh, qu'une « mission mandatée par l'ONU est donc absolument nécessaire pour dévoiler la gravité des atrocités commises » ³.

² <https://www.facebook.com/groups/400647216731678/permanik/268972887823588/?app=fbl> (consulté le 25 juillet 2021)

³ <https://www.jeuneafrique.com/1134259/politique/sisiku-ayuk-tabe-les-ambazoniens-resisteront-jusquau-dernier-homme/>, (consulté le 05 avril 2021)

II - Crise sécuritaire, cyberspace et équilibre de la terreur : comment réalise-t-on la guerre en ligne ?

À l'image de la diffusion d'un match de football, la retransmission de la guerre en ligne obéit à des rationalités bien précises. L'implication des réseaux sociaux dans le mano a mano entre forces de défense et terroristes-sécessionnistes donne à la guerre en ligne les allures d'une mise en scène du rapport de force cybercriminel. Cette mise en ligne du rapport de force cybercriminel participe d'une logique de (dé)légitimation de l'ambition séparatiste (1). Cette mise en ligne du rapport de force cybercriminel obéit aussi à des enjeux de mise en faute de « l'ennemi », de mise en confiance de « l'ami » et surtout de désillusion des certitudes qu'a pu développer « l'ennemi » en surestimant sa puissance de feu. D'où la désillusion du fantasme de la fin de la République du Cameroun (2).

1. La mise en ligne du rapport de force des belligérants : le cyberspace comme lieu de promotion du séparatisme

La guerre en ligne est une construction des rivalités et de la concurrence déployées autour de la démonstration de puissance des protagonistes dans le conflit en zone anglophone. Cette démonstration de la puissance de feu de chacune des parties se donne à voir et à lire dans les vidéos virales publiées sur les réseaux sociaux, mettant en exergue la capacité de terrassement et de neutralisation réciproque des parties en conflit. Il s'agit d'une pratique initiée par les Ambaboyes pour se mettre en confiance et mobiliser la population autour d'eux en convainquant sur leur capacité d'opposer une farouche résistance aux FMO de l'État du Cameroun. La mise en ligne du rapport de force cybercriminel apparaît donc comme un art de faire la communication de crise (1.1).

1.1 L'art de la guerre en ligne : sens et puissance de la diffusion des pratiques et actes de guerre en zone anglophone

La diffusion en ligne des actes et pratiques de guerre participe d'une stratégie de communication de guerre qui vise essentiellement à se signaler et à s'illustrer sans complexe aux yeux de l'ennemi, dans un contexte de défaveur du rapport de force. Sous ce rapport, diffuser la guerre en ligne, c'est incontestablement procéder à une démonstration de la puissance de

feu qu'on revendique dans un contexte d'irréversibilité de l'entrée en guerre. L'exposition et l'exhibition de la logistique et de l'arsenal de la guerre des Ambaboyes sur les réseaux sociaux participent de cette stratégie de démonstration de la puissance de feu.



Source : Image de propagande sécessionniste du « Général Field Marshall » publiée sur *Ambazonians Got Talent*⁴.

Il s'agit de faire peur, de dissuader, et d'intimider l'ennemi en publiant régulièrement sur les réseaux sociaux les nouvelles acquisitions en termes d'armes, les sites d'entraînement des troupes, la revue des troupes par tel ou tel Général ambazonien et surtout les faits d'armes, trophées et butins de guerre revendiqués par les milices séparatistes (têtes décapitées, exécutions sommaires, immolations, inhumations des otages encore en vie et expositions des corps sans vie des éléments des corps d'élites de l'armée en signe d'humiliation, etc.). La guerre en ligne a donc ses rationalités et ses enjeux. Elle rentabilise l'ensauvagement et le terrorisme dans une perspective de dissuasion, d'héroïsation et d'auto-glorification. Elle participe d'une volonté de démonstration sans complexe de l'engagement séparatiste et d'une promotion violente du projet sécessionniste. Elle confirme que « internet est devenu un outil international de communication très précieux pour les terroristes, toutes tendances confondues » (Yagal, cité par Madjem, 2020 : 43).

⁴ <https://www.facebook.com/12Claromiz/videos/88233228221636/?app=fbl>, (consulté le 20 juillet 2021).

La fonction dissuasive et la vocation intimidatrice de cet art de la guerre en ligne se voient dans les vidéos mises en ligne pour apeurer l'ennemi et lui donner la mesure de la riposte. La cybercriminalité de promotion de la partition du Cameroun se nourrit de la capacité de construction d'une identification, voulue populaire, au projet sécessionniste. La mise en ligne des incendies des édifices administratifs, de la profanation des emblèmes et symboles de l'État du Cameroun, de la destruction des industries et des établissements (para)publics, à l'instar de la Cameroon developpement corporation (C.D.C.), participent de cette démonstration de puissance. La diffusion en ligne des pratiques et actes de guerre dans le contexte de la crise dite anglophone ne fait pas l'économie de la propagande terroriste que réalisent les leaders sécessionnistes sur les plateformes virtuelles, qui leur servent d'espace de communication. Et au-delà de la fonction dissuasive et intimidatrice de l'usage cybercriminel des réseaux sociaux dans l'art de faire la guerre en ligne, on peut légitimement considérer cette retransmission cybercriminelle de la guerre en ligne comme un facteur de (re)mobilisation communautaire et identitaire dans le rapport à l'ennemi (1.2).

1.2 La mise en ligne du rapport de force conflictuel : un facteur de (re)mobilisation dans le mano a mano Forces de défense versus ambaboyes

À l'aune de la guerre dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, internet apparaît comme « un super média », pour reprendre Éric Maigret (2003 : 256). La démonstration de force et de puissance qu'on observe dans la mise en ligne de la guerre est, à bien des égards, un facteur de (re)mobilisation communautaire dans la perspective de rapport de force. S'il en est ainsi, c'est parce que l'entrée en guerre a considérablement démobilisé dans les rangs de l'Ambazonie, au point où il s'en est suivi des désertions importantes, consécutives à la revendication « du monopole de la contrainte physique légitime » par l'État du Cameroun (Weber, 1971 : 51). Les premiers véritables raids de l'armée régulière dans les zones contrôlées par les milices ambazoniennes ont démontré la fébrilité des amba boys, systématiquement galvanisés par la prise des stupéfiants et les croyances superstitieuses développées autour des gris-gris « odeshi ».

D'après l'Organisation des Nations Unies, en vingt (20) mois, le conflit aurait causé de nombreuses victimes en termes de morts (1850) et contraint plus de cinq cent trente mille (530 000) personnes à quitter la zone. Au-delà de la crainte des représailles de l'une ou l'autre partie, le nombre impressionnant des déplacés internes et des exilés démontre la perte de confiance en la capacité de résistance des ambaboyes. Conscients de leurs faiblesses et prenant acte de la défaveur du rapport de force sur le terrain, ceux-ci utilisent désormais les populations comme des boucliers humains à défaut d'en faire des instruments d'interposition face aux forces armées républicaines. Visiblement fragilisés par des désertions et surtout par la perte de cet atout stratégique que constitue le soutien moral des populations, qui ont cru à leur projet et à leur capacité à opposer une vive résistance à la force de feu de l'armée régulière de l'État du Cameroun, les séparatistes vont avoir recours à la cybercriminalité pour (re)mobiliser autour d'eux. Un autre facteur va considérablement contribuer à démobiliser dans les rangs des séparatistes. À partir de la fin de l'année 2017 et au début de l'année 2018, après plus d'un an de guerre, le Chef suprême de l'armée, le président de la République M. Paul Biya va revoir sa stratégie de communication de crise. Dans cette perspective, un moratoire est donné aux sécessionnistes pour déposer les armes, sortir du maquis et revenir à la République (Belibi, 2019 : 8). Pour crédibiliser cette option, il va mettre sur pied un Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration, en abrégé « CNDDR », à la faveur du Décret n°2019/719 du 30 novembre 2018, pour pratiquer à fond « les politiques du pardon » (Le Franc, 2002).

Cette stratégie de démobilisation dans le camp des ambazoniens s'avère payante puisque de nombreux ex-combattants vont effectivement déposer les armes, sortir du maquis et revenir dans la République, à grand renfort de médiatisation de ces capitulations de facto. La tenue du Grand Dialogue National (GDN) a notamment permis de mettre en scène ces désertions dans les rangs des forces Ambazoniennes, à travers la reddition des Généraux (Owona, 2019 : 8-14). Redoutant manifestement un effet boule de neige, les hardliners du courant sécessionniste ont intensifié la cybercriminalité de dissuasion de la reddition. La coïncidence entre les nombreuses désertions enregistrées dans les rangs des milices sécessionnistes, intéressées par l'offre de réinsertion sociale du président de la République, et l'intensification de la cybercriminalité dans l'art de la guerre en ligne montrent que la mise en ligne des pratiques et actes de guerre est aussi une stratégie de (re)mobilisation.

Sous ce prisme, la cybercriminalité vise à stopper les désertions dans le camp des milices ambazoniennes. Voilà pourquoi des vidéos montrant l'exécution des « traîtres », ceux qui sont accusés de collaborer avec l'armée républicaine, vont devenir fréquentes sur la toile.

Parallèlement, des messages de galvanisation sont publiés sur diverses plateformes de soutien au projet séparatiste. On peut, par exemple, lire dans une publication de Ikom Ambaboy le 30 mars 2019 : « We rose never to fall, Ambazonians gone. Soon all these will come alive », ou encore dans celle, optimiste, de l' « Ambazonian collaboration » le 23 septembre 2020 : « Ambazonians You Can Start Celebrating we shall have our independence next year ». Parallèlement, des menaces, en réaction aux velléités de reconquête des espaces occupés par les séparatistes, vont se systématiser, comme le démontrent des captures prises sur la plateforme de « AMBA BOYS action », « Ambazonian Collaboration », etc.

Toutefois, cette promotion cybercriminelle de la partition du Cameroun sur les réseaux sociaux va considérablement être déconstruite par une volonté d'y opposer une riposte propagandiste proportionnelle. Dans cette perspective, on va assister à la montée en puissance d'une retransmission des scènes montrant des trophées et butins de guerre de l'armée régulière sur les réseaux sociaux, une pratique qui va contribuer à désillusionner les entrepreneurs et promoteurs⁴ du séparatisme (2.2).

2. La désillusion de la fin de la République et la réversibilité du rapport de force : les travers d'un fantasme de la partition du Cameroun

La déportation de la guerre en ligne est aussi motivée par la volonté de démontrer la capacité à opposer une riposte et à prendre le dessus sur l'ennemi. Ce qui se joue, c'est la démonstration de la puissance de feu et de frappe à travers des vidéos et publications diverses, exhibant le butin de guerre amassé. Comme le font systématiquement les milices séparatistes, l'armée régulière, certainement pour convaincre, rassurer et dissuader les camps épars d'en face, a mis sur pied une page Facebook de relai de ses faits d'armes sur le front de la guerre : « honneur et fidélité », dénomination empruntée à la devise des forces de défense du Cameroun. Instrument de contre-propagande sécessionniste et de démonstration de la force de frappe

et de la puissance de feu de l'armée républicaine, « Honneur et fidélité » participe d'une stratégie de revendication avec succès du monopole de la violence virtuelle, physique et symbolique par l'État (2.1). Cette page Facebook de communication des faits d'armes de l'armée régulière est un instrument de désillusion des Ambaboys qui permet de vaincre l'ennemi en ligne (2.2.2).

2.1 « Honneur et fidélité » : une plateforme de revendication du monopole de la violence virtuelle, physique et symbolique

La contre-offensive de l'État en matière de démonstration de puissance a donné à la guerre en ligne une allure d'équilibre de la terreur. Cet équilibre de la terreur, coproduit par les usages cybercriminels des réseaux sociaux, à la fois par les factions sécessionnistes dans leur diversité et par les FMO, est une manifestation du rapport de force sur le front de la guerre en ligne. À la manière de chacune des milices sécessionnistes impliquées dans la propagande séparatiste sur les réseaux sociaux et pratiquant la cybercriminalité comme moyen d'intimidation, l'armée régulière s'est investie dans la (re)transmission en ligne des actes, faits d'armes et pratique de guerre. La démonopolisation progressive du recours à la cybercriminalité comme art de la guerre en ligne a donné à voir que les pratiques cybercriminelles sont communes aux diverses parties engagées dans le conflit, chacune avec des rationalités diverses.

Si pour les factions sécessionnistes, il s'agit non seulement d'internationaliser la guerre en intéressant la Communauté internationale mais aussi de procéder à une démonstration de force et de puissance en promouvant le séparatisme, pour l'armée régulière, il s'agit globalement d'occuper les plateformes virtuelles pour éviter de faire croire que la propagande sécessionniste gagne du terrain. Dans cette perspective, l'armée régulière, visiblement poussée à la faute par les milices terroristes, a pratiqué une cybercriminalité de déconstruction de la propagande sécessionniste. Cette cybercriminalité consiste à apporter du répondant à la propagande sécessionniste-terroriste sur les réseaux sociaux, en déconstruisant le fantasme de la fin de l'État unitaire par la mise en ligne des (re)conquêtes des arrières bases séparatistes par l'armée régulière. Cette campagne de promotion de la puissance de feu de l'armée régulière s'est systématiquement faite sur une plateforme virtuelle créée à dessein pour servir d'instrument

de diffusion des incursions et faits d'armes de l'armée régulière dans le contexte de la guerre contre les séparatistes. Sous ce rapport, « Honneur et fidélité » apparaît comme une plateforme de revendication du monopole étatique de la violence et de la contrainte virtuelle, physique et symbolique par les FMO, comme le renseignent les nombreuses scènes d'exhibition des victoires de l'armée régulière et de reconquêtes des positions sécessionnistes symbolisées par la destruction des symboles et emblèmes de l'Ambazonie et la réintroduction dans ces territoires conquis des symboles et emblèmes nationaux de l'État unitaire du Cameroun.



Source : Image de communication de guerre de l'armée camerounaise sur la plateforme « Honneur et Fidélité-Armée Camerounaise », publication du 19 mars 2021 ⁵.

Cet usage militaire des réseaux sociaux à des fins de démonstration de la puissance renseigne sur ce que veut dire vaincre l'ennemi en ligne (2.2).

2.2 Vaincre l'ennemi en ligne : la communication des faits d'armes des FMO dans la guerre contre les ambaboyos

La guerre en ligne, celle qui a précisément recours à internet, aux réseaux sociaux et à la cybercriminalité, renseigne sur ce que veut dire vaincre l'ennemi en ligne. Dans le contexte de la guerre dans les régions dites anglophones, vaincre l'ennemi en ligne, c'est susciter une démobilisation dans le camp de l'ennemi, et lui suggérer une capitulation, voire une reddition à partir des retransmissions des pertes qu'il subit sur le front de la guerre. Sous ce rapport, l'institutionnalisation de la communication des pertes infligées à l'ennemi lors des incursions et assauts de l'armée régulière est une suggestion de la victoire en ligne qui a pour finalité de contrer la propagande

⁵ <https://www.facebook.com/hfarmee/photos/A.3176236199077108/3176236285743766/?type=3&app=fbl>, (consulté le 11 juillet 2021).

sécessionniste et de déconstruire le fantasme de la fin de l'État unitaire, fondé sur le mythe de l'infaillibilité des milices ambazoniennes dont les rituels mystiques de protections, publiés sur les réseaux sociaux, ont longtemps entretenu l'idée reçue de l'infaillibilité des Ambaboyes. Vaincre l'ennemi en ligne, c'est donc le désillusionner et démontrer la capacité de l'État à taire la propagande sécessionniste, à travers notamment la suspension d'internet baptisée « coupure d'État » dans les régions anglophones pour réprimer et limiter la cybercriminalité (Dougueli, 2017 : 42-44). C'est aussi publier le bilan des incursions punitives de l'armée régulière dans les arrières bases des sécessionnistes, comme l'indique les captures suivantes prises sur la page Facebook des FMO : « Honneur et fidélité ».



Source : Image de communication de guerre de l'armée camerounaise sur la plateforme « Honneur et Fidélité-Armée Camerounaise » publication du 20 mars 2021 ⁶.

⁶ <https://www.facebook.com/939630309404386/posts/4970261026341274/?app=fbl>, (consulté le 11 juillet 2021).

Conclusion

Le cyberespace, comme théâtre de la guerre dite anglophone, participe finalement à la fois d'une logique d'internationalisation du conflit et d'une logique de démonstration de puissance. La guerre dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est une construction d'internet, une fabrique du cyberespace et des réseaux sociaux qui continuent à l'animer. Elle se légitime, se pratique et s'intensifie sur les réseaux sociaux par le biais de nombreuses vidéos virales. Dans le cyberespace, elle se télécharge à la manière d'une vidéo. La banalisation de la criminalité, des discours de haine, de l'horreur et de la terreur sur les réseaux sociaux, à la (dé)faveur de la guerre dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, fait du cyberespace un front de guerre particulièrement violent. Cette violence mimétique qui caractérise la rivalité entre forces de maintien de l'ordre de l'armée régulière d'une part, et sécessionnistes d'autre part, fait du cyberespace un enjeu de revendication du monopole de la violence physique, symbolique et virtuelle légitime.

Bibliographie

Aboya Endong, Manasse, 2005, « La question Anglophone au Cameroun : entre menaces sécessionnistes et revendications identitaires », *Revue Juridique et Politique des États Francophones*, n°-1/59, p.115-134.

Actu Cameroun, 08 février 2020

Agatha de Latour et al., 2017, « Discours de haine en ligne et réseaux sociaux », *Alternatives. Les contre-récits pour combattre le discours de haine*, Paris, Conseil de l'Europe, p. 47-56.

Belibi, Jean Francis, 2019, « La clémence du président », *Cameroon-tribune*, n°11931/8130 du jeudi 19 septembre 2019, p.8.

Bodo, Lucien, 2021, « Lutte contre le discours haineux. La carte jeune », *Cameroon-tribune*, n°12320/8519, du mardi 06 avril 2021, p.7.

Bouopda, Pierre Kame, 2018, *La crise anglophone au Cameroun*, n°12320/8519, du mardi 06 avril 2021, p.7.

Chouala, Yves-Alexandre, 2001, « conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun: éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et de l'encadrement sécuritaire de crise », Polis/RCSP/CPSR, Vol. 8, numéro spécial, 2001, p. 1-42

Dougueli, George, 2016, « Cameroun: les raisons de la colère », *Jeune Afrique*, n° 2916 du 27 novembre au 03 décembre 2016, p. 50-53.

Dougueli, George, 2017, « Cameroun: coupure d'État », *Jeune Afrique*, n° 2935-2936, du 09 au 22 avril 2017, p. 42-44.

Ghernaouti-Hélie, Solange et Arnaud Dufour, 2012, « Cybercriminalité et cyber sécurité », dans Ghernaouti-Hélie, Solange (sous la dir), Internet. Presses Universitaires de France, p. 94-10

International Crisis Group, 2017, *Cameroun : la crise anglophone à la croisée des chemins. Rapport*, n°250/Africa.

Keutcheu, Joseph, 2021, « La crise anglophone : entre lutte de reconnaissance, mouvements protestataires et renégociation du projet hégémonique de l'Etat au Cameroun », *Politique et Société*, Vol. 40, n°2, p. 3-26.

Konings, Piet, 1996, « Le Problème Anglophone au Cameroun dans les années 1990. », *Politique africaine*, n°62, p. 25-34.

Le Franc, Sandrine, 2002, *Politiques du pardon*, Puf.

Libaert, Thierry, 2015, *La communication de crise*, Éditions Monod.

Machikou, Nadine, 2018. « Utopie et dystopie ambazoniennes : Dieu, les dieux et la crise anglophone au Cameroun », *Politique africaine*, vol. 150, no. 2 : 115-138.

Maigret, Eric, 2003, *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Colin.

Mandjem, Yves Paul, 2020, « Les groupes djihadistes et les relations internationales : contribution à une sociologie d'un acteur controversé. Le cas de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad », *Cahier Thucydide*, n°27, p. 02-60.

Mathieu, Olivier, 2017, « Cameroun : Biya face à la fronde », *Jeune Afrique*, n° 2957 du 10 au 16 septembre 2017, p. 30-33.

Mbembé, Achille, 2016, *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte.

Menguele Menyengue, Aristide, 2018, « « Fédéralisme » : un mot culte dans la communication sur la crise anglophone », dans Lado Ludovic et Edmond Mballa Elanga (sous la dir), *Crise anglophone et forme de l'État en débat au Cameroun. Le procès du centralisme étatique*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel : 73-94.

Minteu-Kadje, Danielle et Premat, Christophe, « Leçons de l'élection présidentielle camerounaise de 2018. Le changement dans la continuité », Sens [public], <https://id.erudit.org/iderudit/1067431ar> (consulté le 08 avril 2021).

Mua Patrick Mughe, 2017. « Amnesty Int'l nails gov't in fresh Rigghs Report », *The guardian post*, n° 116, Thursday, February, 23 : 2.

Owona, Francis, 2019, « Grand dialogue national : le Cameroun au chevet des régions anglophones », *La nouvelle*, n° 506 du lundi 23 septembre 2019, p. 8-14.

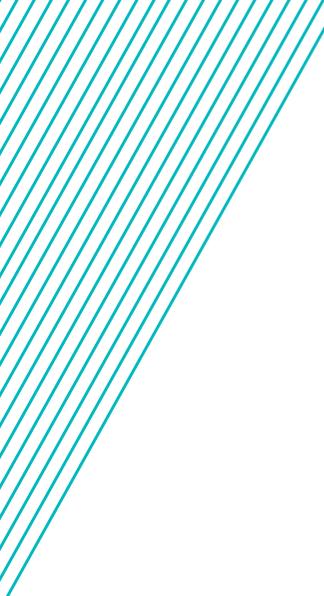
Owono, Julie, « Quand les réseaux sociaux ravivent les conflits ethniques », <https://www.jeuneafrique.com/mag/594068/societe/tribune-quand-les-reseaux-sociaux-ravivent-les-conflits-ethniques/>(consulté le 08 avril 2021).

Sémelin, Jacques, 2005, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres, et génocides*, coll. « La Couleur des idées », Paris, Le Seuil.

Sidi Njutapwoui, Aboubakar et Fewou Ngouloure, Jean-Pierre, 2019, « Réseaux sociaux et défi démocratique : l'exemple du cyberspace camerounais », *Communication, technologies et développement* [En ligne], 2 | 2015 en ligne le 12 juin 2019, consulté le 09 avril 2021

Tcheuyap, Alexie, 2014, « Ecrire masqué. Des pseudonymes dans la presse camerounaise », *Politique africaine*, n° 136/4: 135-156.

Weber, Max, 1971. *Économie et société*, Paris, Plon.



Vers une société de vigilance : analyse comparée
des groupes d'autodéfense et des sociétés privées
de sécurité au Cameroun





Alex MINDJA

*PhD en Science Politique
Université de Yaoundé II*

&

Marie-Thérèse NGAH

*Doctorante en Science politique
Université de Douala*

Résumé

Au Cameroun, comme ailleurs en Afrique, la société fait face à de multiples formes de menaces sécuritaires (terrorisme, menace sécessionniste, guérillas, rebellions, criminalité transfrontalière ...). Elle apparaît comme un nouveau laboratoire empirique lui permettant d'expérimenter son aptitude à une réaction multidimensionnelle. En effet, une nouvelle forme de résilience est insidieusement prescrite aux citoyens qui deviennent des acteurs incontournables de la nouvelle dynamique sécuritaire. Ainsi, comment les groupes d'auto-défense et les sociétés privées de sécurité participent-ils au processus de construction de la société de vigilance ? En d'autres termes, dans quelle mesure ces deux acteurs sont-ils devenus des partenaires de la sécurité nationale dans un contexte d'insécurité généralisée ? Ces acteurs « civils » parviennent-ils à intégrer le système sécuritaire ? Les activités menées par ces intervenants intermédiaires (agents de prévention, de renseignement et de sécurité, expertise privée, contrôleurs, ...) et, parfois la diversification de leurs missions contrastent avec le discours officiels des autorités. On serait donc à l'ère de la sous-traitance de la sécurité nationale et publique. En effet, la participation citoyenne à la sécurité nationale fait partie intégrante de cette résilience. Notre problématique informe sur l'analyse d'un système de vigilance sécuritaire à l'ère des nouvelles menaces ; où les groupes d'auto-défense et les sociétés privées de sécurité impulsent des comportements policiers, espions ou guerriers dans la société de vigilance en construction.

Mots-clés : société vigilance, groupes d'auto-défense, sécurité, paix

Introduction

La société camerounaise est confrontée depuis 2011 à une série de crises qui constituent le propre de l'histoire du 21^e siècle. La menace djihadiste reste la préoccupation majeure et vient réorienter les politiques de défense des États axées de plus en plus sur le recours à la force armée et même sur la résurgence des missions de défense civile et de la protection du territoire. Au regard des différentes formes de menaces que subit la société, la mission de sécurité est devenue une responsabilité partagée entre les États, les sociétés privées de sécurité et les acteurs communautaires. Dans cette optique, l'État perd de plus en plus son monopole de garant de l'ordre public (Abou Moumouni, 2017). Or, les usages politico-répressifs de la vigilance citoyenne dans les activités régaliennes de la sécurité favorisent aujourd'hui le durcissement de la répression ainsi que le renforcement de l'autorité de l'État et une présentation de son monopole de la violence (Codaccioni, 2021). Ainsi, la violence étatique se mobilise dans le but de collecter en permanence des informations, la vigilance politique renvoie à la surveillance des gouvernants et des politiques qui mobilisent ici la capacité de contrôle citoyen du pouvoir en démocratie (Rosevallou, 2006). Et, la vigilance citoyenne a recours à la surveillance mutuelle entre citoyens ; elle mobilise des méthodes jadis considérées comme proscrites il y a quelques décennies c'est-à-dire le harcèlement ou encore l'espionnage.

En effet, le rôle des institutions de répression ne se limite plus à punir les ennemis après l'accomplissement de leurs forfaits, mais de détecter la menace à temps, d'empêcher l'ennemi de commettre son acte, de viabiliser des coupables ou des suspects et d'induire un doute sur le degré de dangerosité des personnes suspectes. Car, il ne s'agit plus ici de mettre en œuvre une répression essentiellement réactive et à court terme, mais d'empêcher le passage à l'acte à partir des repérages des individus suspects (Codaccioni, 2021). La participation citoyenne s'articule autour de la dénonciation des comportements inacceptables, sans toutefois se substituer ou prendre le rôle des agents dépositaires de l'autorité publique ou des institutions de répression. Le citoyen intervient non seulement dans la recherche et la dénonciation des ennemis de l'État, mais doit également agir dans le respect des normes fixées par l'État, car la participation citoyenne aux activités de restauration de la sécurité nationale a toujours posé le problème du monopole étatique de la violence légitime.

Notre réflexion se propose ainsi de clarifier la participation citoyenne des camerounais aux activités de restauration de la sécurité nationale par les nouveaux acteurs, afin de ressortir les points convergents et divergents, tant sur les nouvelles méthodes d'implication que sur les moyens utilisés par ces acteurs. Il s'agit d'analyser le nouveau système de vigilance sécuritaire à l'ère des nouvelles menaces ; où les groupes d'auto-défense et les sociétés privées de sécurité impulsent des comportements policiers ; espions ou guerriers dans la société de vigilance en construction au Cameroun. Ainsi, comment les groupes d'auto-défense et les sociétés privées de sécurité participent-ils au processus de construction de la société de vigilance ? Dans quelle mesure ces deux acteurs sont-ils devenus des partenaires de la sécurité nationale dans un contexte d'insécurité généralisée ? Le constructivisme réaliste nous permet de comprendre comment les groupes d'autodéfense et les sociétés privées de sécurité collaborent avec les autorités étatiques dans un contexte dominé par une multiplication des foyers de tension au Cameroun, au regard de leur rôle sur le terrain qui pour autant ne consiste pas à se substituer aux forces de l'ordre. L'actualité des sociétés de vigilance en construction nous invite à interroger la culture sécuritaire métissée des sociétés de surveillance (I), bien que la participation citoyenne impose la construction d'une société de vigilance mutuelle (II).

I - Les groupes d'autodéfense comme nouveau modèle privé de protection nationale

Dans un contexte marqué par une multiplication des foyers de tensions au Cameroun¹, les groupes d'auto-défense et les sociétés privées de sécurité constituent aujourd'hui un nouveau modèle de protection nationale, sollicité par les citoyens, contrôlé et encouragé par les autorités administratives et leurs auxiliaires ; malgré les controverses qui entourent leurs missions dans notre société.

1. La société de vigilance, un modèle privé de sécurisation

En s'appuyant sur la sécurisation qui insiste sur la façon dont certains objets, thèmes ou entités sont constitués en tant qu'enjeux de sécurité (Ole Waeber, 1995), la société de vigilance en construction au Cameroun requiert des

¹ Boko Haram au Nord, attaques séparatistes au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, l'infiltration de rebelles centrafricains à l'Est, le grand banditisme au Nord et les zones urbaines des enlèvements ...

mesures spécifiques et parfois extraordinaires. En effet, les groupes d'autodéfense, encore appelés comités de vigilance, jouent un rôle majeur dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram au Cameroun. Ils sont en quelque sorte des intermédiaires entre l'autorité étatique et les communautés locales : c'est une gouvernance partagée de la sécurité. Dans la guerre contre le groupe terroriste Boko Haram, ceux-ci rendent les opérations militaires moins brutales, de plus en plus efficaces et confortent les liens entre les États et les populations locales.

Autrefois, les comités de vigilance étaient des milices sous le commandement des chefferies traditionnelles. Les membres de ces groupes étaient généralement issus de la caste des chasseurs, des individus se portant garant pour la défense de leur communauté contre une menace extérieure. Les attaques terroristes et leurs impacts politique, culturel et même économique sur les populations au Nord du Cameroun ont entraîné la mise sur pied, par les autorités administratives et les chefs traditionnels, des comités de veille communautaire afin de défendre et sécuriser les citoyens et leurs biens. Les groupes d'autodéfense sont parfois définis comme des institutions sans autorité étatique et qui ne bénéficieraient pas du soutien de l'État (Kirsch et Grätz, 2010 : 5-6). Ces groupes sont assimilés à des organisations communautaires ou locales, sans reconnaissance légale, œuvrant au nom de leur communauté d'appartenance afin de prévenir les menaces et d'assurer un minimum de sécurité. La recrudescence du « Vigilantisme » (Favarel et al., 2016) se justifie ainsi par la déliquescence de l'État associée aux facteurs socio-économiques. Les relations entre l'autorité étatique et les groupes d'autodéfense au Cameroun sont plus ou moins instables ; soit ils sont acceptés et encouragés, soit ils sont interdits lorsqu'ils portent atteinte aux intérêts des citoyens ou de l'État. À l'exemple de l'Extrême-Nord du Cameroun, les comités de vigilance sont régulièrement encouragés par les autorités. Certains parmi eux reçoivent parfois des dons et appuis divers des autorités (Motos, téléphones portables, ...). Les groupes d'autodéfense combattent parfois comme des militaires et sont utilisés comme boucliers ou source d'information exploitée par les militaires. Par contre au Nigéria, les organisations d'autodéfense sont parfois interdites par l'État, mais souvent acceptées et encouragées par les militaires et les civils (Fouchard, 2008 : 34).

L'intégration des groupes d'autodéfense dans la lutte contre l'insécurité au Cameroun renvoie à l'exigence de la doctrine de la défense populaire garantie par la loi fondamentale ; il s'agit sans doute d'une combinaison des forces pour combattre efficacement l'ennemi de la République (Bassid Sookzo, 2016). Le soutien des autorités administratives dans la mise en place des comités de vigilance au Cameroun se fait au moment de leur création et leur encadrement par les représentants de l'État³. Cela est matérialisé par les actes administratifs qui les intègrent dans la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. Cette difficile intégration de cet acteur local contraste avec la mission assignée aux sociétés privées de sécurités.

1.1 La gouvernance partagée de la sécurité avec les acteurs privés

La notion de sécurité privée sous-entend l'ensemble des biens et services servant à la protection des personnes, des biens et de l'information que les promoteurs, animés par le souci du profit, offrent à des organisations afin d'apporter une réponse à leurs besoins particuliers en matière de sécurité. L'on comprend donc la finalité première des sociétés privées de sécurité, à savoir la protection des personnes, des biens et de l'information contre tout danger (Cusson, 1998). Elles se distinguent fortement de la police publique, car elles offrent une protection ciblée, une sécurité profitant à un client ou à un site bien déterminé. Elles ont une mission circonscrite, celle de protéger les intérêts des clients particuliers. Elles surveillent, préviennent et ne dépendent pas du politique. À l'opposé de la police publique ayant pour mission de faire régner la sécurité, elles assument des responsabilités plus étendues et plus diffuses et doivent faire respecter les lois de la République partout et traquer les délinquants afin de les traduire en justice. Le marché de la sécurité privée connaît aujourd'hui un essor continu depuis quelques temps avec les successions d'attentats terroristes dans le monde. Ce secteur de la sécurité reste aujourd'hui mal compris et suscite certaines critiques autour de son rôle ou sa mission et ses actions qui soulèvent des inquiétudes. Les sociétés privées de sécurité présentent une nature hybride d'autant plus que leur usage s'est imposé dans un contexte de protection des sociétés étatiques, édifices et services publics (hôpitaux,⁴gares ferroviaires, aéroports, ports, immeubles, ...). Elles sont donc hybrides parce que assimilées à des appareils de sécurité mi-privés, mi-publics (Cusson, 1998).

² Préambule de la constitution camerounaise du 18 janvier 1996.

³ Entre 2005 et 2008, le Préfet de la Bénoué dissout les comités de vigilance.

Les fonctions des organisations de sécurité privée se distinguent par rapport à la diversité des biens et services offerts sur le marché⁴. La sécurité privée remplit ainsi une fonction de surveillance exercée par les gardes de sécurité, gardiens ou vigiles avec des moyens techniques d'une certaine efficacité. Cette fonction consiste dans la protection d'un site contre tout danger ou malveillance. Le contrôle des accès et l'obstacle à l'intrusion permet de filtrer les entrées sur un site dans le but d'empêcher le passage à l'acte des intrus. Ces fonctions sont souvent liées, vu qu'elles empêchent des intrusions. La fonction d'intégration souvent exercée par les détectives privés insiste sur la recherche des auteurs de délits à travers des interrogatoires, l'infiltration, la surveillance par les caméras cachées, la filature et bien d'autres moyens. La sécurité privée se charge aussi du transport des fonds. Ici, les gardes sont dans la plus part des cas armés.

En plus, l'intervention est une autre fonction qui consiste à agir rapidement après la détection d'une menace ou d'un intrus. Le renseignement quant à lui, consiste dans une analyse d'informations après collecte en vue d'une meilleure adaptation des mesures sécuritaires. « *Certaines informations sont parfois transmises aux forces de l'ordre et de sécurité selon leurs sensibilités* »⁵. La mission des sociétés privées de sécurité ne se limite donc pas à la préservation, et à la rentabilité des affaires des clients en minimisant leurs pertes. Elle vise aussi à sécuriser les personnes et les biens des sites à protéger. Il existe un réel besoin de sécurité ressenti par les demandeurs de sécurité à cause d'important volume de délinquance, d'incivilité et de délits. Il faut donc soit prévenir ces actes inacceptables, soit les gérer d'une manière discrète. Mais au fil des temps, la police et la justice restant de plus en plus inactives et trop peu disponibles à l'appel des demandeurs de sécurité, se sont vues peu à peu écartées du champ de la petite et moyenne délinquance (Cusson, 1998). D'autant plus qu'il est important de souligner le fait qu'en Afrique, la privatisation de la sécurité est tributaire de l'absence de l'État, voire de son incapacité à assumer la fonction sécuritaire (Belomo, 2007).

⁴ Décret 2015/407 du 16 septembre 2015 portant application de la loi N° 97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage, modifiée et complétée par la loi N° 2014/027 du 23 décembre 2014. Décret n° 2005/031 du 02 février 2005 portant application de la loi n° 97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage

⁵ Interview avec un agent de sécurité d'une société privée de sécurité exerçant à Yaoundé, (ayant sollicité l'anonymat).

⁶ Maurice Cusson démontre ici que le signalement des infractions à la police dépend de la nature des infractions et des suspects : sont signalés à la police les suspects ayant fait subir à l'entreprise une perte relativement importante et refusant de coopérer, et qui ne sont pas des employés de l'entreprise. Dans le cas du vol, la valeur du bien volé doit être élevée, le voleur qui nie les faits menace les agents et refuse de décliner son identité ...

En effet, on relève une controverse autour de la mission de « gardiennage/vigilance » des sociétés privées de sécurité. Cependant, l'on assiste à une séparation tacite des missions entre les forces de l'ordre et les organisations de sécurité privée. Celles des forces de l'ordre renvoient à la criminalité de grande ampleur, les crimes organisés, les délits commis sur la voie publique, les vols aggravés ; tandis que celles des sociétés de sécurité privée se limitent à la délinquance mineure, aux incivilités commises sur les sites dont ils sont responsables. Cette séparation des missions se ressent également dans les administrations publiques, qui ont recourt aux sociétés de gardiennage pour sécuriser leurs sites, à cause de leur coût moins onéreux que celui de la sécurité publique. Les sociétés de sécurité privée sont beaucoup plus sollicitées par les demandeurs de sécurité⁷ ; ce qui montre leur rôle, de plus en plus grandissant, dans le remplacement des forces étatiques.

2. Le remplacement progressif de l'État par les sociétés de surveillance

Les États africains, tout comme les États occidentaux, font face à une dérégulation ou une transformation de l'ordre sécuritaire et militaire, du fait de la privatisation de la sécurité qui les affecte tous (Belomo, 2007). Les sociétés de surveillance, dans leur déploiement, contribuent, à la sécurité collective réservée aux forces de défense⁷. Elles servent le bien commun en servant des intérêts particuliers. Toute initiative de sécurité privée parvenant à prévenir des crimes contribue à la réduction du nombre de crime au sein de la société. La présence de vigiles ou d'un gardien sur un site permet de limiter les infractions, non seulement sur ce site, mais également dans les environs immédiats qui ne bénéficient pas d'une protection particulière. Cet apport de la sécurité privée a tendance à l'emporter sur la sécurité publique, aujourd'hui de moins en moins sollicitée, au regard des moyens mis en place par la sécurité privée.

2.1 Le débat sur l'utilisation et l'appareillage des armes conventionnelles

Le débat sur l'armement des agents de sécurité privée est un sujet complexe du fait de la multitude des statuts et d'une relative discrétion du secteur.

⁷ Le Cameroun compte 25 sociétés privées de gardiennage sur l'ensemble de son territoire, depuis le Décret présidentiel du 4 février 2021 ; dont les plus connues sont : DAK Sécurité, Africa Security, ESSOKA Security, Africa Omnibusiness Sarl, Panthère Security, Safety Sarl, SACCUR, VIGICAM Security, WACKENHUT devenue G4S en 2006, ...

Certains agents de la sécurité privée, à l'instar des convoyeurs de fonds sont porteurs d'armes depuis de nombreuses années. Le port d'armes conventionnelles par les agents de sécurité est soit autorisé, soit interdit selon qu'il s'agit de l'Occident ou de l'Afrique. Dans le cas de la France par exemple, le port d'armes est autorisé depuis le 1er janvier 2018⁸. Ces autorisations font cependant l'objet d'avis divergents. En effet, l'armement des agents de sécurité se fait sous conditions, et de façon très encadrée et reste marginale. Les bénéficiaires du port d'armes létales doivent être bien formés sur les activités de surveillance humaine ou des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage des biens et immeubles. La réglementation en vigueur dans ce secteur est très innovante et hautement symbolique (Ocqueteau, 2018). Les agents de surveillance humaine et de gardiennage peuvent être équipés d'armes non létales dites de catégorie D, à savoir : matraques de type bâton de défense, matraques ou tonfas télescopiques, générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes. Les agents armés exerçant dans des lieux à haut risque ont le droit de posséder et manipuler des armes de catégorie D et B comme les révolvers à calibre 38 et autres armes de poing ou d'épaule dans le cadre de leur mission.

En effet, quel que soit la catégorie d'arme autorisée, celle-ci doit être apparente et chaque agent n'a droit à porter qu'une seule arme de chaque sous-catégorie. L'autorisation du port d'arme par les agents privés constitue une révolution dans certains pays y compris en Afrique. À peine mise en application, cette disposition divise. En effet, pendant que certains se félicitent de voir ces organisations privées reconnues comme complémentaires des forces publiques, eu égard à la mise à leur disposition de moyens leur permettant d'assurer au mieux leur rôle de protection de la société civile, d'autres par contre s'inquiètent des dérives possibles liées au fait qu'on accorde le port d'arme à des personnes qui ne font pas partie des forces de l'ordre (Thibault de Montbrial, 2 février 2018).

⁸ Loi n°2017 -158 du 28 février 2017 qui vient interroger le cadre législatif du port d'armes dans la sécurité privée et le décret N°2017 - 1844 du 29 Décembre 2017 définissant le cadre législatif de l'accès à une activité de surveillance armée.

La Côte d'Ivoire est parmi les pays africains qui expérimentent l'autorisation de port d'armes par les entreprises de sécurité privée⁹. Ainsi, le décret N° 2005 – 73 du 03 février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport des fonds, en son article 30, souligne que « l'utilisation d'armes à feu et de grenades dans le cadre des activités de transport de fonds et de garde rapprochée est autorisée dans les conditions définies par arrêté du Ministre de la sécurité intérieure, sans préjudice de la réglementation relative au port d'armes ». Il stipule aussi en son article 31 que les entreprises visées sont autorisées à utiliser les bombes anti – agression, les matraques, les armes à munition en caoutchouc, les gaz paralysants ou immobilisants. De même, le recours à des chiens dressés est également autorisé dans les conditions prescrites. Cependant, au Cameroun, la loi régissant les activités des établissements et sociétés de gardiennage Seules les armes blanches sont autorisées¹⁰. Cette question d'autorisation de port d'armes par les sociétés privées de sécurité pose, par ailleurs, un véritable problème de suivi et de contrôle de ces armes, qui peut dans une certaine mesure, aboutir à des débordements ou abus dus à leur utilisation dans ce secteur. En plus, dans des contextes conflictuels, certains entrepreneurs de violence trouvent dans ces sociétés un terrain propice pour recruter des mercenaires et des rebelles ; et par conséquent impacter sur le monopole de la violence légitime des États.

2.2 La mission dévoyée des sociétés de vigilance dans les régimes totalitaires

Les régimes totalitaires s'imposent par des méthodes autoritaires qui contraignent les citoyens à l'obéissance, parfois en faisant usage des approches multiples de la vigilance (Annah Arendt, 1951). Pour y parvenir, ces régimes ont recours, non seulement à la censure et la propagande, mais aussi à l'endoctrinement ou encore à la désignation de l'ennemi public. La soumission de la population se fait à partir d'un parti unique qui dirige la société et n'accepte aucune contradiction. Ici, les opposants sont des traîtres. Le citoyen doit être fidèle au groupe et être capable de se sacrifier pour la défense de la patrie. En effet, le monde bascule de plus en plus vers un

⁹ En Afrique, l'utilisation des armes conventionnelles est autorisée dans certains pays et interdit dans d'autres.

¹⁰ Décret N°2005/031 du 2 février 2005 portant application de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage. L'article 23 (3) souligne qu' « en aucun cas les établissements et sociétés de gardiennage ne doivent disposer ou faire usage de l'armement conventionnelle ».

« État de contrôle », c'est-à-dire vers un autoritarisme technologique. Les moyens de surveillance dont disposent les gouvernements totalitaires lui permettent de contrôler la population à diverses échelles. Les surveillances de masse traquent les cybercriminels sur les plateformes numériques (Facebook, Tweeter, WhatsApp, la vidéosurveillance ...) à travers l'expérimentation de la reconnaissance faciale, la mise sur pied des mégafichiers des données personnelles. Pour l'État, ces outils de surveillance simplifient le quotidien et offrent à la police et aux services de renseignement une meilleure efficacité dans le repérage des comportements suspects, l'identification des voleurs ou des criminels, etc. Mais cela signifie aussi contrôler en permanence l'identité et les déplacements des citoyens, sans leurs avis.

La vigilance dans les régimes totalitaires relève donc de l'autorité du parti unique qui se base sur un endoctrinement massif de la société. C'est une société du silence où la répression et l'élimination des ennemis publics sont de mise. Aujourd'hui, la question de la surveillance de la société implique le contrôle des individus par le biais d'acteurs publics et privées et associés à la technique et aux ressources de l'informatique. Les régimes totalitaires travaillent à limiter l'accès des populations à ces nouvelles technologies. C'est d'ailleurs le défi fondamental des dirigeants de la Corée du Nord qui cherchent par tous les moyens, à maintenir leur pays hermétiquement fermé, en contrôlant l'accès aux informations émanant d'un monde qui se globalise. Le leader nord-coréen et son régime utilisent la technologie pour continuer à maintenir la population dans l'ignorance, à travers l'utilisation des techniques de brouillage des signaux radio et les modifications d'Android permettant d'espionner les citoyens (Shona Ghosh, 2019). Ce système peut s'illustrer à partir de la figure du panoptique (Bentham, 1971) qui repose essentiellement sur la construction d'une tour centrale à partir de laquelle des gardiens peuvent observer tout ce qui se passe sans être vus. Cependant, cette surveillance, loin d'être l'apanage du système totalitaire uniquement, est aussi un moyen de surveillance étatique mobilisée contre les populations.

Le totalitarisme, système politique dans lequel l'État tend à confisquer la totalité des libertés de la société, exerce un degré extrêmement élevé de contrôle sur la vie publique, privée et intime des citoyens. Ce système a réussi à disposer du monopole de la force armée qui a recours à la terreur, avec un réseau d'agents omniprésents, chargés de la surveillance des individus, basée sur la suspicion, la dénonciation et la délation. Ainsi, pour la répression des ennemis de la communauté, le système a recours à la torture, l'emprisonnement, l'élimination physique et même à la déportation des citoyens jugés suspects. Il n'existe donc pas de possibilités d'agir en dehors des agents dépositaires de l'autorité publique. Le rôle de la police, qui est d'assurer la sécurité des citoyens, est donc une prérogative du gouvernement. Or, la construction d'une société de vigilance mutuelle nécessite la participation de tous les citoyens.

II - La participation citoyenne à la construction d'une société de vigilance

La sécurité est fondamentale pour préserver les moyens d'existence de la population dans une communauté. Elle favorise un développement durable. La violence porte toujours un coup d'arrêt au développement. L'ampleur de la crise sécuritaire a conduit des citoyens à lancer des initiatives d'autodéfense. Ainsi, la participation citoyenne est entendue comme l'implication de la société civile, sur sa propre initiative ou celle de l'État, dans l'élaboration ou l'implémentation des politiques de sécurité prenant en compte la défense nationale et la sécurité intérieure (Balzacq, 2016). L'auto-surveillance des citoyens devient donc une pratique incontournable dans la construction d'une société de vigilance (Gaius Fanyim, 2019). Elle s'apparente à des moyens de collecte d'informations mis en pratique au sein des groupes d'autodéfense et des sociétés privées de sécurité qui mobilisent des réflexes sécuritaires permettant de détecter et de combattre les nouvelles formes de menace (A). Ces nouveaux acteurs de la sécurité poursuivent sans doute les mêmes objectifs, mais adoptent des stratégies divergentes (B).

1. Les logiques de l'auto-surveillance du peuple dans les sociétés de vigilance mutuelle

Les combats asymétriques qui sévissent dans l'Extrême-Nord, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest du Cameroun ont accentué le phénomène de vigilance citoyenne au sein de la société. Les citoyens sont appelés à participer de manière active à la surveillance de leur environnement sécuritaire immédiat. La participation citoyenne à la lutte contre les séparatistes ou l'antiterrorisme préventif se résume ainsi au signalement des comportements suspects, à la dénonciation et la délation. Dans les zones de crises, l'implication de nouveaux acteurs dans le système sécuritaire favorise l'intensification de l'auto-surveillance qui, par conséquent, permet aux groupes d'auto-défense et sociétés privées de sécurité de rapporter un flux d'informations que l'État mobilise dans la lutte et la prévention du terrorisme.

1.1 L'auto surveillance : un modèle de renseignement privé au sein des groupes d'auto défense et des sociétés privées de sécurité

La sécurité, traditionnellement monopolisée par l'État, cesse d'être un sujet tabou. De manière progressive, les citoyens sont amenés à se mobiliser dans le but d'assurer leur propre sécurité ainsi que celle de leur pays. L'État appelle les citoyens à la vigilance et à la responsabilité individuelle afin de dénoncer les suspects ou responsables des actes ou comportements inacceptables (Vanessa Codaccioni, 2021). De nouveaux slogans émergent dans la société de vigilance en construction, comme « si vous voyez quelque chose, dites quelque chose » ; c'est une invite à la surveillance mutuelle et à la dénonciation, à des fins de sécurité collective. En effet, cette activité connaît une diversité de méthodes et tactiques employées. Il s'agit d'un appel à l'adhésion de tous les acteurs contre les nouveaux entrepreneurs de la violence en ce début du 21ème siècle. L'implication des citoyens à travers les groupes d'autodéfense ou comités de vigilance a permis d'opérer un changement de la configuration de la guerre contre Boko Haram dans l'espace CBLT. Les actions de ces derniers compliquaient davantage les expéditions terroristes dans la région. Á l'Extrême-Nord du Cameroun, face à l'incapacité des forces de l'ordre à vite circonscrire la menace et à protéger les populations du danger de la secte islamiste, l'apport des groupes d'autodéfense dans cette lutte a permis de franchir graduellement une étape importante dans la mise en place des comités de vigilance.

Ils se sont illustrés comme un maillon essentiel dans la lutte contre le terrorisme du groupe Boko Haram. La surveillance et la vigilance citoyenne permettent aux forces de l'ordre de recueillir des informations utiles pour mettre en œuvre une stratégie militaire efficace, pour signaler un fait ou alors faire appel à la police en cas de danger.

Depuis 2014, l'irruption du terrorisme islamiste dans l'Extrême-Nord du Cameroun a favorisé le phénomène de « voisins vigilants », avec pour but de façonner un certain type d'individus pouvant prévenir les forces armées, la police ou la gendarmerie des actes de malveillance ou des comportements inacceptables commis par des voisins ou tout autre individu. C'est le cas des multiples dénonciations des supposés terroristes ou non dans cette région à partir de l'année 2015. Les actes d'accusations se sont multipliés pour signaler la présence ou toutes complicités avec les adeptes de la secte islamiste Boko Haram ou encore des sécessionnistes, malgré les représailles des entrepreneurs de la violence. Dans cette logique, la société de vigilance n'est pas seulement une société de surveillance ordinaire. Elle peut être aussi une société de surveillance mutuelle dont le renseignement provient des simples citoyens. Les entreprises de sécurité privée, dans l'exercice de leurs missions, renseignent sur certaines infractions commises sur les sites dont ils assurent la protection (vols à l'étalage, crimes organisés, délinquance, affaires de drogue, braquage des banques ...). Les organisations de sécurité privée informent également sur des comportements jugés suspects ou des potentiels suspects détectés sur un site particulier. Elles mobilisent des renseignements pour la traque et l'arrestation des ennemis de la nation à partir de leur description physique, leur mode opératoire et même leurs comportements pour commettre certains actes.

En outre, les groupes d'autodéfense et les entreprises de sécurité privée sont une source de connaissance, de renseignement et de main-d'œuvre au niveau local. Les premiers ont par ailleurs joué de nombreux rôles : réseaux de surveillance plutôt discrets au Niger, auxiliaires des militaires ou forces combattantes semi-autonomes au Nigéria, et ont rendu la réponse militaire plus ciblée et plus efficace au Cameroun, malgré les représailles de Boko Haram contre leurs communautés. En effet, « Nous sommes engagés à défendre notre pays et ne pouvons plus renoncer car nous sommes désormais les cibles privilégiées des terroristes » affirme le président du comité de vigilance de Kolofata, au Cameroun (L'œil du Sahel, N° 888, 2017).

Au regard donc de l'indisponibilité de contrats sociaux formels, les nouveaux partenaires de la sécurité privée mobilisent des automatismes sécuritaires pour se défendre et sécuriser leurs biens contre l'ennemi.

1.2 La mobilisation des réflexes sécuritaires par les nouveaux partenaires de la sécurité privée

L'absence d'une police de proximité renforce l'implication de nouveaux acteurs dans le système de sécurité des communautés. La menace pouvant se retrouver partout et à n'importe quel moment, il s'agit donc pour ces acteurs d'être prêts à intervenir pour combattre la menace. Le rôle des nouveaux acteurs s'est légitimé au regard des résultats obtenus sur le renseignement et la poursuite des terroristes. Les groupes d'autodéfense, face à la menace terroriste à l'Extrême-Nord du Cameroun, assurent le contrôle de certaines zones et villages, en mettant en danger leurs propres vies pour défendre les intérêts de la nation. Ils procèdent à des fouilles et des contrôles des individus, et des patrouillent avec pour but de filtrer de jour comme de nuit les entrées dans les villes, villages, marchés, églises, mosquées, (...) et rechercher des intrus ou alors des éléments de suspicion. Les comités de vigilance, à cause de leurs enracinements et connaissances des espaces de vie pouvant héberger les terroristes et des problèmes des populations, sont des acteurs inestimables permettant de recueillir des informations sur le terrain. Ils jouent aujourd'hui le rôle de forces supplétives.

Dans un contexte de guerre populaire, la position de la défense active a pour principales caractéristiques et principaux avantages qu'elle permet de gagner du temps pour atteindre les positions de l'ennemi ou arriver sur le terrain que l'on juge favorable pour le combattre (Picaud & Monnerat, 2011). C'est la conception dans laquelle semble s'inscrire l'approche relative à la participation citoyenne à la lutte contre le terrorisme en Afrique (Nze Bekale, 2021). Ainsi, certaines opérations ou expéditions militaires de grande ampleur, comme celle menée au Mali en 2015 (opération SENO) ou les Opérations du (Alpha 1, 2, 3) dans la zone transfrontalière Cameroun-Nigéria, sont basées en partie sur les renseignements fournis par des autorités locales et les membres des comités de vigilance, pour l'identification des cibles terroristes. Pour collecter ces informations et renseignements, les populations, au péril de leur vie, s'infiltrèrent parfois dans les milieux du terrorisme. Il n'en demeure pas moins que certaines informations

importantes ne sauraient être obtenues sans l'apport des comités de vigilance, des chefs traditionnels ou notables (auxiliaires de l'administration), des autorités locales et la population en générale.

Dans un système de sécurité hybride avec une diversité d'acteurs, les forces de défense et de sécurité collaborent avec les comités d'autodéfense et les sociétés privées de sécurités dans le but d'offrir aux populations locales la paix et la sécurité. C'est la nouvelle stratégie de la CEDEAO qui demande aux États de procéder au renforcement des « synergies opérationnelles entre les forces de sécurité et les communautés locales, afin de mieux protéger les collectivités locales, de renforcer la confiance et d'assurer la transparence ». Les nouveaux partenaires de la sécurité participent en quelque sorte à la remise en cause du caractère stato-centré de la sécurité ; ils ont en commun un seul but, même si dans leur déploiement, ils ont recours à des stratégies opérationnelles divergentes.

2. Groupes d'autodéfense et sociétés privées de sécurité : acteurs sécuritaires aux objectifs convergents et stratégies divergentes

Les groupes d'autodéfense et sociétés privées de sécurité présentent tous les deux des objectifs convergents à savoir, la recherche de la sécurité des membres de la communauté et la protection de leurs biens pour les premiers, et la production de la sécurité au profit d'un client ou d'un site particulier pour le deuxième. Il est cependant nécessaire de noter que ces deux acteurs sont animés par des motivations différentes. Les groupes d'autodéfense sont ainsi des volontaires agissant dans l'intérêt de leurs communautés. Ils sont poussés par un sentiment patriotique pour défendre les intérêts de la nation. Par contre, les entreprises de sécurité privée sont motivées par la recherche du profit, avec une mission circonscrite et la protection des intérêts de leurs clients. Ces acteurs ont donc tous une même finalité, celle de la protection des personnes et des biens contre tout danger, même s'ils déploient des stratégies différentes pour atteindre cette finalité. Ainsi, dans l'exercice de leurs missions, on note une sorte de logique d'extension des fonctions de l'État-gendarme dans une société de vigilance, malgré une divergence des stratégies adoptées et un contraste du statut juridique.

2.1 L'extension des fonctions de l'État-gendarme dans la société de vigilance

La recrudescence de la menace terroriste dans le monde contribue à la multiplication des appels à la vigilance et à la responsabilité citoyenne. Les populations sont d'un grand appui pour l'État dans la lutte contre la menace, eu égard à sa lenteur et même son incapacité à répondre de manière optimale aux attentes sécuritaires des populations. En l'absence d'une police de proximité, les citoyens, soutenus par l'administration, se mobilisent pour assurer leur propre sécurité et celle de la nation. On parle ainsi de la sous-traitance de la police de proximité. Or, au terme de l'article 4-2 de la convention de l'Union africaine contre le terrorisme, les États doivent s'assurer que leurs territoires ne sont pas utilisés comme bases pour la planification, l'organisation ou la commission d'actes terroristes sous quelques formes que ce soit ; les États semblent donc faillir à cet engagement lorsqu'on constate que les populations se sont autosaisies du rôle de police ou de gendarme, en prenant sur eux la responsabilité de protéger les personnes et les biens. En fait, face à la multiplication des foyers de tension, l'État se retrouve face à une insuffisance de moyens logistiques et de capital humain. Ainsi, les forces de défense sous-traitent la sécurité aux groupes d'autodéfense et établissements de sécurité privée. De même, avec le coût élevé des services de forces de défense, certains particuliers ont recours aux sociétés de gardiennage pour assurer leur sécurité et celle de leurs intérêts particuliers.

La mission des nouveaux acteurs s'inscrit dans un prolongement des missions de l'État-gendarme. À la quête d'une paix et d'une sécurité communautaire, les membres des groupes d'autodéfense sont déterminés à ramener la sécurité dans leurs localités ; « pour combattre le phénomène, et pour retrouver la paix, il faut chercher à les refouler et ce qui m'a amené à m'engager dans ce travail, c'est le courage. Je veux que la paix revienne ici, il faut donc qu'on se sacrifie, qu'on lutte pour notre village, notre localité. Nous voulons que la sécurité revienne pour que les activités reprennent », affirme Alhadji Mohamed Dela, le chef des comités de vigilance de Kolofata (Journal Afrique TV5 monde, 10 octobre 2017). De fait, les populations sont utilisées à des fins sécuritaires. La nouvelle société de vigilance implique donc de penser comme la police et d'avoir en tête la police avec ses nombreux dispositifs qui incitent à adopter des comportements policiers, espions ou

guerriers au sein de la population et à institutionnaliser la surveillance mutuelle et la délation (Codaccioni, 2021). Par ailleurs, la divergence des stratégies adoptées par les nouveaux acteurs et le contraste de leur statut juridique ne permet pas de les voir d'un même œil.

2.2 Une divergence de stratégie des acteurs et un contraste de statut juridique

Les groupes d'autodéfense et les entreprises de sécurité privée ont en commun la même finalité avec des motivations différentes. Ils ont cependant des moyens et des stratégies différentes pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Guidés par un instinct de survie, les groupes d'autodéfense imaginent des moyens pour participer et contenir les ravages de la menace terroriste dans leurs localités. Ils procèdent ainsi par des surveillances ou le contrôle de certaines zones de la localité afin de filtrer de manière permanente les mouvements des individus tels que les combattants terroristes, les kamikazes, les jeunes filles transformées en « Bombes humaines » ou portant des engins explosifs improvisés. En outre, des fouilles permettant de détecter la présence des kamikazes parmi la population s'organisent autour des patrouilles nocturnes et des cheiks-ponts pour éviter l'intrusion des terroristes dans les milieux de vie communs et relativement paisibles. Par ailleurs, n'ayant pas la même composition et organisation que les forces de défense et de sécurité, ces groupes utilisent des moyens archaïques, à l'instar des lances, flèches, couteaux, machettes, gourdins, fusils de chasse de fabrication artisanale (...); plus encore, certains groupes ont recours aux forces mystiques et/ou traditionnelles pour combattre l'ennemi commun. Il s'agit pour eux de s'abreuver de la puissance des gris-gris pour la protection des membres du comité de vigilance.

Quant aux compétences des sociétés privées de sécurité, elles se limitent aux sites ou alors aux personnes particulières pour lesquelles elles ont été affectées ou recrutées. Ces acteurs procèdent par des fouilles à l'entrée des sites à protéger en vue de gérer le flux de personnes ou visiteurs de ces lieux (foires, festivals, stades de football ...). Les interpellations en cas de présence de suspects, d'intrus ou de voleurs, sont généralement gérées par les institutions judiciaires. En effet, dans l'exercice de leurs fonctions, les agents de sécurité utilisent des moyens pour se défendre et protéger les sites, les personnes ou alors les intérêts de leurs clientèles, en cas de menace.

L'utilisation des armes est donc autorisée ou non selon les pays. C'est le cas en France, où les agents de sécurité sont autorisés à porter des armes de petits calibres et en Côte d'Ivoire où ils sont autorisés à utiliser les armes conventionnelles, dans l'exercice de leurs fonctions. Au Cameroun par contre, l'utilisation des armes conventionnelles est strictement interdite. Aujourd'hui, on note une mutation des tactiques ou modes d'attaque de l'ennemi et l'arrivée de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les agents de sécurité peuvent maintenant effectuer leurs missions en toute quiétude grâce aux vidéosurveillances, drones, détecteurs de métaux, caméras et outils de communication permettant d'être en contact permanent avec la base.

Cependant, au Cameroun le statut juridique des deux acteurs diffère et permet une légitimation de l'un et la légalisation de l'autre. La reconnaissance des comités de vigilance dans la stratégie de défense nationale se fait au travers des discours politiques et des encouragements accompagnés de dons. Leur création et leur encadrement sont assurés par les autorités administratives locales (Gouverneurs de Région, Préfets et Sous-préfets) et par des actes administratifs pris pour renforcer une situation de précarité et corriger parfois l'injustice faite aux comités de vigilance dans la lutte contre la menace terroriste. La création de ces groupes nécessite tout de même une autorisation administrative permettant de contrôler leurs activités dans la localité. Malgré les discours politiques et les actes administratifs, le statut des groupes d'autodéfense reste rempli d'incertitudes, dans leur existence et leur pérennité. À l'opposé, les entreprises de sécurité privée bénéficient d'un statut juridique reconnu par des lois et décrets présidentiels relatifs aux activités privées de gardiennage ¹¹.

¹¹Décret n°2005 /031 du 02 février 2005 portant application de la loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage.

Conclusion

En somme, il convient de retenir que la construction d'une société de vigilance se fait à partir de la participation citoyenne aux activités de restauration de la sécurité ou de la paix. Les nouveaux acteurs que sont les groupes d'autodéfense et les sociétés privées de sécurité font désormais partie intégrante des nouvelles dynamiques de la sécurité nationale. Le système de vigilance sécuritaire, à l'ère des nouvelles menaces, implique la vigilance individuelle et l'adoption des comportements policiers. Ainsi, au Cameroun, l'intégration de nouveaux acteurs dans le système sécuritaire correspond à une collaboration étroite entre les nouveaux acteurs et les acteurs étatiques traditionnels. On note une culture sécuritaire hybride dans les sociétés de surveillance. Du fait d'une absence de police de proximité, les groupes d'autodéfense et les sociétés privées de sécurité s'inscrivent dans le prolongement des fonctions d'un État-gendarme de plus en plus affaibli. Ainsi, au regard du contraste sur leur statut juridique, les nouveaux acteurs de la société de vigilance, dans l'exercice de leurs fonctions, poursuivent la même finalité malgré des motivations, des stratégies et des moyens divergents.

Bibliographie

ARENDRT Hannah, (1951), *The origins of totalitarianism*, Harcourt Brace &Co.

BELOMO ESSONO Pélagie Chantal, *L'ordre et la sécurité publics dans la constitution de l'État au Cameroun*, Thèse de doctorat en Science Politique, Institut d'Études Politique de Bordeaux IV, 2007.

BENTHAM Jeremy, (1791), *Panoptique, mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection notamment les maisons de force*, Paris, imprimerie nationale.

CODACCIONI Vanessa, (2021), *La société de vigilance Auto-surveillance et haines sécuritaires*, Paris, Textuel.

CUSSON Maurice, (1998), « La sécurité privée : le phénomène, la controverse, *Erudit*. l'avenir »,

FOUCHARD Laurent, (2008), *A new name for an Old practice : vigilantes in south-western Nigeria*, Africa.

GARIGUES Gilles Favarel, Gayer Laurent, (2016), GARIGUES Gilles Favarel, Gayer Laurent, (2016), « violer la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politik*, n°115, p7-33.

GAZIBO Mamadou, (2007), « Mobilisations citoyennes et émergence d'un espace publique au Niger depuis 1990 », *Sociologie et sociétés*, Vol. 39, N° 2, pp. 19-37.

GHOSH Shona, (2019), *10 exemples qui montrent comment la Corée du Nord utilise la technologie pour isoler ses citoyens du reste du monde*, Business insider.

KIRSCH & GRATZ, (2010), *Domesticating vigilantism in Africa*, Woodbridge suffolk, Rochester, N.Y, James currey.

KAUFFMAN Alexandre, « avec le coronavirus, le retour des corbeaux », le Monde, 10 avril 2020.

MOUMOUNI Issoufou Abou, (2017) « L'offre informelle de la sécurité publique au Bénin : l'instrumentalisation des groupes d'auto-défense par l'État », *Déviances et Sociétés*, vol.41, N°1, pp. 91-119.

OCQUETEAU Frédéric, (2018), « Pourquoi l'État français a-t-il armé les agents privées de sécurité ? », *Métropolitiques*.

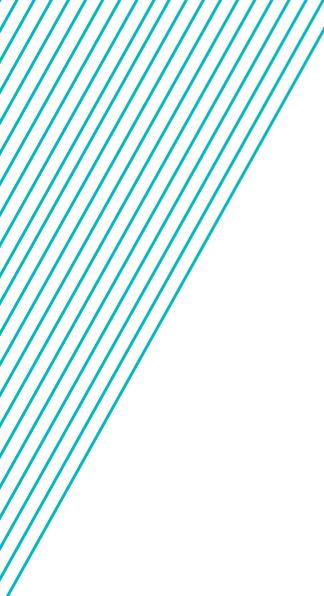
OGBOZOR Ernest, (2016), *Understanding the Informal Security Sector in Nigeria*, United States Institute of Peace, Special Report.

ROSENVALLON Pierre, (2006), *La contre démocratie, la politique à l'âge de la déviance*, Paris, Seuil.

UA, *Plan d'action de la réunion intergouvernementale de haut niveau de l'Union africaine sur le terrorisme*, Alger, 11-14 septembre 2002.

Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre insurrection.
[www.crisisgroup.org/fr/africa/Sierra Leone/ 251](http://www.crisisgroup.org/fr/africa/SierraLeone/251), Report 254/Africa, 23septembre 2017.

Gardiens du lac Tchad : les groupes d'autodéfense face à Boko Haram.
[https://www.crisisgroup.org/fr/Africa / west Africa / Nigeria/244](https://www.crisisgroup.org/fr/Africa/westAfrica/Nigeria/244) ;



Volontaires pour la Défense de la Patrie :
Outil stratégique de co-production de sécurité





Djomagné Didier Yves BAMOUNI

Lieutenant – colonel

Commandant de l'Académie Militaire Georges NAMOANO de Pô, Burkina-Faso

Résumé

Les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) sont résolument un outil stratégique de co-production de sécurité à l'échelle locale car ils offrent un espace alternatif de sécurité au Burkina Faso. De façon plus précise, ils s'intéressent plus particulièrement à la sécurité de leurs localités, ils sont efficaces dans le dispositif de renseignement car connaissant mieux les enjeux locaux, et ils collaborent de mieux en mieux avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). En somme, le concept de VDP, dans sa mise en œuvre, symbolise l'exemple parfait du lien armée – nation. Toutefois, cette initiative aura besoin, pour mûrir et produire tous les effets souhaités, de se nourrir de réajustements continus relatifs aux insuffisances initiales.

Mots-clés : société vigilance, groupes d'auto-défense, sécurité, paix

Introduction

Dans l'histoire des guerres, le facteur populations a toujours constitué un enjeu majeur. Plusieurs penseurs, depuis Sun Tzu jusqu'aux contemporains tels que Rupert Smith se sont particulièrement penchés sur le caractère fondamental du soutien populaire dans toute guerre (Smith, 2005). Ce soutien se manifeste de façon multiforme. Sun Tzu, dans ses écritures, soulignait la stratégie militaro-agricole de la guerre où les soldats pourraient, dans leur progression offensive, s'installer dans des localités et y participer aux activités agricoles (Sun Tzu, 1963). L'historien Thucydide quant à lui, relevait le rôle crucial des peuples spartiates et athéniens dans la guerre du Péloponnèse à travers le recrutement des soldats, la contribution à l'effort de guerre, le vote du droit à la guerre, ainsi que les travaux des esclaves (Thucydide, 1996). Un plus près de notre temps, le stratège Carl von Clausewitz rappelle lui aussi le pilier fondamental que constitue la population dans sa « *trinité paradoxale* », à l'instar du gouvernement et de l'armée (Clausewitz, 1976). C'est dire que l'histoire de la guerre révèle que les populations se sont toujours organisées pour coproduire leur sécurité à côté des forces conventionnelles. C'est conscient de cet état de fait que le Président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, mentionnait dans son programme politique que « *la sécurité n'est pas que le monopole des dirigeants politiques, ni des militaires, ni des experts ou des spécialistes. Elle est le bien commun des citoyens et exige l'implication effective de nos vaillantes populations* ».

Les défis sécuritaires auxquels les États de la sous – région ouest – africaine sont confrontés poussent à la mise en œuvre de stratégies dont un des axes majeurs concerne la mobilisation populaire à l'effort de guerre. C'est ainsi que les autorités nigérianes ont mis en place les « *Civilian Joint Task Force* » dans la zone Nord-Est en proie aux attaques de Boko Haram (Zenn, 2013). La même stratégie a été développée au Mali avec l'émergence des « *GATIA* » et « *Ganda Koy* » (Roger et Thienot, 2015 ; Diarra, 2012). Il en est de même au Burkina Faso avec l'apparition des « *koglweogo* » et plus tard la création des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) (Boudani, 2016). C'est dans ce contexte que la revue P&S-ASS ambitionne de se pencher sur les offres et espaces de production de sécurité dans la sous – région en y faisant apparaître les marginalités, informalités et complémentarités locales à l'action des FDS. Tout en se basant sur cet objectif, l'auteur souhaite traiter

de la question des VDP du Burkina Faso. En effet, après une année de mise en œuvre, les Volontaires pour la Défense de la Patrie ont fortement contribué à la stabilité de leurs localités d'origine par la neutralisation des terroristes évoluant dans leurs zones, la facilitation du retour des déplacés ou encore la réouverture des services sociaux de base. Dans le même temps, leurs actions ont permis la reprise des activités socio-économiques dans plusieurs villages. Si l'apport des VDP dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso est indéniable, la mise en œuvre de cette initiative reste fragilisée par divers facteurs socio-politiques.

Après avoir situé le contexte de la mise en œuvre de cette initiative (1) ainsi que le cadre juridique et réglementaire (2), l'auteur portera un regard sur les résultats obtenus avant de relever quelques insuffisances (3). Pour finir, les enseignements tirés de la mise en œuvre du concept seront présentés. (4)

I - Contexte de mise en œuvre des VDP

La création des Volontaires pour la Défense de la Patrie du Burkina Faso tire sa source d'un contexte national particulier caractérisé par l'histoire, la culture et la situation sécuritaire actuelle. Il importe donc de revisiter ce contexte afin de mieux comprendre les fondements de la mise en œuvre des VDP.

L'histoire du Burkina Faso reste marquée par une volonté affichée de ses populations à défendre leurs intérêts. En effet, bien avant la création de la Haute Volta, actuel Burkina Faso, l'histoire de la colonisation raconte, à titre d'exemple, la résistance des peuples « *bwa* » contre l'occupation française. Même si cette résistance n'a pas réellement prospéré avec l'occupation effective des territoires voltaïques, elle a toutefois mobilisé des peuples comme en témoignent certains rapports coloniaux « *Cette rébellion... eut l'aspect d'une guerre populaire, presque nationale... La volonté de se débarrasser de notre joug amena une coordination d'efforts que personne n'aurait crue possible entre des groupements n'ayant les uns avec les autres aucun lien politique, ni ethnique, ni religieux* » (Gnimien, 2016). Plus tard, aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale et l'avènement des indépendances, les autorités politiques et coutumières de l'époque ont aussi œuvré à la reconstitution puis l'indépendance des territoires voltaïques.

L'engagement populaire s'est particulièrement manifesté pendant la Révolution Démocratique et Populaire (RDP) de 1983 – 1987 et la période du Front Populaire de 1987-1991. En effet, ces deux périodes ont connu l'essor

des Comités de Défense de la Révolution (CDR) et des Comités Révolutionnaires (CR) dans ce que les autorités politiques de l'époque ont appelé la « *guerre populaire généralisée* ». Pour cet éminent acteur de la RDP, « *l'armée n'était que des civils en armes et les civils n'étaient que des militaires qui n'avaient pas d'armes. À partir de ce principe, découle maintenant la philosophie globale sécuritaire que nous avons optée à l'époque* » (Ouédraogo, 2018). C'est ainsi que des hommes et femmes de toutes contrées du Burkina Faso nouveau se sont mobilisés dans un contexte de défense populaire. Ces populations ont donc mis leurs efforts en commun pour sécuriser leurs localités, lutter contre les feux de brousse, la divagation des animaux et la désertification, et lutter contre la corruption. Ce concept avait connu un engagement populaire fort, même s'il faut noter quelques insuffisances (excès de violence, politisation, personnalisation, etc.) qui ont peut-être contribué à son essoufflement.

En 2005, avec la recrudescence du grand banditisme, l'engagement populaire s'est encore exprimé. En effet, les actes de banditisme avaient atteint un niveau tel que les autorités du ministère de la sécurité ont adopté le concept de la police de proximité avec la mise en place des Initiatives Locales de Sécurité (Ministère de la sécurité, 2005). C'est ainsi que les groupes de « *Koglweogo* », jadis discrets, sont apparus, intervenant au profit de la sécurité des populations vivant dans les zones où les forces de défense et de sécurité ne sont pas déployées. Ces groupes ont grandement contribué à sécuriser certaines zones à l'Est, qui jadis étaient des lieux de prédilection des bandits de grand chemin (Direction Générale de la Police Nationale, 2010). Avec l'avènement du terrorisme sur le sol burkinabé, ces groupes se sont vus attribuer un autre rôle lié à la lutte contre ce fléau, toutefois avec un bilan mitigé, notamment avec la tragédie de Yirgou, dans la région du Centre-Nord (Jeune Afrique, 2019) .

Les burkinabé sont un peuple épris de liberté et de dignité. Cette caractéristique a constitué un des fondements de l'État voltaïque, plus tard Burkina Faso. C'est sûrement ce que le colonel Coulibaly Céleste, dans son ouvrage « *la Guerre de Bani – Volta* », a bien voulu exprimer à travers la résistance des peuples « *bwa* » (Zoumbara, 2017). Mais depuis 2015, le Burkina Faso fait face à une menace terroriste contre laquelle des efforts

¹ Le 1er janvier 2019, « des individus armés non identifiés ont attaqué (...) le village de Yirgou et tué six personnes, dont le chef du village », avait alors déclaré une source sécuritaire sous couvert d'anonymat. Cette attaque a été suivie de représailles intercommunautaires à Yirgou, un village de la commune de Barsalogo, dans le Centre-Nord du Burkina. Au bilan, 46 civils sont tués, selon le gouvernement.

colossaux ont été déployés. Ceux – ci ont concerné le renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et l'accroissement de la résilience des populations à travers respectivement une Loi de Programmation Militaire et le Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS), entre autres. Mais, l'on constate la poursuite des tueries contre les populations, l'expansion continue des groupes armés terroristes, les déplacements massifs de populations ainsi que la fermeture des services sociaux de base dans les zones à fort risque sécuritaire. Face à ces insuffisances, l'État burkinabé a engagé la mise en œuvre du concept de Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) dont l'existence et l'emploi restent encadrés par un cadre juridique et réglementaire.

II - Cadre juridique et réglementaire des VDP

Le cadre juridique des VDP, établi par l'Assemblée nationale à travers la loi N° 002-2020/AN portant institution des VDP, a été voté à l'unanimité le 21 Janvier 2020. Cette loi, en son premier chapitre, traitant des dispositions générales, définit la nature, la mission, la qualité ainsi que les conditions de désignation des VDP. Le second chapitre, quant à lui, aborde le recrutement dans tous ses aspects. Le troisième chapitre traite des droits et obligations ainsi que de la discipline du VDP. Enfin, le quatrième chapitre définit les conditions de la perte du statut de VDP.

Ce cadre juridique est complété par un cadre réglementaire définissant certaines modalités de mise en œuvre. Il s'agit en premier du décret N°2020-0115/PRES/PM/MDNAC/MATDC/MSECU/MINEFID portant statut du VDP. Ce statut redéfinit l'état et le champ d'application des VDP, les mesures de coordination et de contrôle des activités des VDP, ainsi que les droits, les obligations et la protection juridique desdits VDP. Le second texte est l'arrêté N°2020-079/MDNAC/CAB portant code de conduite du VDP. Celui – ci décline les valeurs cardinales des VDP², les conditions de détention et de port d'armes, des mesures de protection du moral et des sanctions encourues. Un autre texte réglementaire est l'Arrêté Conjoint No. 2020-081 MDNAC/MINEFID portant fixation des avantages financiers et en nature accordés aux VDP. Il s'agit des frais de fonctionnement des groupes VDP et du fond d'aide aux familles des VDP tombés au combat. D'autres textes, tels que la doctrine et le concept d'emploi des VDP ainsi que le contrat de volontariat, viennent compléter le dispositif réglementaire.

² Ces valeurs sont entre autres celles d'intégrité, de probité, de rigueur, de respect de la loi, de loyauté, de neutralité, etc.

De façon plus pratique et après appréciation de la situation sécuritaire dans une localité, le processus de génération des VDP commence au niveau local entre le responsable administratif, l'élu local ou le chef de village qui établit la liste des prétendants VDP. Cette liste devrait faire le consensus au niveau local de sorte à y apporter toute la transparence qui s'impose dans un contexte de menace asymétrique. En effet, l'article 5 dispose que *« le recrutement du VDP se fait au niveau de son village ou de son secteur de résidence sur la base du volontariat, subordonné à l'approbation des populations locales, en assemblée générale, sous l'égide du Comité Villageois de Développement ou du Conseil Communal »*. Cette liste est ensuite transmise à l'autorité militaire compétente qui procède à une enquête de moralité en coordination avec les services de renseignement et de sécurité. Dès que la liste est épurée et validée par l'autorité militaire, les prétendants signent un contrat d'une année avec les Forces Armées Nationales (FAN) et sont ensuite accueillis dans une caserne militaire pour une formation de deux semaines. Cette formation est axée sur des capacités opérationnelles de base avec un focus sur l'éducation civique et morale, le principe d'usage des armes, et le respect des droits de l'homme, entre autres.

Après cette étape, ils sont dotés de leur équipement et renvoyés dans leur localité d'origine. Pour des besoins de fonctionnement, chaque groupe de VDP perçoit une somme mensuelle de deux cent mille (200 000) francs CFA⁴. En outre, le groupe de VDP peut recevoir des dons et le soutien de leurs populations. Ils deviennent ainsi des VDP, c'est – à – dire des

« personnes physiques, auxiliaires des forces de défense et de sécurité, servant de façon volontaire les intérêts sécuritaires de son village ou de son secteur de résidence, en vertu d'un contrat signé entre le volontaire et l'État ».

« de contribuer, au besoin par la force des armes, à la défense et à la protection des personnes et des biens de son village ou de son secteur de résidence ».

Avec le cadre juridique et réglementaire ainsi planté, il apparaît clairement qu'il n'y a pas d'amalgame à faire entre le concept VDP et les autres initiatives locales de sécurité, qu'il s'agisse de « *Kolgweogo* », de « *Dozo* » ou de « *Rouga* ». Toutefois, il convient de noter que certains d'entre eux peuvent intégrer les VDP sous réserve de remplir les conditions établies. De plus, le cadre dûment défini permet de contredire certaines thèses tendant à décrire les VDP comme des milices d'origine « *moaga* » (ethnie majoritaire au Burkina Faso),

³ Le module d'éducation civique repose sur les notions de la nation et de ses symboles, de patriotisme, du dévouement et du service désintéressé, etc.

⁴ Processus issu du rapport d'évaluation d'un chef militaire chargé de la mise en œuvre du concept des VDP.

créées par le gouvernement pour s'attaquer aux communautés peulh (Vendrely, 2021). L'expérience au contraire montre que sur le terrain, les groupes de VDP sont multiethniques malgré les tensions communautaires. En effet, un quotidien, dans sa chronique, mentionnait les noms de VDP tués dans la région de l'Est. Et parmi ces victimes, on retrouve le sieur Barry Abdoulaye d'ethnie peulh (L'Observateur Paalga, 2021). Cette diversité ethnique constitue une force pour ces supplétifs et pour la sécurisation du territoire. Pour finir, il est aussi important de préciser que les VDP ne sont pas une unité manœuvrière, encore moins une force expéditionnaire car l'idée maîtresse du concept consiste pour ces derniers à mettre un dispositif de surveillance et d'alerte efficace. Lorsque l'alerte est donnée, les VDP disposent de l'armement et des munitions nécessaires pour se défendre contre une menace d'un volume très réduit (par exemple, 2 à 3 binômes motos armés) en attendant l'arrivée des forces armées.

III - L'impact des VDP dans la sécurisation du territoire national

1. Les VDP ou les anges gardiens des campagnes ?

Même si la loi instituant les VDP a été votée en janvier 2020, sa mise en œuvre effective a débuté au mois de juin de la même année. Nous sommes donc à un peu plus d'une année de mise en œuvre du concept, mais déjà les impacts sécuritaires et socio-économiques sont énormes. Toutefois, s'étaler imprudemment sur les prouesses des VDP pourrait contribuer à compromettre la sécurité des opérations et en faire des cibles de représailles des groupes armés terroristes, ce qui pourrait in fine fragiliser le concept des VDP. Néanmoins, l'on essaiera au mieux de partager leurs victoires. L'impact de l'action des VDP peut s'analyser à l'aune du couple sécurité – développement car, par leurs actions, ils contribuent à la sécurisation et au développement socio-économique de leurs localités d'origine. Au plan sécuritaire, il faut noter que les FAN ont formé environ 8000 VDP dont un millier est présentement armé. Ces 8000 VDP sont repartis dans les provinces du Yatenga, du Bam, du Soum, du Sanmatenga, du Namentenga, du Séno, Yagha, de l'Oudalan, du Gourma, de la Komondjari, de la Kompienga, de la Tapoa, de la Kossi, de la Comoé, et du Sourou. Avec ce dispositif, les VDP ont contribué à sécuriser plusieurs de leurs localités.



Une patrouille conjointe de FDS et de VDP entrain de sécuriser le déplacement des populations
Source : DCRPA

Contrairement à la fin de l'année 2019 où les populations se faisaient massacrer par des individus armés, l'avènement des VDP a contribué à diminuer cette tendance (COIA, 2021)⁵. De façon pratique, les VDP organisent la surveillance et la défense de leurs villages ; ils participent aux opérations des FAN à travers le renseignement. Par exemple, l'image ci-dessus montre une patrouille conjointe de FDS et de VDP en mission de sécurisation d'un axe routier dans la région du sahel, permettant ainsi aux populations de se déplacer avec un minimum de sécurité. Cette bonne synergie entre ces derniers et les unités déployées permet d'engranger des résultats sécuritaires. C'est ce qui a permis la brillante résistance et la riposte des unités militaires et des VDP de la localité d'Arbinda lors de l'attaque du 24 décembre 2019, qui a permis de neutraliser plus de quatre-vingt (80) terroristes (COIA, 2019)⁶. Même si une certaine presse a volontairement occulté cette réplique, préférant garder en mémoire la trentaine de civils tués par ces terroristes (France 24, 2019).

La guerre contre le terrorisme est un combat mobilisant les énergies des populations du Burkina Faso. Or ce sont certains burkinabé qui s'associent à

⁵ Les statistiques disponibles au niveau du Centre des Opérations Interarmées (COIA) montrent un drop des attaques contre les civils et du bilan humain. En effet, les attaques décroissent de la vingtaine d'attaques à moins de cinq attaques entre janvier et décembre 2020. La même observation est faite pour le bilan humain qui passe de près de 150 civils tués à moins de cinq civils tués pour la période concernée.

⁶ Visite du Chef d'État-Major Général des Armées aux unités militaires à l'occasion du réveillon de Noël : au cours d'un briefing du chef de détachement de Arbinda le 25 décembre 2019, le bilan humain et matériel lui a été présenté.

des groupes terroristes internationaux pour semer la terreur. C'est un des aspects sur lesquels les VDP ont apporté une contribution significative. En effet, étant issus des localités menacées par les terroristes, les VDP sont capables d'identifier les hommes et femmes de leurs localités impliqués dans des faits terroristes, notamment les agents de renseignements, les logisticiens, et les recruteurs. Cette anecdote de terrain, parmi tant d'autres, pourrait illustrer à souhait cette appréciable capacité de ces supplétifs. En effet, un VDP d'une localité de la région du Centre – Nord, qui ne faisait pas l'unanimité dans son groupe du fait de son ethnie, a été marginalisé par ses coreligionnaires. Le chef militaire chargé de leur encadrement décide de corriger cette situation en lui faisant confiance et en le dotant d'une arme. Touché par cette marque de confiance, ce VDP, qui avait une idée précise d'un lieu où des terroristes venaient se fondre aux populations pour se reposer ou se ravitailler, a immédiatement informé le chef militaire. Cette information a permis de monter une opération d'opportunité destinée à neutraliser lesdits terroristes (COIA, 2020)⁷. Cette histoire est illustrative de l'importance des VDP dans le renseignement, dans ce contexte de guerre asymétrique où le fléau se confond aux populations, compliquant ainsi la tâche des militaires dans l'identification des terroristes. En effet, la menace terroriste est représentée de jour par un paysan, un commerçant, un orpailleur ou une autorité locale, mais de nuit, elle reprend sa vraie apparence. Face à une telle situation, les VDP constituent encore un levier fort qui a permis d'identifier et de retrouver ces individus. C'est ainsi que les VDP d'une localité ont aidé un chef militaire déployé au Nord du Burkina Faso à identifier un important logisticien des groupes armés terroristes chargé d'écouler les produits de leurs vols de bétails. Pour montrer la perniciosité de ce phénomène, le fameux logisticien était aussi celui qui ravitaillait le détachement en viandes (COIA, 2020)⁸. L'apport sécuritaire non négligeable des VDP est complété par leur soutien aux activités socio-économiques. La première condition du développement est la sécurité et la stabilité. C'est ainsi que les actions de sécurisation des VDP contribuent au développement socio-économique. En effet, les VDP ont contribué au retour de certaines populations déplacées dans les localités où ils sont déployés. Ces localités, autrefois abandonnées, ont recouvré un semblant de vie socio-économique avec la sécurisation des activités agricoles, des marchés, des écoles, des centres de santé, la protection des axes routiers. C'est ainsi que des localités

⁷ Retour d'expérience d'un militaire chargé d'encadrer les VDP dans une localité au Nord du Burkina Faso.

⁸ Retour d'expérience d'un militaire en opérations dans une localité du Nord du Burkina Faso.

du Nord, de l'Est et de l'Ouest ont pu être stabilisées pour permettre certaines activités telles que l'enrôlement biométrique, les élections présidentielles et législatives, les examens scolaires, le bitumage de certaines routes, etc.



Un militaire et des VDP s'entretenant avec des élèves dont ils assurent la protection dans la région du Centre-Nord. Source : DCRPA

La photo ci-dessus montre un militaire et un VDP s'entretenant avec des élèves dont l'école avait fermé en raison de l'insécurité. Lesdits élèves ont pu achever leur année scolaire grâce à l'action conjuguée de militaires, de VDP et d'enseignants de bonne volonté.

Toutefois, au regard de la jeunesse de cette initiative, il serait hasardeux de déterminer avec la force du détail les résultats de l'action des VDP. Il n'en demeure pas moins que l'appréciation globale reste positive malgré quelques difficultés.

2. Les VDP ou l'autre démon du Faso ?

S'il est vrai que l'action positive des VDP est appréciée à sa juste valeur, il faut aussi reconnaître que ledit concept rencontre des difficultés de mise en œuvre inhérente à toute initiative du genre. Ces insuffisances sont de divers ordres : il s'agit notamment du manque d'encadrement des VDP, de

du Nord, de l'Est et de l'Ouest ont pu être stabilisées pour permettre certaines activités telles que l'enrôlement biométrique, les élections présidentielles et législatives, les examens scolaires, le bitumage de certaines routes, etc. L'insuffisance des moyens alloués et de l'immixtion de certains acteurs. Pour le premier point, ces supplétifs de la défense sont régulièrement accusés de commettre des exactions se traduisant en exécutions extrajudiciaires, taxations illégales et vols de bétails, entre autres. Cette situation pourrait s'expliquer par le manque d'effectif militaire conséquent pour permettre un encadrement de proximité de tous les groupes de VDP. Le duo VDP-FDS fonctionne généralement bien dans les zones où l'encadrement de proximité est assuré. Toutefois, les groupes de VDP isolés et laissés à la pâture des immixtions diverses peuvent être sujets à certaines dérives et s'adonner à des pratiques peu recommandables. En la matière, il est évident que des manquements isolés sont observés chez certains groupes de VDP. Par exemple, certains supplétifs de la région du Nord s'adonnaient à des perceptions de taxes et des mises en fourrière de bétails de certaines populations. Cela a entraîné des accrochages violents entre ces derniers et les propriétaires de bétails. Informé, le chef militaire de la zone a vite rétabli la quiétude en désarmant les groupes de VDP concernés et en corrigeant leurs attitudes à travers des cours de renforcement sur les règles de bonne conduite⁹. Un autre aspect du manque d'encadrement peut se comprendre par la brève formation donnée aux VDP. En effet, deux semaines de formation militaire sont insuffisantes pour assurer pleinement leur rôle primordial d'alerte et de défense localisée. À travers donc l'encadrement de proximité, l'entraînement continu devrait se poursuivre afin de renforcer leurs capacités opérationnelles. En exemple, un groupe de VDP encadré par un militaire (photo ci-dessous), qui, à travers la formation continue, a pu impacter positivement la sécurité dans leur localité. Ce qui n'est malheureusement pas le cas pour les VDP insuffisamment encadrés. La conséquence est donc la série d'accusations dont ils font l'objet. Sur la question de l'insuffisance des moyens financiers et logistiques, il faudrait la situer dans le contexte national où la ressource demeure insuffisante au regard des nombreux défis. C'est dans ce sens que l'État a imaginé un appui au fonctionnement des groupes de VDP dont le nombre oscille autour de la dizaine de membres.

⁹ En mi - avril 2021, la presse et les réseaux sociaux ont relayé des attaques dans la zone de Thiou et Koumbri. Après recoupements des informations, il apparaît que les attaques étaient consécutives à des exactions de certains VDP de la zone.



Un groupe de VDP encadré par un militaire dans une localité de la région du Centre-Nord. Source : DCRPA

C'est ainsi qu'ils perçoivent la somme mensuelle de deux cent mille (200 000) Francs CFA ainsi que les moyens d'observation, de communication et de défense. Le texte prévoit, en outre, le soutien des bonnes volontés. Or l'opinion publique et les VDP en particulier ne comprennent pas suffisamment le principe de cet appui gouvernemental. Cela pourrait s'expliquer par un déficit de communication. En effet, une autorité gouvernementale, en visite sur le terrain, s'interrogeait sur le paiement de salaires des VDP de la localité alors que ceux-ci n'en ont pas droit (DCPM/MSECU, 2021). Cette situation se comprend par une sorte de solidarité d'armes entre les habitants des campagnes, qui s'est constatée dans la zone de Kongoussi où l'on retrouve un millier de « VDP » pendant que l'effectif réel contractualisé tourne autour d'une cinquantaine d'âmes¹⁰. C'est donc dire que cette modique somme prévue pour le fonctionnement d'un groupe de VDP ne pourra pas soutenir efficacement une entité s'agréant des effectifs supplémentaires. Cette insuffisance des moyens peut aussi s'analyser à l'aune des modes opératoires de certains groupes de VDP. Comme mentionné plus haut, ces derniers ne sont pas une force expéditionnaire car les moyens donnés ne permettent pas d'exécuter ce genre de missions. Or certains groupes de VDP s'essayent à des opérations

¹⁰ Le Chef d'État-Major de l'Armée de Terre, présent sur le plateau de la télévision BF1 lors de l'émission Ligne de mire sur l'univers des VDP, a recadré ses interlocuteurs sur le nombre de VDP contractualisés de la zone de Kongoussi.

offensives, nécessitant d'importants moyens de mobilité. Ainsi, les moyens limités qu'ils reçoivent, ne peuvent tenir un tel engagement. Pour le dernier point, il est comme la conséquence des deux premiers points. Il s'agit de l'immixtion d'acteurs multiformes. Les VDP, par manque d'encadrement de proximité et par insuffisance de moyens logistiques, deviennent donc des cibles d'appropriation. Il est donc loisible de constater l'interventionnisme poussé de certains acteurs politiques, coutumiers ou armés. En effet, la démarche participative impliquant les élus locaux dans la génération des VDP, les intentions électoralistes, ou le besoin de sécurité poussent ces élus à vouloir s'approprier le contrôle des groupes de VDP, notamment ceux insuffisamment contrôlés par l'armée. Cela se manifeste par des donations ou des ordres de mission politiquement intéressés. Ces pratiques non réglementaires se poursuivent sur le terrain malgré les interpellations. C'est ainsi que le défunt maire de la commune rurale de Pensa, escorté par « ses VDP », a péri sur l'axe Barsalogho – Pensa, malgré les injonctions du chef militaire de la zone¹¹. Au cours des opérations de secours suite à l'embuscade qu'il a subi, l'armée y perdit six soldats (Lefaso.net, 2020). Dans une autre localité de la région du Nord, une gestion différenciée des VDP de deux localités a failli aboutir à une confrontation armée. En effet, un groupe de VDP est entré en contradiction avec son chef en raison de sa mauvaise gestion et de sa relation incomprise avec l'autorité communale (Pougbila, 2021). Une fois de plus, l'intervention des autorités militaires et d'autres personnes ressources a permis de stabiliser la situation. Les chefs coutumiers locaux ne sont pas en reste dans ce besoin de contrôler les VDP agissant dans leurs circonscriptions. Quid des acteurs armés ? Il revient de façon régulière qu'il existe des tactiques et stratégies de certains groupes armés destinées à contrôler les groupes de VDP notamment par des attaques, des intimidations ou des accords de non-agression. En exemple, un maire d'une commune rurale décrivait dans une interview comment les terroristes sont entrés en contact avec lui pour exiger le désarmement des VDP (Allafrica, 2021). Et cela s'est observé sur plusieurs localités du territoire national. Ainsi, les VDP présentent certes des insuffisances tendant à réduire l'impact de leurs actions, mais leur place dans la co-production de sécurité à l'échelle locale n'est plus à démontrer. Il s'agit plutôt de tirer les leçons qui pourraient permettre d'améliorer la mise en œuvre.

¹¹ Compte-rendu du chef de détachement de Barsalogho.

IV - Quels enseignements tirés de la mise en œuvre du concept des VDP ?

Aux termes de l'analyse faite dans les paragraphes précédents, plusieurs enseignements peuvent être tirés de la mise en œuvre du concept des VDP. Le premier enseignement est relatif au risque d'exacerbation de la violence dans les campagnes. Plusieurs écrits ou rapports ont alerté sur ce risque, au regard de certains retours du terrain (Bouboutou-Poos, 2021). En effet, comme mentionné plus haut, certains groupes de VDP se sont livrés à des exactions, au regard du manque d'encadrement par les unités militaires. Le contexte socio-politique de mise en place des VDP n'est pas à écarter avec ces risques de généralisation de la violence. Le Burkina Faso traverse une crise sans précédent tirant ses origines de phénomènes socio-politiques et climatiques latents ou apparents. Ces phénomènes sont entre autres, l'exacerbation des oppositions politiques, l'épineuse question de la gestion foncière, les changements climatiques, lesquels ont constitué le fondement sur lesquels les groupes armés locaux et internationaux se sont appuyés pour avancer leurs desseins machiavéliques. C'est ainsi que les terroristes et autres « *jihadistes* » sont recrutés au sein de communautés locales opposées à l'État. C'est dans ce sens que plusieurs attaques dits « *terroristes* » se révèlent être en réalité soit des actes de banditisme, soit des actions de représailles à l'indifférence des gouvernements face à leurs préoccupations socio-économiques. De l'analyse de ce dernier point, il apparaît donc des thèses liées à l'occupation du « *Djelgodji* » (Patrick D'Aquino, 1996), d'autres thèses liées à l'occupation des terres de pastoralisme, d'autres encore liées aux oppositions politiques entre nouvelle et ancienne majorités (Diallo, 2019). C'est dans ce contexte de fragilités qu'est intervenue la mise en place des VDP, à la suite de l'émergence des « *kolgweogo* ». Evoluant dans les dynamiques citées supra et souvent mal encadrées par le pouvoir central, les VDP pourraient constituer une autre source de violence si les phénomènes mentionnés plus haut, dont la résolution dépasse le cadre purement militaire, ne sont pas suffisamment maîtrisés.

Le deuxième enseignement est lié au risque de circulation abusive des armes. Étant des supplétifs des FDS, les VDP perçoivent de l'armement destiné aux objectifs opérationnels définis dans le cadre juridique et réglementaire. Des efforts ont été faits, depuis une vingtaine d'années et dans le cadre sous-régional, pour limiter la prolifération des armes légères de petit calibre. La Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CNLPAL), agence du Burkina Faso, a donc pu, à travers son

plan d'action national en 7 points, réduire significativement le trafic d'armes illicites. Aujourd'hui, elle a fusionné avec la Haute Autorité du Contrôle de l'Importation des Armes et de leur Utilisation (HACIAU) pour donner le Conseil National de Contrôle des Armes (CNCA) afin de renforcer ce contrôle (Ouattara, 2021). Toutefois, la mise à disposition d'armements au profit des VDP contribue à réduire ces efforts nationaux malgré le fait que les armées disposent d'une base de données des armes remises aux VDP. En effet, suite aux attaques et intimidations des VDP, certaines armes ont été emportées ou abandonnées aux GAT. Par exemple, lors des attaques répétées contre les VDP dans les régions du Centre-Nord, du Nord, du Sahel et de l'Est, un nombre non négligeable d'armes a été emporté par les terroristes. En plus, des VDP de la région de l'Est ont remis des armes à des terroristes suite à des intimidations sur les membres de leur famille¹². Si cette tendance se poursuit, les efforts de lutte contre la prolifération des armes légères resteront vains. C'est pour limiter cette prolifération des armes et anticiper sur la réversibilité du concept des VDP que les armées ont développé une stratégie de dotation des armes aux VDP. Cette stratégie vise globalement à permettre à ces derniers d'assurer efficacement leurs missions tout en sécurisant au mieux le mouvement des armes et tout en réunissant les conditions nécessaires pour leur démobilisation.

Le troisième enseignement suggère que le concept des VDP soit aussi une matérialisation du duo sécurité et développement. L'action des VDP, bien que principalement militaire, a un fort intérêt sur le développement socio-économique. En effet, leurs actions ont permis le retour des populations déplacées dans leurs localités d'origine. Ce retour de populations s'accompagne de la reprise des activités de développement socio-économique, notamment l'ouverture des marchés, des centres de santé et la reprise des cours, et la poursuite des activités agro-pastorales. C'est donc dire que la mise en œuvre du concept des VDP apparaît comme un outil stratégique national pour poursuivre la réalisation du nexus sécurité – développement. Une fois de plus, l'auteur ne pourra pas trop s'étaler sur les localités – exemples au regard de la sensibilité du sujet.

¹² Nombre exact ne pouvant pas être communiqué en raison du secret des opérations.

¹³ Stratégie ne pouvant être communiquée au grand public en raison du secret des opérations.

La photo ci-après montre un VDP sécurisant un champ dans une localité jadis vidée de ces populations. Le retour d'expérience du chef militaire chargé de leur encadrement laisse entrevoir une saison agricole réussie dans ladite localité. C'est dire qu'à travers ce dispositif, existe un fort potentiel de relance socio-économique. À ce propos, les VDP, au-delà d'être des supplétifs des armées, pourraient aussi être des supplétifs des autres secteurs de la vie socio-économique, en l'occurrence dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, etc.



VDP en sécurisation d'un champ dans une localité de la région du Centre-Nord. Source : DCRPA

Le dernier enseignement est la manifestation évidente de la mobilisation populaire dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité. Comme mentionné dans l'introduction, dans un contexte de guerre, la contribution des populations a toujours été un facteur clé dans l'atteinte des objectifs. L'appel du Président du Faso, qui sonnait « *une mobilisation générale des fils et filles de la nation afin de vaincre les meurtriers, sans foi ni loi* », a été largement entendu à travers toutes les contrées du Burkina Faso. L'engouement pour intégrer les VDP ou défendre sa localité à travers la création des groupes d'autodéfense démontre à souhait cette mobilisation populaire, comme le montre un reportage de la chaîne de télévision BF1 dans la province du Bam (Dapa, 2021). Cette mobilisation est une réalité au Burkina Faso. Et pour une meilleure implication de ces populations, il faudra un encadrement politique, social, économique et militaire plus fort et plus adapté.

Conclusion

En conclusion, les VDP sont résolument un outil stratégique de co-production de sécurité à l'échelle locale car ils offrent un espace alternatif de sécurité au Burkina Faso. De façon plus précise, ils s'intéressent plus particulièrement à la sécurité de leurs localités, ils sont efficaces dans le dispositif de renseignement car connaissant mieux les enjeux locaux, et ils collaborent de mieux en mieux avec les FDS. En somme, le concept de VDP, dans sa mise en œuvre, symbolise l'exemple parfait du lien armée – nation. Toutefois, cette initiative aura besoin, pour mûrir et produire tous les effets souhaités, de se nourrir de réajustements continus relatifs aux insuffisances initiales.

Bibliographie

General Sir Rupert Smith, 2005, *L'utilité de la force*, Paris, Economica, p. 3.

Sun Tzu, 1963, *The Art of War Translated and with an introduction by Samuel B. Griffith*, London, Oxford University Press, p.68.

Thucydide, 1996, *The Landmark Thucydides: A Comprehensive Guide to the Peloponnesian War* edited by Robert B. Strassler, New York, Free Press, p. 46, 48.

Carl von Clausewitz, 1976, *On War Edited and Translated by Michael Howard and Peter Paret*, Princeton, Princeton University Press, p. 89.

Roch Marc Christian KABORÉ, Mon Programme 2021-2025. Disponible sur <https://wathi.org/wp-content/uploads/2020/11/ProgrammeROCH-MARC-CHRISTIAN-KABORE%CC%81.pdf> (consulté le 21 juillet 2021).

Jacob Zenn, Nigeria's Civilian Joint Task Force, *Council on Foreign Relations* [en ligne] <https://www.cfr.org/blog/nigerias-civilian-joint-task-force> (consulté le 21 juillet 2021).

Benjamin Roger et Dorothée Thienot, Nord du Mali : le Gatia, une milice loyaliste qui veut monter... jusqu'à Alger, *Jeune Afrique* [en ligne]. Disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/32574/politique/nord-du-mali-le-gatia-une-milice-loyaliste-qui-veut-monter-jusqu-alger/>; (consulté le 21 juillet 2021).

Adama Diarra, Mali. Plongée dans la milice d'autodéfense Ganda Koy, *Courrier International* [en ligne]. Disponible sur <https://www.courrierinternational.com/article/2012/08/02/plongee-dans-la-milice-d-autodefense-ganda-koy> (consulté le 21 juillet 2021).

Yaya Boudani, Burkina Faso : qui sont les Koglweogo, ces milices rurales ? RFI [en ligne]. Disponible sur <https://www.rfi.fr/fr/hebdo/20160318-burkina-faso-koglweogo-milices-populaires-associations> (consulté le 21 juillet 2021).

Gnimien Gaston, La révolte Bwa de 1915-1916 : Le regard d'un historien, *Le Pays* [en ligne]. Disponible sur <https://lepays.bf/revolte-bwa-de-1915-1916-regard-dun-historien/> (consulté le 20 juillet 2021).

Saga Sawadogo, Politique sécuritaire sous le CNR : « La guerre de l'ombre », *Burkina 24* [en ligne]. Disponible sur <https://www.burkina24.com/2018/10/13/politique-securitaire-sous-le-cnr-la-guerre-de-lombre/> (consulté le 20 juillet 2021).

Police nationale, Grand banditisme à l'Est du pays, *Nationale* [en ligne]. Disponible sur *Direction Générale de la Police* <https://www.police.gov.bf/index.php/toute-l-actualite/item/426-grand-banditisme-a-l-est-du-pays> (consulté le 20 juillet 2021).

Jeune Afrique avec AFP, Burkina Faso : le bilan de l'attaque de Yirgou s'alourdit et passe de 13 à 46 morts, *Jeune Afrique* [en ligne]. Disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/698033/politique/burkina-faso-13-tues-dans-une-attaque-suivie-de-represailles-intercommunautaires/> (consulté le 19 juillet 2021).

Dabadi Zoumbara, Révolte en pays bwa : Le décryptage de Céleste Coulibaly, *Le Pays* [en ligne]. Disponible sur <https://lepays.bf/revolte-pays-bwa-decryptage-de-celeste-coulibaly/> (consulté le 22 juillet 2021).

Matthieu Vendrely, Au Burkina Faso, qui sont les Volontaires pour la défense de la patrie ? *TV5 Monde* [en ligne]. Disponible sur <https://information.tv5monde.com/afrique/au-burkina-faso-qui-sont-les-volontaires-pour-la-defense-de-la-patrie-411863> (consulté le 19 juillet 2021).

Passek Taalé, Tanwalbougou : Identité des VDP tombés, *L'Observateur Paalga* [en ligne]. Disponible sur http://www.lobservateur.bf/index.php?option=com_k2&view=item&id=5809:tanwalbougou-identit%C3%A9-des-vdp-tomb%C3%A9s&Itemid=112 (consulté le 19 juillet 2021).

France 24, Burkina Faso : l'organisation État islamique revendique l'attaque d'Arbinda, *France 24* [en ligne]. Disponible sur <https://www.france24.com/fr/20191227-burkina-faso-l-organisation-%C3%A9tat-islamique-revendique-l-attaque-d-arbinda> (consulté le 20 juillet 2021).

DCPM/MSECU, Burkina : Le ministre de la sécurité galvanise les troupes dans la région du Sahel, *Infowakat* [en ligne]. Disponible sur <https://infowakat.net/burkina-le-ministre-de-la-securite-galvanise-les-troupes-dans-la-region-du-sahel/> (consulté le 20 juillet 2021).

Lefaso.net, Barsalogho-Pensa : Le maire de Pensa assassiné par des individus armés non identifiés, *Lefaso.net* [en ligne]. Disponible sur <https://lefaso.net/spip.php?article97902> (consulté le 21 juillet 2021) ;

Frank Pougbila, Sécurité au Burkina : des VDP de la commune de Thiou désarmés après un affrontement interne, *Libre info* [en ligne]. Disponible sur <https://libreinfo.net/securite-au-burkina-des-vdp-de-la-commune-de-thiou-desarmes-apres-un-affrontement-interne/> (consulté le 21 juillet 2021).

Fleur Birba, Burkina Faso : Ghassimi Diallo, maire de la commune de Thiou - « J'ai négocié avec les terroristes pour que ma commune ne soit pas attaquée », *Allafrica* [en ligne]. Disponible sur <https://fr.allafrica.com/stories/202105140289.html> (consulté le 21 juillet 2021).

Rose-Marie Bouboutou-Poos, Violences djihadistes : pourquoi le Burkina Faso a du mal à vaincre les groupes armés ? *BBC News* [en ligne]. Disponible sur <https://www.bbc.com/afrique/region-57385879> (consulté le 21 juillet 2021).

Patrick D'Aquino, Du sable à l'argile : L'occupation de l'espace dans le Djelgodji (Nord-Burkina Faso), *Research gate* [en ligne]. Disponible sur https://www.researchgate.net/profile/Patrick-Daquino-2/publication/32971770_Du_sable_a_l%27argile_l%27occupation_de_l%27espace_dans_le_Djelgodji_NordBurkina_Faso/links/5730533608ae74415190f02d/Du-sable-a-largile-loccupation-de-lespace-dans-le-Djelgodji-Nord-Burkina-Faso.pdf (consulté le 21 juillet 2021).

Aissatou Diallo, Présidentielle au Burkina : comment le CDP, parti de Blaise Compaoré, se prépare-t-il pour 2020 ? *Jeune Afrique* [en ligne]. Disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/700783/politique/presidentielle-au-burkina-comment-le-cdp-parti-de-blaise-compaore-se-prepare-t-il-pour-2020/> (consultés le 21 juillet 2021).

Rapport d'évaluation d'un chef militaire chargé de la mise en œuvre du concept des VDP (consulté le 21 juillet 2021).

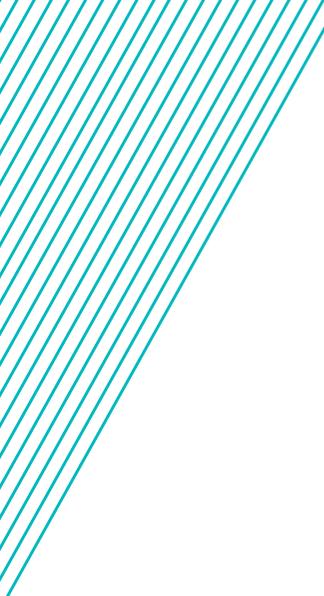
Exposé d'un officier de renseignement d'un pays de l'Occident à l'occasion d'une réunion des officiers de renseignement des pays du G5 sahel en mars 2020.

Briefing du chef de détachement de Arbinda lors de la visite du Chef d'État-Major Général des Armées aux unités militaires à l'occasion du réveillon de Noël (le 25 décembre 2019) : au cours du briefing, le bilan humain et matériel lui a été présenté.

Ouattara Innocent, « Plan d'action national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre au Burkina Faso », 2021, Communication présentée à l'occasion de la réunion de haut niveau des experts de la lutte contre le terrorisme des États membres de la CEN-SAD, Abuja, 24 au 26 mai 2021.

DCRP/Primature, Commission Nationale de Contrôle des Armes : L'Intendant Colonel-major, Fatogoma Anselme Sanou, installé dans ses fonctions de Secrétaire permanent, Gouvernement du Burkina Faso [en ligne]. Disponible sur https://www.gouvernement.gov.bf/informations/actualites/details?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=543&cHash=71ab11bab4c89e0b2512b78cc9f876de (consulté le 20 juillet 2021).

Kouamé Herve DAPA, Reportage/Ligne de mire sur l'univers des VDP, BF1 [en ligne]. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=Kagf55IFzFQ> (consulté le 22 juillet 2021).



Figures alternatives et processus locaux de réponse
au phénomène de prise d'otages dans la région de
l'Adamaoua au Cameroun



Serge E. Dzou NTOLO

Ph.D en science politique et études stratégiques, Enseignant au département de science politique à l'université de Ngaoundéré.



Lionel A. KIABEGA

enseignant au Département de Science politique de la Faculté des Sciences juridiques et politiques à l'Université de Ngaoundéré.

Résumé

L'analyse du phénomène de prise d'otages parmi les nombreuses menaces à la sécurité des populations au Cameroun, dénote de la problématique des sous-systèmes alternatifs d'autoprotection et d'autodéfense locale. À cet effet, l'Adamaoua constitue une scène empirique intéressante, tant cette région s'inscrit dans un espace d'entreprise d'opérations régulières des enlèvements. Quatre des cinq départements qui constituent la région de l'Adamaoua subissent le phénomène : le Djerem, le Mbéré, la Vina et le Faro et déo sont devenus le principal théâtre des enlèvements d'otages du fait de leur capacité de production bovine et de leur situation transfrontalière. Le phénomène a pris de l'ampleur entre 2015 et 2021, dans la région, avec la particularité d'une forme d'opérationnalité difficilement cernable par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), car les raptés sont furtifs et les communautés d'éleveurs certainement infiltrées. Sur le tronçon qui sépare Ngaoundéré de Tignère, l'on observe, dès la tombée de la nuit, des paysans de chaque village se regrouper, avec des armes artisanales autour d'un feu de réchauffement. Ces derniers veillent pour prévenir l'invasion de leurs villages par des étrangers en quête d'otages dont la libération est assortie de rançons. D'où l'intérêt d'étudier les figures locales et les processus locaux de réponse à ce qui peut être qualifié de phénomène industriel de prise d'otages dans les régions septentrionales du Cameroun. Pour ce faire, ce travail ambitionne de réaliser une endoscopie du phénomène de la prise d'otages dans l'Adamaoua et d'appréhender les logiques d'actions locales de soutien ou de substitution aux Forces de Défense et de Sécurité. Le constructivisme sécuritaire représente le socle théorique sur lequel s'applique la présente étude.

Mots-clés : Figures alternatives, processus locaux, prise d'otages, sécurité, informalités

Abstract

The analysis of the phenomenon of hostage-taking among the many threats to the security of the population in Cameroon points to the problem of alternative subsystems of self-protection and local self-defence. In this respect, Adamaoua constitutes an interesting empirical scene, as this region is part of a regular kidnapping operation. Four of the five departments that make up the Adamaoua region are affected by the phenomenon: Djerem, Mbéré, Vina and Faro et deo have become the main areas for hostage-taking because of their cattle production capacity and their cross-border location. The phenomenon increased between 2015 and 2021 in the region, with the particularity of a form of operation that is difficult for the defence and security forces to identify, as the kidnappings are furtive and the herding communities are certainly infiltrated. On the road between Ngaoundéré and Tignère, as soon as night falls, peasants from each village gather around a warming fire with homemade weapons, keeping watch to prevent the invasion of their villages by foreigners in search of hostages whose release is accompanied by ransoms. Hence the interest in studying local figures and local processes of response to what can be described as the industrial phenomenon of hostage-taking in the northern regions of Cameroon. To this end, this study aims to carry out the endoscopy of the phenomenon of hostage-taking in Adamaoua and to understand the logic of local actions in support of or in substitution of the Defence and Security Forces. Security constructivism is the theoretical basis for this study.

Keywords : Alternative figures, local processes, hostage-taking, security, informalities

Introduction

Aborder le phénomène de prise d'otages au Cameroun en général, et dans la région de l'Adamaoua en particulier, sous le prisme des marginalités, informalités et complémentarités locales de l'action des FDS, implique une difficulté épistémologique qu'il semble nécessaire de résorber dès l'entame. Le prisme d'une telle consigne préétablit, implicitement, mais naturellement, l'application d'un idéaltype d'action face au phénomène de prise d'otages (Webber, 1959). Autrement dit, la qualification du phénomène de prise d'otages comme infraction par la norme internationale, lui donne une dimension juridico-pénale en ce sens que : *« commet l'infraction de prise d'otage au sens de la présente convention, quiconque s'empare d'une personne (ci-après dénommée « otage »), ou la détient et menace de la tuer, de la blesser ou de continuer à la détenir afin de contraindre une tierce partie, à savoir un État, une organisation internationale intergouvernementale, une personne physique ou morale ou un groupe de personnes, à accomplir un acte quelconque ou à s'en abstenir en tant que condition explicite ou implicite de la libération de l'otage »*.¹ La convergence entre la fonction de qualification ci-avant et la perception immédiate du sillage de la consigne en rapport avec l'action des FDS comme réponse face au phénomène, ont en commun de faire focus sur la prise d'otages en tant que criminalité (au plan juridique), et déviance (au plan sociologique), en omettant la dimension conflictuelle (au plan stratégique). Il ne s'agit pas, non plus, d'une référence au traitement de la prise d'otages par le droit de la guerre. Il serait davantage question d'analyser le phénomène conflictuel à l'épreuve de la pratique de la prise d'otages sur le terrain empirique de l'Adamaoua. La conflictualité qui découle d'une pratique répétitive dans le même intervalle spatio-temporel en appelle, certes, à l'observation du cadre global de la sécurité, mais pour la présente étude, c'est la défense en tant que pratique sectorielle de la sécurité, mieux encore, l'organisation de la défense locale face au phénomène transnational de la prise d'otages, qui en ferait une approche originale.

En tant que trait qui se dégage du phénomène de prise d'otages, le conflit y prend corps dans le temps. Au fur et à mesure que les interactions d'enlèvements de personnes, suivi d'échanges d'une rançon en contrepartie de leurs libérations, se poursuivent en se sanctuarisant dans un espace,

¹ Convention internationale contre la prise d'otages de 1979.

les antagonismes conflictuels entre les parties se forment. Les catégories qui s'affrontent à travers ce type de conflit sont les ravisseurs et les paysans qui sont principalement éleveurs et agriculteurs. La figure du criminel se transforme en figure de l'ennemi, et le champ interactionnel du crime classique intègre progressivement la catégorisation des stratégies irrégulières (Coutau-Begarie, 2009). Concrètement, la détermination de la dimension conflictuelle de la prise d'otages dans l'Adamaoua tient de deux principaux paramètres : la sanctuarisation de la pratique par sa durabilité, sa constance dans le temps et dans l'espace de la région, et la bipolarisation des antagonismes par des parties en mouvements d'attaques et de défense. L'observation de ce dernier paramètre pourrait trouver une explication dans le propos d'Arnaud de Coupigny, pour qui, la spécificité du phénomène est due au fait que « *dans le cadre d'une relation antagoniste, l'un des adversaires contraint physiquement le corps d'une personne en la privant de liberté afin de contraindre moralement l'esprit de son adversaire* » (de Coupigny, 2009 : 613-646). Il faut préciser que le cadre du rapport antagoniste est asymétrique, car les ravisseurs procèdent aux rapt à la faveur des actions furtives contre des bergers, des bouchers, des individus, des femmes, membres des communautés qu'ils enlèvent isolément. Cette forme d'opérationnalité est difficile à cerner par les FDS, d'où la nécessité de coopération des populations locales avec ces dernières, d'adoption des mécanismes d'autodéfense et même de processus de politisation du phénomène. L'État du Cameroun présente des failles au niveau de la sécurisation de ses frontières. Il ne s'agit pas de construire un rideau de fer sur les frontières avec les États voisins, mais d'instaurer la profondeur stratégique face à l'instabilité sécuritaire en cours chez ces voisins. « *La profondeur stratégique correspond à un ensemble de ressources (territoriales, matérielles, humaines) sur la base desquelles un acteur international peut s'appuyer en vue de mettre à distance une menace* » (Niagalé, Ramel, 2013 : 190).

Les preneurs d'otages sont principalement des acteurs des réseaux transnationaux issus des conflits armés, du terrorisme et du grand banditisme transfrontaliers qui bénéficient des complicités à l'intérieur des communautés agressées². Dès lors, il semble intéressant de questionner le système de réaction locale par ses inputs informels, marginaux et complémentaires à l'action des FDS, pour faire face à l'adversité agressive des preneurs d'otages dans les départements de l'Adamaoua. Autrement dit, la pratique conjointe d'enlèvement des personnes et de demande de rançon dans quatre départements sur cinq (4/5) de l'Adamaoua met en confrontation les preneurs d'otages et les communautés d'éleveurs, ces dernières occupant désormais involontairement la première ligne du front conflictuel face aux premiers. Comment organisent-elles leur défense, voire leur survie, face à ce drame incarné par des figures furtives en quête de liquidités pécuniaires en guise de rançon, au moyen de la contrainte physique et morale ? Quid du département du Mayo Banyo³ ou de certains villages à l'intérieur des départements affectés qui s'en sortent indemnes de la pratique continue de prises d'otages ? Ce questionnement constitue évidemment l'épicentre méthodologique de la présente étude. Nous avons adopté un procédé à deux entrées : la première est théorique, elle postule que le phénomène de prise d'otages est aussi bien une forme de prolongation transnationale de l'insécurité issue des conflits armés et du grand banditisme transfrontalier, qu'un champ conflictuel structuré par la consolidation spatio-temporelle des antagonismes. Au regard des parties qui prennent part au conflit, il se dégage principalement deux figures, celle du preneur d'otage, et celle de la communauté de l'otage. La seconde entrée est une combinaison d'empirisme et de recherche documentaire en vue de l'obtention des matériaux nécessaires à rendre cette problématique intelligible.

² Cette information nous est parvenue successivement au cours de trois entretiens : Entretien au tribunal militaire de l'Adamaoua (en charge de connaître et de juger des crimes liés ou constituant la prise d'otages) à Ngaoundéré le 08/07/2021 avec un magistrat militaire ; Entretien sur le média social WhatsApp, le 09/07/2021 réalisé avec Maroufou Hamidou, le porte-parole de l'association pour le développement social et culturel des Mbororos du Cameroun (MBOSCUDA). Cette dernière a produit un rapport détaillé sur tous les cas de prise d'otages signalés dans la région de l'Adamaoua de 2015 à 2018, y compris un listing complémentaire des cas sur le premier trimestre de 2021 ; Entretien à l'antenne régionale de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) à Ngaoundéré le 13/07/2021, avec un agent de l'antenne.

³ Il s'agit du seul département sur les cinq que compte l'Adamaoua où aucun cas de prise d'otages n'a encore pas été signalé depuis l'inflation du phénomène dans la région.

La démarche empirique a conduit à effectuer des enquêtes et des entretiens semi-directifs (pour la plupart informels) auprès des acteurs plus ou moins directement concernés par le phénomène dans la région en question. Il s'est agi notamment des ressortissants de quelques villages victimes du phénomène, des universitaires de la région, des bouviers, des associations communautaires, des juridictions en charge de la prise d'otages en tant que crime (le tribunal militaire), des avocats, de l'antenne régionale de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés, des journalistes. Concernant la recherche documentaire, les analyses qualitative et quantitative ont été mobilisées afin de traiter les données issues des sources documentaires de première (statistiques) et de seconde main (livres, articles et travaux d'analyse) auxquels s'ajoutent des supports écrits et audiovisuels produits par la presse (notamment les numéros des journaux *L'œil du Sahel* et *Cameroon Tribune* ayant consacré des articles sur le phénomène dans l'Adamaoua), la télévision et l'internet. Cette ultime entrée révèle l'existence d'une troisième figure dans le conflit ; c'est une figure intermédiaire entre les deux principales figures. Il s'agit de la figure de la complicité locale. Cette dernière apparaît comme une pièce décisive dans la mécanique de la prise d'otages dans l'Adamaoua. Le socle théorique de ce travail est bâti autour d'un syncrétisme méthodologique constitué du constructivisme sécuritaire, du transnationalisme, de la théorie du conflit et de celle des choix rationnels. De ceci, il ressort que le système de réactions locales face au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua doit être diversement appréhendé. La réaction s'articule aussi bien dans une dimension groupale, communautaire, qu'individuelle. Les figures alternent donc de *modus operandi* en fonction de leurs propres rationalités afin d'apporter des réponses tantôt favorables ou complémentaires à l'action des preneurs d'otages (A : cas des complicités locales), tantôt réfractaires à coopérer avec les autorités administratives et sécuritaires (B : cas de la défense communautaire autocentrée), tantôt favorables et complémentaires à l'action des autorités administratives et des FDS (C : cas des figures et processus locaux majoritaires de réponse).

I - La complicité locale : figure et processus de l'informalité comme réponse au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua

L'approche originale de cette étude consiste à se saisir de la conflictualité, comme grille de lecture de la pratique habituelle de prise d'otages dans l'Adamaoua, afin de rendre intelligible la rationalité de chaque figure en prise dans le conflit. L'évocation des figures alternatives et des processus locaux de réponse au phénomène de prise d'otages convoque l'altérité des hommes et des moyens locaux pour la même finalité que les FDS⁴. L'altérité provient des communautés victimes du phénomène, qui sont, elles-mêmes, constituées de personnes rationnelles capables de saisir des opportunités de survie dans le système conflictuel d'enlèvement d'otages (1). Cette catégorie de personnes ne module pas nécessairement ses attentes dans la rationalité d'actions sécuritaires collectives, car elle s'inscrit dans le sillage de la négociation (2).

1. La formation de la figure de la complicité locale dans l'Adamaoua

Des diverses sources consultées, lors de la recherche empirique effectuée à propos des quatre départements fortement impactés par la constance des prises d'otages dans la région, se recourent l'affirmation de l'existence des complices à l'intérieur des communautés victimes. Il s'agit prioritairement de personnes en possession de ressources informationnelles sur l'activité et sur la répartition du patrimoine agricole et bovin dans les villages. D'après une étude menée par l'antenne régionale de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) dans les arrondissements de Belel et de Ngan Ha⁵, l'on compte parmi les causes du phénomène, « *les complicités locales de la part des proches des victimes, notamment des bouviers qui réclament à leurs patrons des arriérés des salaires ou d'autres avantages et qui fournissent des informations aux ravisseurs tapis dans l'ombre. Dans certains cas, notamment à Goumdjel Pastoral, des enfants d'éleveurs étaient impliqués dans ces enlèvements* » (ARCNDHL, 2015 : 4).

⁴ Selon le gouverneur de la région de l'Adamaoua, l'une des missions des FDS dans cette région est l'élimination du phénomène de prise d'otages, y compris avec le concours de la population. Propos repris par Bertrand Ayissi, « Prises d'otages. Les populations du Faro et déo remontées contre les déclarations du gouverneur Kildadi », dans L'œil du Sahel, Tri-hebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun, n° 1531, du 07 juillet 2021, p.6.

⁵ Belel et Ngan Ha sont deux arrondissements du département de la Vina dont Ngaoundéré est le chef-lieu, au même titre qu'à l'échelle de la région de l'Adamaoua.

La même révélation est faite, mais nuancée, dans le cadre de l'entretien réalisé avec un agent du bureau de lutte contre la grande criminalité de la légion de gendarmerie de l'Adamaoua (BLCGC/LA). Pour ce dernier, il y'a une distinction à faire entre les complices locaux en coaction avec les étrangers, et les cas de reconfiguration d'acteurs locaux où « *les anciens bergers se transforment en ravisseurs* »⁶. Dans ce dernier cas de figure, « *nous traitons des cas où les bergers sont soit des complices d'éleveurs concurrents, soit des commanditaires des enlèvements d'otages* »⁷.

La cartographie de la typologie des complicités locales varie en fonction de la proximité ou de l'éloignement des frontières de la RCA et du Nigeria, respectivement situés à l'Est et à l'Ouest de l'Adamaoua. Aussi se dégage-t-il que la figure de la complicité locale directement en coaction avec les étrangers, est plus opérationnelle dans les villages du Mbéré et du Faro et déo. Tandis que dans la Vina et le Djerem, la fonction du complice alterne entre infiltration et commanditaire. Mais tous les deux types de figures du complice local dérivent de la circulation transfrontalière des armes de guerre et des armes légères en provenance des pays ayant connu des conflits armés dans la sous-région⁸. D'après une statistique révélée lors de la première conférence des États partis de la convention de Kinshasa, qui s'est tenue à Yaoundé le 11 juin 2018, environ 10 millions d'armes légères sont en circulation dans les pays d'Afrique centrale, dont 23.000 au Cameroun, selon le gouvernement (Investir au Cameroun, 2018). Ce sont ces armes qui instaurent un rapport de force par la dissuasion et la contrainte en fonction du sens et de la direction que prend la figure du complice par rapport à ceux qui les détiennent.

« *Parmi ceux-ci, on trouve des ex-rebelles centrafricains, des ex-rebelles et mercenaires tchadiens, des bandes armées camerounaises et des « brebis galeuses » des forces de défenses et de sécurité* » (Yogo, Ongono, 2021 : 8).

⁶ Entretien au bureau de lutte contre la grande criminalité de la légion de gendarmerie de l'Adamaoua (BLCGC/LA), Ngaoundéré, le 14/07/2021, avec un agent du bureau.

⁷ La sous-région est employée ici au sens d'une carte sécuritaire qui inclut à la fois les pays de l'espace sahélien (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Soudan), et les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (Niger, Nigeria, Tchad, Centrafrique, Cameroun).

⁸ La sous-région est employée ici au sens d'une carte sécuritaire qui inclut à la fois les pays de l'espace sahélien (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Soudan), et les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (Niger, Nigeria, Tchad, Centrafrique, Cameroun).

Le rapport des liens inclusifs entre la circulation des armes, les acteurs transnationaux et les acteurs locaux est établi par le Colonel Touang Djakjinkréo Gabriel, commandant le 5eme Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) de l'Adamaoua, qui esquisse un bilan sur deux ans, identifiant « *ceux qui commettent des crimes* » comme venant de l'Adamaoua, du Nord Cameroun, du Tchad et de la RCA, avec une saisie de 36 armes de guerre récupérées et 46 otages libérés (Cameroon Tribune, 2020).

Le processus de formation de la figure du complice local est initié par des éléments du conflit mis ensemble : le personnel et les armes. S'agissant de l'élément personnel, qu'il soit étranger ou national, il est constitué des rebelles, respectivement soit d'une rébellion milicienne transfrontalière, soit d'une rébellion criminelle des hors-la-loi. Dans un premier temps, ces rebelles ciblent des communautés, des familles ou des individus disposant d'une denrée marchande facile à commercialiser, notamment le bétail bovin ou caprin, pour le rançonnement⁹. Ensuite, ils recrutent des membres à l'intérieur ou proches du groupe ciblé, pour l'infiltration et la fourniture des informations nécessaires au ravisement et au rançonnement, contre rémunération après coup pour service rendu. Selon l'agent du BLCGC/LA, c'est par ce procédé que les ravisseurs parviennent à obtenir des informations pertinentes sur la cible, notamment les liens familiaux et le moyen de contact tel que le numéro de téléphone. À titre d'illustration, le cas du chef du village Yokotondou, Djaoro Mohamadou Maroufou, dans l'arrondissement de Ngan Ha, qui fut enlevé et gardé en otage pendant 110 jours entre 2018 et 2019, révéla la complicité de sa propre cousine¹⁰. Quant à l'arme, c'est un élément de dissuasion qui instaure le sens et la direction de la contrainte. L'arme est une propriété du rebelle étranger, à l'instar des groupes de rebelles centrafricains, « *qui aujourd'hui, du fait de la perte d'emploi due aux efforts de paix enregistrés dans ce pays, cherchent un moyen de survie* » (Yogo, 2020 : 5).

C'est cette quête de moyen de survie à laquelle s'associent les rebelles de l'intérieur (rebelle par rapport à la norme légale et sociale), qui sert de fondement à la formation de la figure de la complicité locale.

⁹ Selon l'universitaire Aboubakar Yawel, « Autour du bétail, prospèrent des enjeux de sécurité et de conflits ». Entretien à Dang le 29/06/2021, avec le Dr. Aboubakar Yawel, un ressortissant du département du Faro et déo, le département le plus inquiété par les preneurs d'otages depuis le début de l'année 2021.

¹⁰ Entretien à Beka Ossere le 13/07/2021 avec deux transporteurs bouviers. La même information fut confirmée par un agent de l'antenne régionale de la CNDHL.

Cette situation est confirmée par Alhadji Djafarou Sadiou, le Secrétaire général de l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS), pour qui des rebelles et des militaires centrafricains en perdition arpentent la frontière en quête d'opportunités, ciblent « *les grands éleveurs avec la complicité de bergers camerounais, le plus souvent mal payés par les propriétaires de bétail* »¹¹.

Suivant la théorie du conflit de Thomas Schelling, cette configuration correspond à un jeu à somme non nulle, car la disponibilité de l'information qui lie le ravisseur transfrontalier à l'informateur local, installe la *communication, établit une pure coopération, et les deux gagnent ou perdent ensemble* (Schelling, 1986). La figure du complice local émerge suite à un conflit d'intérêts lui donnant le choix de s'associer au rebelle disposant de l'arme comme instrument de contrainte utilisé comme moyen de survie, ou de passer outre les gains du butin, voire de subir les affres de la contrainte. Le complice constitue donc une figure locale fondée sur sa propre rationalité. Il tire son épingle du jeu par l'évaluation de son statut qu'il passe au crible des pertes et profits¹². Il reste à comprendre le processus qu'il adopte comme réponse au phénomène de la prise d'otages.

2. La négociation dans l'informalité comme processus local de réponse au phénomène de prise d'otages

Dans le sillage de l'informalité, c'est-à-dire le champ des rapports entre les rebelles aussi bien transfrontaliers, que hors-la-loi nationaux, et les complices locaux, il s'installe une coopération d'interdépendance. Cette interdépendance interdépendance est le pendant d'une manœuvre de coproduction de la négociation. Au-delà de la quête du gain lié au partage de la rançon, il y'a pour le complice local, l'enjeu de la survie face au drame probable. Il est donc fondamental de préciser que la figure du complice local n'est pas à l'origine du conflit, il saisit juste une opportunité par « *calcul stratégique* » (Schemeil, 2012 : 263).

¹¹ Josiane Kouagheu, « *Au Cameroun, des preneurs d'otages sèment la terreur dans l'Adamaoua. Depuis cinq ans, des rebelles centrafricains enlèvent de riches éleveurs et agriculteurs dans le nord du pays, avec la complicité de Camerounais* », Le Monde Afrique, le 21/06/2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/06/21/au-cameroun-des-preneurs-d-otages-sement-la-terreur-dans-l-adamaoua_5319070_3212.html, consulté le 23/07/2021, 19 : 17.

¹² Dans le cas des bergers, l'on peut déduire que le mauvais traitement salarial subi auprès du patron peut s'avérer déterminant, pour établir un choix rationnel entre sous-emploi, subordination d'une part, et coopération, gain/risque d'autre part.

Le calcul stratégique consiste à évaluer les pertes et les profits en situation de conflit. Suivant une gamme variable des conflits, le complice local se constitue en acteur stratégique. Certains grands propriétaires de bétail dans la Vina sont rivaux et pratiquent la déstabilisation concurrentielle à la faveur de l'activation de menaces variables, dont fait partie la prise d'otages : c'est la manifestation des « *antagonismes de concurrence* » (Braud, 2016 : 68). Le complice intérieur, un employé, un proche ou un membre de la famille du propriétaire,¹³ qui rentabilise sa situation face aux contraintes qui conditionnent son comportement, est un « *acteur stratégique* » (Crozier, Friedberg, 1977). L'analyse stratégique du comportement de cet acteur est davantage intelligible sous le prisme de la conflictualité plutôt que de la criminalité.

Le complice local saisit la *menace* qui pèse sur son environnement, sa communauté, et la transforme en opportunité de survie et de gain personnel. Pour surmonter les *contraintes*, il *s'engage* dans un processus de coopération assortie de promesses venant aussi bien de lui que de ses interlocuteurs¹⁴. Des signes que l'on est en présence d'un processus de négociation se recoupent à partir des quatre concepts clés, « *qui s'appliquent aussi bien à la négociation sociale qu'aux relations entre pays* », que Schelling définit, d'« *engagement* », de « *menaces* », de « *promesses* » et de « *contraintes* » (Boivin, 2004 : 117). L'acteur local en situation de complicité avec le ravisseur, n'est autre qu'un membre de la communauté de l'otage, qui se sert de sa situation de proximité et/ou de ses arguments comme armes de persuasion auprès d'interlocuteurs disposant d'armes de dissuasion. La figure du déviant social qu'il arbore, tant sur le plan normatif de la légalité, que celui de la socialité, n'engage pas l'analyse stratégique de l'insécurité liée à la constance des prises d'otages. Il s'agit d'un système d'interactions et de construits sociaux à base de plusieurs processus dont fait partie la négociation. Or, la négociation est un mode de résolution de conflit. La nuance ici, étant la position du curseur sur l'échelle de résolution du conflit, car « *beaucoup plus que dans l'affrontement ou dans la guerre, toute négociation est en fait dominée par la subjectivité* » (De Montbrial, 2002 : 97).

¹³Entretien au (BLCGC/LA), op.cit.

¹⁴Les investigations sur le cas de complicité de la cousine du Djaoro (titre de notabilité pour les chefs de village) Mohamadou Maroufou pour son enlèvement, révèle que cette dernière était restauratrice. Ainsi, la précarité économique imposée par le climat d'insécurité dû au phénomène de prise d'otages avait compromis la stabilité de son activité économique, ce qui la ruina.

L'évolution de l'actionnalité du complice local dans le sillage de l'informalité, ne saurait occulter la piste alternative de la marginalité face à la pratique habituelle d'enlèvements d'otages dans l'Adamaoua.

II - Figure et processus de la marginalité comme réponse au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua.

La marginalité pour cette étude s'entend comme une situation exclusive et isolée par rapport à l'ensemble de pratiques en cours dans un environnement. Le cas échéant, il s'agit de comprendre qui, où, et comment auraient pu être circonscrits certains espaces communautaires à l'exclusion du phénomène de prises d'otages dans l'ensemble de la région. La figure de la marginalité renvoie à un phénomène hybride composé des membres de la communauté et leur territoire à titre d'exception et d'exemplarité quant à la gestion préventive du phénomène envahissant (1). Elle se pose comme une identité en perpétuelle coproduction de négociation en interne pour faire face à la menace conflictuelle des prises d'otages (2).

1. La formation de la figure de la marginalité dans l'Adamaoua

Il semble intéressant d'identifier des localités qui, bien qu'à l'intérieur du sanctuaire régional du phénomène de prises d'otages, demeurent à l'abri de ce dernier. Pour cela, le curseur empirique est porté sur deux espaces distincts, donc seule la marginalité face aux ravisseurs à l'intérieur de la région rassemble. Situés dans la même région, le département de Banyo d'une part, et le village de Wassandé dans l'arrondissement de Nyambaka du département de la Vina d'autre part, sont des cas marginaux priorités dans la présente étude pour des raisons précises. De 2015 à 2021, sur 328 cas de prise d'otages signalés, le Mayo Banyo est le seul département de l'Adamaoua qui n'a jamais enregistré un seul cas. Tandis que le village Wassandé a eu à faire face à une tentative échouée des ravisseurs¹⁵, ce qui en suscitera une forme d'autodétermination à se défendre face à un phénomène qui prévaut dans le voisinage infra communal de Nyambaka. Bien que correspondant à des échelles géographiques et démographiques différentes, les deux entités présentent la particularité de la mobilisation locale à titre préventif face au phénomène de prise d'otages.

¹⁵ Entretien à Nyambaka le 18/07/2021, avec Abdoul Fabilou, résidant de la commune de Nyambaka.

Le département de Mayo Banyo, avec une superficie de 8.520 km² et une population de près de 200.000 habitants, partage une frontière internationale avec le Nigéria, une frontière infranationale avec les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Centre, et à l'intérieur de la région avec les départements du Djerem et du Faro et déo. L'on observe qu'entre 2015 et 2021, ces derniers ont respectivement enregistré 76 et 87 cas de prises d'otages (MBOSCUDA, 2018, et 2021). Le Faro et déo est passé en tête du classement des départements les plus affectés au Cameroun en 2021 avec 17 cas signalés depuis le début de l'année. De 2015 à juin 2021, ce département compte, en termes de cas signalés, 64 otages libérés depuis 2015, dont 2 par les FDS, tandis que 20 otages ont été tués et 3 blessés par les ravisseurs. Le Mayo Banyo partage la même frontière longitudinale avec le Nigéria. Il s'agit d'un continuum frontalier du Nord au Sud¹⁶. C'est aussi le département indexé comme présentant des indices d'abriter les acteurs transnationaux du groupe de rebelles du Mouvement pour la Libération du Cameroun (MLC). Pour le gouverneur de l'Adamaoua, il s'agit d'un « *groupe de bandits* » que pourchassent les forces de défense en ratissant le long de la frontière avec le Nigéria (Camer.be, 2021). Toutefois, en juin 2021, à Kontcha¹⁷ trois bouchers pris en otage ont échappé à leurs ravisseurs. Ils ont affirmé lors d'une interview télévisée, avoir passé 7 jours de maltraitance en détention par un groupe dont le chef se fait appeler « général », et qui dit avoir pour adversaire le gouvernement .

¹⁶ Ces chiffres proviennent de l'association pour le développement social et culturel des Mbororo du Cameroun (MBOSCUDA). Ils sont contenus dans le « Rapport synthétique de la situation sécuritaire dans la région de l'Adamaoua entre 2015 et 2018 ». Et un support additif intitulé « liste des personnes victimes du phénomène de prise d'otages en 2021 dans le département du Faro et déo ». Au départ, les Mbororos ont été accusés d'être à l'origine de l'insécurité liée aux enjeux bovins, du fait de leur transhumance régulière avec leur bétail en quête de pâturage. Pour se défendre de cette accusation qu'ils rangent dans le registre des « stigmatisations dont les Mbororo sont victimes », le MBOSCUDA, constitué de l'élite Mbororo, a décidé de mener une étude sur la situation sécuritaire de l'Adamaoua, assortie d'un rapport pour le président de la République du Cameroun. Ce rapport nous a été transmis à la suite d'un des entretiens sur le média social Whatsapp, le 09/07/2021 réalisés avec Maroufou Hamidou, le porte-parole du MBOSCUDA.

¹⁷ Kontcha est un arrondissement du Faro et déo limitrophe au Nigeria.

¹⁸ Cette information provient de Housseni Youssoufa, l'un des otages échappés, interviewé dans l'édition du journal télévisé de CAM10 TV, « Kontcha : La menace des preneurs d'otages », le 25/06/2021.

2. La négociation comme coproduction locale de la marginalité

L'enjeu de la négociation d'une marginalité localement coproduite est le rejet ou la mise à l'écart par la communauté, du phénomène de capture d'otages. Il existe une phénoménologie performative dans le processus de négociation qui est en même temps celui de formation de la figure marginale. En effet, au Mayo Banyo comme à Wassandé, l'initiative de traiter, par anticipation, du phénomène de prise d'otages à l'intérieur de la société a été décidée par les autorités traditionnelles. Ces derniers usent du dialogue comme cadre de cohésion entre les membres de la communauté. Á Banyo, le chef traditionnel, le lamido Mohaman Gabdo Yaya mobilise constamment les acteurs de sa communauté pour un engagement concerté contre l'avènement du phénomène de prise d'otages. Le lamido implique toutes les couches de la communauté en ces termes initiatiques du dialogue sécuritaire : « *Tout le monde est impliqué dans la vie de la communauté. Car, si les prises d'otages commencent, nous serons tous perdants, moi le lamido, le riche éleveur, ¹⁹ l'agriculteur moyen, la jeune fille ou la mère. La paix est plus importante* ».

Cette approche du dialogue préventif a également été privilégiée par le Djaoro de Wassandé, après la première tentative d'enlèvement d'un otage dans ce village.

La coproduction de la négociation sous la forme du dialogue constitue un procédé d'échange entre la reconnaissance et l'engagement. La reconnaissance est un enjeu fondamental pour chaque sujet, en tant qu'élément personnel constitutif d'un ensemble social. C'est la reconnaissance intersubjective qui réalise, au-delà des solidarités mécaniques et organiques, le phénomène d'intégration à l'identité de la communauté. C'est par elle que « *l'individu apprend à s'appréhender lui-même, à la fois comme possédant une valeur propre et comme étant un membre particulier de la communauté sociale, dans la mesure où il s'assure progressivement des capacités et des besoins spécifiques qui le constituent en tant que personne grâce aux réactions positives que ceux-ci rencontrent chez le partenaire généralisé de l'interaction* » (Honneth, 2004 : 134).

¹⁹Josiane Kouagheu, Op.cit.

Consciente du fait que le phénomène de prise d'otages prospère grâce aux complicités internes de la communauté, l'autorité traditionnelle²⁰ anticipe par un procédé de dialogue inclusif qui engage l'interactivité discursive à travers l'expression et l'écoute de chacun par tous. C'est ainsi qu'en même temps qu'il sensibilise ses populations sur les effets catastrophiques des prises d'otages sur la communauté, le chef traditionnel invite toutes les couches à prendre la parole et faire des propositions. Les chefs de famille, les femmes, les représentants des jeunes, les bergers, l'élite politico-administrative locale, les autochtones, les allogènes, les commerçants participent à ce dialogue régulier initié par le chef. Á Banyo, le chef tient ces assises tous les trois mois, et les encadre par un office religieux avec des prières adressées à *Allah*, car le chef traditionnel est aussi chef religieux²¹.

Ce dernier, en mettant tout ce monde au même niveau de discussion, désamorce les antagonismes de conflictualité existants. Ce dialogue se pose comme un instrument de coproduction sociale des valeurs communautaires, par différenciation aux autres communautés perméables et fertiles à la conflictualité criminelle. Il s'agit de la socialisation par la reconnaissance visant à faire un bloc solidaire contre l'adoption des actes de prise d'otages. Dans les cas de Wassandé et du Mayo Banyo, la reconnaissance constitue un outil de facilitation de la négociation infra locale. Le processus de négociation dissout la marginalité à l'intérieur, afin de l'imposer aux acteurs externes, notamment les rebelles transfrontaliers et les grands bandits des autres départements d'une part, et les autorités administratives et les FDS d'autre part. Pour comprendre cette forme de réponse locale au phénomène de prises d'otages, il est nécessaire d'observer que l'autorité traditionnelle se saisit de la question sous le prisme de la conflictualité. Ensuite, elle émet l'hypothèse que la situation sécuritaire de la communauté incombe exclusivement à la responsabilité locale interne. Ceci est le premier niveau de reconnaissance, qui correspond à l'autodétermination de la responsabilité sécuritaire. Le deuxième niveau de reconnaissance correspond à l'intégration communautaire de tous les individus par le dialogue inclusif. Á ce dernier niveau, la négociation constitue une structure d'arrangement au bénéfice de chacun et de tous.

²⁰ Le cas échéant, il s'agit du Djaoro de Wassandé, et du Lamido de Banyo. Cette dernière est une ville, chef-lieu du département du Mayo Banyo. La compétence du Lamido s'étend à l'ensemble du département, si bien qu'il jouit d'une respectabilité à large spectre lui ayant permis de convertir la légitimité traditionnelle en légitimité légale rationnelle, par son élection au poste de sénateur.

²¹ Entretien à l'université de Ngaoundéré, le 24/07/2021 avec quelques ressortissants du Mayo Banyo, notamment Diddi Alkali (Banyo), Merlain Ndjibang (Bankim), Mohamadou Saidou (Mayo Darlé). Les mêmes informations ont été recueillies au cours du second entretien téléphonique réalisé le 26/07/2021, avec Maroufou Hamidou, le porte-parole du Mboscuda, lui aussi originaire de Banyo. Le Mayo Banyo est un département constitué de trois arrondissements, dont Banyo, Mayo Darlé et Bankim.

Honneth précise à cet égard que : « *du constat de cette connexion étroite entre reconnaissance et socialisation, il résulte, [...] que nous ne pouvons nous représenter l'intégration sociale que comme un processus d'inclusion qui se joue à travers des formes réglées de reconnaissance : aux yeux de leurs membres, les sociétés sont constituées d'arrangements et d'institutions qui ne sont légitimes que pour autant qu'ils sont en mesure de garantir, sur différents plans, le maintien de rapports de reconnaissance réciproque authentiques* » (Honneth, 2004 : 134).

La réponse au phénomène de prise d'otages par la figure et les processus locaux de la marginalité constitue une trajectoire d'exception, l'option de la solution complémentaire à l'action des FDS, étant la plus usitée.

III - Figure et processus de la complémentarité comme réponse au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua

Depuis 2015, la pratique des prises d'otages a pris de l'ampleur dans l'Adamaoua, avec 328 cas signalés. Une telle situation préoccupe l'État, qui est directement représenté par ses organes que sont l'administration déconcentrée et les FDS. L'action de ces organes, dans le but d'enrayer le phénomène d'enlèvement et de rançonnement de la carte de l'Adamaoua, ne peut être efficace qu'avec la coopération des membres des communautés locales. C'est dans ce sillage que se forme la figure de la complémentarité à l'action des institutions officielles de lutte contre la criminalité (1), à la faveur d'un processus local de négociation parallèle (2).

1. Formation de la figure de la complémentarité dans l'Adamaoua

La complémentarité ici s'entend comme la disposition explicite à la coopération avec les autorités administratives et les FDS par les membres des communautés d'otages. En général, cette coopération intervient a posteriori à l'enlèvement ou à l'opération de paiement de la rançon. Il s'agit, au fur et à mesure que perdurent les actes de prise d'otages, d'une disposition pour les individus de la communauté, à collaborer avec les autorités administratives et les FDS. La collaboration des populations n'est pas toujours la première option, car les preneurs d'otages installent préalablement un climat de terreur au sein des communautés où ils opèrent. Le stratagème consiste à soumettre les populations locales à leur diktat et à imposer l'omerta sur leur présence et sur leurs activités criminelles.

Les populations éprouvées s'organisent donc timidement, pour assurer le renseignement et la surveillance à travers des comités de vigilance. En mars 2020, les éléments des FDS du 31^{eme} BRIM ²² ont neutralisé cinq preneurs d'otages à Belel, après un échange de tirs d'armes à feu, à la faveur des informations des populations. D'après le commandant de cette unité, le colonel Njoka Dominique, c'est grâce aux informations émanant des populations de Belel qu'ils ont effectué une descente sur le terrain et lancé une vaste opération de ratissage pendant une semaine ²³.

À travers ses appareils, l'État a le devoir d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Il procède à une politique de riposte pour essayer de rattraper son absence dans des zones sensibles qui tendent à devenir des sanctuaires pour la pratique de prise d'otages. En 2019, le ministre de l'Administration territoriale a fait le déplacement pour l'Adamaoua afin de rassurer les populations locales sur la détermination du gouvernement à éliminer les 24 acteurs de la criminalité, en les traquant « ... *jusqu'à leur dernier retranchement* ».

Aussi avait-il appelé la population à collaborer avec les autorités (Yogo, Ongono, 2021). En 2020, trois bases du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) et une unité militaire d'élite ont été ouvertes à Ngawi, Batoua Godolé et Yamba, des localités du département du Mbéré, afin d'être en contact avec la frontière de la RCA. Le département de la Vina en a également bénéficié en 2021, dans les localités de Ngan Ha et de Mbé. La création de ces bases traduit des *output* d'une politique sécuritaire suscitée par des *input* des populations locales. Autrement dit, les autorités sont informées par les populations, du drame qu'elles vivent dans ces localités assiégées par les ravisseurs. La figure de la complémentarité est traduite non seulement par la coopération, mais également par l'appel au secours à travers sa capacité à se représenter et à présenter le drame dans l'espace public. Il s'agit donc des membres des localités victimes qui apportent leur disposition à coopérer pour un retour à la situation antérieure à la crise sécuritaire.

²² 31^{eme} BRIM : Brigade d'Infanterie Motorisée.

²³ Actu Cameroun, « Prises d'otages dans l'Adamaoua : quatre suspects arrêtés, un cinquième tué », publié le 14/03/2020, <https://actucameroun.com/2020/03/14/prises-dotages-dans-ladamaoua-quatre-suspects-arretes-un-cinquieme-tue/>, consulté le 17/07/2021, à 02 : 17.

²⁴ CRTV, « Déclaration de Atanga Nji, ministre de l'Administration territoriale », journal télévisé, 04/02/2019.

Toutefois, cette disposition à collaborer n'est pas évidente, car les informateurs débusqués par les complices locaux subissent des représailles visant généralement à leur ôter la vie et servir de leçon aux autres informateurs de la communauté. La figure de la complémentarité ne se forme donc pas naturellement sans difficulté dans ce sillage de la conflictualité, car elle fait partie des réseaux parallèles qui s'affrontent dans un conflit d'intérêts.

2. La négociation pour la complémentarité comme processus local parallèle de réponse au phénomène de prise d'otages

L'analyse conflictuelle du phénomène de prise d'otages permet de saisir les antagonismes entre les membres actifs des communautés. D'une part, il y a les acteurs locaux de la coopération agressive (le complice intérieur) et d'autre part des acteurs locaux de la coopération défensive (l'allié des autorités sécuritaires ou la figure de la complémentarité). Ces deux catégories appartiennent à des réseaux parallèles d'informations visant des buts antagonistes. Le réseau des alliés est structuré par une négociation permanente basée sur l'échange entre le renseignement et la sécurisation. La complémentarité entre la fonction de renseignement assurée par les locaux et la fonction d'élimination de la menace assurée par les FDS, ne se pose pas ex nihilo ; elle se négocie. Le processus de négociation y relatif s'effectue à l'aide des plaidoyers de la société civile locale, à l'instar des associations ayant accordé un traitement particulier au phénomène de prise d'otages dans la région de l'Adamaoua. Ainsi, l'association pour le développement social et culturel des Mbororo a adressé une lettre au chef de l'État, l'appelant à la rescousse face au phénomène des prises d'otages, se présentant comme la communauté qui subit le plus ce phénomène ²⁵. De même, l'Association pour la Promotion de l'Élevage dans le Sahel et en Savane (APESS), a soumis un rapport au gouvernement intitulé : « *L'insécurité en milieu pastoral : cas spécifique des éleveurs bovins au Cameroun* ». Le rapport qui date du 04 février 2021 a été remis au ministre de l'Administration territoriale, au ministre de l'élevage, de la pêche et de l'industrie animale, au gouverneur de la région de l'Adamaoua, et à la présidence de la République ²⁶.

²⁵ Voir, « Mboscuda dénonce le phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua », <https://youtu.be/nYNYXq2Yh6s>, consulté le 13/07/2021, 20 : 09.

²⁶ Voir, Entretien téléphonique le 26/07/2012 avec Abdoulaye Nana le président national d'APESS

Par cette pratique, ces associations locales assurent une fonction de politisation du phénomène par un processus de problématisation et de publicisation des séries de cas d'enlèvements d'otages. Ce qui impose à l'État une mise sur agenda politique dans une perspective de quête de légitimité. La présence des forces de l'ordre sur le terrain est une réponse politique aux problèmes posés dans le rapport. La négociation s'effectue donc également par la politisation.

Les figures locales de la complémentarité, qui participent efficacement à la coopération avec les autorités politico-administratives et les FDS, assurent les fonctions du renseignement et de politisation pour l'éradication du phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua. Quant aux comités de vigilance, ces derniers sont de moins en moins dissuasifs et respectés, car accusés d'être infiltrés par la figure de la complicité locale²⁷.

Conclusion

Le phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua, analysé sous le prisme des figures alternatives et des processus locaux, révèle une dimension peu abordée de la question. Il s'agit de la conflictualité présente au cœur des dynamiques de ce phénomène toujours abordé sous l'angle de l'insécurité et de la criminalité. La théorie du conflit s'applique aux différentes sphères d'action mobilisée à partir du champ empirique, à savoir : l'informalité, la marginalité et la complémentarité par rapport à l'action publique adoptée face au phénomène de prise d'otages. L'analyse conflictuelle dudit phénomène explique la rationalité des acteurs locaux en quête de moyens de survie. Ainsi, la figure du complice local s'allie à celle du rebelle pour négocier une coopération lui permettant de partager les risques et les gains. De même, la figure de la marginalité procède par une auto marginalisation vis-à-vis des institutions publiques, pour une concentration autour de l'autorité traditionnelle. Ce dernier mobilise la reconnaissance intersubjective collective comme structure sociale de solidarité, afin d'éliminer toute opportunité d'infiltration locale des preneurs d'otages.

²⁷Entretien au bureau de lutte contre la grande criminalité de la légion de gendarmerie de l'Adamaoua (BLCGC/LA), Ngaoundéré, le 14/07/2021, avec un agent du bureau.

La coproduction d'une négociation entre les membres des communautés locales (Wassandé et Mayo Banyo), permet à ces dernières de se mettre en marge de la situation victimaire de la région. Il y'a également le champ du rapport complémentaire entre les acteurs locaux et ceux des politiques publiques sécuritaires. Il se dégage, dans ce cadre, la figure locale du renseignement et celle du plaidoyer associatif. La disposition à la collaboration s'avère permanente à travers les processus de l'action informationnelle et de politisation. Les figures locales étudiées pratiquent la négociation comme mode de réaction au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua. La négociation constitue une approche d'adoption et d'adaptation des rationalités des acteurs à un jeu conflictuel. Elle s'effectue donc, sous diverses figures et formes, comme le processus fondamental de réponse locale au phénomène de prise d'otage dans l'Adamaoua. La théorie du conflit de Thomas Schelling (1986) constitue la boussole épistémologique ayant permis d'analyser les données empiriques des prises d'otages dans l'Adamaoua.

Bibliographie

Actu Cameroun, « Prises d'otages dans l'Adamaoua : quatre suspects arrêtés, un cinquième tué », publié le 14/03/2020,
<https://actucameroun.com/2020/03/14/prises-dotages-dans-ladamaoua-quatre-suspects-arretes-un-cinquieme-tue/>, consulté le 17/07/2021.

Bagayoko Niagalé, Ramel Frédéric, *Francophonie et profondeur stratégique*, IRSEM, OIF, 2013-N° 26, Paris, <http://www.defense.gouv.fr/irsem>.

Boivin Jean, *À propos de l'ouvrage de Th. Schelling, stratégie du conflit*, De Boek supérieur, « Négociations », 2004/1 n ° 1, pages 115-118.

Braud Philippe, *Manuel de sociologie politique*, Paris, LGDJ, 12e édition, 2016.

Camer.be, « Cameroun : Enquête sur la vidéo de rebelles armés », mis en ligne le 19/03/2021 à 00 : 17, <https://www.camer.be/85145/11:1/cameroun-enquete-sur-la-video-de-rebelles-armes-cameroon.html>, consulté le 21/07/2021 à 17 : 15.

Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (Antenne Régionale de l'Adamaoua, CNDHL), *Rapport d'investigation sur les enlèvements et les prises d'otages dans l'arrondissement de Belel*, 21-22 juillet 2015.

Coutau-Bégarie Hervé, *Guerres irrégulières : de quoi parle-t-on ? STRATEGIQUE* 93, 94, 95, 96, « Stratégies Irrégulières », pages 13 à 30.

Crozier Michel, Friedberg Erhard, *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Ed. Seuil, Paris, 1979.

Guebediang A Bessong Sorèle, « *Le phénomène de prise d'otages est maîtrisé dans l'Adamaoua* », Cameroon Tribune, 24/11/2020, https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/36586/fr.html/details_2, consulté le 17/07/2021 à 15h.

Honneth Axel, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue Mauss* 2004/1 n ° 23, pages 133-136.

Investir au Cameroun, « Environ 10 millions d'armes légères sont en circulation dans les pays d'Afrique centrale », 12 juin 2018, <https://www.investiraucameroun.com/index.php/securite/1206-10936-environ-10-millions-d-armes-legeres-sont-en-circulation-dans-les-pays-d-afrique-centrale>, consulté le 16 juillet 2021 à 15h25.

Investir au Cameroun, « Environ 10 millions d'armes légères sont en circulation dans les pays d'Afrique centrale », 12 juin 2018, <https://www.investiraucameroun.com/index.php/securite/1206-10936-environ-10-millions-d-armes-legeres-sont-en-circulation-dans-les-pays-d-afrique-centrale>, consulté le 16 juillet 2021 à 15h25.

L'œil du Sahel, « Les populations du Faro et deo remontées contre les déclarations du gouverneur Kildadi, Tri-hebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun », n° 1531, du 07 juillet 2021.

Mboscuda, *Rapport synthétique de la situation sécuritaire dans la région de l'Adamaoua entre 2015 et 2018*.

De Montbrial Thierry, « *L'action et le système du monde* », Paris, Quadrige/PUF, octobre 2003.

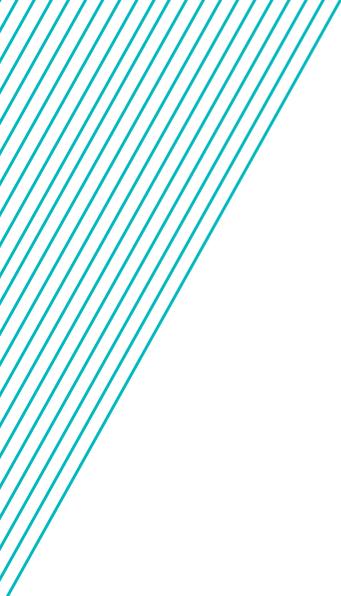
Nations Unies, *Convention internationale contre la prise d'otages*, New York, 17 décembre 1979, <https://treaties.un.org>.

Schelling Thomas C., *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986.

Schemeil Yves, *Introduction à la science politique, objets, méthodes, résultats*, Presses de sciences po et Dalloz, 2012.

Yogo Edouard Epiphane, « Les dynamiques stratégiques et opérationnelles des prises d'otages et de la contre-rébellion dans l'Adamaoua », 2020. https://www.academia.edu/42166737/Dr_Yogo_CERPSI, consulté le 17/07/2021 à 17:08.

Yogo Edouard Epiphane, Ongono Louis Paul, « Les prises d'otages au Cameroun, les expériences de l'Adamaoua, le Nord et l'Est », *CARPADD*, n° 22, 5 Juillet 2021, Montréal.



Les sociétés de secours mutuel à la rescousse de l'État : Cas des communautés transfrontalières comme acteurs alternatifs de production de la sécurité à la frontière septentrionale camerounaise





Moïse TSALA

Doctorant en fin de cycle (3ème Année) de Science Politique à l'École Doctorale des Sciences Sociales et Humaines (EDSSH), Laboratoire des Études Internationales (EI) à L'Université de Douala-Cameroun.

Résumé

La frontière septentrionale camerounaise est marquée depuis 2013 par la menace terroriste orchestrée par la secte islamique Boko Haram. La nature complexe du phénomène, en raison d'un contexte de violence sociale, impose une duplication dans la production de la sécurité dans cette partie du Cameroun. L'État se fait désormais assister par des communautés transfrontalières organisées en groupes d'autodéfense civils. Cette aide sécuritaire structurée autour d'un besoin d'ordre étatique résulte d'une construction identitaire réaffirmée par le désir de sauvegarde, d'instinct et de survie de ces communautés face à la menace. C'est là tout le sens du modèle mutualiste d'essence économique de Proudhon ici mobilisé ; puis transposé et opérationnalisé dans le champ de la sécurité. Il est ensuite repensé en synergie avec l'État. Les communautés transfrontalières adoptent des comportements de sentinelle à savoir : le renseignement, la surveillance, la dénonciation et délation. En plus, elles ont aussi des comportements guerriers. Ces groupes deviennent des acteurs alternatifs de production de la sécurité, des sociétés de secours mutuel qui sont à la rescousse de l'État dans cette zone frontière.

Mots-clés : sociétés de secours mutuel, État, sécurité, acteurs alternatifs, communautés transfrontalières.

Introduction

Le nouveau contexte international marqué par la globalisation et son corollaire la transnationalisation a entraîné des transformations et autres mutations contemporaines d'ordres politique, économique, sociale et culturel. C'est l'ère de la sociologie des réseaux, marquée par des flux d'individus qui agissent seuls ou en interaction. Les actions qui en découlent posent de nouveaux défis sécuritaires. Il s'agit des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité : le terrorisme, les guerres asymétriques, les nouveaux conflits armés, la cyber guerre etc. De nouvelles formes de conflictualité qui ont entraîné une reconceptualisation des enjeux et débats théoriques autour de la sécurité. Ainsi, pendant longtemps, la sécurité s'est construite autour de la figure de l'État comme acteur central. C'est la conception positiviste sur la sécurité partagée par les réalistes et néo réalistes (Waltz, 1979 ; Ashley, 1984 ; Morgenthau, 1985 ; Aron, 2004).

Il en ressort une énonciation autour du paradigme de la sécurité humaine comme nouveau référentiel. Les risques de désordre international touchent désormais le social en raison des mutations liées à la nature des menaces (militaires ou non). Celles-ci affectent l'existence humaine. Dès lors, il faut protéger l'identité et la survie de la société. Cette conception est défendue par les courants post-positivistes sur la sécurité². La complexité des nouvelles guerres entraîne des dynamiques d'interdépendances sécuritaires entre l'État et les nouveaux acteurs. La sécurité demeure certes, un domaine régalien de l'État. Toutefois, le nouveau contexte international et ses effets sur la conflictualité imposent un besoin d'aide sécuritaire.

Dans le cas d'espèce, ces acteurs non étatiques sont des communautés transfrontalières ou peuples frontières qui sont « des réseaux transfrontaliers socio-anthropologiques qui contournent les frontières des États pour construire des espaces d'échanges mouvants. Ils sont dits socio-anthropologiques car, ces réseaux transfrontaliers mobilisent les ressources familiales, claniques, langagières, culturelles et économiques (...) » (Tsala, 2015 : 11). Lesdits réseaux des peuples transfrontaliers sont ceux de la frontière septentrionale

² Les thèses post-positivistes sur la sécurité commencent avec le britannique Barry Buzan qui inaugure en quelque sorte l'école de Copenhague sur la sécurité humaine en 1991. Elles sont poursuivies par la suite avec des auteurs comme Ole Weaver, Thierry Balzacq, Michael Dillon et les approches sur les *critical security studies*.

camerounaise. Il s'agit, pour être plus précis, des ethnies frontalières de la région de l'Extrême-Nord³. Cette dernière, en raison de son appartenance à l'espace du Bassin du Lac Tchad (BLT) est marquée depuis 2013⁴ par les incursions de la secte islamique Boko Haram (BH). Ce contexte de couverture terroriste est la menace BH à la frontière septentrionale. Celle-ci fait peser sur ces ethnies locales un certain nombre d'étiquettes. Tel est le cas des ethnies Kanouri et Haoussa⁵. Elles sont très souvent accusées d'être de connivence, à tort ou à raison, avec les membres de la secte. La réappropriation du besoin d'ordre étatique dans leur imaginaire en contexte d'insécurité, donne l'occasion à ces ethnies de s'afficher, cette fois-ci comme des identités répulsives à la menace.

Les problématiques abordées sur cette question de la coopération transfrontalière en matière de sécurité sont davantage analysées sous le prisme des ententes régionales. Elles sont traversées par des dynamiques institutionnelles. De ce fait, elles ne prennent pas suffisamment en compte la contribution sécuritaire des acteurs non étatiques au sein des dispositifs de riposte, face aux menaces transfrontalières. Il s'agit d'abord, des approches bilatérales sur l'insécurité transfrontalière. Elles concernent les pays victimes c'est-à-dire ceux qui sont directement concernés par la menace. Elles se matérialisent par la création des commissions mixtes ou permanentes de sécurité (Tonye, 1989 ; Saibou, 2006 ; Ntuda, 2010). Celles-ci sont décidées par les gouvernements frontaliers dans l'optique de garantir une sécurité collective transfrontalière. C'est le cas des commissions mixtes Cameroun-Nigéria, Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA⁶. C'est aussi le cas des approches multilatérales qui insistent sur le rôle de l'institution internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Ces organisations internationales permettent de stabiliser les enjeux, de diminuer les incertitudes et de faciliter une coopération entre les États (Smouts, Battistela et al, 2006). D'ailleurs, Baassid pense que, cette coopération transfrontalière en matière de sécurité dans l'espace BLT se construit autour des intérêts étatiques comme mobiles de collaboration face aux crises sécuritaires.

³ La région de l'Extrême-Nord du Cameroun a pour capitale Maroua.

⁴ C'est l'année de la première incursion de Boko Haram en terre camerounaise. Le 13 novembre 2013, la secte capture la famille de Tanguy Moulin Fournier. La même année, elle enlève aussi le prêtre français Georges Vandesbeusch.

⁵ La majorité des effectifs de la secte Boko Haram (70%) proviennent des ethnies Kanouri et Haoussa (Higazi, 2013).

⁶ Ces différentes commissions mixtes de sécurité ont été décidées par les gouvernements nationaux des différents États : Cameroun-Nigéria (Octobre 2002) ; Cameroun-RCA (Aout 2006) et Cameroun-Tchad (Octobre 2006). Il faut ajouter que, la huitième session de la commission mixte sur la sécurité transfrontalière entre le Cameroun et le Nigéria vient de se tenir (le 27 Aout 2021 à Yaoundé).

C'est ce qui justifie sa thèse sur « la sauvegarde mutuelle et individuelle » (2020 :72). Il s'agit ici, d'une coopération sécuritaire qui se veut réaliste dans le BLT. Elle est le fruit des configurations identitaires entre États et Organisations Internationales. C'est une entente institutionnelle construite autour des perceptions et représentations des acteurs (Mindja, 2019). L'apport des acteurs non étatiques aux dites ententes régionales et communautaires d'ordres sécuritaires reste sous exploité.

L'enjeu ici est donc de saisir les solidarités ethniques et formes de coopératives en matière de sécurité entre ses groupes le long de la frontière septentrionale camerounaise. C'est l'approche sur *les peuples frontières comme security provider*. Nous l'inscrivons sous le modèle théorique mutuelliste d'essence économique de Proudhon (1966 ; Proudhon, cité par Vignet, 2017). En effet, nous transposons et repensons ce modèle dans les études de sécurité, non pas dans le sens d'un échange égalitaire et librement consenti entre ces peuples et l'État. Il s'agit plutôt d'une construction identitaire des peuples transfrontaliers qui se manifeste par un besoin d'ordre sécuritaire. Celui-ci est doublé d'un désir de sauvegarde et de survie. Ici, ils repoussent la menace terroriste dans le septentrion. Toute chose qui entraîne aussi une reconsidération de leurs liaisons supposées ou avérées avec la secte. Ils sont très souvent perçus par d'autres groupes non frontaliers internes comme des collaborateurs de la secte. L'attitude répulsive confère à ces peuples le statut de collaborateurs de fait de l'État. Ils apportent des services de sécurité à la frontière septentrionale. Ils se constituent en *des sociétés de secours mutuel à la rescousse de l'État*.

C'est une mutuelle qui, dans le contexte d'insécurité, est une opportunité pour l'État dans sa mission de garant de la sécurité. Il en ressort un dispositif sécuritaire transfrontalier qui est le fruit d'une synergie entre peuples frontières et États dans la lutte contre BH. Ce qui nous amène à poser comme question centrale : *À partir de la variable contexte d'insécurité, comment les peuples transfrontaliers se réapproprient-ils, dans leurs imaginaires, le besoin d'ordre et de survie, faisant d'eux, dans une relation trait d'union avec l'État, des security provider ?* En guise d'hypothèse, nous disons que, le temps d'insécurité est une variable déterminante dans l'apport des communautés transfrontalières qui, en liaison avec l'État, participent à la construction d'une sécurité collective à la frontière septentrionale camerounaise.

S'agissant du matériau empirique, nous avons fait usage, pour ce qui est des techniques mortes : des rapports des groupes de chercheurs sur la frontière septentrionale camerounaise et des travaux de recherche spécifiques sur le septentrion. En ce qui concerne, les techniques vivantes, nous avons effectué des entretiens semi-directifs avec des responsables des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et certains membres des communautés locales. En guise de structuration, nous montrons d'abord les éléments de socio-repérage sur la conception des peuples frontières comme mutuelles sécuritaires (I). Ensuite, nous mettons en relief, les services de sécurité qui sont rendus par ces communautés à la frontière septentrionale. Elles participent à la construction des régimes de sécurité locaux (II).

I - Insécurité transfrontalière et étatisation étiolée à la frontière septentrionale camerounaise : l'émergence des peuples frontières comme des mutuelles sécuritaires

La frontière septentrionale camerounaise est marquée depuis 2013 par un cycle infernal de « souffrances collectives » (Badie, 2015 : 25) en raison des actions répétées de la secte islamique BH. Ce contexte d'insécurité transfrontalière offre le visage d'une frontière crispée et d'une étatisation étiolée. L'étiollement des mécanismes étatiques de contrôle est une opportunité ouverte à d'autres acteurs. Ils apportent des services sécuritaires. C'est la conception des peuples frontières comme des mutuelles sécuritaires (B). Bien avant cela, nous opérons d'abord, une caractérisation des communautés transfrontalières le long de ladite frontière (A).

1. Caractérisation des communautés transfrontalières camerounaises le long de la frontière septentrionale

La frontière septentrionale se situe dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Une région localisée dans le BLT qui est commune au Cameroun, Nigéria, Niger et Tchad. Le Cameroun y partage avec le Nigéria une frontière de 2 100 Km⁷. Celle avec le Tchad est estimée à 1 094 Km. Le BLT est un espace géographique trait d'union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Les États partagent en commun la proximité liée à l'usage des eaux du bassin.

⁷ C'est le pays avec lequel, le Cameroun a la plus longue frontière. Elle concerne, outre la région de l'Extrême-Nord (frontière septentrionale), mais aussi, la frontière occidentale (les régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest).

Les ethnies frontalières qui y vivent constituaient autrefois des communautés homogènes. Il s'agissait des empires du Kanem, du Bornou, du Barguimi, du Wandala et des principautés de Sokoto. Des communautés structurées autour d'une conscience tribale et communautaire dont l'ancêtre est le mythe Sao (Seignobos et Tourneux, 2001). Un lien tribal bridé par le fait colonial.

Dans cette région de l'Extrême-Nord qui compte six (06) départements, quatre (04) parmi eux⁸ possèdent des identités transfrontalières. Il s'agit : du département du Mayo-Tsanaga dont le chef-lieu est Mokolo, qui est marqué par la présence des Mafo et des Kapsiki ; du département du Mayo-Sava avec pour chef-lieu Mora, où l'on retrouve les Kanouri ; du département du Logone et Chari dont le chef-lieu est Kousseri, où on retrouve les Arabe Choa, les Kotoko et les Haoussa, et des plaines du Diamaré dont le chef-lieu est Maroua, où on retrouve une mosaïque de peuples frontalières. Il s'agit des Toupouris, des Moundang, des Kaka, des Massa, des Margui, des Mousgoum, et des Moussey. Ces ethnies sont aussi présentes dans les plaines de Mora (Mayo-Sava). De ces quatre départements sus-cités, trois (03) sont les plus touchés par les exactions de la secte BH, à savoir : le Logone et Chari, le Mayo-Tsanaga et le Mayo-Sava. Le tableau périodique (2013-2016) ci-dessous en est une illustration.

Tableau 1 : Répartition des exactions de la secte BH par localités entre 2013-2016

Localités	Départements	Nombres d'exactions (kidnappings, attaques suicides et kamikazes, pillages et raptés)
Kolofata	Mayo-Sava	5
Fotokol	Logone et Chari	4
Maroua	Diamaré	3
Mora	Mayo-Sava	3
Nguetchewé	Mayo-Tsanaga	2
Tchakamari	Mayo-Sava	2
Waza	Logone et Chari	2
Bia	Mayo-Sava	1

⁸ Les deux (02) autres départements de la région sont : le Mayo-Kani dont le chef-lieu est Kaélé et le Mayo-Danay ayant pour chef-lieu Yagoua.

Blangochi	Mayo-Tsanaga	1
Bodo	Logone et Chari	1
Djakana	Mayo-Sava	1
Kangleri	Logone et Chari	1
Kerawa	Logone et Chari	1
Koupayé	Mayo-Sava	1
Kousseri	Logone et Chari	1
Meme	Mayo-Sava	1
Labado	Logone et Chari	1
Tchakamari	Mayo-Sava	1
Tchéré	Diamaré	1
Sandawadjiri	Mayo-Sava	1
Zigagué	Logone et Chari	1
Zina	Logone et Chari	1

Source : compilation faite par l'auteur à partir des données de l'enquête

À la lecture de ce tableau, les Arrondissements de Kolofata (Mayo-Sava) et Fotokol (Logone et Chari) apparaissent comme des lieux symboliques de la guerre. Ce sont des sanctuaires de la secte au regard de la multitude des attentats dans ces zones. Les deux chefs-lieux de département, notamment Maroua et Mora, sont aussi très touchés. Cette région apparaît comme un terrain fertile pour le développement du terrorisme djihadiste. Cela est dû à deux raisons : d'abord, la faible présence étatique à ses périphéries frontières et ensuite, l'extrême paupérisation sous laquelle croupissent les populations. Selon un rapport d'enquête de l'Institut National des Statistiques du Cameroun (INS), cette région est la plus pauvre du Cameroun. Elle a un taux de pauvreté de 65,9%, suivie du Nord avec 63,7% et l'Adamaoua avec 53% (INS, 2011).

Les Kanouri dans le département du Mayo-Sava et les Haoussa du département du Logone et Chari constituent le gros des effectifs de la secte. Ils sont enrôlés de bonne foi, de gré ou de force dans un système d'engrenage à la guerre en raison du lien historique qui lie ses ethnies frontières aux leaders du groupe Djihadiste. Le fondateur de la secte Mohamed Yusuf et son successeur Aboubakar Shekhau sont des Kanouri. Ce qui laisse transparaître des usages politiques et stratégiques liés à l'instrumentalisation de l'ethnicité dans la conflictualité menée par BH. D'où la thèse sur la guerre civile transfrontalière (Batchom, 2016). Les Kanouri et les Haoussas, du fait de ces liens supposés ou avérés avec la secte, sont victimes du délit de faciès (Ousmane, 2017) à cette frontière.

2. Les peuples frontières comme traits d'unions sécuritaires : des mutuelles sociales transfrontalières

L'étiologie des mécanismes étatiques à la frontière septentrionale est un facteur explicatif vers la constitution des mutuelles sociales sécuritaires au sein des communautés frontières. En nous inspirant de la philosophie politique Hobbesienne et sa dialectique entre sécurité et naissance de l'État, nous notons que le contexte d'insécurité amène ces groupes à redécouvrir la notion d'État. En effet, animés par un besoin d'ordre et de survie, ils s'organisent en intégrant dans leurs imaginaires la défense du territoire étatique. Ils se constituent en identités répulsives face à la menace. Contrairement à Hobbes, ce besoin de sécurité et de survie ne crée pas l'État. Ce dernier étant déjà existant, il est plutôt à la base d'une redécouverte de l'État. C'est ce qui transparait de ces pratiques sécuritaires issues des groupes ethniques le long de la frontière septentrionale. Ces peuples sont des mutuelles sécuritaires car, le contexte d'insécurité est un prétexte pour agir aux côtés de l'État afin de garantir la paix et la stabilité. C'est une synergie d'actions entre communautés transfrontalières et État. Cette mutuelle sécuritaire se construit autour d'une variable :

- *Le principe de l'intérêt mutuel dans l'échange sécuritaire communautés-État.*

Le modèle sécuritaire mutuelliste des peuples transfrontaliers se distancie de l'échange égalitaire et librement consenti de Proudhon dans sa théorie économique. Il ne s'agit pas non plus d'une confiance mutuelle et d'une solidarité entre les individus dans la formation des coopératives, des associations et autres mutuelles. Ces dernières expriment une défaillance de l'État et de ce fait, laisse libre cours aux actions inter individuelles. Ici, l'intérêt à agir collectivement est guidé par la volonté des individus à affaiblir l'État et son modèle économique capitaliste. C'est la création d'une économie parallèle qui est la résultante des actions autonomes et solidaires des peuples. Il s'agit d'un socialisme associatif prôné par Proudhon (Proudhon, 1966). C'est un mutuellisme économique qui rejette la propriété privée capitaliste et s'oriente vers le principe d'auto-organisation des classes populaires. Ledit principe fait éclater le lien étatique au profit du lien social.

Dans le cadre de cette réflexion, la mutuelle sécuritaire composée des peuples transfrontaliers et de l'État est imposée et voulue par le contexte de couverture terroriste qui sévit dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Elle est une nécessité contextuelle et conjoncturelle. Dès lors, le besoin de sécurité

va structurer les ressentis des populations locales, non pas dans le sens d'une désétatisation, mais plutôt celle d'une réétatisation de la frontière. C'est une reconstruction de l'ordre politique frontalier qui s'effectue au travers d'une appropriation privée du centre politique et d'une privatisation sécuritaire. L'intérêt des identités frontières à se constituer en mutuelles et, en synergie avec l'État est d'abord guidé, par leur désir de sauvegarde, d'instinct de survie face à une menace qui décime leur biotope existentiel. Ensuite, ledit intérêt est structuré autour du besoin d'ordre étatique. Celui de se protéger soi-même et protéger l'État par la suite. L'on assiste donc à une construction identitaire des peuples frontières face au terrorisme dans le septentrion. L'enjeu étant de repousser la menace terroriste en faisant corps avec l'État.

Dans cet échange sécuritaire entre l'État et les groupes locaux, il se structure *un jeu d'intérêts à somme nulle* pour nous inspirer ici de la théorie des jeux⁹. Pour ce qui est des communautés locales, leurs actions sécuritaires sont réévaluées. Ce qui entraîne pour l'État une perte de son monopole sécuritaire. D'un autre côté, cette situation de coproduction sécuritaire est rentière pour l'État. En effet, ces communautés, dans leurs dynamiques quotidiennes se réétatisent quand la sécurité de l'État est menacée. Toute chose qui renforce l'État comme entité de sécurité par excellence à la frontière septentrionale. Il se sert des pratiques de vigilance qui sont produites par ces peuples à des fins de sécurité nationale. Ce qui limite l'émancipation sécuritaire de ces communautés. C'est là, tout le sens de la dimension *d'acteurs traits d'union avec l'État*. L'échange ici n'est pas librement consenti. Il est construit autour d'une convergence d'intérêts voulue par la conjoncture sécuritaire. Les ressentis insécuritaires des frontaliers, doublés d'un désir de sauvegarde et de survie les amènent à sécuriser l'État. Ce dernier à son tour use du contexte pour se saisir des dynamiques locales aux fins de les enrôler dans le système de défense nationale. Le besoin de sécurité est à la base de la construction de cet intérêt mutuel. Il s'agit d'agir collectivement pour une sécurité transfrontalière à ladite frontière.

⁹ La théorie des jeux est développée dans les sciences économiques (Neumann, Tucker, Nash). Elle est usitée pour comprendre les comportements et stratégies des individus. Dans les Relations Internationales, elle est transposée pour lire la coopération internationale (Axelrod). Elle revient sur deux catégories de jeux entre les acteurs : le jeu à somme nulle qui repose sur le principe : ce qui est gagné par un joueur est automatiquement perdu par l'autre et ce, réciproquement. Tandis que, dans le jeu à somme non nulle, l'intérêt d'un joueur est strictement opposé à celui de l'autre.

II - L'émergence des sociétés alternatives dans la production de la sécurité à la frontière septentrionale : les peuples frontières comme des security provider

Les nouvelles guerres mêlent à la fois politique, société et idéologie. Ce sont « des guerres contemporaines qui ne sont pas exclusivement dues au fait que l'on combat à l'arme légère, mais aussi à la présence de ces adolescents prêts à se rallier à un chef de guerre ou commandant de milice contre la promesse qu'il leur assurera leur subsistance et la perspective d'une reconnaissance sociale qu'ils ne pourraient acquérir autrement » (Munkler, 2003 : 131). Elles sont au cœur de la société et imposent une assistance à l'État. Les peuples frontières deviennent des entrepreneurs sécuritaires (A) et s'intègrent au dispositif local de riposte (B).

1. les peuples frontières comme entrepreneurs sécuritaires

Les communautés transfrontalières sont enrôlées dans un système d'engrenage à la paix et à la sécurité. Elles deviennent des entrepreneurs sécuritaires à la frontière septentrionale. En effet, le contexte de crise amène ces communautés à développer des réflexes sécuritaires en termes de surveillance et de contrôle de l'espace frontière. Il s'agit pour elles, dans un environnement marqué par le terrorisme, d'être dans une posture de vigilance en adoptant des comportements d'autodéfense sécuritaires. De prime abord, c'est une légitime défense de ces communautés face aux attaques lâches de la secte BH et ensuite, leurs attitudes répulsives face à la menace sont usées par l'État afin de faire d'elles, des partenaires des institutions répressives nationales (armée, police et justice). Cette mobilisation de la vigilance aux fins de sécurité nationale érige ces peuples en « des populations punitives » (Codaccioni, 2021 : 7).

Il s'agit des populations qui, en collaboration avec l'État, sont investis dans l'activité de protection du territoire national. Leurs services de sécurité permettent d'observer une surveillance horizontale qui est latérale. Celle-ci cohabite avec la surveillance étatique qui est verticale. Cette horizontalité se veut mutuelle et participative. En effet, il part du principe selon lequel tout le monde est gardien et sentinelle de l'autre. C'est la pratique de vigilance qui est constituée de : le contrôle, la dénonciation et la délation, l'espionnage et le renseignement. Cette surveillance latérale permet une participation des peuples frontières à la réalisation de leur propre sécurité et celle de l'État

par la suite. Elle est structurée autour « des pratiques populaires anciennes, soit d'autodéfense, soit de participation citoyenne aux activités de maintien de l'ordre (...) Elle s'appuie alors sur la volonté de certaines et certains d'aider les autorités et les institutions de répression à arrêter des suspects ou des coupables (...) » (Codaccioni, 2021 : 12). Ce contexte de violence sociale dans le septentrion impose aussi un système de surveillance mutuelle. D'où « la société de vigilance » (Codaccioni, 2021 : 16) qui est en construction le long de cette frontière.

Les communautés transfrontalières de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun s'organisent en groupes d'auto-défense ou comités de vigilance pour lutter contre la secte BH. Lorsque l'on effectue une sociologie ethnographique de ces groupes d'auto-défense civils, l'on s'aperçoit que, la plupart de ses composantes proviennent des ethnies musulmanes telles que les Kanouri et Haoussas. Ces dernières entendent restaurer leurs images vis-à-vis d'autres groupes internes. En effet, ils ont été longtemps étiquetés comme des ethnies qui collaborent avec la secte. Au sein de ces comités de vigilance, l'on retrouve aussi d'autres ethnies musulmanes comme les Arabes Choa et une minorité d'ethnies chrétiennes comme les Toupouri, les guiziga et les Massai¹⁰. Ces groupes mènent des activités paramilitaires qui se déclinent en deux catégories : d'abord, une fonction opérationnelle de renseignement (le renseignement prévisionnel pour l'armée, le renseignement de proximité et la surveillance) ; et ensuite, une fonction opérationnelle coercitive c'est-à-dire la confrontation avec l'ennemi et la neutralisation des Kamikazes.

S'agissant de la fonction de renseignement, les comités de vigilance locale font d'abord du renseignement militaire. Il s'agit de signaler toute activité suspecte, parce qu'elle leur semble inhabituelle, et qu'elle n'est pas caractéristique de l'endroit où elles (populations) se trouvent¹¹. Ledit renseignement dissipe les doutes supposés ou avérés des populations locales sur la secte. Il s'agit de considérer ces groupes, à tort ou à raison, comme des « architectes d'insécurité » (Mindza, 2016 : 122) dans la région de l'Extrême-Nord.

¹⁰Entretien à Yaoundé, le 07 juillet 2021 avec un ressortissant de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun et originaire du département du Mayo-Sava (un département fortement touché par les exactions de la secte). Avec lui, nous avons échangé sur la structuration et composition des groupes d'autodéfense civils.

¹¹Entretien à Berne, sur le site www.terrorisme.net (consulté le 08 juillet 2021 à 14h15), le 02 décembre 2003 avec Jean-François Mayer (publié le 08 Janvier 2004).

Pour ce qui est du renseignement de proximité, la maîtrise de l'environnement local (géographie et langue) est un atout pour ces communautés. Au quotidien, ces soldats civils de l'ombre recensent les activités suspectes dans les villes et villages de la région. Une pratique sécuritaire et antiterroriste des populations qui est à l'image d'une politique de secret et de l'ombre visant à débusquer et démasquer les terroristes.

Il s'agit pour elles, d'alerter, informer et renseigner sur toutes attitudes relatives au terrorisme. Les informations collectées sont d'abord transmises aux chefs traditionnels qui sont des agents primaires de mobilisation et de sensibilisation, avant de l'être aux autorités administratives et aux FDS. Elles font dans des dénonciations et délations quotidiennes. Pour détecter des individus suspects ou dangereux, ces comités de vigilance qui ont été formés par l'armée, fonctionnent avec des codes. Il s'agit des signes (la torche allumée une ou deux fois dans la nuit), de la langue (le mèmè qui est le béguètement de la chèvre). Une fois sur le terrain, ils appliquent ces signes. En cas de non réciprocité dans l'activation du signe ou code, ils savent immédiatement qu'ils sont en présence d'un ennemi ¹². Ensuite, ils utilisent aussi des moyens de communication (les puces MTN et ORANGE). La région de l'Extrême-Nord étant crisogène, l'on assiste à une réduction des coûts de communication qui s'élève à 2 F CFA la minute et au lieu de 100 F CFA comme c'est le cas dans le reste du Cameroun. Ainsi, avec 100 F CFA de crédits de communication, un membre des comités de vigilance peut converser pendant près de cinquante (50) minutes avec l'armée en cas de danger ¹³.

Toute chose qui instaure un climat de confiance entre les FDS et ces groupes paramilitaires civils à l'Extrême-Nord. C'est le cas des comités de vigilance de Makary, Kerawa, Amchidé, Kolofata et Fotokol qui livrent des renseignements quotidiens aux responsables et soldats du Bataillon d'Intervention Rapide – BIR- (Kouagheu et Tilouine, cité par Mindza, 2016).

En ce qui concerne l'activité de surveillance, les comités de vigilance locale participent aux opérations de veille sécuritaire de jour comme de nuit. Ils sont en collaboration avec les FDS. Ils s'érigent en des sentinelles de la République dans le septentrion. En effet, ils surveillent les points sensibles de la région tels que les lieux de culte (mosquées et chapelles) et les marchés

¹² Entretien à Yaoundé, le 03 mars 2021 avec le Greffier en chef du Tribunal militaire de Yaoundé.

¹³ *Idem*.

qui sont les cibles privilégiées de la secte. Dans cette perspective, ils travaillent en synergie avec les Imans et autres dignitaires religieux, ainsi que les chefs traditionnels. Ce sont des collaborateurs directs de ces communautés. Outre la protection des points chauds, les comités de vigilance procèdent aussi à l'identification des potentiels terroristes à travers des dénonciations. C'est le cas de la localité d'Amchidé (Mayo-Sava) qui fait frontalière avec le Nigéria, où ils ont fait interpellé et arrêter environ cinquante (50) terroristes figurant sur une liste d'environ deux cents (200) potentiels salafistes de la secte (Mindja Mvodo, 2016 : 129). Le renseignement apparaît ici comme un outil stratégique et déterminant car, il anticipe sur la menace.

La fonction opérationnelle coercitive, quant à elle, est une opération frontale des comités de vigilance sur le terrain. Ils se lancent dans le corps à corps avec l'ennemi et constituent très souvent les premiers maillons de la défense nationale des localités frontalières. Parfois, lesdites opérations s'accompagnent avec une neutralisation des Kamikazes. C'est le comportement guerrier des groupes d'autodéfense civils comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Les faits d'armes guerriers des comités de vigilance dans certaines localités de l'Extrême-Nord du Cameroun entre 2013-2020.

Lieux	Actions des comités	Bilan
Achighachia	Neutralisation d'un Kamikaze	Le Kamikaze active sa charge et décède sans faire de victimes.
Tolkomani	Interception de deux Kamikazes	Les deux Kamikazes meurent après avoir déclenché des ceintures explosives. Aucunes victimes.
Limani	Arrestation de deux Kamikazes	Un des deux transportait 32 charges explosives.
Djakari	Arrestation d'un Kamikaze	Saisis de 5 charges explosives.
Kolofata	Interpellation des suspects	Remise aux FDS.
Bakari (Nigéria)	Infiltration de 70 membres du comité de vigilance de Limani	02 otages libérés et 08 terroristes tués.
Krédié-Wallé	Expéditions punitives du comité de vigilance de Kerawa	02 djihadistes tués, 04 capturés, 160 bœufs et 270 chèvres saisis. 1 membre du comité tué.
Fotokol	Un Kamikaze neutralisé par Dana, un jeune de 20 ans	Le jeune homme meurt, mais évite l'attentat.
Mozoko	Arrestation d'un Kamikaze	Aucune perte en vie humaine.
Bodo	Deux Kamikazes neutralisés	2 Kamikazes décédés et 2 blessés.
Homaka Blabline	Cinq djihadistes neutralisés (des jeunes filles)	Une d'entre elle froidement abattue par le comité et une autre active sa ceinture explosive sans faire de victimes.
Ourbo	Des Kamikazes neutralisés	Aucunes victimes.

Source : Compilation faite par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Ces comportements guerriers des membres des comités de vigilance résultent de leur bravoure et patriotisme. Ils s'engagent de bonne foi dans la défense de la patrie, souvent au péril de leur vie, comme le démontre le tableau ci-dessus. Ils collaborent avec l'État en constituant le premier bouclier de protection du territoire national. Un engagement patriotique qui est précaire en raison d'une absence de rémunération. Leur rétribution est davantage émotionnelle et matérielle. La première traduit la satisfaction d'un devoir accompli envers la nation. Ici, le soldat civil guerrier est élevé à la dignité sociale au même titre que le guerrier militaire. Ceci se fait sans distinction de statut et rang.

La doctrine d'emploi de la défense au Cameroun étant construite autour de la défense populaire (Ntuda Ebode, 2011 ; Yogo, 2015), ces groupes d'autodéfense sont au cœur du système de défense nationale. Ce sont des forces supplétives ou auxiliaires ¹⁴ qui font honneur et fidélité au Cameroun. Pour ce qui est de la seconde, l'État procède, la plupart du temps, à des opérations de remise de dons pour résoudre les problèmes alimentaires des membres de ces comités ¹⁵. L'absence de rétribution financière (salaire) peut avoir à la longue, des effets pervers pour l'État. En effet, les membres de ces groupes paramilitaires pourraient nouer des contacts avec l'ennemi BH. Cela n'est pas à exclure dans un environnement sahélien de misère et de pauvreté. Ensuite, le risque de voir ces groupes d'autodéfense de se constituer en foyers potentiels de revendications locales et communautaires existe. Des milices ethniques qui s'avèreraient dangereux pour l'État. Il s'agit là, de la question cruciale de la rémunération des forces supplétives en vue d'une sécurité septentrionale structurelle.

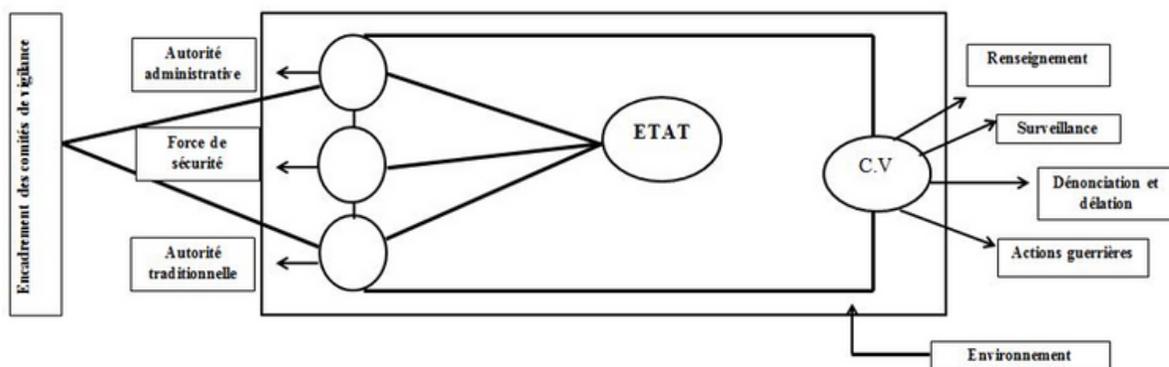
2. Montage et bricolage d'un régime de sécurité complexe à la frontière septentrionale camerounaise.

¹⁴ Voir le Décret n°68/DF/33 du 29 janvier 1968 fixant les emplois et les missions des forces supplétives et auxiliaires dont font partie les comités de vigilance. Sans oublier, l'instruction présidentielle n°16/CAB. PRU du 01 septembre 1972 sur l'encadrement et le suivi des comités de vigilance par les autorités locales.

¹⁵ C'est le cas du gouverneur de la région de l'Extrême-Nord qui au nom du Chef de l'État a procédé le 22 mars 2017 à une remise des dons aux comités de vigilance de la région. Ils sont estimés à 30 millions de FCFA.

Le régime de sécurité est un mécanisme régional de prévention, de gestion et de résolution des conflits (Jervis, 1982). C'est une forme de coopération sécuritaire régionale entre des acteurs. Ces derniers sont structurés autour d'un *self interest of peace*. Ce dispositif local de lutte contre BH est le fruit d'une interdépendance complexe (Nyé et Keohane, 1977) entre l'État et les comités de vigilance. Ledit régime de sécurité se construit à partir des pratiques sécuritaires des communautés locales ; qui par la suite sont intégrées dans le système frontalier de contre-terrorisme. Ainsi, le dispositif sécuritaire de lutte contre BH à l'Extrême-Nord est « un ensemble configuré autour d'instruments, appareils, équipements, matériels ou autres organismes ou organisations fonctionnant seuls ou en association, pour être utilisés à des fins de mise en sécurité de personnes ou de biens face à l'insurrection djihadiste de BH dans l'Extrême-Nord du Cameroun » (Noah, 2016 : 8). D'où le schéma qui suit :

Régime de sécurité complexe État/comité de vigilance dans la région de l'Extrême-Nord



Source : Auteur

À l'observation du schéma qui précède, le régime de sécurité complexe de lutte contre BH à la frontière septentrionale met en interaction l'État et les comités de vigilance. L'État y est représenté par trois (03) organes : ses autorités administratives (le gouverneur, le préfet et le sous-préfet), les forces de sécurité et de défense (police, armée et gendarmerie) et les autorités traditionnelles (les lamido). Ils encadrent les comités de vigilance dans leurs actions. Les comités quant à eux, participent à la sécurité à travers le renseignement, la surveillance, la dénonciation et la délation et, enfin par des actions guerrières. Cette participation des communautés locales aux activités de défense nationale fait d'elles des *Security provider*.

Elles sont insérées au dispositif local et frontalier de riposte car, la menace BH touche le cœur de la société. Ce système d'interactions sécuritaires entre les acteurs étatiques et les comités de vigilance vise à construire une sécurité collective transfrontalière tendant à la protection de l'individu frontalier qui doit s'épanouir dans un espace vivant, viable et stable (État). Il s'agit d'une sécurité collective qui se veut inclusive. Dans ce sens, « elle ferait participer les citoyennes et les citoyens à la défense de l'État et des populations civiles, et, incidemment, les associerait à la lutte contre des ennemis publics, que ces derniers soient des ennemis politiques, des criminels ou des délinquants de droit commun, ou encore, plus récemment des terroristes » (Codaccioni, 2021 : 13).

Conclusion

Les bouleversements et autres mutations du système international ont eu des effets domino sur la sécurité. Aux menaces classiques interétatiques, se greffent désormais de nouvelles menaces, qui sont asymétriques et touchent la société dans son ensemble. Tel est le cas du terrorisme de BH à la frontière septentrionale camerounaise. La complexité dudit phénomène suscite une synergie d'actions dans la construction des stratégies de contre-terrorisme. Ici, les communautés transfrontalières apportent des services de sécurité. Ils s'organisent en comités de vigilance et constituent une alternative à la sécurité militaire. Ce sont des acteurs alternatifs qui, en liaison avec l'État produisent l'ordre sécuritaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Ils deviennent de fait pourvoyeur de sécurité aux cotés de l'État. La sécurité transfrontalière devient collective et inclusive. D'où, le glissement subtil d'une surveillance étatique vers une surveillance mutuelle et l'apparition des sociétés de secours mutuel à la rescousse de l'État.

Bibliographie

Aron, Raymond, 2004, 3ème éd, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.

Ashley, Richard, 1984, « The poverty of neorealism » in *International Organization*, vol 38, n°2, Printemps, p.226-286.

Baassid Sookzo, Louis. *La coopération transfrontalière en matière de sécurité dans le bassin du Lac Tchad*. Thèse de Doctorat/Ph.D, Science Politique. Yaoundé : Université de Yaoundé II, 2019-2020, 535p.

Badie, Bertrand, 2015, *Un monde de souffrances*, Paris, Salvator.

Balzacq, Thierry, 2003-2004, « La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse » in *Fédéralisme, régionalisme*, vol4.

Batchom, Paul Elvic, 2016, « La guerre civile transfrontalière : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile » in *Politiques et Sociétés*, vol 35, n°1, p.103-123 ;

Blom, Amélie et Charillon, Frederic, 2001, *Théories et concepts des Relations Internationales*, Paris, Hachette.

Buzan, Barry, 1991, 2ème éd, *People, states and fear : an agenda for international security studies in the post cold war*, New-York, Harvester sheaf.

Buzan, Barry, Waever, Ole et al, 1998, *Security : a new framework for analysis*, New-York, Boulder : Lynne-Rienner.

Codaccioni, Vanessa, 2021, *La société de vigilance. Auto-surveillance, délation et haines sécuritaires*, Paris, Textuel.

Higazi, Idam, 2013, « Les origines et les transformations de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigéria » in *Politique Africaine*, vol 12, n°130, p.137-164.

Higazi, Idam, 2013, « Les origines et les transformations de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigéria » in *Politique Africaine*, vol 12, n°130, p.137-164.

INS, Cameroun : *Annuaire statistique du Cameroun, recueils d'informations sur les activités économiques, politiques, sociales et culturelles du pays*, Rapport, Yaoundé, 2011.

Jervis, Robert, 1982, « Security regime » in *International Organization*, n°2, p.357-358

Keohane, Robert et Nye, Joseph, 1977, *Power and interdependance*, New-York, Addison-Wesley.

Mindja, Alex. *La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme dans l'espace CBLT : Le cas du groupe islamiste Boko Haram*. Thèse de Doctorat/Ph.D, Science Politique. Yaoundé : Université de Yaoundé II, 2018-2019, 414p.

Mindza Mvodo, Théodore Patrick. *Forces de défense et comités de vigilance en synergie dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun : Enjeux et défis*. Mémoire de Master professionnel, Stratégie, Défense, Sécurité, Gestion des Conflits et des Catastrophes (SDSGCC). Yaoundé : Université de Yaoundé II-CREPS, 2015-2016, 171p.

Morgenthau, Hans, 1985, 6ème éd, *Politics among Nations. The Struggle for power and peace* New-York, Alfred Knopf.

Munkler, Herfried, 2003, *Les nouvelles guerres*, Paris, Editions ALVTK.

Noah Noah, Yves Rodrigue. *L'action des comités de vigilance dans le dispositif sécuritaire de lutte contre Boko Haram : entre efficacité conjoncturelle et défaillances structurelles*. Mémoire de Mester-Recherche, Science Politique. Yaoundé : Université de Yaoundé II, 2015-2016, 229p.

Ntuda Ebode, Joseph Vincent (sous la dir), 2010, *Terrorisme et piraterie : De nouveaux défissécuritaires en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique.

Ousmane, Douwoure. Les Kanuri : victime du délit de faciès, œil du Sahel. Disponible sur : camer.be (Consulté le 09 /07/2021).

Proudhon, Joseph, 1966, *Qu'est-ce que la propriété ?* Paris, Garnier.

Saibou, Issa, 2006, « La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité de banditisme transfrontalier » in *Polis/RCSP*, vol 13, n°1, p.

Seignobos, Christian et Tourneux, Henry, 2001, « Contribution à l'histoire des Toupouri et de leur langue » dans Robert Nicolai (sous la dir), *Leçons d'Afrique : filiations, ruptures et reconstitution des langues*, Paris, Louvain.

Smouts, Marie-Claude (sous la dir), 1998, *Les nouvelles Relations Internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Smouts, Marie-Claude, Battistella, Dario et al, 2006, *Dictionnaire des Relations Internationales*, Paris, Dalloz.

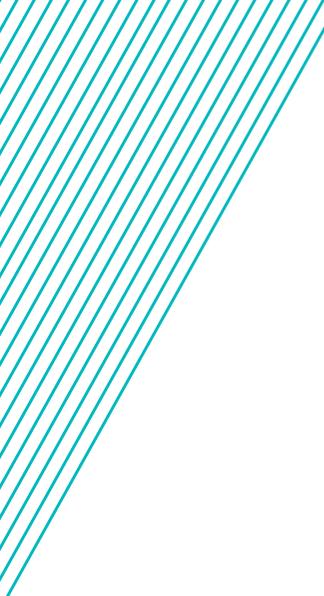
Tonye. Les commissions mixtes dans la diplomatie camerounaise : contribution à la connaissance de la diplomatie et de la politique étrangère du Cameroun. Thèse de 3ème cycle, Relations Internationales. Yaoundé : Université de Yaoundé II-IRIC, 1989.

Tsala, Moïse. *Les peuples frontières et les dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale : cas des Fang de la zone frontalière Cameroun-Gabon-Guinée Equatoriale*. Mémoire de Master-Recherche, Science Politique. Yaoundé : Université de Yaoundé II, 2014-2015, 191p.

Vignet, Julien, 2017, « L'autonomie du social par le mutuellisme hier et aujourd'hui » in *Revue d'études, Proudhoniennes* n°3, p.41-5.

Waltz, Kenneth, 1979, *Theory of international politics*, Massachusetts, Addison-Wesley Publishing Company.

Yogo, Edouard Epiphanie (sous la dir), 2015, *La défense populaire au Cameroun : une réponse contre Boko Haram*, Yaoundé, Afrédit.



Les pratiques de défense communautaire anti-insurrectionnelles : Le cas du rite controversé du cadi dans le département du Moungo





Ferdinand Marcial NANA

*Ph.D en Histoire politique, États et relations internationales
Université de Douala-Cameroun*

Résumé

Entre 1955 et 1971, le Cameroun fut confronté à un vaste mouvement insurrectionnel mené par les nationalistes de l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Fragilisé par les dissidences et ralliements au pouvoir en place, l'UPC parut à bout de souffle à partir de 1964. À la faveur de ces interférences, des bandes « criminelles » se substituèrent parfois aux combattants nationalistes et semèrent la confusion dans les esprits. Il devint ainsi malaisé d'établir une ligne de démarcation entre les actions des uns et des autres sur le terrain. Pour faire face à cette menace d'insécurité permanente dans le département du Moungo, en plus des forces de maintien de l'ordre, les autorités du jeune État fédéral camerounais firent recours à une solution communautaire, dénommée « le rite du cadî ». En se fondant sur les objectifs expiatoires et propitiatoires, le rite du cadî fut une forme de réponse non militaire à l'insécurité. Dans ce contexte stratégique où le pays était à la quête d'un climat d'embellie pour la relance et l'émergence économique, le rite du cadî fut une véritable catharsis qui servit de tremplin et de catalyseur à la pacification de cette région instable. Cet article revêt un intérêt tant par sa dimension historique qu'anthropologique, en ce sens qu'il offre des possibilités pérennes de mobiliser les cultures et cultes africaines dans la production communautaire de la sécurité.

Mots-clés: défense communautaire, rite du cadî, action psychologique, insurrection armée, chien noir.

Abstract

Between 1955 and 1971, Cameroon was faced with huge insurrectional movement led by nationalists of the Cameroon Peoples' Union. By 1964, The CPU became exhausted, after having suffered dissidence and rally from the power in place then. Some "criminal" groups used these interferences as an opportunity to perpetrate their crimes as huge insurrectional were mistaken for Nationalist fighters, therefore causing confusions in people's minds. This situation made it even more difficult to distinguish between the deeds of each group. To deal with this threat to security in the Mungo Division, the young Federal State of Cameroon besides using the forces of law and order, opted for a communal solution referred to as "The Kadi rite." Having an expiratory and propitiatory aim, the Kadi rite came in as a non-military solution to the prevailing insecurity in the Division. In a situation where the country was in search of a moment of peace to revamp its economic development, this rite was a real catharsis and served as a springboard and catalyst for the pacification of this troubled part of the country. In the perennial possibilities offered for the mobilization of African cultures and rites in the communal quest for mobilization security, lies the interest of this remarkable article, through its historic as well as anthropological aspect.

Key words: communal defense, Kadi rite, psychological action, armed insurrection, black hound

Introduction

Le rite du *cadi* a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche en tant qu'élément culturel et de lutte contre la violence et le crime ¹. Cet article met en exergue l'usage d'une identité culturelle, le rite du *cadi*, à des fins de domination psychologique dans un corpus sociologique camerounais. De fait, le déploiement d'un dispositif impressionnant de la nouvelle armée camerounaise dans le département du Moungo, doublé de l'assistance militaire de la France ne parvint pas à enrayer l'action insurrectionnelle. Le rite du *cadi*, qui commença le 9 août 1967, connut un engouement qui fut généralisé dans ce département. Cette première vague est suivie par d'autres. Le *cadi* avait pour but de « juguler la rébellion sous toutes ses formes et éviter toute participation active ou passive à l'action subversive » (ADM_c, 1967 :1). L'un des faits marquants fut l'enterrement d'un « chien noir » au sein du camp militaire de la deuxième compagnie de l'armée de terre de Mbanga (ADM_b, 1967). Toutefois, si ce rite fut l'aboutissement d'une action concertée entre les élites, tant internes qu'externes, cela ne fut pas le cas pour les forces de maintien de l'ordre et les autorités administratives. Il déboucha malheureusement sur des résultats mitigés au regard de la méfiance de l'Église catholique. Les acteurs engagés dans cette démarche ne purent s'accorder sur les options stratégiques. Ainsi, il convient d'examiner le déroulement et les pratiques de défense communautaires anti-insurrectionnelles à l'aune du rite controversé du *cadi* dans le département du Moungo. Il sera question d'analyser le processus de mise en place de ce rite et les controverses qui ont surgit au sujet des résultats obtenus. À partir d'une démarche multidisciplinaire, il est exploré le processus de l'implémentation du *cadi*, ensuite son utilisation comme moyen de défense communautaire. Enfin, un accent sera mis sur la controverse résultant des options stratégiques des différents acteurs.

¹ Les travaux qui se sont penchés sur la question du *cadi* sont entre autres : (Nana, 2020), (Kanguelieu, 2003), (Noumbissie, 2005), (Noumbissie, 2017), (Deltombe et al, 2011), (Doho, 2013), (Feunnou, 2020), (Doho, 2013) et (Sadio, 2011).

I - État des lieux et forces en présence au lendemain de l'indépendance

Le département du Moungo, dans le littoral camerounais, fut l'une des zones profondément touchées par la rébellion armée et l'action « coup pour coup » développée par les forces de l'ordre ne changea rien à l'escalade de la violence. Au contraire, une frange de la population continuait à accorder son soutien aux « rebelles » à travers des réseaux d'intelligence qui échappaient au contrôle de l'armée. De plus, les bandes criminelles et les dissidents suscités par le pouvoir achevaient d'entretenir un véritable chaos.

1. Exploitation de l'imaginaire collective comme cadre d'expérimentation d'une pratique culturelle : une tactique politique de cohésion sociale

L'échec d'une solution purement militaire motiva les élites, particulièrement celles proches de l'administration, à recourir à une approche psychologique qui se devait non seulement de conjurer les menées subversives des populations, mais aussi de dissuader tout effort des collaborateurs afin d'aider le gouvernement à couper les réseaux d'intelligence au sein de la population. Il n'était plus seulement question de dénoncer mais surtout, de renoncer à toute forme de collaboration passive avec les nationalistes. Les élites originaires de l'Ouest du Cameroun suggérèrent au gouvernement l'adoption du *cadi*, mesure qui visait à « exorciser les mauvais sorts, rompre avec un passé difficile et fixer les bases d'un nouveau départ ». Le *cadi* permit par exemple l'extinction voire la renonciation aux inclinations maléfiques. On vit des femmes et des hommes dénoncer leurs forfaits de sorciers, de vampires. Un regain de convivialité et de sociabilité devait ainsi imprégner le climat social de ce département jusqu'aux alentours des années quatre-vingt-dix, années de la crise du multipartisme. L'objectif principal fut dans ce cadre d'étude de mettre fin aux souffrances des populations en éradiquant le grand banditisme, en limitant les exactions sur les populations et en négociant la paix (Feunou, 2020).

L'escalade de la violence dans le Moungo avait atteint des proportions inquiétantes et ni les « rebelles », ni les forces de maintien de l'ordre ne pouvaient entrevoir une victoire imminente. La seule certitude qui se dégagait fut l'insécurité grandissante car les populations étaient prises entre les exactions des forces de l'ordre et celles des « rebelles ». L'urgence de

² Entretien à Douala, le 1er juillet 2014 avec Emmanuel Noukam.

l'action psychotique, avec en toile de fond le cadi, se lisait également dans la configuration sociopolitique. Les ressortissants bamiléké représentaient le groupe sociologique le plus important. Malgré l'immigration, ces Bamiléké avaient gardé un lien étroit avec leurs traditions. La survivance des us et coutumes bamiléké n'empêchaient pas certains d'être catholiques ou protestants. Ainsi, en suggérant le recours au rite du cadi, les élites bamiléké du Moungo jouaient sur l'ascendant psychologique que pouvaient avoir les coutumes pour encourager les langues à se délier³.

La violence instaurée par la lutte armée et entretenue à la fois par les forces nationalistes et les « maquis blancs » proches de l'administration dans cette riche région, constituait un frein à l'économie autrefois florissante du Moungo. Malgré les répercussions et les multiples actes d'intimidation et de restriction des déplacements à travers l'usage du « laisser-passer », les nationalistes réussissaient à trouver au sein des populations des soutiens non négligeables. Ces hommes de main cachés au sein de la population dite « saine » se recrutaient au niveau de toutes les couches. Sabal Lecco, préfet du Moungo, alla dans ce sens lorsqu'il mit en lumière la relation fusionnelle et incestueuse qui existait entre le boulanger Mbome Loth et un maillon essentiel de l'intendance de l'Armée de Libération Nationale, très discret et apparemment inoffensif, mais qui était en charge de l'accueil et de la redistribution des fonds venant de l'extérieur du pays (ANY, 1965). En fait, à travers des aveux obtenus des nationalistes capturés, parfois après des scènes de torture et après analyse minutieuse de ceux-ci, l'administration parvint à établir l'existence des réseaux d'intelligence entre forces nationalistes et population. C'est pourquoi le préfet du Moungo soulignait : « *Si les bandes rebelles échappent souvent aux barricades des forces de l'ordre, c'est que les planteurs notamment de la zone de Loum les renseignent de façon exacte sur les mouvements des éléments de l'armée. Il n'y a pas de doute, les quelques bandes de rebelles qui actuellement sillonnent le département survivent parce qu'ils peuvent encore bénéficier de l'appui de certains groupes de planteurs abusés* ». (ADMi, 1967 : 1).

De même, le poids économique et l'importance de cette région dans la production des cultures de rente imposaient, non seulement au gouvernement, mais aussi à une bonne partie des populations, premières

³ Entretien à Douala, le 12 mars 2021 avec Albert François Dikoumè.

de trouver une solution à l'escalade de la violence. La méthode importait peu dès lors qu'il s'agissait de l'une des régions les plus dynamiques et prospères du pays. Faut-il rappeler que de par sa situation géographique entre la ville de Douala, métropole portuaire et principal centre économique du Cameroun et la région dite bamiléké, le Moungo constituait un réservoir de main-d'œuvre et présentait d'énormes potentialités agricoles renforcées par des sols d'origine volcanique très fertiles. Ces potentialités attiraient des populations d'origines diverses, mais les exposaient aussi aux dégâts collatéraux de l'insurrection armée. La diversité ethnique, la forte concentration humaine et le cosmopolitisme de sa population furent autant d'atouts qui firent du Moungo une zone d'expression du nationalisme. Tel un effet de « boule de billard », certaines personnes, dans leur migration, y transportèrent les réalités vécues dans leurs zones de départ (Tchouaké, 2003).

Le Moungo fut aussi une zone qui avait auparavant bénéficié d'une attention particulière du parti qui incarnait le nationalisme camerounais : l'Union des Populations du Cameroun. Cette formation s'y était montrée active avant et pendant la lutte armée. Elle s'était attachée aux populations à travers les campagnes et la distribution des tracts qui invitaient les populations à rejoindre la lutte armée. Certains tracts jugés virulents proféraient des menaces sérieuses de lapidation sommaire à l'encontre de ceux qui hésitaient à rejoindre les rangs de la lutte armée. L'origine de ces tracts ne pouvait être formellement établie car les autorités, à travers des hommes liges, s'adonnaient également à cet exercice qui consistait à déverser les tracts dans la région pour semer l'émoi au sein de la population.

Pour ce qui est des tracts qui émanaient des milieux nationalistes et qui portaient des fruits, ils entraînaient progressivement une partie de la population à se rapprocher de la cause défendue par les nationalistes. L'administration trouva qu'il importe de procéder par une démarche semblable. Pour combattre les « hors la loi », elle se prononça favorablement à l'adoption d'une mesure bénéficiant de l'accord d'une partie de la population, psychologique et imposable à toutes les communautés vivant dans le Moungo. Cette approche, doublée d'une dimension propitiatoire et expiatoire, viserait « à pousser les paysans à avoir honte, à regretter leurs actes et à s'affranchir des actes ignobles (...). C'était une sorte d'éducation profonde des esprits, des mentalités et, surtout des conceptions d'opposition. Cela avait un but de redressement moral et spirituel » (Deltombe et al, 2011 :556).

Dans le présent travail, il ressort que la « rébellion » armée fut l'instigatrice, sinon la principale cause du recours au rite du *cadi* dans le Moungo. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, lorsqu'elles sont minutieusement orchestrées, une propagande inlassable fut mise à l'avant-garde de la préparation des populations pour accueillir favorablement la cérémonie du « chien noir ». L'administration locale prit le soin de distribuer à profusion des tracts et de tenir sur l'ensemble du Moungo des discours antirévolutionnaires (Camaroes, 2010). L'essentiel de ces tracts et discours véhiculaient des messages qui vilipendaient le « maquis » et préparaient le peuple à un sursaut cathartique.

Constamment interpellées et mises en garde, les populations furent parfois intimidées à par des discours et des menaces dans différents tracts où il était écrit « si vous aidez les maquisards, si vous les nourrissez, si vous les cachez, si vous ne les dénoncez pas sachez que vous protégez vous-même le démon qui vous tuera, qui tuera vos enfants et assassinera votre famille » (Deltombe, 2011 :553). Les responsables officiels de l'action psychologique ne cessaient également de marteler à chaque occasion, à l'intention des populations, que « si en cachette vous aidez le maquisard, le jour où il sera capturé par les militaires, il vous dénoncera, vous calomniera et vous entrainera dans la perte. Ce démon ne voudra jamais périr seul » (Camaroes, 2010). Cette démarche brisa au sein des populations les divergences et autres replis identitaires pour créer une sorte d'union et d'harmonie qui encouragèrent d'avantage celles-ci à honorer le rite du *cadi*.

La ferveur qu'affichait ceux ayant répondu favorablement au rite du *cadi* s'expliquait aussi par le recours à l'intimidation. L'administration considérait le refus de prendre part à ce rite comme un aveu de culpabilité. Les concernés s'exposaient à des sanctions et à la brutalité administrative et policière. Albert François Dikoumè insiste sur les méthodes qu'usait l'administration dans la localité de Nkongsamba pour y contraindre les populations. Encore adolescent, précise-t-il, il fut extirpé de la maison familiale sous une pluie battante par les forces de l'ordre et conduit en compagnie d'autres jeunes du quartier vers le site du *cadi*. Seuls les plus petits, âgés de moins de 14 ans, réussissaient à se tirer d'affaire ⁴.

⁴ Entretien à Douala, le 12 mars 2021 avec Albert François Dikoumè.

Allant dans ce sens, Valérie Feunou précise que « dans plusieurs localités du diocèse de Nkongsamba, tous les habitants avaient été forcés de se soumettre au *cadi* pour fournir la preuve qu'ils n'appartenaient pas au maquis ou qu'ils ne lui prêtaient pas assistance » (Feunou, 2020 :151). Ainsi, au-delà du discours d'adhésion, l'administration ne s'était jamais éloignée de la méthode forte. À travers la mesure de défense communautaire que représentait ce rite du *cadi*, l'administration avait un agenda caché. Elle voulait briser une fois pour toute la chaîne de solidarité patiemment bâtie entre une frange de la population et les réseaux nationalistes. Elle redoutait le silence coupable de celle-ci et tablait sur la création des conditions favorables à la délation, afin de prévoir et anticiper d'éventuelles attaques des nationalistes. L'administration savait que s'attaquer à leurs soutiens au sein des populations était un moyen efficace de rompre cette chaîne de solidarité et paralyser, par la même occasion, le mouvement dans son ensemble.

2. Le rite du *cadi* : une alternative anti-insurrectionnelle à la solution militaire

La « rébellion » ne se limitait plus à une collaboration classique entre l'administration et les forces de l'ordre contre les nationalistes. Son caractère asymétrique et le recours aux méthodes de guérilla, d'intimidation et de règlement de comptes, firent d'elle un exutoire avec le lot quotidien d'exactions qu'elle charriait de part et d'autre des forces engagées. En effet, à travers les multiples interventions musclées, les populations subirent de multiples exactions. Celles-ci ne furent guère à l'abri des dérives. Contraintes de participer régulièrement à l'effort de guerre, ces populations furent aussi victimes de prises d'otages avec à la clé des rançons. Toutefois, si la version officielle désignait les forces nationalistes comme les principaux instigateurs, il reste difficile de prouver avec des éléments factuels, une telle hypothèse. Parallèlement à la lutte nationaliste, se dressaient des opportunistes. Néanmoins, dans la localité de Nlohé où Timothée Tato fut enlevé, son frère Jean Sop Ngaha fut contacté un mois plus tard. Il lui fut exigé une rançon de 30 000 francs. Il se plia aux exigences des ravisseurs pour sauver son frère d'une exécution certaine (ADMj, 1967).

La permanence de la violence fut l'une des particularités de la « rébellion » dans la localité de Nkongsamba que le commissaire aux renseignements Bassy Biboum relevait régulièrement. Dans un des multiples rapports qu'il adressait

à sa hiérarchie, il est constaté que sur la route de Balondo, dans le secteur de Loum, une bande de « hors-la-loi » a incendié un camion, pillé plusieurs villageois et dépouillé des commerçants se rendant à Bonalébé (ADMa, 1969). Ces exactions et dérives obligeaient les populations à abandonner leurs plantations pour trouver refuge dans les centres urbains. Plusieurs zones d'insécurité avec des plantations abandonnées furent recensées.

Tableau 1 : Les zones d'insécurité et les plantations abandonnées dans le Moungo

Loum	Loum-chantier	Penja	Njombe
Boneko Moussoko Ngounja Mpaka Kwata-Congo	Ndoko Ekangté Focona Tricona Djeng	Rayile Mpoula Sinca Nkongmen Nkoko-Mutaba Ndoko	Sinca-Ngonba Mbome-Ngouandang Kombe-Bayile Bingue

Source : ADM, Procès-verbal de la réunion tenue au foyer culturel de Loum, le 14 octobre 1966 pour le lancement de la campagne psychologique.

Le gouvernement fédéral dirigé par Ahmadou Ahidjo, ayant pris la pleine mesure des choses, se résolut à créer des conditions d'une paix durable, véritable gage d'une relance économique du Moungo. Pour parvenir à cette fin, il s'inscrivit dans une démarche à trois étapes : la reconnaissance, le pardon et la renonciation. Une telle approche qui se voulait consensuelle et globale, nécessitait la prise en compte de toutes les sources de tensions possibles. À ce sujet, le préfet du Moungo fait cette remarque : « *Les vraies causes politiques n'étaient plus manifestes dans cette affaire de terrorisme dans le Moungo. Mais par contre, il y a lieu de penser qu'il y avait aussi des causes socioéconomiques, car les enquêtes menées prouvent que ce sont les affaires, règlements de compte entre les personnes, souffrances des populations par l'injustice des responsables administratifs et politiques et pas le manque d'engagement sérieux et profond des populations pour lutter contre le terrorisme et même la rébellion* » (ADMb, 1969 :1). Dans cette perspective, les pouvoirs publics, encouragés par les élus locaux et une frange de la population fatiguée de payer le lourd tribut en termes financier, matériel, psychologique et humain, optèrent pour une alternative. Ceux-ci se demandaient en toile de fond comment éradiquer complètement le « maquis » sans toutefois compromettre l'équilibre socioéconomique et éviter de créer des poches de tensions supplémentaires dans la localité du Moungo ?

Cette inquiétude, loin de décourager les différents protagonistes, forgea un véritable sursaut d'orgueil et renforça l'élan vers la recherche d'une solution acceptée de tous. Les antécédents du rite de cadi jouèrent en sa faveur. Il avait fait ses preuves sous d'autres cieux, notamment en région bamiléké. Le cadi se présentait, dans ce contexte, comme « l'aspect efficace et urgent, celui d'une propagande intensive et profonde auprès de toutes les couches paysannes afin d'obtenir qu'elles rompent définitivement d'avec les derniers vestiges de la rébellion » (ADMb, 1969 :1). L'importance pour l'administration était de proposer en plus de la voie des armes, une autre vision complètement tournée vers la recherche de la paix sociale. Samuel Kamè le relève en ces termes : « *La plus grande invention du XXe siècle, ce ne sont pas les inventions matérielles. C'est l'invention des techniques d'encadrement des hommes, des techniques susceptibles d'influencer les masses immenses et peu à peu de les amener vers les chemins qui naturellement n'auraient pas été les leurs* » (Deltombe et al, 2011:541).

Contrairement à la décision de réprimer la « rébellion » dans le sang qui se prenait au plus haut sommet de l'État fédéral, la mise en place du cadi, même si elle avait l'assentiment de celui-ci, fut l'aboutissement d'une concertation (ADM, 1960 :1).

II - L'implémentation du cadi comme moyen de défense communautaire dans le Moungo

D'après la version officielle, les populations voyaient à travers le cadi, une réponse adéquate aux activités de la « rébellion » qui avaient profondément affecté l'économie du Moungo et en particulier l'agriculture. Les vertus du cadi furent dans cette logique gouvernementale, les éléments qui militèrent en faveur de sa désignation comme moyen de recours.

1. Une approche adoptée par les « forces vives » du Moungo

Les paysans camerounais et les exploitants européens n'osaient plus s'aventurer dans les forêts et les plantations. À la tension latente, s'associaient des actes de vol, de pillage des récoltes, d'extorsion des fonds et d'assassinats ciblés. Pour établir la corrélation entre la « rébellion » et le choix du cadi, il faut se référer au récit suivant :

« Après l'attaque de la clinique de Loum et l'enlèvement d'un jeune à Manjo, une opération anti-terroriste dite opération du *cadi* et du "chien noir" a été lancée dans tout le Moungo. En tout cas, les populations du Moungo veulent en finir avec les perturbations sporadiques qui se produisent dans leur département. Un seul souci les anime : la restauration de la paix totale et définitive. Pour atteindre cet objectif fort louable, leurs dirigeants politiques viennent, non pas d'exiger l'accroissement du nombre des éléments de maintien de l'ordre, mais de recourir à un procédé pour le moins curieux et original, qui de nos jours, peut paraître absurde, mais dont les promoteurs se félicitent déjà des fruits : le "cadi anti-terroriste" au "chien noir à quatre yeux (disent les sorciers) ».⁵

Plus qu'une mesure préventive, le *cadi* était autrefois la réappropriation du serment traditionnel bamiléké au service de la lutte antirévolutionnaire. Il avait des vertus capables de réparer les crimes et les fautes en subissant une peine ou en se l'imposant soi-même. En plus de cette dimension propitiatoire, ce fut aussi une cérémonie traditionnelle pour expier un crime ou pour apaiser la colère du ciel, d'où la dimension expiatoire (Sadio, 2011).

Par le passé, le *cadi* se déroulait de plusieurs manières au Cameroun. La démarche variait d'une localité à une autre. Bien que l'objectif soit le même, on nota le recours au « chien noir » ou au « jet de haricot » dans un canari contenant de l'eau ou dans un cours d'eau, non loin de la chefferie. Il s'accompagnait de la consommation d'une « potion de jus de tortue écrasé associée à d'autres ingrédients dont seuls les initiés avaient une claire connaissance de la composition » (Sadio, 2011 :96). Dans le cadre particulier du Moungo, ce breuvage était composé d'une solution « d'eau, d'écorces et d'herbes » (Feunnou, 2020 :151).

Dans cette panoplie d'options, le gouvernement se pencha sur le cas du « chien noir » qui, non seulement avait fait ses preuves à l'Ouest du Cameroun, mais émanait des élites bamiléké. Il fut aidé dans ce sens par ses représentants, les élites politiques du Moungo. C'est également ce vivier qu'on retrouva lors de la réunion tenue à Nkongsamba le 31 juillet 1966. On y retrouvait entre autres, Louis Kemayou Happy, Max Marc Batonga, Josué Tetang, Mathias Fenkam, Mohamed Adam Arab, Louis Roger Mandeng (ADMa, 1966). Les représentants des populations locales furent aussi conviés. En majorité, ces personnes se prononcèrent en faveur du « chien noir » (Doho, 2013).

⁵ <http://www.kamerun-lesite.com/wp-content/uploads/2010/05/les-nouvelles-de-moungo-1970-no177art.jpg>, consulté le 28 juin 2021.

Seulement, il était reprochable aux organisateurs d'avoir désigné les délégués proches des milieux administratifs. Le recours au *cadi* ne fut pas seulement dicté par les éléments susmentionnés, son choix fut aussi imposé par les résultats que celui-ci avait permis d'obtenir en milieu bamiléké, aussi bien dans la résolution des conflits sociaux que dans la lutte contre la « rébellion » à l'Ouest du Cameroun.

Le *cadi* fut le résultat d'une concertation ; une idée approuvée et murie par les « élites », une partie des populations locales et les représentants locaux de l'administration fédérale. Les populations eurent un rôle important dans le recours à cette méthode, comme le reconnaît le sous-préfet Samson Nyam: « *le cadi était une simple initiative des habitants et il fallait tout simplement prendre quelques mesures administratives pour assurer l'ordre sans la contrainte* » (ADMe, 1967 : 2). Référence est faite ici à la position officielle qui soulignait dans les rapports administratifs l'enthousiasme manifeste des populations. Acteurs incontestés et groupe cible, les populations locales furent également les premières victimes de l'escalade de la violence et par la même occasion les principaux concernés.

Le *cadi* fut l'occasion de réunir autour d'une même table les différentes forces vives. C'est pourquoi ces multiples réunions avaient aussi un enjeu organisationnel et de sensibilisation. Ainsi le 4 octobre 1966, Georges Biscène convoqua à Nkongsamba la première réunion pour rechercher des solutions susceptibles d'aider à contrer le « terrorisme » (ADMc, 1966 :2). Selon Thomas Deltombe et al, ce fut l'une des tribunes où le préfet, tout en réaffirmant la volonté du gouvernement de mettre un terme au « maquis », traça la ligne à suivre (Deltombe et al, 2011).

L'objectif fut d'ailleurs à la hauteur de la situation préoccupante du Moungo. Le préfet, qui avait suffisamment pris la pleine mesure de la situation, plaçait cette réunion sous le thème de « l'action systématique de propagande anti-rebelle et l'endoctrinement des populations (...) menée massivement sur toute l'étendue du département jusqu'aux villages les plus reculés » (ADMb, 1966 :1). Il y eut une nouvelle réunion le 22 novembre 1966 ; elle enregistra la participation de plus de 500 délégués issus des différents arrondissements. À la fin de cette réunion, il fut inscrit à l'ordre du jour, l'urgence de tourner le dos à la « rébellion » (ADMd, 1966 :1).

Ces deux rencontres servirent de préludes à d'autres réunions restreintes dans les arrondissements du Mounjo. Quant à de Loum, la plus importante fut celle du 14 octobre 1966. Elle connut la participation des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et municipales, en plus de celle du député Max Marc Batonga. Le sous-préfet de Loum s'était servi de cette réunion pour dénoncer les méfaits de la lutte armée et donner les instructions sur le déroulement du cadi. À cet effet, il précisa : « nous sommes tous d'accord pour lancer cette campagne. Pour ce faire, nous constituerons un comité central à l'échelon de l'arrondissement et un comité par localité. Chaque comité sera composé d'un responsable, d'un rapporteur et des membres » (ADMd, 1966 : 2).

Ce bureau avait pour principal objectif de prendre des mesures pour assurer la bonne tenue du cadi. Ainsi, dès le 21 octobre, le député Max Marc Batonga convoqua une nouvelle réunion à laquelle 32 personnes prirent part. Au cours de celle-ci, il expliqua à l'assistance, le rôle du comité central qui était de « superviser le mouvement des comités locaux » (ADMd, 1966 :1). Il fut adopté au cours de cette réunion les dates de passage du comité central de supervision dans les différentes localités. Cette assise permit de prendre une décision qui devait avoir un impact non négligeable sur le déroulement des rites, à savoir que « les slogans pour la campagne psychologique seront imprimés et diffusés à la population aux frais de chaque comité » (ADMd, 1966 : 2). Après l'adoption des comités locaux par les délégués, il fut constitué un bureau central définitif. À la suite de la création de ce bureau, les comités locaux se proposèrent de sensibiliser les populations et d'organiser matériellement et financièrement les séances de rite. L'objectif poursuivi dans cette démarche fut celui de susciter l'adhésion d'un nombre important de personnes.

2. Un engagement individuel aux résultats encourageants

Au sens global, le rite du cadi visait à amener chaque individu à renoncer au soutien accordé directement ou indirectement à la « rébellion ». Il encourageait individuellement chacun à tourner le dos au « mal » et « aux actes de nature à entretenir la permanence de la violence dans le Mounjo ». Au préalable, chaque candidat au cadi se devait de prononcer un ensemble de paroles qui engageait sa personne. L'ouverture de ce rite dans la localité de Nkongsoung nous a permis d'en avoir une idée édifiante.

Après s'être saisi de deux bâtons, le candidat prononçait un ensemble de propos que nous rapporte le chef Isaak Sikam, corroborés par Deltombe : « *Si je vois le maquisard sans avertir l'autorité ou faire une conversation avec le maquisard, faire un complot avec eux pour assassiner quelqu'un, ou si je ravitaille les maquisards, si je donne la vie de mon prochain par la voiture, si je suis jaloux de mon prochain, si je conserve les mauvais médicaments (poison ou tout autre chose pour tuer mon prochain). Pour les femmes, il fallait préciser, si je prends les mauvaises choses à un amant pour tuer mon mari et pour les hommes, si j'appelle la femme d'autrui ou si je la conseille de léser son mari ou de le rendre stérile. Pour toutes ces citations, puisse le cadi me tuer (ADMa, 1967 :1) ».*

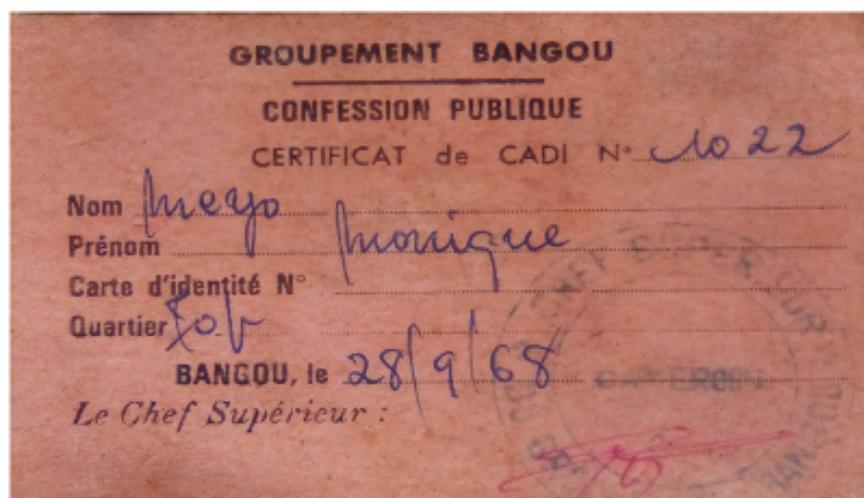
Au terme de la confession qui se voulait privée, les participants joignaient les gestes aux paroles en frappant le chien à l'aide des bâtons. Ils consumaient ensuite un ensemble de breuvages. Le rituel du cadi s'achevait par l'enterrement ou l'incinération, selon les cas, de l'animal, signe d'une rupture avec le passé et l'avènement d'un nouveau départ. C'est à ce niveau qu'intervient la dimension expiatoire. Par cette démarche, le prétendant s'engageait, en fixant le « chien noir », à dénoncer tout acte de « terrorisme » qui pourrait éventuellement être porté à sa connaissance. Il s'engageait aussi à faire peau neuve, c'est-à-dire à renoncer à tous les vices. Ce serment avait aussi une dimension magico-religieuse car le chien était rituellement préparé par un groupe de « sorciers coutumiers », pour reprendre les propos de l'administration et les chefs supérieurs venus pour la circonstance du pays bamiléké⁶.

La fin de ce rite était sanctionnée par l'établissement d'une carte qui attestait que son détenteur avait prouvé son innocence ou renoncé solennellement à porter assistance aux nationalistes. La carte de confession devenait ainsi une autre pièce susceptible d'être exigée en cas de besoin.

Ci-dessous est présentée en guise d'illustration, une carte de cadi délivrée dans les localités de Bangou.

⁶ <http://www.kamerun-lesite.com/wp-content/uploads/2010/05/les-nouvelles-de-moungo-1970-no177art.jpg>, consulté le 15 décembre 2020.

Carte des rites du cadi dans le groupement Bangou



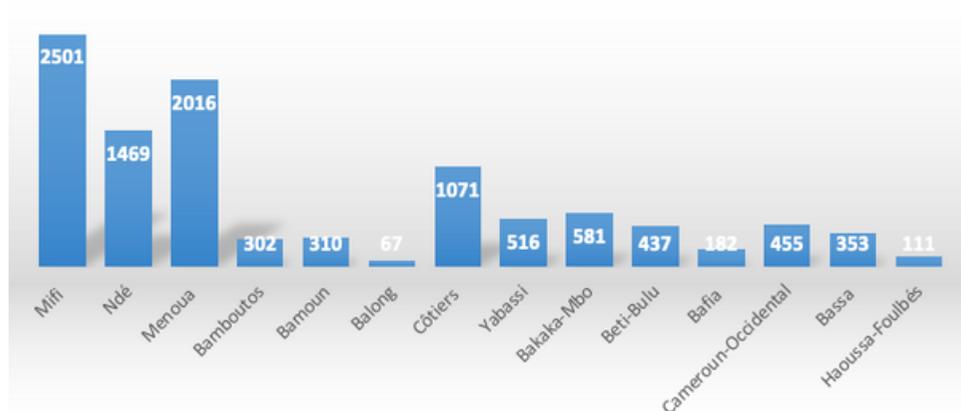
Source : F. M. Nana., « chefs traditionnels bamiléké et rébellion armée (1948-1971) : fondements et enjeux de la lutte hétérogène des chefs dans la mouvance nationaliste », Thèse de Doctorat Ph. D, Université de Douala, 2020, p. 345.

Dans les différentes localités du Moungo où se tenait le rite du cadi, des avancées considérables étaient constatées. Ce rite permit de comprendre non seulement la lutte armée avec ses méthodes opératoires, mais aussi de procéder à une séparation entre les forces nationalistes et le corps social du Moungo. Le préfet de la région fut largement satisfait par les résultats de ce rite. Son principal objectif était de couper les réseaux d'intelligence des forces nationalistes en lien avec les populations.

Toutefois, les différentes interprétations, en fonction des enjeux des différents acteurs, donnaient à cet évènement un caractère mitigé. Du point de vue du gouvernement fédéral, les objectifs visés ne furent pas véritablement atteints. Mais, il importe de relever que dans une opération aussi compliquée que celle du rite du cadi qui nécessitait un recours aux us et coutumes, s'il était possible s'entendre sur les objectifs, cela était relativement difficile pour les résultats, qui ne rencontraient pas l'adhésion de tous les acteurs. En effet, tout au long du processus, de nouveaux facteurs pouvaient surgir à tout moment et influencer considérablement le cours des opérations. Dans ces conditions, on comprend pourquoi les résultats furent différemment perçus selon qu'on était militaire, membre du gouvernement, du clergé local ou de l'administration locale.

Cependant, le préfet et les administrateurs locaux étaient satisfaits de la campagne du cadi. Pour eux, le « chien noir », terme générique du cadi, était ce qu'il y avait de mieux pour inciter les populations à revoir leur position par rapport au nationalisme. Ils mettaient en avant le nombre relativement élevé des participants, observé autour du cadi, à travers les statistiques par appartenance ethnique. Le cas de la ville cosmopolite de Mbanga est très intéressant.

Graphique 1 : Statistique des personnes ayant répondu favorablement aux rites du cadi dans la localité de Mbanga



Source : ADM, Rapport de la sureté de Mbanga, a/s déroulement de la campagne du cadi du 5 septembre 1967, p.1.

Les statistiques de participants par localité d'origine nous permettent de comprendre que les populations originaires du pays bamiléké furent les plus nombreuses et les plus actives. Le cadi étant une donnée culturelle très ancrée dans leurs us et coutumes. Ils l'acceptèrent facilement. Ces ressortissants, très nombreux dans le Moungo, avaient gardé des liens étroits avec les pratiques ancestrales. En effet, les ressortissants de la Mifi, du Ndé, de la Menoua et du Nkam furent les plus représentatifs. Ils étaient suivis par les peuples originaires de la côte, considérés comme les autochtones, qui à leur tour étaient suivis par ceux originaires des espaces Yabassi, Bakaka-Mbo, Beti-Bulu, Bassa et du Cameroun occidental. L'implication de ces populations fut la preuve de leur volonté de mettre définitivement fin au désordre et aux multiples formes de violence. Cependant, contrairement à la position officielle, il était à noter que certains ont adhéré à cette initiative sous la contrainte, exercée sur eux par les pouvoirs publics.

Toutefois, nombreux sont ceux qui étaient actifs dans les activités commerciales et champêtres et qui souhaitaient voir la fin de la « rébellion armée » pour vaquer paisiblement à leurs occupations. La contribution des populations autochtones au rite du cadi, à savoir les populations Balong, les Bafia, les Foulbé et les Haoussa, fut très faible. Ce faible niveau de participation de ces populations aux rites s'expliquerait par le fait qu'elles n'ont pas une bonne connaissance du cadi, qui est une pratique importée du pays bamiléké. Ils furent néanmoins parfois contraints par l'administration et la garde civique d'y participer.

Les autorités administratives locales se fondaient sur le fait que le rite du cadi avait permis de glaner des informations non négligeables que les militaires n'avaient pas pu obtenir, malgré leurs méthodes brutales de répression et de torture. Dans un rapport adressé au ministre d'État en charge de l'Administration territoriale, ces autorités résumaient suffisamment la satisfaction qui les animait en ces termes : « *Dans le Moungo, le but a été atteint au regard des déclarations librement données par ceux qui ont contribué bon gré et malgré à la persistance de ce mal. On peut dire finalement que le but du cadi a été atteint eu égard aux ralliés, qui autrefois refusaient de faire des confessions à la BMM (Brigade Mobile Mixte), mais qui aujourd'hui le font facilement à la faveur du cadi (ADMh, 1967 :2).* ».

Pour mieux comprendre les avancées à mettre à l'actif de cette démarche, référence est faite au tableau ci-dessous qui met en exergue la teneur et la qualité des informations obtenues des repentis.

Tableau 1 : Récapitulatif des informations relatives aux actions des ralliés dans le maquis, obtenues lors des confessions publiques dans le Moungo.

Noms et prénoms	Participation au maquis
Takoungoumtchop	Reconnait avoir découpé une personne à la machette
Youmbi Jacques	Déclare être incapable de donner un chiffre exact d'homicides commis dans le maquis mais reconnait entre autres avoir participé au sabotage des lignes téléphoniques, au pillage de l'économie nationale et aux incendies volontaires.
Sop Ngaha Jean	Reconnait avoir versé au maquis des sommes importantes d'argent pour faciliter la libération de son frère Tato Timothée, tenu en otage par le chef rebelle Moka. Il s'agit des versements de 30 000 frs CFA et de 1 800 frs CFA.
Pamen Madeleine	Reconnait avoir remis de l'argent aux maquisards à plusieurs reprises. Les sommes sont les suivantes ; 500 frs CFA, 350 frs CFA et 150 frs CFA.
Kwetchi Jean-Deluxe	Reconnait avoir versé une somme de 1500 frs CFA
Kouekam Georges	Reconnait avoir combattu dans le maquis auprès des rebelles
Tonme Martin	Reconnait avoir versé 3100 frs CFA aux rebelles

Source : ADMd, Rapport sur le déroulement de la campagne du cadi, sureté de Mbanga, N° 258/RG du 07 septembre 1967, p.2.

Ce tableau présente les avancées considérables observées en matière de recherche d'informations. Dans une considération générale, on peut penser que les ralliés, face au cadi, voulaient avant tout sauver leurs âmes et implorer Dieu de laver leurs péchés. La torture, aussi rudement et savamment administrée, ne pouvait que les renforcer dans leur mutisme et leur donner par là même, une raison de plus de cacher leurs actes ou de mentir, tout simplement pour se soustraire des souffrances atroces à venir dans le cadre de la punition. Les informations relevées ci-dessus ne sont qu'une infime partie des multiples confessions obtenues à travers l'ensemble de ce département.

Au chapitre des avancées à mettre à l'actif du rite de cadi, il importe de relever qu'il avait permis de donner des précisions sur le nombre de personnes ayant accepté de se soumettre à ce rite et par là, permit à l'administration de mieux comprendre la position des populations par rapport à la situation qui prévalait. Le nombre, indépendamment des méthodes utilisées, laissent entrevoir que les populations furent plutôt réceptives au cadi. Au regard des statistiques relevant des registres du cadi

dans les différentes localités du Moungo, 11 295 personnes s'étaient inscrites en faux contre le terrorisme, 400 upécistes existaient dans la région de Mbanga et les souscriptions individuelles pour la lutte nationaliste variaient entre un minima de 300 frs CFA et un maxima de 10.000 frs CFA (ADMd, 1967). Toujours dans cette localité, le nombre de ralliés fut estimé à 1.967 et les noms des personnes encore en activité dans le maquis furent de plus en plus révélés grâce aux informations précises sur leurs origines et la culpabilité de chacune d'elle (ADMf, 1967 :1-2).

III - Les controverses autour du cadi dans le département du Moungo

Malgré la réponse favorable d'une partie de la population et les résultats obtenus sur le terrain par les organisateurs, l'armée camerounaise et l'administration fédérale se montrèrent peu enthousiastes vis-à-vis du cadi, tout comme l'Église qui proposa une alternative à ces rites.

1. L'administration fédérale et l'armée contestent l'efficacité du cadi

L'attitude du gouvernement fédéral face aux rites du cadi fut contraire à celle observée dans les milieux de l'administration locale. L'administration centrale de Yaoundé considérait cette initiative comme un échec et éditait aussitôt des mesures nécessaires pour rectifier le tir. Au fond, elle ne doutait pas des avancées que pouvaient apporter cette pratique dans la lutte contre le « maquis », mais estimait qu'il fallait travailler davantage. Cette position du gouvernement se fondait sur les multiples rapports rédigés par les services militaires du Moungo et surtout l'attitude de l'Église catholique qui tendait à décourager les chrétiens d'honorer ce « rendez-vous citoyen » de lutte contre le principal fléau qui affectait l'économie du Moungo. Au regard de ces considérations, la position de l'administration peut être interprétée comme l'expression et la volonté de maximiser la recherche des informations pouvant aider efficacement à l'éradication de la « rébellion ».

Elle se prononça en faveur du manque de sérieux observé lors du rite du cadi. Elle le fit savoir à travers une correspondance du ministre d'État en charge de l'administration fédérale adressée aux préfets des départements du pays bamiléké et du Moungo. Pour reprendre les propos de ce haut commis de l'État, ces rites se seraient contentés de révéler des faits ayant un rapport avec le droit commun.

Cette note tend à accréditer davantage les informations de source militaire qui, auparavant dans plusieurs rapports, doutaient de l'efficacité du *cadi*. Les militaires fondaient leur argumentaire sur le fait qu'il révélait plutôt des affaires de famille, donc relevant du droit commun au détriment des révélations en relation avec la rébellion (ADMf, 1967 :1). Cette divergence de points de vue entre les militaires et les administrateurs civils qui, dans leurs rapports affirment le contraire des arguments de l'armée, amène à s'interroger sur les réelles motivations de ces deux protagonistes. Pourquoi une telle contradiction ? Le préfet du Moungo, qui avait relevé sans relâche l'efficacité du *cadi* dans la lutte anti-terroriste, tenait surtout en sa qualité de fonctionnaire à amplifier les résultats pour ne pas laisser transparaître ses faiblesses dans la gestion de son ressort de commandement. C'est pourquoi, dans un contre rapport, le préfet du Moungo releva une anomalie dans la démarche des soldats, estimant que les militaires avaient mal analysé la situation et par ce fait, auraient adressé au président de la République un rapport doté d'une légèreté qui frise la « fantaisie » (ADMg, 1967 :1). Même si tel ne fut pas toujours le cas, il faut tout au moins reconnaître que le recours à cette pratique fut monnaie courante dans les localités menacées par le « maquis ». Faut-il pour autant se limiter à la position des militaires ?

Ce serait une erreur, si on en arrivait à accréditer cette thèse. Les soldats, tout comme les administrateurs civils, avaient plusieurs raisons de ne pas s'accorder sur l'efficacité de cette entreprise. Le *cadi* fut une initiative des civils, mise en place pour trouver une solution durable à un problème qui relevait du ressort de l'armée. Reconnaître les avancées du rite du *cadi* dans l'éradication du « terrorisme », était surtout l'erreur à ne pas commettre dans les rangs de l'armée. Cette reconnaissance dans ces conditions signifiait à n'en point douter un aveu d'inefficacité de l'armée camerounaise et constituait aussi la perte de sa crédibilité. Ainsi, dans un souci de survie et de justification de l'importance du maintien d'une mission permanente dans cette localité, il fallait recourir à des méthodes dilatoires afin de continuer de bénéficier d'une attention particulière du gouvernement fédéral. Ainsi, des soldats qui empochaient des primes de risque souhaitaient que l'anarchie persiste (Gaillard, 1989).

Ainsi, il aurait fallu que le gouvernement fédéral prenne en considération ces différents facteurs avant de prendre une décision. Cependant, dans ce cas précis, les autorités camerounaises choisissaient de jouer la carte de la prudence.

Dès la fin de l'année 1967, elles firent savoir leur désapprobation vis-à-vis de la position militaire et exigèrent par la même occasion une campagne plus efficace tout en maintenant le cadi. Cette position du gouvernement fédéral trouva également ses fondements dans une dimension purement technique. Le cadi avait certes permis des avancées considérables, mais aurait pu faire mieux si l'Église n'avait pas opposé son refus catégorique de voir ses fidèles participer aux « incantations maléfiques », de l'avis des responsables ecclésiastiques. Quelle est la substance de la position de l'Église catholique ?

2. L'administration fédérale et l'armée contestent l'efficacité du cadi

Dans cette bataille autour de la méthode de lutte efficace contre la violence, l'Église prit une part active, sans toutefois manifester de sympathie envers l'UPC. Elle désapprouva néanmoins la démarche administrative au point de marquer un sérieux coup d'arrêt à cette dynamique. L'Église, sur ordre de l'évêque de Nkongsamba, s'organisa de manière à encourager les fidèles à renoncer au « chien noir » et à opter pour une autre alternative. Désormais, les autorités religieuses conditionnaient la participation des chrétiens à ces rites par l'utilisation de la Bible. Pour vérifier l'effectivité de cette recommandation faite aux chrétiens par la plus haute autorité du diocèse, des curés furent mis à contribution. En effet, sur recommandation de l'évêque, les curés des missions catholiques, à travers tout le département du Moungo, prêchèrent contre le cadi auprès des fidèles. Dans leurs discours, ceux-ci se prononcèrent favorablement pour l'utilisation la bible tout en rejetant catégoriquement la démarche adoptée par le gouvernement. Ce discours fut accueilli par une partie de la population avec enthousiasme. Pour les partisans de celui-ci, il est établi dans la bible que « Dieu étant miséricordieux, en jurant sur la Bible, il pardonne toujours, ce qui n'est pas le cas du « chien noir » qui ne pardonne jamais aux criminels leurs forfaits » (ADMc, 1967 :1). Considérant la localité de Mbanga, il est constaté que ce discours de l'évêque fut relativement peu suivi. Sur 11 295 personnes soumises aux rites du cadi, seulement 488 acceptèrent la solution de la Bible (ADMb, 1967). La participation des chrétiens à la solution de la Bible, très chère à l'évêque de Nkongsamba, fut de l'ordre de 4,32%. Cette faible participation s'expliquerait par le fait qu'une partie des populations ayant émigrée des régions attenantes et majoritairement de la zone dite bamiléké, avaient gardé des liens étroits avec leurs cultures.

Ils pensaient que la Bible ne pouvait pas réellement apporter une solution à la situation préoccupante du Moungo. Plutôt que de se prononcer en faveur d'un syncrétisme et de la conciliation entre les coutumes et les vertus religieuses, certaines personnes surent faire une distinction nette. Il existait aussi une dissension observée au sein de l'Église catholique. On a pu observer dans certaines localités des chrétiens très actifs qui se sont montrés réticents à l'option de la Bible. Ceux-ci allèrent à l'encontre des prescriptions des responsables de l'Église. Ceci fut la preuve qu'au sein même de l'Église catholique les avis divergeaient sur le sujet (Feunnou, 2020).

La divergence observée au niveau de la démarche à suivre entre les autorités administratives et religieuses servit de soubassement aux tensions qui éclatèrent dans certaines localités. Les incidents ne concernaient pas seulement le refus des chrétiens de se plier aux injonctions administratives, mais davantage les chrétiens qui estimaient qu'il était tout aussi important de procéder au *cadi* avec le « chien noir » pour punir tous ceux qui avaient quelque chose à voir avec la lutte armée. Des prêtres, dans cette logique rencontrèrent l'opposition même de certains chrétiens à jurer sur la bible (ADMc, 1967).

Conclusion

La lutte contre l'insurrection armée dans le Sud-Cameroun mobilisa des moyens conventionnels entre autres les forces de défense nationale et les forces supplétives constituées des autodéfenses et la garde civique. Ces différentes forces investirent et ratissèrent les zones dites troubles avec une rare violence. L'action conjuguée de ces forces permit d'asséner un coup sérieux aux forces nationalistes, mais fut incapable de mettre un terme à la lutte qui continuait à se perpétuer dans la région du Moungo. Le constat de l'échec et de l'incapacité d'une action coup pour coup amena les pouvoirs publics à avoir recours aux moyens non conventionnels. Dans la région du Moungo qui constitue le cadre de la présente étude, ces moyens furent représentés par le recours à l'action psychologique et principalement au rite du cadi.

Le cadi, encore appelé « chien noir », fut une pratique traditionnelle bamiléké utilisée pour exorciser le mauvais sort et fixer les bases d'un nouveau départ. Elle fut proposée par les élites bamiléké pour essayer de juguler la lutte armée et encourager les populations de cette zone très fertile à se désolidariser des nationalistes. Les autorités accédèrent à la requête des élites originaires de l'Ouest et s'empressèrent de lui donner un caractère consensuel en organisant à travers tout le département des réunions de concertation constituées des représentants des autorités traditionnelles, administratives, religieuses et des élites. Au-delà du comité départemental, des comités locaux furent installés dans certaines localités avec des missions précises relatives à la bonne marche des confessions publiques du rite cadi. Cette tâche ardue que se donnaient les autorités administratives du Moungo du point de vue organisationnelle, montrait l'intérêt que le gouvernement fédéral d'Ahmadou Ahidjo accordait aux moyens susceptibles de l'aider à venir à bout des rebelles du maquis. La présente analyse a tenté de montrer l'intérêt du recours aux pratiques traditionnelles et magicoreligieuses dans l'éradication du maquis. Elle montre également les limites des rites du cadi du point de vue de la ferveur et de l'engouement des populations à y participer. Cette initiative ne fit pas l'unanimité au sein des différents acteurs qui firent des interprétations divergentes à son sujet. En effet, pour les uns le cadi, du fait de son franc succès, fut d'un apport indéniable, tandis que pour d'autres, il fut contraire à la morale sociale de l'Église, faisant ainsi monter le clergé au créneau qui demanda que ses rites soient réorientés.

Pour une troisième frange en charge de la lutte contre le maquis, ce fut un échec car il permit de résoudre plus les problèmes sociaux que des questions sécuritaires. La position de l'administration fédérale se voulait conciliante, c'est pourquoi elle se prononçait en faveur de l'intensification et l'organisation d'autres séances.

Toutefois, l'organisation des rites de cadi fut une étape importante dans le processus de liquidation du nationalisme. Contrairement à la répression violente et aveugle dont fit montre l'armée, elle agissait sur la psychologie de l'individu tout en le préparant à user des moyens personnels pour se désolidariser des nationalistes. Plus qu'un simple moyen, le cadi permit aux autorités administratives de glaner des informations capitales qui contribuèrent au démantèlement du maquis dans la région du Moungo. Ceci étant, les pouvoirs publics camerounais sont plus qu'interpellés. Face à la recrudescence de la violence dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest d'une part et dans le Septentrion d'autre part, ils sont tenus de faire un détour vers les mécanismes traditionnelles contre-insurrectionnelles. Le but étant de remettre à l'ordre du jour les éléments et les stratégies ayant fait leurs preuves pendant le phénomène du maquis. Cette expérience peut être intégrée dans la grande croisade contre le sécessionnisme des forces dites « ambazoniennes » et les incursions à répétition de Boko-Haram.

Bibliographie

ADM, Rapports de renseignements de la compagnie de Nkongsamba n° 22/BR, références : note de service n°91/2/BS/COGEND du 6 septembre 1960.

ADMa, Jour de cadi dans la localité de Nkongsoung, le samedi 19 aout 1967.

ADMa, Jour de cadi dans la localité de Nkongsoung, le samedi 19 aout 1967.

ADMa, Rapport hebdomadaire du commissaire aux renseignements généraux de Nkongsamba de la période du 15 au 21 novembre 1969.

ADMb synthèse mensuelle de renseignements de la période du 26 décembre 1968 au 25 janvier 1969.

ADMb, N°0259/PS/RG, Synthèse des renseignements manuels, Nkongsamba, 7 octobre 1966.

ADMb, Procès-verbal de la réunion tenue au foyer culturel de Loum, le 14/10/1966 pour le lancement de la campagne psychologique.

ADMb, Rapport de la sureté de Mbanga a/s déroulement de la campagne du cadi, du 5 septembre 1967.

ADMc, Note de renseignements sureté de Loum, a/s activités du comité central pour la campagne psychologique dans l'arrondissement de Loum, du 22 octobre 1966.

ADMc, Rapport de renseignements de la compagnie de gendarmerie de Nkongsamba de la période du 1er au 30 août 1967.

ADMd, Rapport sur le déroulement de la campagne du cadi, sureté de Mbanga, N° 258/RG du 07 septembre 1967.

ADMd, Rapport sur le déroulement de la campagne du cadi, sureté de Mbanga, N° 258/RG du 07 septembre 1967.

ADMd, Réunion du 22 novembre 1966.

ADMe, N°73/CF/L/AMG, rapport du sous-préfet au préfet du département du Moungo du 15 septembre 1967.

ADMf, Note de renseignement N°152 C/P56, agent de service du 26 septembre 1967.

ADMg, Rapport au Ministre de l'administration territorial par un administrateur civil EEPJ/481/L/CF/DNU du 07 octobre 1967.

ADMh, N°481/4/CF/DMU. Rapport adressé au Ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale fédérale.

ADMi, Rapport sur la campagne psychologique auprès des masses rurales du Département du Moungo.

ADMj, Lettre du préfet du Moungo J. C. Biscène au ministre d'état, chargé de l'administration territoriale fédérale.

ANY, 1AA24 Sabal Lecco et Boulanger de Nkongsamba, 1965.

ANY, 1AA24, « Slogans confectionnés au cours de la réunion du comité de campagne psychologique auprès des masses du Moungo », le 5 octobre 1966.

ANY, 1AA24, « Slogans confectionnés au cours de la réunion du comité de campagne psychologique auprès des masses du Moungo », le 5 octobre 1966.

Barbier, Jean, Claude (sous la dir), 2013, *Migrations et développement : La région du Moungo au Cameroun*, Paris, ORSTOM.

Deltombe, Thomas (sous la dir), 2011, *Kamerun ! : Une guerre cachée aux origines de la France-Afrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte.

Doho, Gilbert, 2013, *Le chien noir ; la confession publique au Cameroun*, Paris, L'Harmattan,

Enoka, Ferdinand Paul, 2006, « Étude comparative des techniques de guerre de l'Égypte pharaonique et l'Afrique noire précoloniale (les cas du Mali et du Royaume Bamoun) », mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I.

Feunnou, Tigoum, Valérie, 2020, « Le diocèse de Nkongsamba (1955-1992) : Un diocèse au cœur des polémiques et de controverses », Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Douala.

Gaillard, Philippe, 1989, *Le Cameroun*, Tome 2, Paris, L'Harmattan.
<http://cameroon-info.net/stories/0,49102,@,cameroun-livre-l'expedition-punitive-d'Ahidjo-a-l'Ouest>.

<http://www.kamerun-lesite.com/wp-content/uploads/2010/05/les-nouvelles-de-moungo-1970-no177art.jpg>.

Kamé, Samuel, « L'UC est-elle un parti de masse ou un parti d'élite ? »

Kanguelieu Tchouaké, Mesmin, 2003, *La rébellion armée à l'Ouest Cameroun (1955-1971) : Contribution à la connaissance du nationalisme camerounais*, Yaoundé, Editions Saint-Siro.

Nana, Ferdinand, Marcial, 2020, « chefs traditionnels bamiléké et rébellion armée (1948-1971) : fondements et enjeux de la lutte hétérogène des chefs dans la mouvance nationaliste », Thèse de Doctorat Ph.D, Université de Douala.

Nguéméta, Jean Philippe., « l'expédition punitive d'Ahidjo à l'Ouest », In *Le jour*, du 13 juillet 2013, version numérique.

Sadio, Vincent, Rodrigue, 2011, « Monographie historique de la direction centrale de Bamendjo (1955-1968) », mémoire de Master 2 en histoire, Université de Douala.

Saha, Zacharie (sous la dir), 2017, *Les Grassfields du Cameroun. Des fondements culturels au développement humain*, Yaoundé, Editions CERDETOLA.

Tardits, Claude, 1980, *Le Royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin.

Table des matières

Editorial.....	04
Avant-propos.....	12
Le Comité scientifique et de coordination.....	14
Les auteurs.....	15
Introduction.....	17
Atouts et inconvénients des pratiques d'autodéfense communautaire en Afrique : le cas des « Koglweogo » et « Dana Amassagou » au Burkina Faso et au Mali.....	19
I - Les groupes d'autodéfense Koglweogo et Dana Amassagou comme acteurs de la gouvernance locale dans les ordres politiques burkinabè et maliens.....	26
1. Une identité de rôle laborieusement construite mais graduellement affirmée dans la croisade contre l'insécurité, le grand banditisme et la lutte contre le terrorisme.....	27
2. Le phénomène Koglweogo et Dana Amassagou comme dynamique de (re)constitution ou de reconfiguration d'un ordre social et moral.....	31
II - Les risques potentiels associés aux pratiques d'autodéfense communautaire en Afrique.....	33
1. La segmentation identitaire et la militarisation des revendications sociocommunautaires comme menaces à court terme.....	34
2. La dynamique de constitution des fiefs et des potentats communautaires.....	36
Alternative security sources in Nigeria: the ambiguity of vigilante groups.....	42
I - Brief Historical Background of Vigilantism in Nigeria.....	46
1. Conceptualisation and typology of vigilante groups in Nigeria.....	47
2. Contemporary Vigilantism in Nigeria: Structure, Composition and Mode of Operation.....	49
II - The Ambiguity of Vigilante Groups in Nigeria: A Double-Edged Sword Phenomenon.....	53
1. The Contributions of Vigilante Groups to Peace and Security in Nigeria.....	54
2. Vigilante Groups as Inherent Risk to the Citizenry and Central Authorities.....	56
Le cyberspace comme lieu de (co)production de la sécurité : essai sur les usages (géo)politiques de l'internet dans le conflit contre les sécessionnistes au Cameroun (2016-2021).....	63

I - Quand la guerre se télécharge : discours de haine et promotion du sécessionnisme dans le cyberspace.....	67
1. Le cyberspace comme lieu de construction de l'inimitié : la cristallisation contemporaine du clivage « République du Cameroun » vs « Republic of Ambazonia ».....	67
1.1 « Purifier et détruire » : le fantasme de la fin de l'indivisibilité de l'État dans le cyberspace.....	68
1.2 La fabrique mémorielle et virtuelle de la révolte : « gouverner par les fake news », désigner l'ennemi et fantasmer sur « le génocide ».....	71
2. L'option de la radicalisation et la résolution pour l'extrémisme violent : comment le cyberspace (re)socialise.....	73
2.1 Le cyberspace : une instance de socialisation à l'extrémisme violent.....	74
2.2 Les mises en scènes virtuelles de l'ensauvagement et de la cruauté : comment construit – on la terreur à partir des « vidéos virales » ?.....	76
II - Crise sécuritaire, cyberspace et équilibre de la terreur : comment réalise-t-on la guerre en ligne ?.....	79
1. La mise en ligne du rapport de force des belligérants : le cyberspace comme lieu de promotion du séparatisme.....	79
1.1 L'art de la guerre en ligne : sens et puissance de la diffusion des pratiques et actes de guerre en zone anglophone.....	79
1.2 La mise en ligne du rapport de force conflictuel : un facteur de (re)mobilisation dans le mano a mano Forces de défense versus ambaboy.....	81
2. La désillusion de la fin de la République et la réversibilité du rapport de force : les travers d'un fantasme de la partition du Cameroun.....	83
2.1 « Honneur et fidélité » : une plateforme de revendication du monopole de la violence virtuelle, physique et symbolique.....	84
2.2 Vaincre l'ennemi en ligne : la communication des faits d'armes des FMO dans la guerre contre les ambaboy.....	85
Vers une société de vigilance : analyse comparée des groupes d'autodéfense et des sociétés privées de sécurité au Cameroun.....	90
I - Les groupes d'autodéfense comme nouveau modèle privé de protection nationale.....	93
1. La société de vigilance, un modèle privé de sécurisation.....	93
1.1 La gouvernance partagée de la sécurité avec les acteurs privés	95
2. Le remplacement progressif de l'État par les sociétés de surveillance.....	97

2.1 Le débat sur l'utilisation et l'appareillage des armes conventionnelles.....	97
2.2 La mission dévoyée des sociétés de vigilance dans les régimes totalitaires.....	99
II - La participation citoyenne à la construction d'une société de vigilance.....	101
1. Les logiques de l'auto-surveillance du peuple dans les sociétés de vigilance mutuelle...	102
1.1 L'auto surveillance : un modèle de renseignement privé au sein des groupes d'auto défense et des sociétés privées de sécurité.....	102
1.2 La mobilisation des réflexes sécuritaires par les nouveaux partenaires de la sécurité privée.....	104
2. Groupes d'autodéfense et sociétés privées de sécurité : acteurs sécuritaires aux objectifs convergenents et stratégies divergentes.....	105
2.1 L'extension des fonctions de l'État-gendarme dans la société de vigilance.....	106
2.2 Une divergence de stratégie des acteurs et un contraste de statut juridique..	107
Volontaires pour la Défense de la Patrie : Outil stratégique de co-production de sécurité.	111
I - Contexte de mise en œuvre des VDP.....	114
II - Cadre juridique et règlementaire des VDP.....	116
III - L'impact des VDP dans la sécurisation du territoire national.....	118
1. Les VDP ou les anges gardiens des campagnes ?.....	118
2. Les VDP ou l'autre démon du Faso ?.....	121
IV - Quels enseignements tirés de la mise en œuvre du concept des VDP ?.....	125
Figures alternatives et processus locaux de réponse au phénomène de prise d'otages dans la région de l'Adamaoua au Cameroun.....	133
I - La complicité locale : figure et processus de l'informalité comme réponse au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua.....	139
1. La formation de la figure de la complicité locale dans l'Adamaoua.....	139
2. La négociation dans l'informalité comme processus local de réponse au phénomène de prise d'otages.....	142
II - Figure et processus de la marginalité comme réponse au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua.....	144
1. La formation de la figure de la marginalité dans l'Adamaoua.....	144
2. La négociation comme coproduction locale de la marginalité	147

III - Figure et processus de la complémentarité comme réponse au phénomène de prise d'otages dans l'Adamaoua.....	149
1. Formation de la figure de la complémentarité dans l'Adamaoua.....	149
2. La négociation pour la complémentarité comme processus local parallèle de réponse au phénomène de prise d'otages.....	151
Les sociétés de secours mutuel à la rescousse de l'État : Cas des communautés transfrontalières comme acteurs alternatifs de production de la sécurité à la frontière septentrionale camerounaise.....	156
I - Insécurité transfrontalière et étatisation étiolée à la frontière septentrionale camerounaise : l'émergence des peuples frontières comme des mutuelles sécuritaires.....	161
1. Caractérisation des communautés transfrontalières camerounaises le long de la frontière septentrionale.....	161
2. Les peuples frontières comme traits d'unions sécuritaires : des mutuelles sociales transfrontalières.....	164
II - L'émergence des sociétés alternatives dans la production de la sécurité à la frontière septentrionale : les peuples frontières comme des security provider.....	166
1. les peuples frontières comme entrepreneurs sécuritaires.....	166
2. Montage et bricolage d'un régime de sécurité complexe à la frontière septentrionale camerounaise.....	170
Les pratiques de défense communautaire anti-insurrectionnelles : Le cas du rite controversé du cadi dans le département du Moungo.....	176
I - État des lieux et forces en présence au lendemain de l'indépendance.....	180
1. Exploitation de l'imaginaire collective comme cadre d'expérimentation d'une pratique culturelle : une tactique politique de cohésion sociale.....	180
2. Le rite du cadi : une alternative anti-insurrectionnelle à la solution militaire.....	184
II - L'implémentation du cadi comme moyen de défense communautaire dans le Moungo....	186
1. Une approche adoptée par les « forces vives » du Moungo	186
2. Un engagement individuel aux résultats encourageants.....	189
III - Les controverses autour du cadi dans le département du Moungo.....	195
1. L'administration fédérale et l'armée contestent l'efficacité du cadi.....	195
2. L'administration fédérale et l'armée contestent l'efficacité du cadi.....	197

Konrad Adenauer Stiftung
Programme pour le Dialogue sur la Sécurité en
Afrique subsaharienne
Rue Flamboyant, Cocody Ambassades,
Abidjan République de Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 27 22 48 18 00
08 BP 4134 Abidjan 08
www.kas.de/sipodi

Association Béninoise d'Etudes Stratégiques
et de Sécurité (ABESS)
Cotonou, République du Bénin
Téléphone : +229 96433372
<https://facebook.com/ABESS.INFO>
contact@abess.bj

Les opinions et analyses émises dans les chapitres sont sous la
responsabilité des auteurs.

